BnF Gallica

Histoire romaine de Tite Live. X. Livres XXV (fin) - XXVII / trad. par N.-A. Dubois. - 1833 / trad. nouvelle [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

Tite-Live (0059? av. J.-C.-0017). Auteur du texte. Histoire romaine de Tite Live. X. Livres XXV (fin) - XXVII / trad. par N.-A. Dubois. - 1833 / trad. nouvelle [accompagnée de notes] par MM. A.-A.-J. Liez,... N.-A. Dubois,... É.-F. Corpet,... V. Verger,.... 1830-1835.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DONATION
AUDÉOUD
IMPRIMÉS

BIBLIOTHÈQUE

LATINE-FRANÇAISE

5

PUBLIÉE

PAR

C. L. F. PANCKOUCKE.

PARIS, IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE,
RUE DES POITEVINS, N. 14.

HISTOIRE

ROMAINE

DE TITE LIVE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DONATION
AUDÉOUD
IMPRIMÉS

TRADUCTION NOUVELLE

PAR MM. A. A. J. LIEZ

PROVISEUR DU COLLÈGE ROYAL DE SAINT-LOUIS

N. A. DUBOIS

PROFESSEUR

V. VERGER

ANCIEN PROFESSEUR D'HUMANITÉS.

Titus Livius eloquentiæ ac fidei præclarus.
TAC., *Ann.*, lib. IV, 34.

TOME DIXIÈME.

PARIS

C. L. F. PANCKOUCKE

MEMBRE DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR

LDITEUR RUE DES POITEVINS, N° 14.

M DCCC XXXIII.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DONATION
AUDÉOUD
N°
IMPRIMÉS

HISTOIRE ROMAINE

DE

TITE-LIVE

LIVRES XXV — XXVII

PAR N. A. DUBOIS

PROFESSEUR.

T. LIVII PATAVINI

HISTORIARUM

AB URBE CONDITA

LIBER XXV.

XII. Romæ consules* prætoresque usque ante diem quintum kalendas maias latinæ tenuerunt. Eo die, perpetrato sacro in monte, in suas quisque provincias proficiscuntur. Religio deinde nova objecta est ex carminibus Marcianis. Vates hic Marcius inlustris fuerat, et quum conquisitio, priore anno, ex senatusconsulto talium librorum fieret, in M. Atilii, prætoris urbani, qui eam rem agebat, manus venerant : is protinus novo prætori Sullæ tradiderat. Ex hujus Marcii duobus carminibus, alterius post rem actam editi cum rato auctoritas eventu, alteri quoque, cujus nondum tempus venerat, adferebat fidem. Priore carmine cannensis prædicta clades in hæc ferme verba erat : « Amnem Trojugena Cannam Romane fuge : ne te alienigenæ cogant in campo Diomedis con-

* U. C. 540. A. C. 212.

TITE-LIVE.

HISTOIRE DE ROME

DEPUIS SA FONDATION.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DONATION
BAUDEOUD
IMPRIMÉS

LIVRE XXV.

XII. Les consuls et les préteurs furent retenus à Rome par les féries latines, jusqu'au cinquième jour des calendes de mai. Ce jour-là, après le sacrifice d'usage fait sur le mont Albain, ils partent, chacun pour son département. Ensuite les prédictions de Marcius firent naître de nouvelles craintes superstitieuses. Ce Marcius était un devin illustre ; et, l'année précédente, lorsqu'un sénatus-consulte avait chargé M. Atilius, alors préteur de la ville, de faire la recherche exacte de ces sortes d'ouvrages, les vers de Marcius étaient tombés dans les mains de ce magistrat, qui, sur-le-champ, les avait remis au nouveau préteur Sulla. De ces deux prédictions, l'une, justifiée par l'évènement qui en avait précédé la publication, donnait du poids à l'autre, dont le moment n'était pas encore venu. La première annonçait, à peu près en ces termes, le désastre de Cannes : « Romain descendant d'Ilion, fuis les bords du fleuve Canna, et que des étrangers ne te forcent pas à combattre dans le champ de Diomède. Mais tu ne me croiras que quand

serere manus. Sed neque credes tu mihi, donec compleris sanguine campum; multaque millia occisa tua deferat amnis in pontum magnum ex terra frugifera; piscibus atque avibus ferisque, quæ incolunt terras, iis fuat esca caro tua; nam mihi ita Jupiter fatus est.» Et Diomedis Argivi campos et Cannam flumen, qui militaverant in iis locis, juxta atque ipsam cladem agnoscebant. Tum alterum carmen recitatum, non eo tantum obscurius, quia incertiora futura præteritis sunt, sed perplexius etiam scripturæ genere. «Hostem, Romani, si expellere vultis, vomicamque, quæ gentium venit longe, Apollini vovendos censeo ludos, qui quotannis comiter Apollini fiant : quum populus dederit ex publico partem, privati uti conferant pro se suisque. Iis ludis faciendis præerit prætor is, qui jus populo plebeique dabit summum. Decemviri græco ritu hostiis sacra faciant. Hæc si recte faxitis, gaudebitis semper, fietque res vestra melior; nam is divus exstinguet perduelles vestros, qui vestros campos pascunt placide.» Ad id carmen explanandum diem unum sumserunt; postero die, senatusconsultum factum est, ut decemviri libros, de ludis Apollini reque divina faciunda, inspicerent. Ea quum inspecta relataque ad senatum essent, censuerunt patres : «Apollini ludos vovendos faciundosque : et, quando ludi facti essent, duodecim millia æris prætori ad rem divinam et duas hostias

cette plaine aura été inondée de ton sang, que quand ce fleuve portera, de la terre féconde au vaste sein des mers, les cadavres sanglans de plusieurs milliers de tes concitoyens, pour servir de pâture aux poissons, aux oiseaux et aux bêtes qui habitent le monde : ainsi m'a parlé Jupiter; tel est l'arrêt du destin. » Et ceux qui avaient fait la guerre dans ces contrées reconnaissaient les champs de Diomède, le fleuve Canna, et aussi la défaite elle-même. La seconde prophétie, lue dans le sénat, était plus obscure encore, non pas seulement parce que l'avenir est plus incertain que le passé, mais parce que les termes présentaient plus d'ambiguité. « Romains, si vous voulez chasser l'ennemi et le fléau qui vous arrive des extrémités de l'univers, je vous engage à vouer à Apollon des jeux que vous célèbrerez pieusement chaque année, en partie aux frais du public, en partie aux frais des particuliers. Faites présider à la célébration de ces jeux le préteur qui sera chargé de rendre la justice à toutes les classes du peuple. Que les décemvirs offrent des sacrifices avec les rits des Grecs. Si vous suivez exactement ces conseils, vous jouirez d'une prospérité toujours nouvelle, et votre situation deviendra plus florissante; car ce dieu anéantira les ennemis qui dévorent avec sécurité la substance de vos champs fertiles. » On employa tout un jour à interpréter cet oracle. Le lendemain, un sénatus-consulte ordonna aux décemvirs d'examiner les livres sibyllins, à l'égard des jeux et des sacrifices à instituer en l'honneur d'Apollon. Après examen et rapport de ces magistrats, les sénateurs furent d'avis « de vouer et d'offrir des jeux à Apollon; et, après l'inauguration de ces jeux, de compter au préteur douze mille livres d'airain pour les cérémonies religieuses et le

majores dnadas.» Alterum senatusconsultum factum est, «Ut decemviri sacra græco ritu facerent, iisque hostiis. Apollini bove aurato et capris duabus albis auratis, Latonæ bove femina aurata.» Ludos prætor in Circo maximo quum facturus esset, edixit, ut populus per eos ludos stipem Apollini, quantam commodum esset, conferret. Hæc est origo ludorum Apollinarium, victoriæ, non valetudinis, ergo, ut plerique rentur, votorum factorumque; populus coronatus spectavit : matronæ supplicavere; vulgo apertis januis in propatulis epulati sunt, celeberque dies omni ceremoniarum genere fuit.

XIII. Quum Annibal circa Tarentum, consules ambo in Samnio essent, sed circumsessuri Capuam viderentur; quod malum diuturnæ obsidionis esse solet, jam famem Campani sentiebant; quia sementem facere prohibuerant eos romani exercitus. Itaque legatos ad Annibalem miserunt, orantes, ut prius, quam consules in agros suos educerent legiones, viæque omnes hostium præsidiis insiderentur, frumentum ex propinquis locis convehi juberet Capuam. Annibal, Hannonem ex Bruttiis cum exercitu in Campaniam transire, et dare operam, ut frumenti copia fieret Campanis, jussit. Hanno, ex Bruttiis profectus cum exercitu, vitabundus castra hostium consulesque, qui in Samnio erant, quum Bene

sacrifice de deux grandes victimes. » Un second décret porta, « Que les décemvirs feraient des sacrifices selon les rits des Grecs, et immoleraient à Apollon un bœuf aux cornes dorées, avec deux chèvres blanches aux cornes dorées, et, à Latone, une génisse aux cornes dorées. » Le préteur, au moment de faire célébrer ces jeux dans le grand Cirque, ordonna au peuple de contribuer, pendant la fête, chacun selon ses moyens, aux frais de cette solennité. Telle est l'origine des jeux d'Apollon, établis et institués pour obtenir la victoire, et non pas, comme plusieurs l'ont pensé, pour faire cesser une épidémie. Le peuple y assista la couronne sur la tête; les dames romaines firent des prières publiques : toutes les portes des maisons furent ouvertes, et chacun prit son repas devant le vestibule; enfin, ce jour fut célébré par toute sorte de cérémonies.

XIII. Tandis qu'Annibal s'arrêtait près de Tarente, les deux consuls étaient dans le Samnium, mais se préparaient à investir Capoue : déjà, comme après un long siège, les Campaniens étaient en proie à la famine, parce que les armées romaines les avaient empêchés d'ensemencer leurs terres. Ils envoyèrent donc des députés à Annibal, pour le prier, avant que les consuls fissent passer les légions romaines sur leur territoire, et que tous les chemins fussent occupés par les troupes ennemies, de faire transporter dans Capoue du blé de tous les alentours. Annibal donna l'ordre à Hannon de passer avec son armée du Bruttium dans la Campanie, et de prendre des mesures pour l'approvisionnement de Capoue. Hannon quitte donc le Bruttium avec ses soldats, évite habilement les camps ennemis et les consuls, alors dans le Samnium, et, déjà près de Bénévent, vient camper sur

vento jam adpropinquaret, tria passuum millia ab ipsa urbe loco edito castra posuit; inde ex sociis circa populis, quo æstate comportatum erat, devehi frumentum in castra jussit; præsidiis datis, quæ commeatus eos prosequerentur. Capuam inde nuncium misit, qua die in castris ad accipiendum frumentum præsto essent, omni undique genere vehiculorum jumentorumque ex agris contracto. Id pro cetera socordia neglegentiaque a Campanis actum; paullo plus quadringenta vehicula missa, et pauca præterea jumenta; ob id castigatis ab Hannone, quod ne fames quidem, quæ mutas accenderet bestias, curam eorum stimulare posset, alia prodicta dies ad frumentum majore adparatu petendum. Ea omnia, sicut acta erant, quum enunciata Beneventanis essent, legatos decem extemplo ad consules (circa Bovianum castra Romanorum erant) miserunt. Qui quum, auditis, quæ ad Capuam agerentur, inter se comparassent, ut alter in Campaniam exercitum duceret; Fulvius, cui ea provincia obvenerat, profectus, nocte Beneventi mœnia est ingressus. Ex propinquo cognoscit, Hannonem cum exercitus parte profectum frumentatum; per quæstorem Campanis datum frumentum: duo millia plaustrorum, inconditam inermemque aliam turbam, advenisse: per tumultum ac trepidationem omnia agi; castrorumque formam et militarem ordinem, immixtis agrestibus iis ex terris, subla-

une hauteur à trois milles de la place. De là il fit apporter dans son camp le blé que les peuples alliés avaient, l'été précédent, mis en magasin dans leurs villes; il eut soin de protéger ces convois par de forts détachemens. Puis il expédia un courrier à Capoue, afin de prévenir les habitans du jour où ils pourraient venir enlever ces blés, après avoir réuni dans la campagne tous les chariots et toutes les bêtes de somme. En cette circonstance, les Campaniens agirent avec leur insouciance et leur négligence ordinaires. Ils envoyèrent un peu plus de quatre cents voitures, avec un petit nombre de chevaux de trait. Hannon leur fit, à ce sujet, de sévères réprimandes: la faim même, disait-il, la faim qui anime la brute, ne pouvait les tirer de leur léthargie : il leur assigna un autre jour pour venir prendre le blé avec un train plus considérable. Instruits de tous ces détails, les habitans de Bénévent envoyèrent aussitôt dix députés aux consuls, à leur camp de Bovianum. A la nouvelle de ce qui se passait près de Capoue, ils convinrent ensemble que l'un d'eux se dirigerait sur la Campanie : Fulvius, à qui cette mission échut, entra de nuit à Bénévent. Plus près de l'ennemi, il apprend qu'Hannon s'est mis en marche avec une partie de son armée, pour faire des réquisitions de grains; son questeur en a distribué aux Campaniens : deux mille chariots, sous la conduite d'une troupe confuse et sans armes, sont arrivés au camp; le tumulte et le désordre sont au comble; toutes les formes, toutes les précautions de la discipline militaire ont disparu dans ce pêle-mêle de villageois et de soldats. Bien sûr de tous ces renseignemens, le consul ordonne aux Romains de tenir prêts, pour la nuit suivante, seulement leurs drapeaux et leurs armes; ils attaqueront les lignes des Car-

tum. His satis compertis, consul militibus edicit, signa tantum armaque in proximam noctem expedirent : castra punica obpugnanda esse. Quarta vigilia profecti, sarcinis omnibus inpedimentisque Beneventi relictis, paullo ante lucem quum ad castra pervenissent, tantum pavoris injecerunt, ut, si in plano castra posita essent, haud dubie primo inpetu capi potuerint; altitudo loci et munimenta defenderunt, quæ nulla ex parte adiri, nisi arduo ac difficili adscensu, poterant. Luce prima, prœlium ingens accensum est : nec vallum modo tutantur Pœni, sed, ut quibus locus æquior esset, deturbant nitentes per ardua hostes.

XIV. Vicit tamen omnia pertinax virtus, et aliquot simul partibus ad vallum ac fossas perventum est; sed cum multis vulneribus ac militum pernicie. Itaque convocatis tribunis militum consul, « absistendum temerario inceptо, ait : tutius sibi videri, reduci, eo die, exercitum Beneventum : dein postero castris se hostium jungi, ne exire inde Campani, neve Hanno regredi posset. Id quo facilius obtineatur, collegam quoque et exercitum ejus se adciturum, totumque eo versuros bellum. » Hæc consilia ducis, quum jam receptui caneret, clamor militum adspernantium tam segne imperium disjecit. Proxima portæ hostium erat cohors peligna, cujus præfectus Vibius Accuæus adreptum vexillum trans vallum hostium

thaginois. Ils partent à la quatrième veille, après avoir laissé tous les bagages à Bénévent, arrivent avant le jour au camp ennemi, et y jettent un tel effroi, que, si ce camp eût été en plaine, ils l'auraient certainement emporté au premier choc; mais il fut protégé par la hauteur du lieu et par les fortifications, qu'on ne pouvait aborder d'aucun côté que par un escarpement rapide et difficile. Au point du jour, une lutte opiniâtre s'engagea; les Carthaginois défendirent tout à la fois leurs retranchemens, et, favorisés par l'avantage de leur position, culbutèrent l'ennemi sur la pente qu'il s'efforçait de gravir.

XIV. Cependant la valeur obstinée des Romains surmonta tous les obstacles; en plusieurs endroits ils franchirent les fossés et les palissades; mais ce ne fut pas sans avoir beaucoup de blessés et de morts. Le consul alors convoque les tribuns militaires : « Il faut renoncer, dit-il, à une téméraire entreprise; le parti le plus sûr est de retourner, le jour même, à Bénévent : son projet est de venir le lendemain camper près de l'ennemi, pour empêcher les Campaniens de rentrer dans leur ville, et Hannon de retourner dans son camp. Pour obtenir plus facilement ce résultat, il fera venir son collègue avec son armée, afin de tourner toutes ses forces vers ce point. » Dans cette intention, le consul faisait déjà sonner la retraite, lorsque les cris des soldats, indignés d'un ordre si honteux, renversèrent ses desseins. La cohorte la plus voisine de la porte du camp ennem

trajecit. Exsecratus inde seque et cohortem, si ejus vexilli hostes potiti essent, princeps ipse per fossam vallumque in castra inrumpit. Jamque intra vallum Peligni pugnabant, quum, altera parte, Valerio Flacco, tribuno militum tertiæ legionis, exprobrante Romanis ignaviam, qui sociis captorum castrorum concederent decus, T. Pedanius, princeps primus centurio, quum signifero signum ademisset, « Jam hoc signum, et hic centurio, inquit, intra vallum hostium erit. Sequantur, qui capi signum ab hoste prohibituri sunt. » Manipulares sui primum transcendentem fossam, dein legio tota secuta est. Jam et consul, ad conspectum transgredientium vallum mutato consilio, ab revocando ad incitandos hortandosque versus milites, ostendere, in quanto discrimine ac periculo fortissima cohors sociorum et civium legio esset. Itaque pro se quisque omnes per æqua atque iniqua loca, quum undique tela conjicerentur, armaque et corpora hostes objicerent, pervadunt, inrumpuntque; multi vulnerati, etiam quos vires sanguisque desereret, ut intra vallum hostium caderent, nitebantur. Capta itaque momento temporis, velut in plano sita, nec permunita castra. Cædes inde, non jam pugna erat, omnibus intra vallum permixtis : supra sex millia hostium occisa, supra septem millia capitum, cum frumentatoribus campanis omnique plaustrorum et jumentorum adpa-

était une troupe de Péligniens : Vibius Accuéus, qui la commandait, saisit un étendard et le lança au milieu des retranchemens. Puis il prononce contre lui et contre sa cohorte de fatales imprécations, si l'ennemi reste maître de son drapeau : le premier, il franchit les fossés et les palissades, et se jette dans le camp. Déjà les Péligniens combattaient dans l'intérieur des retranchemens, lorsque, d'un autre côté, Valerius Flaccus, tribun des soldats de la troisième légion, reproche aux Romains leur lâcheté, de laisser ainsi à leurs alliés l'honneur de la prise du camp ennemi. Alors T. Pedanius, premier centurion de la première ligne, arrache l'étendard à l'enseigne : « Dans un moment, dit-il, ce drapeau et ce centurion seront dans le camp ennemi. Qu'on me suive, si l'on veut empêcher les Carthaginois de s'emparer de ce trophée. » Sa compagnie d'abord franchit, après lui, le fossé, et bientôt la légion tout entière. Le consul lui-même, à la vue de ces intrépides assaillans, change d'avis : au lieu de rappeler ses soldats, il les anime, il les excite, en leur montrant à quel péril sont exposées la plus brave cohorte de leurs alliés et la plus vaillante de leurs légions. Bientôt tous à l'envi courent vers les passages frayés ou non frayés; et malgré une grêle de traits, malgré les ennemis qui leur opposent en vain le rempart de leurs armes et de leurs corps, ils s'élancent, ils se précipitent : beaucoup sont blessés, et ceux même qui perdent leurs forces avec leur sang, font un dernier effort pour expirer dans l'intérieur des retranchemens. Aussi le camp fut-il emporté en un moment, comme s'il eût été assis en plaine, et sans fortifications. Dès qu'on y eut pénétré, ce fut un massacre plutôt qu'un combat dans cet amas confus de Romains, de Campaniens et

ratu, capta; et alia ingens præda fuit, quam Hanno, populabundus passim quum isset, ex sociorum populi romani agris traxerat. Inde, dejectis hostium castris, Beneventum reditum est, prædamque ibi ambo consules (nam et Ap. Claudius eo, post paucos dies, venit) vendiderunt diviseruntque; et donati, quorum opera castra hostium capta erant : ante alios Accuæus Pelignus, et T. Pedanius princeps tertiæ legionis. Hanno ab Cominio Cerito, quo nunciata castrorum clades est, cum paucis frumentatoribus, quos forte secum habuerat, fugæ magis, quam itineris, modo in Bruttios rediit.

XV. Et Campani, audita sua pariter sociorumque clade, legatos ad Annibalem miserunt, qui nunciarent, « duos consules ad Beneventum esse, diei iter a Capua; tantum non ad portas et muros bellum esse; ni propere subveniat, celerius Capuam, quam Arpos, in potestatem hostium venturam. Ne Tarentum quidem, non modo arcem, tanti debere esse, ut Capuam, quam Carthagini æquare sit solitus, desertam indefensamque populo romano tradat. » Annibal, curæ sibi fore rem campanam pollicitus, in præsentia duo millia equitum cum legatis mittit, quo præsidio agros populationibus possent prohibere. Romanis interim, sicut aliarum rerum, arcis ta-

de Carthaginois : on tua à l'ennemi plus de six mille hommes, on lui fit plus de sept mille prisonniers, avec les Campaniens qui étaient venus pour charger le blé, et toute la suite de leurs chariots et de leurs bêtes de somme : on trouva aussi l'immense butin qu'Hannon, dans ses excursions dévastatrices, avait enlevé çà et là sur les terres des alliés du peuple romain. Après avoir détruit le camp ennemi, l'on revint à Bénévent, où, peu de jours après, Ap. Claudius rejoignit son collègue. Là, les deux consuls vendirent ou partagèrent les dépouilles : on décerna des récompenses aux braves à qui l'on devait la prise du camp, surtout au Pélignien Accuéus et à T. Pedanius, premier centurion de la troisième légion. Hannon, à la nouvelle de cet échec, quitta Cominium-Cere avec le petit nombre de fourrageurs qu'il avait amenés par hasard, et retourna dans le Bruttium, en fuyant plutôt qu'en faisant retraite.

XV. Pour les Campaniens, à la nouvelle de la défaite de leurs compatriotes et de leurs alliés, ils envoyèrent des députés à Annibal, afin de lui apprendre « que les deux consuls étaient auprès de Bénévent, à une journée de Capoue : la guerre était donc aux portes, aux murailles de la ville : s'il ne venait promptement à leur secours, Capoue tomberait encore plus vite qu'Arpi au pouvoir des Romains. La citadelle de Tarente, Tarente même, ne devaient pas être d'un assez grand prix à ses yeux pour livrer Capoue, qu'il aimait à appeler une seconde Carthage, sans appui, sans défense au peuple de Rome. » Annibal promit de veiller à la sûreté des Campaniens. Pour le moment, il leur envoya, avec leurs députés, deux mille chevaux destinés à protéger leur territoire contre les ravages de l'ennemi. Cependant les Ro-

rentinæ, præsidiique, quod ibi obsideretur, cura esse. C. Servilius legatus, ex auctoritate patrum, a P. Cornelio prætore in Etruriam ad frumentum coemendum missus, cum aliquot navibus onustis in portum tarentinum, inter hostium custodias, pervenit. Cujus adventu, qui ante, in exigua spe, vocati sæpe ad transitionem ab hostibus per conloquia erant, ultro ad transeundum hostes vocabant sollicitabantque; et erat satis validum præsidium, traductis ad arcem Tarenti tuendam, qui Metaponti erant, militibus. Itaque Metapontini extemplo, metu, quo tenebantur, liberati, ad Annibalem defecere. Hoc idem eadem ora maris et Thurini fecerunt: movit eos non Tarentinorum magis defectio Metapontinorumque, quibus, indidem ex Achaia oriundi, etiam cognatione juncti erant, quam ira in Romanos propter obsides nuper interfectos. Eorum amici cognatique litteras ac nuncios ad Hannonem Magonemque, qui in propinquo in Bruttiis erant, miserunt, « si exercitum ad mœnia admovissent, se in potestatem eorum urbem tradituros esse. » M. Atinius Thuriis cum modico præsidio præerat; quem facile elici ad certamen temere ineundum rebantur posse; non militum, quos perpaucos habebat, fiducia, quam juventutis thurinæ; eam ex industria centuriaverat armaveratque ad tales casus. Divisis copiis inter se, duces pœni quum agrum thurinum ingressi essent,

mains, sans négliger leurs autres affaires, s'occupaient aussi de la citadelle de Tarente, et de la garnison qui s'y trouvait assiégée. Le lieutenant C. Servilius, que le préteur P. Cornelius avait, sur l'ordre du sénat, envoyé acheter des blés en Étrurie, pénétra, avec quelques vaisseaux chargés, dans le port de Tarente, au milieu des gardes ennemies. Ce secours ranima l'espoir des assiégés; naguère on les pressait de se rendre; à leur tour, ils engageaient, ils exhortaient l'ennemi à rentrer dans le parti des Romains. Et la garnison se trouvait suffisante pour défendre la citadelle, lorsqu'elle eut reçu les troupes tirées de Métapont. Mais aussi les Métapontins, délivrés de la crainte qui les retenait, se donnèrent à Annibal. Les peuples qui habitaient cette côte et ceux de Thurium firent de même. La défection de ces derniers eut, il est vrai, pour motif celle de Tarente et de Métapont, parce qu'ils étaient, comme ces deux cités, originaires de l'Achaïe, et que des liens d'affinité les unissaient à elles; mais ce qui les entraîna surtout, ce fut le ressentiment qu'ils portaient aux Romains, à cause du massacre récent de leurs ôtages. Les amis et les parens des victimes envoyèrent lettres et courriers à Hannon et à Magon, qui étaient à proximité dans le Bruttium, pour les prévenir que, s'ils voulaient approcher avec leur armée, la ville serait remise en leur pouvoir. M. Atinius commandait à Thurium avec une faible garnison; on pensait l'attirer facilement à un combat hasardé, par la confiance que lui inspirait, non pas ses soldats, alors en fort petit nombre, mais la jeunesse de Thurium, qu'il avait distribuée en centuries, et armée pour l'employer dans l'occasion. Les généraux carthaginois, après un partage de leurs troupes, entrent sur le territoire de

Hanno cum peditum agmine, infestis signis ire ad urbem pergit. Mago cum equitatu, tectus collibus, ad tegendas insidias obpositis, subsistit. Atinius, peditum tantum agmine per exploratores comperto, in aciem copias educit, et fraudis intestinæ, et hostium insidiarum ignarus. Pedestre prœlium fuit persegne, paucis in prima acie pugnantibus Romanis; Thurinis exspectantibus magis, quam adjuvantibus, eventum : et Carthaginiensium acies de industria pedem referebat, ut ad terga collis ab equite suo insessi hostem incautum pertraheret. Quo ubi ventum est, coorti cum clamore equites, prope inconditam Thurinorum turbam, nec satis fido animo, unde pugnabat, stantem, extemplo in fugam averterunt. Romani, quamquam circumventos hinc pedes, hinc eques urgebat, tamen aliquamdiu pugnam traxere; postremo et ipsi terga vertunt, atque ad urbem fugiunt. Ibi proditores conglobati, quum populârium agmen patentibus portis accepissent, ubi Romanos fusos ad urbem ferri viderunt, conclamant, « instare Pœnum, permixtosque et hostes urbem invasuros, ni propere portas claudant. » Ita exclusos Romanos præbuere hosti ad cædem. Atinius tamen cum paucis receptus. Seditio inde paullisper tenuit; quum alii urbem tuendam, inde alii cedendum fortunæ, et tradendam urbem victoribus censerent; ceterum, ut plerumque, fortuna et consilia mala vicerunt : Atinio

Thurium : Hannon, en tête de l'infanterie, s'avance, enseignes déployées, vers la ville ; Magon, avec la cavalerie, se place derrière des coteaux propres à couvrir une embuscade. Atinius, informé par ses espions de la marche de l'infanterie seulement, sort en ordre de bataille, sans soupçonner ni un complot au dedans, ni un piège au dehors : le combat d'infanterie ne fut qu'une escarmouche légère, parce que la première ligne ne se composait que de quelques Romains ; les Thuriniens attendaient plutôt qu'ils ne favorisaient l'évènement ; d'ailleurs, les Carthaginois lâchaient pied à dessein d'attirer un ennemi sans défiance au delà des collines qui masquaient leurs cavaliers. Dès qu'il s'y trouve engagé, la cavalerie pousse de grands cris, et se précipite sur les Thuriniens. Cette troupe, à la fois indisciplinée et peu fidèle au parti qu'elle servait, est bientôt mise en fuite : les Romains, bien qu'enveloppés, d'un côté, par l'infanterie, et harcelés, de l'autre, par les cavaliers, soutiennent quelque temps le choc ; enfin, ils tournent le dos eux-mêmes, et s'enfuient vers la ville. Les conjurés, attroupés aux portes, les laissent ouvertes d'abord, pour favoriser la retraite de leurs concitoyens ; mais, lorsqu'ils voient les Romains, en déroute, s'y jeter précipitamment, ils s'écrient que « les Carthaginois sont à la poursuite des fuyards, et vont entrer pêle-mêle avec eux dans la ville, si l'on ne ferme promptement les portes. » Ainsi livrés aux Carthaginois, les Romains furent massacrés : toutefois, Atinius rentra dans la ville avec un petit nombre de ses soldats. La mésintelligence divisa quelque temps encore les esprits : les uns voulaient se défendre, les autres céder au destin, et livrer la place aux vainqueurs. Enfin, selon l'ordinaire, la fortune et la trahison

cum suis ad mare ac naves deducto, magis quia ipsi, ob imperium in se mite ac justum, consultum volebant, quam respectu Romanorum, Carthaginienses in urbem accipiunt. Consules a Benevento in campanum agrum legiones ducunt, non ad frumenta modo, quæ jam in herbis erant, conrumpenda, sed ad Capuam obpugnandam; nobilem se consulatum tam opulentæ urbis excidio rati facturos, simul et ingens flagitium imperio demturos, quod urbi tam propinquæ tertium annum impunita defectio esset. Ceterum, ne Beneventum sine præsidio esset, et ut ad subita belli, si Annibal (quod facturum haud dubitabant) ad opem ferendam sociis Capuam venisset, equites vim sustinere possent, Ti. Gracchum ex Lucanis cum equitatu ac levi armatura Beneventum venire jubent : legionibus stativisque ad obtinendas res in Lucanis aliquem præficeret.

XVI. Graccho, priusquam ex Lucanis moveret, sacrificanti triste prodigium factum est; ad exta, sacrificio perpetrato, angues duo ex occulto adlapsi, edere jecur, conspectique repente ex oculis abierunt; id quum aruspicum monitu sacrificium instauraretur, atque intentius exta reservarentur, iterum ac tertium venisse tradunt, libatoque jecinore, intactos angues abiisse. Quum aruspices, ad imperatorem id pertinere prodigium, præmonuissent, et ab occultis cavendum hominibus consultis-

l'emportèrent : Atinius fut conduit au rivage avec sa troupe; on le fit embarquer, plutôt par reconnaissance de la douceur et de l'équité de son gouvernement, que par égard pour les Romains : ensuite Thurium ouvrit ses portes aux Carthaginois. Les consuls passent de Bénévent sur le territoire de Capoue, à la fois pour détruire les blés déjà en herbe, et pour assiéger la ville. Ils se flattaient d'illustrer leur consulat par la ruine d'une cité si opulente, et d'effacer la honte et l'opprobre de l'empire qui, depuis trois ans, laissait impunie la défection d'un état si voisin de Rome. Cependant, pour que Bénévent ne restât pas sans garnison, et qu'en cas de surprise de la part d'Annibal, qui viendrait sans doute au secours de ses alliés, un corps de cavalerie pût lui tenir tête, Ti. Gracchus reçut l'ordre de quitter la Lucanie pour se rendre à Bénévent avec sa cavalerie et des troupes légères, et de mettre quelqu'un à la tête des légions cantonnées en Lucanie, afin de contenir le pays dans le devoir.

XVI. Gracchus, avant de quitter le pays des Lucaniens, fit un sacrifice qui fut pour lui d'un triste présage : à la fin de la cérémonie, deux serpens, sortis furtivement d'une demeure souterraine, vinrent ronger le foie des victimes, puis disparurent tout à coup aux regards étonnés. D'après le conseil des aruspices, le sacrifice fut recommencé : mais, malgré tout le soin avec lequel on mit à part les entrailles, les reptiles vinrent, à deux reprises, goûter encore le foie, et s'éloignèrent sains et saufs. Les aruspices déclarèrent que ce prodige regardait le général, et cherchèrent à le prémunir contre les com-

que; nulla tamen providentia fatum inminens moveri potuit. Flavius Lucanus fuit, caput partis ejus Lucanorum, quum pars ad Annibalem defecisset, quæ cum Romanis stabat : et jam anno in magistratu erat, ab eisdem illis creatus prætor. Is, mutata repente voluntate, locum gratiæ apud Pœnum quærens, neque transire ipse, neque trahere ad defectionem Lucanos satis habuit, nisi imperatoris et ejusdem hospitis proditi capite ac sanguine fœdus cum hostibus sanxisset; ad Magonem, qui in Bruttiis præerat, clam in conloquium venit : fideque ab eo accepta, si romanum iis imperatorem tradidisset, liberos cum suis legibus venturos in amicitiam Lucanos; deducit Pœnum in locum, quo erat cum paucis Gracchum adducturus. Magonem ibi pedites equitesque armare, et capere eas latebras, ubi ingentem numerum occuleret, jubet. Loco satis inspecto atque undique explorato, dies composita gerendæ rei est. Flavius ad romanum imperatorem venit : « Rem se, ait, magnam inchoasse, ad quam perficiendam ipsius Gracchi opera opus esse; omnium populorum prætoribus, qui ad Pœnum, in illo communi Italiæ motu, descissent, persuasisse, ut redirent in amicitiam Romanorum : quando res quoque romana, quæ prope exitium clade cannensi vernisset, in dies melior atque auctior fieret; Annibalis vis senesceret, ac prope ad nihilum venisset. Veteri delicto

plots de quelques amis perfides ; mais aucune précaution ne put détourner le coup fatal qui le menaçait. Un certain Flavius était à la tête des Lucaniens qui tenaient pour les Romains, lorsqu'une partie de la Lucanie embrassa la cause d'Annibal; il exerçait, cette année, les fonctions de préteur qu'on lui avait confiées. Tout à coup il change d'intention, il veut se mettre en faveur auprès du général carthaginois : passer lui-même à l'ennemi, entraîner les Lucaniens dans sa défection, lui paraît trop peu de chose; il aspire à sceller ses nouveaux engagemens de la vie, du sang du général, de l'hôte qu'il doit trahir. Il va secrètement trouver Magon, qui commandait dans le Bruttium, et offre de lui livrer le proconsul romain, à condition que les Lucaniens, devenus les alliés de Carthage, conserveront leur liberté et leurs lois : il le conduit à l'endroit où il se propose d'amener Gracchus avec une faible escorte, et engage Magon à venir, avec un corps d'infanterie et de cavalerie, s'embusquer en grand nombre dans cette obscure retraite. Le lieu est bien déterminé; on en reconnaît avec soin toutes les avenues, et l'on fixe un jour pour l'exécution du projet. Flavius se rend ensuite vers Gracchus : « Il a, dit-il, formé une grande entreprise; mais, pour la mener à fin, il a besoin du concours de son général : il était parvenu à persuader aux préteurs de tous les peuples qui, dans cette révolution générale de l'Italie, s'étaient donnés aux Carthaginois, de revenir à l'alliance de Rome : ne voyaient-ils pas, en effet, l'empire romain, que le désastre de Cannes avait fait pencher vers sa ruine, se relever et se consolider de jour en jour, tandis que les forces d'Annibal s'épuisaient et étaient presque anéanties ? Leur faute, déjà ancienne, ne trouverait pas

haud inplacabiles fore Romanos : nullam unquam gentem magis exorabilem, promtioremque veniæ dandæ fuisse; quoties rebellioni etiam majorum suorum ignotum? Hæc ab se, ait, dicta : ceterum ab ipso Graccho eadem hæc audire malle eos, præsentisque contingere dextram : id pignus fidei secum ferre. Locum se consiliis dixisse a conspectu amotum, haud procul a castris romanis. Ibi paucis verbis transigi rem posse, ut omne nomen lucanum in fide ac societate romana sit.» Gracchus, fraudem et sermoni et rei abesse ratus, ac similitudine veri captus, cum lictoribus ac turma equitum e castris profectus, duce hospite in insidias præcipitatur. Hostes subito exorti : et, ne dubia proditio esset, Flavius his se adjungit; tela undique in Gracchum atque equites conjiciuntur. Gracchus ex equo desilit; idem ceteros facere jubet, hortaturque, « Ut quod unum reliquum fortuna fecerit, id cohonestent virtute. Reliquum autem quid esse paucis, a multitudine in valle silva ac montibus septa circumventis, præter mortem? id referre, utrum præbentes corpora pecorum modo inulti truciden-tur, an, toto animo a patiendo exspectandoque eventu in inpetum atque iram verso, agentes audentesque, perfusi hostium cruore, inter exspirantium inimicorum cumulata armaque et corpora cadant. Lucanum proditorem ac transfugam omnes peterent; qui eam victimam præ se

les Romains implacables : jamais aucune nation n'avait montré plus de clémence, n'avait été plus prompte à faire grâce : que de fois n'avait-elle pas pardonné à la révolte de leurs ancêtres! Telles étaient les raisons qu'il avait fait valoir. Mais les préteurs désiraient entendre ces paroles de la bouche même de Gracchus, et presser sa main, comme un gage de l'amnistie qu'ils porteraient à leurs concitoyens. Il leur avait donc assigné, pour l'entrevue, un lieu écarté, mais à la proximité du camp romain. Là, on pourrait, en quelques mots, conclure une négociation qui rendrait la Lucanie entière à l'amitié, à l'alliance de Rome. » Gracchus, loin de soupçonner de la fraude dans ce langage et dans ce projet, séduit même par la vraisemblance du récit, part de son camp avec ses licteurs et un escadron de cavalerie, et, guidé par son hôte, vient donner dans le piège. Les ennemis aussitôt sortent de leur embuscade; et, pour ne laisser aucun doute sur la trahison, Flavius se joint à eux : une grêle de traits tombe sur Gracchus et sur ses cavaliers : le général met pied à terre, ordonne à ses soldats d'en faire autant, et les exhorte « à honorer par leur courage la seule ressource que leur laisse la fortune. Que reste-t-il à une poignée de braves enveloppés par une foule d'ennemis, dans une vallée que dominent des bois et des montagnes? Rien, que la mort. Devaient-ils maintenant présenter la gorge comme de vils troupeaux, et se laisser massacrer sans vengeance; ou, s'armant de fureur et d'audace, à la vue du sort inévitable qui les attend, faire des prodiges de valeur et d'intrépidité, et, tout couverts du sang de leurs ennemis, tomber expirans sur des monceaux d'armes et de cadavres? Ils avaient tous à tourner leurs épées contre le traître, le transfuge lu-

ad inferos misisset, eum decus eximium egregiumque solatium suæ morti inventurum.» Inter hæc dicta, paludamento circum lævum brachium intorto (nam ne scuta quidem secum extulerant), in hostes inpetum fecit. Major, quam pro numero hominum, editur pugna; jaculis maxime aperta corpora Romanorum, et quum undique ex altioribus locis in cavam vallem conjectus esset, transfiguntur. Gracchum, jam nudatum præsidio, vivum capere Pœni nituntur; ceterum ille, conspicatus lucanum hospitem inter hostes, adeo infestus confertos invasit, ut parci ei sine multorum pernicie non posset. Examinem eum Mago extemplo ad Annibalem misit, ponique cum captis simul fascibus ante tribunal imperatoris jussit. Hæc vera fama est. Gracchus in Lucanis ad campos, qui Veteres vocantur, periit.

XVII. Sunt, qui in agro beneventano, prope Calorem fluvium, ostendant a castris cum lictoribus ac tribus servis lavandi caussa progressum, quum forte inter salicta innata ripis laterent hostes, nudum atque inermem, saxisque, quæ volvit amnis, propugnantem, interfectum. Sunt, qui aruspicum monitu quingentos passus a castris progressum, uti loco puro ea, quæ ante dicta prodigia sunt, procuret, ab insidentibus forte locum duabus turmis Numidarum circumventum scribant; adeo nec locus, nec ratio mortis in viro tam claro et insigni constat. Fu

canien; quiconque enverrait avant lui cette victime aux enfers, se couvrirait d'une gloire immortelle, et trouverait une noble consolation à son trépas. » Il dit, enveloppe son bras gauche de son manteau, car ils n'avaient pas même pris leurs boucliers, et charge l'ennemi. Il se livre une lutte plus opiniâtre qu'on n'eût pu l'attendre d'un si petit nombre : les Romains, à découvert, et enfermés dans le creux d'un vallon, sont accablés des traits qu'on leur lance d'un lieu plus élevé. Gracchus resie presque seul, et les Carthaginois s'efforcent de le prendre vivant : mais il a aperçu le perfide Lucanien au milieu des ennemis; pour le joindre, il s'élance avec tant de fureur, qu'on n'aurait pu l'épargner sans laisser périr un grand nombre de combattans. Lorsqu'il fut sans vie, Magon l'envoya aussitôt à Annibal, et le fit exposer avec les faisceaux captifs devant la tente du général carthaginois. Telle est la tradition la plus exacte : Gracchus périt en Lucanie, dans un endroit appelé le Vieux-Champ.

XVII. Si l'on en croit d'autres historiens, l'évènement se passa sur le territoire de Bénévent : Gracchus s'était éloigné du camp, avec ses licteurs et trois esclaves, pour se baigner dans les eaux du Calore; il fut surpris, nu et sans armes, par les ennemis cachés derrière les saules du rivage, n'eut à leur opposer que les pierres du fleuve, et tomba sous leurs coups. D'autres prétendent que, sur l'avis des aruspices, il s'éloigna à cinq cents pas de son camp, pour expier, en un lieu pur, les prodiges dont j'ai parlé; là, il fut enveloppé par deux escadrons de cavalerie numide, placés en embuscade : tant on est peu d'accord sur le lieu et sur le genre de trépas d'un homme si recommandable et si célèbre. Même diversité d'opinions

neris quoque Gracchi varia est fama. Alii in castris romanis sepultum ab suis, alii ab Annibale (et ea vulgatior fama est) tradunt in vestibulo punicorum castrorum rogum exstructum esse; armatum exercitum decurrisse cum tripudiis Hispanorum, motibusque armorum et corporum suæ cuique genti adsuetis, ipso Annibale omni rerum verborumque honore exsequias celebrante. Hæc tradunt, qui in Lucanis rei gestæ auctores sunt. Si illis, qui ad Calorem fluvium interfectum memorant, credere velis, capitis tantum Gracchi hostes potiti sunt; eo delato ad Annibalem, missus ab eo confestim Carthalo, qui in castra romana ad Cn. Cornelium quæstorem deferret; is funus imperatoris in castris, celebrantibus cum exercitu Beneventanis, fecit.

XVIII. Consules, agrum campanum ingressi, quum passim popularentur, eruptione oppidanorum et Magonis cum equitatu territi et trepidi, ad signa milites palatos passim revocarunt : et, vixdum instructa acie fusi, supra mille et quingentos milites amiserunt. Inde ingens ferocia superbæ suopte ingenio genti crevit, multisque prœliis lacessebant Romanos : sed intentiores ad cavendum consules una pugna fecerat, incaute atque inconsulte inita. Restituit tamen his animos, et illis minuit audaciam, parva una res; sed in bello nihil tam leve est, quod non magnæ interdum rei momentum faciat. T. Quin-

sur ses funérailles : les uns disent qu'il fut inhumé dans le camp romain, et par ses soldats; les autres, et c'est la tradition la plus accréditée, racontent qu'Annibal lui fit élever un bûcher à l'entrée de son camp; les troupes y défilèrent en armes; les Espagnols exécutèrent leurs danses nationales; chaque peuple qui composait l'armée carthaginoise, y fit les évolutions et les exercices de son pays, et Annibal lui-même honora cette cérémonie funèbre de toute la pompe, de tous les éloges d'un ennemi généreux. Tel est le récit des auteurs qui placent le fait en Lucanie. Suivant ceux qui font tuer Gracchus sur les rives du Calore, la tête seule tomba au pouvoir des Africains. A peine Annibal l'eut-il reçue, qu'il la fit porter, par Carthalon, au camp romain, et remettre au questeur Cn. Cornelius : ce dernier célébra, dans le camp, les funérailles de son général, et les habitans de Bénévent assistèrent, avec l'armée, à la cérémonie.

XVIII. Les consuls, qui étaient entrés sur le territoire de Capoue, étendaient çà et là le ravage, lorsqu'une sortie des habitans et de Magon, en tête de sa cavalerie, les frappa d'une telle frayeur, d'une telle épouvante, qu'ils rappelèrent sous les drapeaux leurs soldats épars; mais, mis en déroute avant d'avoir pu établir leur ordre de bataille, ils perdirent plus de quinze cents hommes. Ce succès ne fit qu'ajouter encore à l'orgueil de cette nation naturellement présomptueuse; c'étaient chaque jour de nouvelles escarmouches contre les Romains; mais les consuls étaient sur leurs gardes : une action trop légèrement hasardée avait commandé la prudence. Toutefois un évènement de peu d'importance releva le courage des uns, et abattit l'audace des autres;

ctio Crispino Badius Cámpanus hospes erat, perfamiliari hospitio junctus: creverat consuetudo, quod æger Romæ apud Crispinum Badius ante defectionem campanam liberaliter comiterque curatus fuerat. Tum Badius, progressus ante stationes, quæ pro porta stabant, vocari Crispinum jussit: quod ubi est Crispino nunciatum, ratus conloquium amicum ac familiare quæri, manente memoria, etiam in discidio publicorum fœderum, privati juris, paullum a ceteris processit. Postquam in conspectum venere, «Provoco te, inquit, ad pugnam, Crispine,» Badius: «conscendamus equos, submotisque aliis, uter bello melior sit, decernamus.» Ad ea Crispinus, «nec sibi, nec illi, ait, hostes deesse, in quibus virtutem ostendant: se, etiamsi in acie obcurrat, declinaturum, ne hospitali cæde dextram violet;» conversusque abibat. Enimvero ferocius tum Campanus increpare mollitiem ignaviamque, et se digna probra in insontem jacere, «hospitalem hostem adpellans, simulantemque parcere, cui sciat parem se non esse; si parum, publicis fœderibus ruptis, diremta simul et privata jura esse putet, Badium Campanum T. Quinctio Crispino Romano palam, duobus exercitibus audientibus, renunciare hospitium. Nihil sibi cum eo consociatum, nihil fœderatum hosti cum hoste, cujus patriam ac penates publicos privatosque obpugnatum venisset. Si vir esset, congrederetur.» Diu

car souvent, à la guerre, les plus petits incidens entraînent les plus grandes conséquences. T. Quinctius Crispinus avait pour hôte et pour ami intime un Campanien, nommé Badius : leur liaison était devenue plus étroite encore, parce qu'avant la défection de Capoue, Badius, malade à Rome, avait reçu dans la maison de Quinctius tous les soins de l'hospitalité la plus généreuse et la plus affable. Badius, en ce moment, paraît aux postes avancés, et fait appeler Crispinus. Le Romain, qui s'attend à une entrevue amicale et affectueuse, et dont la mémoire a, malgré la rupture publique des deux peuples, conservé le souvenir d'une liaison particulière, s'éloigne des siens, et s'avance à la rencontre de Badius. Lorsqu'ils sont en présence : « Crispinus, lui dit le Campanien, je te défie au combat; montons à cheval, et, sans l'intervention des autres, voyons qui de nous deux est le meilleur guerrier. » Crispinus répond : « Qu'ils ont tous deux assez d'ennemis contre lesquels ils peuvent déployer leur courage ; pour lui, lors même qu'il rencontrerait Badius dans la mêlée, il s'éloignerait pour ne pas souiller ses mains du meurtre d'un ami. » En même temps, il se détourne et se retire. Mais alors, le Campanien l'accuse avec orgueil de crainte et de lâcheté, et accable l'homme d'honneur des outrages qu'il méritait lui-même ; il l'appelle « ennemi trop fidèle aux lois de l'hospitalité, qui feint d'épargner son hôte, parce qu'il sait qu'il ne peut lui tenir tête. Si la rupture des traités entre les deux peuples ne lui paraît pas suffisante pour rompre les liaisons particulières, Badius de Capoue fait savoir à T. Quinctius Crispinus de Rome qu'il renonce hautement à toute relation d'hospitalité, en présence des deux armées, qui l'entendent. Ennemi, il abjure tout

cunctantem Crispinum perpulere turmales, ne inpune insultare Campanum pateretur: itaque tantum moratus, dum imperatores consuleret, permitterentne sibi extra ordinem in provocantem hostem pugnare; permissu eorum, arma cepit, equumque conscendit, et Badium, nomine compellans, ad pugnam evocavit. Nulla mora a Campano facta est; infestis equis concurrerunt. Crispinus supra scutum sinistrum humerum Badio hasta transfixit, superque delapsum cum vulnere ex equo desiluit, ut pedes jacentem conficeret. Badius, priusquam obprimeretur, parma atque equo relicto, ad suos aufugit. Crispinus, equum, armaque capta, et cruentam cuspidem insignis spoliis ostentans, cum magna laude et gratulatione militum, ad consules est deductus, laudatusque ibi magnifice, et donis donatus.

XIX. Annibal ex agro beneventano castra ad Capuam quum movisset, tertio post die, quam venit, copias in aciem eduxit: haudquaquam dubius, quod Campanis, absente se, paucos ante dies, secunda fuisset pugna, quin multo minus se suumque toties victorem exercitum sustinere Romani possent. Ceterum, postquam pugnari cœptum est, equitum maxime incursu, quum jaculis obrueretur, laborabat romana acies: donec signum equi-

commerce, toute alliance avec un ennemi qui vient assiéger sa patrie, ses dieux nationaux et ses pénates. S'il est homme de cœur, qu'il s'avance au combat. » Long-temps Crispinus hésite; enfin il cède aux instances de ses compagnons d'armes qui lui demandent vengeance des insultes du Campanien. Il ne tarde qu'un moment, pour obtenir de ses chefs la permission de combattre hors des rangs l'ennemi qui l'a provoqué : on la lui accorde; il prend ses armes, monte à cheval, défie nommément Badius, et l'appelle au combat. Le Campanien ne se fait point attendre : tous deux piquent leurs coursiers, et se chargent avec vigueur. Crispinus perce de sa lance l'épaule gauche de Badius, au dessus du bouclier : il le voit tomber après cette blessure, et se précipite de son cheval, pour achever à pied son ennemi terrassé. Mais Badius, prévenant le coup fatal, laisse monture et bouclier, et se réfugie dans les rangs des Campaniens. Crispinus s'empare des armes et du cheval; fier de ce trophée, il brandit sa lance teinte de sang : chacun applaudit, chacun le félicite; on le conduit devant les consuls, qui le comblent d'éloges pompeux et de présens.

XIX. Annibal quitta le territoire de Bénévent, pour venir camper près de Capoue : dès le troisième jour de son arrivée, il range ses troupes en bataille, ne doutant pas que, si les Campaniens, en son absence, avaient pu obtenir un succès, les Romains ne soutiendraient pas le choc d'Annibal et de son armée tant de fois victorieuse. En effet, au commencement de l'action, l'infanterie romaine, pressée par les cavaliers ennemis qui l'accablaient de traits, commençait à plier; mais une charge de cavalerie, ordonnée par les consuls, rétablit l'équilibre.

tibus datum est, ut in hostem admitterent equos; ita equestre prœlium erat; quum procul visus Sempronianus exercitus, cui Cn. Cornelius quæstor præerat, utrique parti parem metum prœbuit, ne hostes novi adventarent. Velut ex composito utrimque signum receptui datum : reductique in castra prope æquo Marte discesserunt; plures tamen ab Romanis primo incursu equitum ceciderunt. Inde consules, ut averterent Capua Annibalem, nocte, quæ secuta est, diversi, Fulvius in agrum cumanum, Claudius in Lucanos abiit. Postero die, quum vacua castra esse Romanorum nunciatum Annibali esset, et duobus agminibus diversos abiisse; incertus primo, utrum sequeretur, Appium institit sequi. Ille, circumducto hoste, qua voluit, alio itinere ad Capuam rediit. Annibali alia in his locis bene gerendæ rei fortuna oblata est. M. Centenius fuit cognomine Penula, insignis inter primi pili centuriones et magnitudine corporis et animo; is, perfunctus militia, per P. Cornelium Sullam prætorem in senatum introductus, petit a patribus, uti sibi quinque millia militum darentur. « Se, peritum et hostis et regionum, brevi operæ pretium facturum; et, quibus artibus ad id locorum nostri et duces et exercitus capti forent, iis adversus inventorem usurum. » Id non promissum magis stolide, quam stolide creditum : iamquam eædem militares et imperatoriæ artes essent;

Déjà ce n'était plus qu'un engagement de cavalerie, lorsqu'on aperçut de loin l'armée de Sempronius, dont le questeur Cn. Cornelius avait pris le commandement; ce qui fit craindre aux deux partis l'arrivée d'un ennemi nouveau. Des deux côtés, et comme de concert, on sonna la retraite : Romains et Carthaginois rentrèrent dans leur camp avec un avantage à peu près égal; seulement la perte des Romains fut plus considérable, parce qu'ils avaient été maltraités par la première charge de cavalerie. Les consuls, pour éloigner Annibal de Capoue, partirent, la nuit suivante, chacun de son côté, Fulvius pour le territoire de Cumes, Claudius pour la Lucanie. Le lendemain, Annibal apprend que le camp romain est vide, et que chaque consul a pris une route différente : lequel poursuivre? Il hésite; enfin il se décide à marcher sur les traces d'Appius. Ce consul, après l'avoir, à volonté, promené de détours en détours, fit une contre-marche, et revint sur Capoue. Annibal trouva dans ces lieux une autre occasion de remporter une victoire : M. Centenius, surnommé Penula, était l'un des centurions les plus distingués de la première ligne; sa bravoure surpassait sa haute stature. Après son temps de service, il se fait présenter au sénat par le préteur P. Cornelius Sulla, et demande qu'on lui confie le commandement de cinq mille hommes. « Connaissant, disait-il, l'ennemi et les lieux, il signalerait bientôt ses services : toutes les ruses, qui jusqu'alors avaient trompé nos armées et nos généraux, tourneraient contre leur auteur. » Une promesse si téméraire fut accueillie avec non moins de crédulité, comme s'il y avait mérite égal entre un simple officier et un général consommé : au lieu de cinq mille hommes, on lui en accorda

data, pro quinque, octo millia militum; pars dimidia cives, pars socii : et ipse aliquantum voluntariorum itinere in agris concivit, ac, prope duplicato exercitu, in Lucanos pervenit; ubi Annibal, nequidquam secutus Claudium, substiterat. Haud dubia res est, quippe inter Annibalem ducem et centurionem, exercitusque, alterum vincendo veteranum, alterum novum totum, magna ex parte etiam tumultuarium ac semiermem. Ut conspecta inter se agmina sunt, et neutra pars detrectavit pugnam, extemplo instructæ acies; pugnatum tamen, ut in nulla pari re, duas amplius horas, concitata et, donec dux stetisset, romana acie. Postquam is, non pro vetere fama solum, sed etiam metu futuri dedecoris, si sua temeritate contractæ cladi superesset, objectans se hostium telis, cecidit, fusa extemplo est romana acies; sed adeo ne fugæ quidem iter patuit, omnibus viis ab equite insessis, ut ex tanta multitudine vix mille evaserint; ceteri passim, alii alia peste, absumti sint.

XX. Capua a consulibus iterum summa vi obsideri cœpta est : quæque in eam rem opus erant comportabantur parabanturque. Casilinum frumentum convectum : ad Vulturni ostium, ubi nunc urbs est, castellum communitum (ante Fabius Maximus munierat) : præsidium inpositum, ut mare proximum et flumen in potestate essent. In ea duo maritima castella frumentum, quod ex

huit mille, moitié Romains, moitié alliés : il ramassa sur sa route grand nombre de volontaires, et son armée se trouva presque doublée, lorsqu'il arriva en Lucanie, où Annibal s'était arrêté, après avoir inutilement poursuivi Claudius. La partie n'était pas égale entre un chef tel qu'Annibal, et un centurion ; entre de vieux soldats toujours victorieux, et de nouvelles recrues, pour la plupart levées à la hâte, et à peine armées. Lorsque les deux adversaires furent en présence, chacun, sans refuser le combat, fit ses dispositions. L'action, malgré l'inégalité des forces, dura plus de deux heures, et l'ardeur des Romains se soutint, tant que leur chef parut à leur tête : mais bientôt Penula, jaloux de soutenir son ancienne renommée, et d'éviter le déshonneur qui l'attendait, s'il survivait à une défaite qu'avait entraînée sa témérité, succomba sous les traits de l'ennemi, qu'il avait bravés. Aussitôt les Romains furent mis en déroute ; et comme Annibal leur avait coupé la retraite, en faisant investir tous les passages par sa cavalerie, à peine, d'une si grande multitude, échappa-t-il un millier de soldats ; le reste périt çà et là de différentes manières.

XX. Les consuls recommencèrent le siège de Capoue avec une vigueur extrême ; les transports, les préparatifs nécessaires furent poussés avec activité. On établit à Casilinum des magasins de blés ; on éleva un fort à l'embouchure du Vulturne, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la ville ; l'on mit garnison dans celui que Fabius Maximus avait construit précédemment, afin d'être maître et du fleuve et de la mer voisine. Ces deux forts maritimes reçurent les blés qu'on venait de tirer de la Sar-

Sardinia nuper missum erat, quodque M. Junius prætor ex Etruria coemerat, ab Ostia convectum est, ut exercitui per hiemem copia esset. Ceterum super eam eadem, quæ in Lucanis accepta erat, volonum quoque exercitus, qui, vivo Graccho, summa fide stipendia fecerat, velut exauctoratus morte ducis, ab signis discessit. Annibal non Capuam neglectam, neque, ut tanto discrimine, desertos volebat socios : sed, prospero ex temeritate unius romani ducis successu, in alterius ducis exercitusque obprimendi occasionem inminebat. Cn. Fulvium prætorem apuli legati nunciabant, primo, dum urbes quasdam Apulorum, quæ ad Annibalem descivissent, obpugnaret, intentius rem egisse : postea nimio successu et ipsum et milites, præda impletos, in tantam licentiam socordiamque effusos, ut nulla disciplina militiæ esset. Quum sæpe alias, tum paucis diebus ante expertus, qualis sub inscio duce exercitus esset, in Apuliam castra movit.

XXI. Circa Herdoneam romanæ legiones et prætor Fulvius erant; quo ubi adlatum est, hostes adventare, prope est factum, ut, injussu prætoris, signis convulsis in aciem exirent; nec res ulla magis tenuit, quam spes haud dubia, suo id arbitrio, ubi vellent, acturos. Nocte insequenti, Annibal, quum tumultuatum in castris, et plerosque ferociter, signum ut daret, institisse duci ad

daigne, et ceux que le préteur M. Junius avait fait acheter dans l'Étrurie, afin d'assurer des vivres à l'armée pendant l'hiver. Pour surcroît de malheur, outre l'échec reçu en Lucanie, les volons, qui, du vivant de Gracchus, avaient servi si fidèlement, comme si la mort de leur général les eût dégagés de leurs sermens, abandonnèrent leurs drapeaux. Annibal ne voulait ni négliger Capoue, ni abandonner ses alliés dans un si grand péril; mais, enhardi par l'avantage qu'il avait dû à la témérité d'un centurion romain, il épiait l'occasion d'accabler un autre général avec son armée. Les députés de l'Apulie lui annonçaient que le préteur Cn. Fulvius, dans le dessein de reprendre des villes qui avaient embrassé le parti des Carthaginois, avait d'abord montré beaucoup de circonspection; mais bientôt des victoires éclatantes et l'excès du butin lui avaient inspiré, ainsi qu'à ses soldats, tant de licence et de sécurité, qu'il n'existait plus de discipline parmi eux. Plus d'une fois, par le passé, et par une épreuve toute récente, Annibal avait appris ce qu'était une armée confiée à un chef inhabile; il se dirigea donc vers l'Apulie.

XXI. Les légions romaines et le préteur Fulvius se trouvaient près d'Herdonée; à la nouvelle de l'approche des Carthaginois, les soldats allaient presque, sans l'ordre du général, arracher les enseignes et sortir en bataille. Un seul motif les retint; ce fut la ferme persuasion qu'ils pourraient agir ainsi, quand ils le voudraient. La nuit suivante, Annibal informé du tumulte qui avait eu lieu dans le camp, et des cris séditieux qu'avaient poussés les Romains pour réclamer impérieusement de

arma vocantes sciret, haud dubius prosperæ pugnæ occasionem dari, tria millia expeditorum militum in villis circa, vepribusque et silvis disponit; qui, signo dato, simul omnes e latebris exsisterent : et Magonem ac duo ferme millia equitum, qua fugam inclinaturam credebat, omnia itinera insidere jubet; his nocte præparatis, prima luce, in aciem copias educit. Nec Fulvius est cunctatus, non tam sua ulla spe, quam militum inpetu fortuito tractus : itaque eadem temeritate, qua processum in aciem est, instruitur ipsa acies ad libidinem militum forte procurrentium consistentiumque, quo loco ipsorum tulisset animus, deinde per libidinem aut metum deserentium locum : prima legio et sinistra ala in primo instructæ, et in longitudinem porrecta acies; clamantibus tribunis, « nihil introrsus roboris ac virium esse, et, quacumque inpetum fecisset hostis, perrupturos : » nihil, quod salutare esset, non modo ad animum, sed ne ad aures quidem admittebant. Et Annibal, haudquaquam similis dux, neque simili exercitu, neque ita instructo, aderat; ergo ne clamorem quidem atque inpetum primum eorum Romani sustinuere. Dux, stultitia et temeritate Centenio par, animo nequaquam comparandus, ubi rem inclinatam ac trepidantes suos vidit, equo adrepto, cum ducentis ferme equitibus effugit : cetera a fronte pulsa, a tergo atque alis circumventa acies, eo usque est cæsa, ut ex

leur chef le signal du combat, se hâte de saisir l'occasion d'un succès non douteux ; il place trois mille hommes armés à la légère, dans les métairies, les buissons et les bois d'alentour, avec ordre de sortir de leur embuscade, au premier signal; puis il charge Magon d'occuper, avec deux mille chevaux à peu près, tous les chemins qui pouvaient offrir un passage à l'ennemi dans sa fuite. Ces dispositions faites pendant la nuit, il sort, au point du jour, et range ses troupes en bataille. Fulvius ne tarda pas à paraître; non pas qu'il eût l'espoir de vaincre, mais il était entraîné par l'aveugle impétuosité de ses soldats. La précipitation qui les avait conduits au combat, les suivit dans leur ordre de bataille; chacun, à sa volonté, à sa fantaisie, courait ou s'arrêtait au hasard, dans des postes qu'il abandonnait ensuite par crainte ou par caprice. La première légion et un corps égal d'alliés se formèrent d'abord sur une ligne qui présentait un front très-étendu; en vain les tribuns s'écrièrent « qu'il n'y avait au centre ni force, ni appui, et que l'ennemi enfoncerait sans peine l'armée, partout où il l'attaquerait; » les avis les plus salutaires, loin de faire impression sur les esprits, n'étaient pas même écoutés. Du côté d'Annibal, tout était bien différent, le général, les troupes, et l'ordre dans lequel on s'avançait. Aussi les Romains ne purent-ils soutenir ni les cris, ni le premier choc des Carthaginois. Le chef, aussi insensé, aussi téméraire que Centenius, mais loin d'avoir son courage, à la vue de la victoire qui se déclarait pour l'ennemi, et de ses soldats mis en déroute, saisit un cheval, et s'enfuit avec deux cents cavaliers environ. Le reste de l'armée, dont le front était enfoncé, et qui se trouvait enveloppé par derrière et sur les ailes, fut si horrible-

duodeviginti millibus hominum, duo millia haud amplius evaserint; castris hostes potiti suni.

XXII. Hæ clades, super aliam alia, Romam quum essent nunciatæ, ingens quidem et luctus et pavor civitatem cepit; sed tamen, quia consules, ubi summa rerum esset, ad id locorum prospere rem gererent, minus his cladibus commovebantur. Legatos ad consules mittunt C. Lætorium, M. Metilium, qui nunciarent, ut reliquias duorum exercituum cum cura conligerent; darentque operam, ne per metum ac desperationem hosti se dederent (id quod post cannensem accidisset cladem), et ut desertores de exercitu volonum conquirerent. Idem negotii P. Cornelio datum, cui et delectus mandatus erat: isque per fora conciliabulaque edixit, ut conquisitio volonum fieret, iique ad signa reducerentur. Hæc omnia intentissima cura acta. Ap. Claudius consul, D. Junio ad ostium Vulturni, M. Aurelio Cotta Puteolis præposito, qui, ut quæque naves ex Etruria ac Sardinia accessissent, extemplo in castra mitterent frumentum; ipse ad Capuam regressus, Q. Fulvium collegam invenit Casilini, omnia inde portantem molientemque ad obpugnandam Capuam. Tum ambo circumsederunt urbem, et Claudium Neronem prætorem ab Suessula ex Claudianis castris exciverunt. Is quoque, modico ibi præsidio ad tenendum locum relicto, ceteris omnibus copiis ad Capuam descendit: ita

ment massacré, que, de dix-huit mille hommes, deux mille à peine parvinrent à s'échapper : les Africains restèrent maîtres du camp.

XXII. La nouvelle de ces défaites survenues coup sur coup répandit dans Rome le deuil et l'épouvante. Cependant les succès des consuls, dont les opérations avaient bien plus d'importance, rendaient moins vif le sentiment de ces malheurs. On députe vers ces généraux C. Létorius et M. Metilius, pour les engager à recueillir les débris des deux armées, et à faire en sorte que la crainte et le désespoir ne fussent pas pour les fuyards des motifs de se donner à l'ennemi (ce qui était arrivé après la funeste journée de Cannes) : les consuls auraient aussi à rechercher les déserteurs de l'armée des volons; on donna la même mission à P. Cornelius, déjà chargé de faire des levées. Il fit donc publier, dans les places et dans les marchés, l'ordre d'aller à la recherche des volons, et de les ramener sous leurs drapeaux. Toutes ces mesures furent prises avec la plus scrupuleuse exactitude. Le consul Ap. Claudius, après avoir préposé D. Junius à l'embouchure du Vulturne, et M. Aurelius Cotta à Pouzzoles, pour faire passer aussitôt dans le camp tous les blés qui viendraient, par mer, de la Sardaigne ou de l'Étrurie, retourna lui-même vers Capoue, et trouva, à Casilinum, son collègue, Q. Fulvius, occupé des transports et des constructions nécessaires pour le siège. Alors les deux consuls investirent la place, et rappelèrent le préteur Claudius Néron, qui occupait, à Suessula, l'ancien camp de Marcellus. Néron laissa peu de troupes pour garder cette position, et se dirigea vers Capoue avec toutes ses forces. Ainsi les tentes de trois généraux s'élevèrent sous les murs de

tria prætoria circa Capuam erecta, tres et exercitus diversis partibus opus adgressi, fossa valloque circumdare urbem parant, et castella excitant modicis intervallis: multisque simul locis cum prohibentibus opera Campanis eo eventu pugnant, ut postremo portis muroque se contineret Campanus. Prius tamen, quam hæc continuarentur opera, legati ad Annibalem missi, qui quererentur, desertam ab eo Capuam, ac prope redditam Romanis: obtestarenturque, ut tunc saltem opem non circumsessis modo, sed etiam circumvallatis, ferret. Consulibus litteræ a P. Cornelio prætore missæ, «Ut priusquam clauderent Capuam operibus, potestatem Campanis facerent, ut, qui eorum vellent, exirent ab Capua, suasque res secum auferrent. Liberos fore suaque omnia habituros, qui ante idus martias exissent; post eam diem, quique exissent, quique ibi mansissent, hostium futuros numero;» ea pronunciata Campanis, atque ita spreta, ut ultro dicerent contumelias, minarenturque. Annibal ab Herdonea Tarentum duxerat legiones; spe, aut vi, aut dolo, arcis tarentinæ potiundæ. Quod ubi parum processit, ad Brundisium flexit iter, prodi id oppidum ratus; ibi quoque quum frustra tereret tempus, legati campani ad eum venerunt, querentes simul, orantesque; quibus Annibal magnifice respondit, et antea solvisse obsidionem, et nunc adventum suum consules non

cette ville, et trois armées l'attaquèrent, chacune de son côté : et d'abord, on l'entoure d'un fossé et d'un retranchement; on construit des forts, de distance en distance, et les différentes sorties, tentées sur plusieurs points à la fois par les habitans, qui veulent empêcher les travaux, sont repoussées avec tant de succès, qu'enfin les assiégés sont contraints de se tenir dans l'enceinte de leurs remparts. Cependant, avant que les ouvrages fussent terminés, ils envoyèrent une ambassade à Annibal, afin de se plaindre de l'abandon où il laissait Capoue, qui se voyait, pour ainsi dire, de nouveau livrée aux Romains : on le conjurait de venir au secours de ses alliés pressés à la fois par un siège, et enfermés de tous côtés par une ligne de circonvallation. Les consuls reçurent une lettre du préteur P. Cornelius, qui les invitait, « avant l'entier investissement de la place, à permettre aux Campaniens, qui le voudraient, de sortir de Capoue, avec ce qui pouvait leur appartenir : la liberté et la jouissance de tous leurs biens seraient accordées à ceux qui auraient quitté la ville avant les ides de mars; quiconque, après ce terme, tenterait de sortir, ou resterait dans la place, serait traité comme ennemi. » Ces dispositions, notifiées aux Campaniens, furent repoussées avec mépris; au dédain même on ajouta les insultes et les menaces. Annibal avait marché d'Herdonée sur Tarente, dans l'espoir de s'emparer de la citadelle, par force, ou par ruse. Trompé dans son attente, il tourna vers Brindes, où il se flattait d'entrer par trahison; mais son temps n'y fut pas mieux employé. Les députés campaniens vinrent le trouver là, pour lui adresser leurs plaintes et leurs prières. Annibal leur répondit avec assurance que déjà il avait fait lever le siège de leur ville, et que, cette

laturos. Cum hac spe dimissi legati, vix regredi Capuam, jam duplici fossa valloque cinctam, potuerunt.

XXIII. Quum maxime Capua circumvallaretur, Syracusarum obpugnatio ad finem venit, præterquam vi ac virtute ducis exercitusque, intestina etiam proditione adjuta. Namque Marcellus, initio veris, incertus, utrum Agrigentum ad Himilconem et Hippocratem verteret bellum, an obsidione Syracusas premeret, quamquam nec vi capi videbat posse inexpugnabilem terrestri ac marítimo situ urbem, nec fame, quam prope liberi ab Carthagine commeatus alerent, tamen, ne quid inexpertum relinqueret, transfugas syracusanos (erant autem apud Romanos aliqui nobilissimi viri, inter defectionem ab Romanis, quia ab novis consiliis abhorrebant, pulsi) conloquiis suæ partis tentare hominum animos jussit, et fidem dare, si traditæ forent Syracusæ, liberos eos ac suis legibus victuros esse. Non erat conloquii copia, quia multorum animi suspecti omnium curam oculosque converterant, ne quid falleret tale admissum. Servus unus exsulum, pro transfuga intromissus in urbem, conventis paucis, initium conloquendi de tali re fecit; deinde in piscatoria quidam navi, retibus operti, circumvecique ita ad castra romana, conlocutique cum transfugis: et idem sæpius eodem modo alii atque alii; postremo ad

fois, les consuls n'oseraient pas attendre son arrivée. Congédiés avec cette espérance, les ambassadeurs purent à peine rentrer dans Capoue, qui déjà était fermée par un double fossé, par une double palissade.

XXIII. Tandis que les Romains pressaient si vivement Capoue, le siège de Syracuse fut terminé par la constance et le courage du général et de l'armée, que vint seconder encore une trahison intestine. En effet, au commencement du printemps, Marcellus avait hésité s'il tournerait ses armes contre Agrigente, occupée par Himilcon et par Hippocrate, ou s'il continuerait le siège de Syracuse; car il voyait que cette ville était imprenable, par la force, à cause de sa situation sur terre et sur mer; par la famine, parce qu'elle tirait presque sans obstacle ses convois de Carthage. Afin cependant de ne rien négliger, il s'adressa, parmi les transfuges syracusains, aux personnages du plus haut rang, que leur opposition aux idées nouvelles avait fait bannir de Syracuse, à l'époque de la défection; il les engagea à sonder les dispositions de leurs partisans, et à leur promettre, s'ils lui livraient Syracuse, la conservation de leurs lois et de leur liberté. Mais il était difficile de se ménager des conférences, parce que le grand nombre de suspects attirait l'attention générale, fixait tous les yeux, et que l'on se tenait en garde contre toute tentative de ce genre. Un esclave des exilés parvint à s'introduire dans la ville, en qualité de transfuge, s'aboucha avec quelques partisans des Romains, et entama ainsi la négociation. Ensuite plusieurs d'entre eux, cachés sous des filets, dans des barques de pêcheurs, arrivèrent au camp où ils eurent des entretiens avec les transfuges; d'autres firent de même, puis d'autres encore, en-

octoginta facti. Et, quum jam composita omnia ad proditionem essent, indicio delato ad Epicydem per Attalum quemdam, indignantem sibi rem creditam non esse, necati omnes cum cruciatu sunt. Alia subinde spes, postquam hæc vana evaserat, excepit. Damippus quidam Lacedæmonius, missus ab Syracusis ad Philippum regem, captus ab romanis navibus erat; hujus utique redimendi et Epicydæ cura erat ingens; nec abnuit Marcellus, jam tum Ætolorum, cujus gentis socii Lacedæmonii erant, amicitiam adfectantibus Romanis. Ad conloquium de redemtione ejus missis, medius maxime atque utrisque opportunus locus, ad portum Trogiliorum, propter turrim, quam vocant Galeagram, est visus; quo quum sæpius commearent, unus ex Romanis, ex propinquo murum contemplatus, numerando lapides, æstimandoque ipse secum, quid in fronte paterent singuli, altitudinem muri, quantum proxime conjectura poterat, permensus, humiliioremque aliquanto pristina opinione sua et ceterorum omnium ratus esse, et vel mediocribus scalis superabilem, ad Marcellum rem defert. Haud spernenda visa; sed quum adiri locus, qui ob id ipsum intentius custodiebatur, non posset, occasio quærebatur : quam obtulit transfuga, nuncians, diem festum Dianæ per triduum agi, et, quia alia in obsidione desint, vino largius epulas celebrari, et ab

fin ils se trouvèrent au nombre de quatre-vingts. Déjà tout était prêt pour l'exécution du complot, lorsque la trame fut dévoilée à Épicyde, par un certain Attalus, irrité de n'avoir pas été mis dans le secret : on fit expirer les traîtres dans d'horribles tortures. Un nouvel espoir succéda bientôt à celui qui venait de s'évanouir. Un Lacédémonien, nommé Damippus, député par Syracuse au roi Philippe, avait été pris par la flotte romaine. Épicyde mettait un grand intérêt à le racheter : Marcellus ne s'y refusa pas; car déjà les Romains recherchaient l'amitié des Étoliens, alliés de Lacédémone. Pour traiter de cette affaire, on choisit un lieu qui, placé entre la ville et le camp, était, de part et d'autre, le plus favorable à un pourparler; ce fut sur le Port de Trogile, auprès d'une tour appelée Galéagra. Dans une de ces fréquentes entrevues, un Romain, qui avait observé le mur d'assez près, compta les pierres, mesura de l'œil l'élévation de chacune d'elles en particulier, et, par un calcul approximatif qui lui donna la hauteur totale de la muraille, il reconnut que là elle était moins élevée que les assiégeans et lui-même ne l'avaient pensé, et qu'on pouvait en atteindre le sommet avec des échelles de grandeur médiocre. Il fit part de ses observations à Marcellus : l'avis sembla de nature à ne pas être négligé; mais comme il n'était pas possible d'arriver à cet endroit des remparts, que sa faiblesse faisait garder avec plus de soin, on attendait une occasion propice. Elle fut offerte par un transfuge qui vint annoncer que Syracuse allait, pendant trois jours, célébrer la fête de Diane, et, qu'à défaut des autres provisions que le siège faisait manquer, il y aurait, dans les banquets, d'amples effusions de vin; car Épicyde en avait fait distribuer à toute la ville, et les

Epicyde præbito universæ plebei, et per tribus a principibus diviso. Id ubi accepit Marcellus, cum paucis tribunorum militum conlocutus, electisque per eos ad rem tantam agendam audendamque idoneis centurionibus militibusque, et scalis in occulto comparatis, ceteris signum dari jubet, ut mature corpora curarent, quietique darent; nocte in expeditionem eundum esse. Inde ubi id temporis visum, quo de die epulatis jam vini satias principiumque somni esset, signi unius milites ferre scalas jussit; et ad mille fere armati tenui agmine per silentium eo deducti. Ubi sine strepitu ac tumultu primi evaserunt in murum, secuti ordine alii : quum priorum audacia dubiis etiam animum faceret.

XXIV. Jam mille armatorum ceperant partem, quum ceteræ admotæ, pluribusque scalis in murum evadebant, signo ab Hexapylo dato; quo per ingentem solitudinem erat perventum, quia magna pars, in turribus epulati, aut sopiti vino erant, aut semigraves potabant; paucos tamen eorum obpressos in cubilibus interfecerunt. Prope Hexapylon est portula, magna vi refringi cœpta; et e muro ex composito tuba datum signum erat. Et jam undique, non furtim, sed vi aperta, gerebatur res; quippe ad Epipolas, frequentem custodiis locum, perventum erat, terrendique magis hostes erant, quàm fallendi; sicut territi sunt; nam simul ac tubarum est auditus can-

grands en avaient donné aussi dans chaque tribu. A cette nouvelle, Marcellus tient conseil avec un petit nombre de tribuns, choisit avec eux les centurions et les soldats les plus capables de tenter une entreprise si hardie, se munit secrètement d'échelles, et ordonne au reste de l'armée de prendre, de bonne heure, la nourriture et le repos nécessaires : la nuit, il faudra marcher à une expédition. Lorsqu'il juge que les excès de la journée et les fumées du vin ont plongé les Syracusains dans le premier sommeil, sur un signal, il commande aux soldats de porter des échelles, et conduit mille hommes à peu près, en silence et à la file, jusqu'à l'endroit marqué. Les premiers gagnent sans tumulte et sans bruit le sommet de la muraille; les autres les suivent à l'envi; car l'audace des premiers inspire du courage aux moins intrépides.

XXIV. Déjà les mille soldats étaient maîtres d'une partie des remparts; on fait approcher le reste des troupes, qui, à l'aide d'un plus grand nombre d'échelles, escaladent le mur. Le signal leur était donné de l'Hexapyle, où les premiers étaient parvenus au milieu d'une solitude profonde, parce que la plupart des gardes, qui avaient fait la débauche sur les tours, étaient assoupis par le vin, ou achevaient de s'enivrer. Quelques-uns cependant furent surpris et égorgés dans leurs lits. Près de l'Hexapyle se trouvait une petite porte que l'on se mit à rompre avec violence, tandis que la trompette donnait, du haut des murs, le signal convenu. Déjà, de toutes parts, ce n'était plus une surprise, mais une attaque à force ouverte; car on était arrivé au quartier d'Epipole, où les postes étaient plus nombreux; il fallait

tus, clamorque tenentium muros partemque urbis; omnia teneri custodes rati, alii per murum fugere, alii salire de muro, præcipitarique turba paventium. Magna pars tamen ignara tanti mali erat, et gravatis omnibus vino somnoque, et, in vastæ magnitudinis urbe, partium sensu non satis pertinente in omnia. Sub luce, Hexapylo effracto, Marcellus, omnibus copiis urbem ingressus, excitavit convertitque omnes ad arma capienda, opemque, si quam possent, jam captæ prope urbi ferendam. Epicydes, ab Insula, quam ipsi Nason vocant, citato profectus agmine, haud dubius, quin paucos, per neglegentiam custodum transgressos murum, expulsurus foret, obcurrentibus pavidis, tumultum augere eos, diclitans, et majora ac terribiliora vero adferre, postquam conspexit omnia circa Epipolas armis completa, lacessito tantum hoste paucis missilibus, retro in Achradinam agmen convertit, non tam vim multitudinemque hostium metuens, quam ne qua intestina fraus per occasionem oriretur, clausasque inter tumultum Achradinæ atque Insulæ inveniret portas. Marcellus, ut, mœnia ingressus, ex superioribus locis urbem, omnium ferme illa tempestate pulcherrimam, subjectam oculis vidit, inlacrymasse dicitur, partim gaudio tantæ perpetratæ rei, partim vetusta gloria urbis. Atheniensium classes demersæ, et duo ingentes exercitus cum duobus

donc effrayer, et non plus tromper l'ennemi, et l'on parvint à l'épouvanter; en effet, au premier son des trompettes, aux cris des Romains qui occupaient les murailles et une partie de la ville, les sentinelles, pensant que tout était au pouvoir de l'ennemi, s'enfuient, les uns le long des murs, les autres sautent dans les fossés, ou y sont précipités par la foule des fuyards. Toutefois, une grande partie des Syracusains ignoraient encore leur malheur; car tous étaient appesantis par le vin et par le sommeil, et, dans une cité si vaste, le désastre d'un quartier ne retentissait pas sur-le-champ dans les autres. Au point du jour, l'Hexapyle forcé, Marcellus entra avec toutes ses troupes : alors les assiégés se réveillent, et tous courent aux armes pour secourir, s'il était possible, une ville à moitié prise. Épicyde sort de l'Ile (appelée *Nasos* d'après le dialecte dorien); il s'avance rapidement à la rencontre des assaillans qu'il suppose avoir franchi les murs en petit nombre par la négligence des gardes; il espère les repousser sans peine. Il reproche aux fuyards qu'il rencontre sur son chemin, d'augmenter la terreur, de grossir les objets et d'exagérer le péril; mais il voit bientôt tout l'Épipole rempli d'ennemis; il fait lancer sur eux quelques traits; puis il se hâte de retourner vers l'Achradine, non pas tant par crainte de ne pouvoir résister aux efforts et à la multitude des Romains, que pour éviter à l'intérieur une nouvelle trahison habile à profiter de la circonstance, et qui, au milieu du tumulte, pourrait lui fermer les portes de l'Achradine et de l'Ile. Marcellus, qui est entré dans Syracuse, contemple d'une hauteur cette ville, la plus belle peut-être qui fût alors; en la voyant à ses pieds, il laisse couler des larmes de joie, parce qu'il a terminé une si grande entreprise;

clarissimis ducibus deleti, obcurrebant, et tot bella cum Carthaginiensibus tanto cum discrimine gesta; tot tam opulenti tyranni regesque; præter ceteros Hiero, quum recentissimæ memoriæ rex, tum ante omnia, quæ virtus ei fortunaque sua dederat, beneficiis in populum romanum insignis: ea quum universa obcurrerent animo, subiretque cogitatio, jam illa momento horæ arsura omnia, et ad cineres reditura; priusquam signa Achradinam admoveret, præmittit Syracusanos, qui intra præsidia romana, ut ante dictum est, fuerant, ut adloquio leni perlicerent hostes ad dedendam urbem.

XXV. Tenebant Achradinæ portas murosque maxime transfugæ, quibus nulla erat per conditiones veniæ spes: ii nec adire muros, nec adloqui quemquam passi; itaque Marcellus, postquam id inceptum irritum fuit, ad Euryalum signa referri jussit: tumulus est in extrema parte urbis versus a mari, viæque inminens ferenti in agros mediterraneaque insulæ, percommode situs ad commeatus excipiendos. Præerat huic arci Philodemus Argivus, ab Epicyde inpositus, ad quem missus a Marcello Sosis, unus ex interfectoribus tyranni, quum, longo sermone habito, dilatus per frustrationem esset, retulit Marcello, tempus eum ad deliberandum sumsisse. Quum is diem de die differret, dum Hippocrates atque Himilco admoverent castra legionesque, haud dubius, si in arcem ac-

de douleur, parce qu'il songe à l'antique gloire de cette cité. Il se rappelait deux flottes athéniennes coulées à fond, deux armées formidables détruites avec deux généraux fameux; tant de guerres hasardeuses soutenues contre Carthage; tant de tyrans et de rois si puissans, et surtout Hiéron, dont le souvenir était si récent alors, et qui s'était illustré par son courage, par d'heureux succès, et plus encore par les services qu'il avait rendus au peuple de Rome. Toutes ces réflexions agitaient son esprit, lorsqu'il vient à penser qu'en un moment Syracuse entière va devenir la proie des flammes, va être réduite en cendres : aussitôt il envoie les Syracusains, qui, comme on l'a dit, s'étaient réfugiés dans le camp romain, pour déterminer, par la persuasion, les ennemis à se rendre.

XXV. Les portes et les murailles de l'Achradine étaient gardées principalement par les transfuges, qui, si l'on venait à capituler, n'avaient aucun espoir de pardon; ils ne permirent donc, ni d'approcher des remparts, ni d'entrer en pourparler. Aussi Marcellus, trompé dans son attente, fit tourner les enseignes vers Euryale. C'était un fort, construit sur une éminence, à l'extrémité de la ville la plus éloignée de la mer, dominant la route qui mène dans la campagne et dans l'intérieur de l'île, et situé d'une manière très-favorable pour recevoir des convois. Philodème d'Argos avait reçu d'Épicyde le commandement de cette citadelle : Marcellus lui députa Sosis, un des meurtriers du tyran, qui, après une longue entrevue sans résultat, revint dire au général, que Philodème avait demandé du temps pour délibérer. Il différait de jour en jour, attendant l'arrivée d'Hippocrate et d'Himilcon avec leurs troupes; et, per-

cepisset eos, deleri romanum exercitum inclusum muris posse. Marcellus, ut Euryalum neque tradi, neque capi vidit posse, inter Neapolim et Tycham (nomina partium urbis, et instar urbium sunt) posuit castra, timens, ne, si frequentia intrasset loca, contineri ab discursu miles avidus prædæ non posset. Legati eo ab Tycha et Neapoli cum infulis et velamentis venerunt, precantes, ut a cædibus et ab incendiis parceretur. De quorum precibus, quam postulatis, magis consilio habito, Marcellus, ex omnium sententia, edixit militibus, «ne quis liberum corpus violaret; cetera prædæ futura;» castraque tectis parietum pro muro septa; portis regione platearum patentibus stationes præsidiaque disposuit, ne quis in discursu militum inpetus in castra fieri posset. Inde, signo dato, milites discurrerunt : refractisque foribus, quum omnia terrore ac tumultu streperent, a cædibus tamen temperatum est; rapinis nullus ante modus fuit, quam omnia diuturna felicitate cumulata bona egessere. Inter hæc et Philodemus, quum spes auxilii nulla esset, fide accepta, ut inviolatus ad Epicydem rediret, deducto præsidio, tradidit tumulum Romanis. Adversis omnibus ad tumultum ex parte captæ urbis, Bomilcar, noctem eam nactus, qua propter vim tempestatis stare ad anchoram in salo romana classis non posset, cum triginta quinque navibus ex portu syracusano profectus, libero mari vela

suadé qu'une fois introduits dans la citadelle, ils pourraient facilement détruire l'armée romaine, enfermée entre des murailles. Marcellus, dans l'impossibilité de réduire Euryale par capitulation ou par force, alla camper entre Neapolis et Tycha, deux parties de Syracuse, aussi grandes que des villes même : il craignait, en pénétrant dans des quartiers plus peuplés, qu'il lui fût trop difficile de retenir le soldat avide de butin. Là se rendirent des députés de Neapolis et de Tycha, portant des bandelettes et des rameaux d'olivier, pour le supplier de leur épargner le carnage et l'incendie. Marcellus soumit à la délibération leur prière, plutôt que leur demande, et, d'après l'avis unanime du conseil, fit publier, « avec la défense d'exercer aucune violence sur les personnes libres, l'abandon de tout le reste à la discrétion du soldat. » Il adossa son camp à des maisons qui lui servirent de remparts ; il plaça des corps-de-garde et des sentinelles aux portes qui donnaient sur les places publiques, de peur que l'ennemi ne profitât de la dispersion des troupes, pour l'attaquer. Ensuite, à un premier signal, les soldats se répandent çà et là, brisent les portes des maisons, sèment partout le tumulte et la terreur, et pourtant épargnent la vie des habitans : le pillage ne cesse, que lorsqu'ils ont enlevé toutes les richesses accumulées dans Syracuse par une longue prospérité. Cependant Philodème, qui n'avait plus aucune espérance de secours, obtint de se rendre en toute sûreté vers Épicyde, évacua le fort, et le livra aux Romains. Tandis que l'attention générale se portait vers la partie de la ville dont la prise excitait tant d'alarmes, Bomilcar, à la faveur de la tempête qui ne permettait pas à la flotte romaine de rester à l'ancre

in altum dedit, quinque et quinquaginta navibus Epicydæ et Syracusanis relictis : edoctisque Carthaginiensibus, in quanto res syracusana discrimine esset, cum centum navibus, post paucos dies, redit, multis (ut fama est) donis ex Hieronis gaza ab Epicyde donatus.

XXVI. Marcellus, Euryalo recepto præsidioque addito, una cura erat liber, ne qua ab tergo vis hostium in arcem accepta inclusos inpeditosque mœnibus suos turbaret. Achradinam inde, trinis castris per idonea dispositis loca, spe ad inopiam omnium rerum inclusos redacturum, circumsedit. Quum, per aliquot dies, quietæ stationes utrimque fuissent, repente adventus Hippocratis et Himilconis, ut ultro undique obpugnarentur Romani, fecit : nam et Hippocrates, castris ad magnum portum communitis, signoque iis dato, qui Achradinam tenebant, castra vetera Romanorum adortus est, quibus Crispinus præerat; et Epicydes eruptionem in stationes Marcelli fecit : et classis punica litori, quod inter urbem et castra romana erat, adpulsa est; ne quid præsidii Crispino submitti a Marcello posset. Tumultum tamen majorem hostes præbuerunt, quam certamen; nam et Crispinus Hippocratem non repulit tantum munimentis, sed insecutus etiam est trepide fugientem : et Epicyden Marcellus in urbem compulit; satisque jam etiam in

dans la rade, s'échappa, la nuit, du port de Syracuse, avec trente-cinq vaisseaux, en laissa cinquante-cinq à Épicyde et aux Syracusains, et cingla sans obstacle vers Carthage, où il apporta la nouvelle du péril extrême où se trouvait Syracuse : il revint, peu de jours après, avec cent navires, et reçut, dit-on, d'Épicyde, à titre de présent, des sommes considérables tirées du trésor d'Hiéron.

XXVI. Marcellus, maître du fort Euryale, y mit garnison, et n'eut plus à redouter que les ennemis, introduits dans la citadelle, vinssent surprendre ses soldats par derrière, et les attaquer dans l'enceinte de murailles qui les pressait, qui les enfermait sur tous les points. Ensuite il investit l'Achradine, au moyen de trois camps placés dans des positions favorables; il espérait réduire les assiégés par une disette absolue. Pendant quelques jours, on se tint en repos, de part et d'autre; mais l'arrivée d'Hippocrate et d'Himilcon fit prendre l'offensive aux ennemis, et les Romains furent assaillis de tous côtés. Hippocrate était venu camper près du grand port; de là, donnant le signal à la garnison qui occupait l'Achradine, il attaqua l'ancien camp des Romains, où commandait Crispinus, pendant qu'Épicyde faisait une sortie contre les postes avancés de Marcellus, et que la flotte carthaginoise s'approchait du rivage, entre la ville et le camp romain, pour empêcher Marcellus d'envoyer aucun secours à son lieutenant. Cependant l'alarme fut plus vive que le combat : en effet, Crispinus ne repoussa pas seulement l'attaque d'Hippocrate, il le mit en déroute, il le poursuivit dans sa fuite; et Marcellus refoula Épicyde dans la ville : enfin, le résultat de cette attaque semblait l'avoir mis,

posterum videbatur provisum, ne quid ab repentinis eorum excursionibus periculi foret. Adcessit et pestilentia, commune malum, quod facile utrorumque animos averteret a belli consiliis: nam tempore autumni, et locis natura gravibus, multo tamen magis extra urbem, quam in urbe, intoleranda vis æstus per utraque castra omnium ferme corpora movit. Et primo, temporis ac loci vitio et ægri erant, et moriebantur: postea curatio ipsa et contactus ægrorum vulgabat morbos; ut aut neglecti desertique, qui incidissent, morerentur, aut adsidentes curantesque eadem vi morbi repletos secum traherent: quotidianaque funera et mors ob oculos esset, et undique dies noctesque ploratus audirentur. Postremo ita adsuetudine mali efferaverant animos, ut non modo lacrymis justoque comploratu prosequerentur mortuos, sed ne efferrent quidem, aut sepelirent, jacerentque strata exanima corpora in conspectu similem mortem exspectantium; mortuique ægros, ægri validos, quum metu, tum tabe ac pestifero odore corporum, conficerent; et, ut ferro potius morerentur, quidam invadebant soli hostium stationes. Multo tamen vis major pestis Pœnorum castra, quam romana (diu circumsedendo Syracusas, cœlo aquisque adsuerant magis), adfecerat. Ex hostium exercitu Siculi, ut primum videre ex gravitate loci vulgari morbos, in suas quisque propinquas urbes dilapsi

pour l'avenir, à l'abri d'une excursion soudaine. A tous les maux de la guerre vint se joindre encore un fléau destructeur, qui promena ses ravages sur les deux partis, et les força de suspendre les hostilités. Les chaleurs de l'automne, l'insalubrité du pays, avaient, dans les deux camps, mais plus encore au dehors qu'au dedans de la ville, causé une épidémie presque générale. D'abord l'intempérie de la saison et le mauvais air amenaient des maladies qui devenaient mortelles : bientôt les soins même donnés aux malades et leur contact propagèrent la contagion ; il fallait, ou les laisser périr faute de secours et d'appui, ou respirer près d'eux un air pestilentiel, funeste récompense des soins qu'on leur prodiguait. C'étaient, à chaque instant, des morts, des funérailles; le jour, la nuit, des pleurs, des gémissemens. Enfin l'habitude du mal avait rendu tellement insensible, que, non-seulement on cessa de payer aux morts un juste tribut de larmes et de douleur, mais qu'on négligea même de les enlever, de les ensevelir : la terre était jonchée de cadavres épars, sous les yeux de malades qui attendaient le même sort; la crainte, l'odeur fétide des morts et des mourans, achevaient ceux qui étaient atteints du fléau, et infectaient ceux qu'il avait épargnés. Pour mourir au moins sous le tranchant du glaive, quelques-uns allaient seuls attaquer les postes ennemis. Cependant la peste exerça plus de ravages dans le camp des Carthaginois que dans celui des Romains, que trois ans de siège avaient acclimatés. Les Siciliens, qui servaient dans l'armée africaine, voyant que le mal provenait de l'insalubrité des lieux, se retirèrent dans leurs villes assez voisines de Syracuse : mais les Carthaginois, qui n'avaient point d'autre refuge, pé-

sunt: at Carthaginienses, quibus nusquam receptus erat, cum ipsis ducibus Hippocrate atque Himilcone, ad internecionem omnes perierunt. Marcellus, ut tanta vis ingruebat mali, traduxerat in urbem suos; infirmaque corpora tecta et umbræ recreaverant. Multi tamen ex romano exercitu eadem peste absumti sunt.

XXVII. Deleto terrestri punico exercitu, Siculi, qui Hippocratis milites fuerant, in haud magna oppida, ceterum et situ et munimentis tuta (tria millia alterum ab Syracusis, alterum quindecim abest), eo et commeatus e civitatibus suis comportabant, et auxilia arcessebant. Interea Bomilcar, iterum cum classe profectus Carthaginem, ita exposita fortuna sociorum, ut spem faceret, non ipsis modo salutarem opem ferri posse, sed Romanos quoque in capta quodammodo urbe capi, perpulit, ut onerarias naves quam plurimas omni copia rerum onustas secum mitterent, classemque suam augerent: igitur, centum triginta navibus longis et septingentis onerariis profectus a Carthagine, satis prosperos ventos ad trajiciendum in Siciliam habuit; sed iidem venti superare eum Pachynum prohibebant. Bomilcaris adventus, fama primo, dein præter spem mora, quum gaudium et metum in vicem Romanis Syracusanisque præbuisset; Epicydes metuens, ne, si pergerent iidem, qui tum tenebant, ab ortu solis flare per dies plures venti,

rirent tous jusqu'au dernier, avec leurs chefs Hippocrate et Himilcon. La contagion redoublait d'intensité; Marcellus fit passer ses soldats dans la ville, où l'ombre et le couvert leur procurèrent quelque soulagement. Toutefois l'armée romaine perdit aussi beaucoup de monde.

XXVII. Ainsi fut détruite l'armée de terre des Carthaginois : les Siciliens, qui avaient été soldats d'Hippocrate, se réfugièrent dans deux villes peu considérables, mais assez fortes par leur situation et par leurs retranchemens; l'une était à trois, l'autre à quinze milles de Syracuse : là, ils firent passer les vivres et les secours que leur patrie pouvait fournir. Cependant Bomilcar retourne pour la seconde fois à Carthage, où il présente la position des alliés sous un point de vue assez favorable pour faire espérer de pouvoir tout à la fois leur porter un secours efficace, et même prendre, en quelque sorte, les Romains dans la ville qu'ils avaient prise. Il détermine les Carthaginois à renvoyer, sous sa conduite, en Sicile, un grand nombre de navires de charge, avec toute espèce de provisions, et à renforcer sa flotte. Il partit donc de Carthage avec cent trente vaisseaux longs et sept cents bâtimens de transport : il eut le vent assez favorable pour passer en Sicile; mais le même vent l'empêcha de doubler le cap Pachynum. D'abord le bruit de son arrivée, puis celui du retard survenu contre toute attente, firent passer tour-à-tour les Romains et les Syracusains de la frayeur à la joie. Épicyde craignant que, si les vents d'est qui régnaient alors continuaient à souffler plusieurs jours, la flotte cartha-

classis punica Africam repeteret, tradita Achradina mercenariorum militum ducibus, ad Bomilcarem navigat, classem in statione versa in Africam habentem, atque timentem navale prœlium, non tam quod inpar viribus aut numero navium esset (quippe etiam plures habebat), quam quod venti aptiores romanæ, quam suæ, classi flarent, perpulit tandem, ut fortunam navalis certaminis experiri vellet. Et Marcellus, quum et siculum exercitum ex tota insula conciri videret, et cum ingenti commeatu punicam adventare, ne simul terra marique inclusus, urbe hostium urgeretur, quamquam inpar numero navium erat, prohibere aditu Syracusarum Bomilcarem constituit. Duæ classes infestæ circa promontorium Pachynum stabant, ubi prima tranquillitas maris in altum evexisset, concursuræ. Itaque, cadente jam Euro, qui per dies aliquot sævierat, prior Bomilcar movit: cujus prima classis petere altum visa est, quo facilius superaret promontorium; ceterum, postquam tendere ad se romanas naves vidit, incertum qua subita territus re, Bomilcar vela in altum dedit, missisque nunciis Heracleam, qui onerarias retro in Africam repetere juberent, ipse, Siciliam prætervectus, Tarentum petit. Epicydes, a tanta repente destitutus spe, ne in obsidionem magna ex parte captæ urbis rediret, Agrigentum navigat, exspectaturus magis eventum, quam inde quidquam moturus.

ginoise ne reprît la route de l'Afrique, laisse la garde de l'Achradine aux chefs des troupes mercenaires, et se rend par mer auprès de Bomilcar : il le trouve, la proue déjà tournée vers l'Afrique, dans l'appréhension d'un combat naval, non pas qu'il fût inférieur en forces, loin de là, sa flotte était plus nombreuse, mais parce que les Romains avaient le vent plus favorable : Épicyde parvint cependant à le décider à tenter une bataille. De son côté, Marcellus, voyant que toute la Sicile mettait sur pied une armée formidable, et que la flotte africaine était sur le point d'aborder avec des convois considérables, craignit de se trouver enfermé par terre et par mer dans une ville ennemie, et, malgré l'infériorité du nombre, résolut d'empêcher Bomilcar d'entrer à Syracuse. Deux flottes ennemies bordaient le promontoire de Pachynum, prêtes à combattre, aussitôt que le calme permettrait de gagner le large. Dès que l'Eurus, qui, depuis plusieurs jours, soufflait avec violence, fut un peu tombé, Bomilcar s'ébranla le premier, et son avant-garde sembla prendre la haute mer, pour doubler plus facilement le cap : mais lorsqu'il vit la flotte romaine s'avancer contre lui, frappé de je ne sais quelle terreur subite, il fit voile vers la pleine mer, envoya des exprès à Héraclée, pour donner l'ordre aux vaisseaux de charge de retourner en Afrique, côtoya la Sicile, et gagna le port de Tarente. Épicyde, qui voyait tout à coup s'évanouir une si belle espérance, renonçant à soutenir le siège d'une ville déjà à moitié prise, se dirigea vers Agrigente, plutôt pour y attendre l'évènement, que pour tenter la moindre entreprise.

XXVIII. Quæ ubi in castra Siculorum sunt nunciata, Epicydeu Syracusis excessisse, a Carthaginiensibus relictam insulam, et prope iterum Romanis traditam; legatos de conditionibus dedendæ urbis, explorata prius per conloquia voluntate eorum, qui obsidebantur, ad Marcellum mittunt. Quum haud ferme discreparet, quin, quæ ubique regum fuissent, Romanorum essent; Siculis cetera cum libertate ac legibus suis servarentur; evocatis ad conloquium his, quibus ab Epicyde creditæ res erant, «missos se simul ad Marcellum, simul ad eos ab exercitu Siculorum, aiunt, ut una omnium, qui obsiderentur, quique extra obsidionem essent, fortuna esset: neve alteri proprie sibi paciscerentur quidquam.» Recepti deinde ab iis, ut necessarios hospitesque adloquerentur, expositis, quæ pacta jam cum Marcello haberent, oblata spe salutis perpulere eos, ut secum præfectos Epicydis Polyclitum, et Philistionem, et Epicyden, cui Sindon cognomen erat, adgrederentur; interfectis iis, et multitudine ad concionem vocata, et inopiam, qua ipsi inter se fremere occulte soliti erant, conquesti, «quamquam tot mala urgerent, negarunt, fortunam accusandam esse, quod in ipsorum esset potestate, quamdiu ea paterentur. Romanis caussam obpugnandi Syracusas fuisse caritatem Syracusanorum, non odium: nam, ut occupatas res ab satellitibus Annibalis, deinde

XXVIII. Lorsque l'on sut, dans le camp des Siciliens, qu'Épicyde avait quitté Syracuse, que les Carthaginois avaient abandonné la Sicile, et l'avaient, en quelque sorte, livrée une seconde fois aux Romains, on fit d'abord sonder les dispositions des assiégés, puis l'on députa vers Marcellus, pour arrêter les articles de la capitulation. On était assez d'accord pour céder aux Romains tout ce qui avait appartenu aux rois; l'on désirait, pour les Siciliens, le reste de l'Ile, avec leurs lois et leur liberté. Les ambassadeurs font demander une entrevue aux lieutenans d'Épicyde; ils annoncent que l'armée les a chargés de traiter et avec Marcellus et avec eux, afin que la fortune fût égale pour tous, pour les assiégés comme pour ceux qui se trouvaient au dehors, et qu'il n'y eût aucune stipulation particulière et exclusive. Bientôt ils sont introduits dans la ville, pour conférer avec leurs hôtes et leurs amis; ils leur font part des conditions réglées avec Marcellus, leur promettent la vie, et les décident, par là, à se joindre à eux pour attaquer les lieutenans d'Épicyde, Polyclite, Philistion et Épicyde, surnommé Sindon. Lorsque ces derniers sont mis à mort, ils convoquent une assemblée générale; et, après avoir déploré la famine, qui causait dans la ville même tant de murmures secrets, ils ajoutent : « Malgré tous les maux dont on était accablé, il ne fallait point accuser la fortune, puisqu'il était au pouvoir des habitans d'y mettre un terme. Les Romains avaient entrepris le siège de Syracuse par affection, et nullement par haine. En effet, quand ils avaient vu la Sicile au pouvoir d'Hippocrate et d'Épicyde, ces satellites d'Annibal d'abord, puis d'Hiéronyme, alors seulement ils avaient pris les armes, ils avaient investi la

Hieronymi, Hippocrate atque Epicyde audierint, tum bellum movisse, et obsidere urbem cœpisse, ut crudeles tyrannos ejus, non ut ipsam urbem, expugnarent. Hippocrate vero interemto, Epicyde intercluso ab Syracusis, et præfectis ejus occisis, Carthaginiensibus omni possessione Siciliæ terra marique pulsis, quam superesse caussam Romanis, cur non, perinde ac si Hiero ipse viveret, unicus romanæ amicitiæ cultor, incolumes Syracusas esse velint? Itaque nec urbi nec hominibus aliud periculum, quam ab semet ipsis, esse, si occasionem reconciliandi se Romanis prætermisissent (eam autem, qualis illo momento horæ sit, nullam deinde fore), simul libertas ab inpotentibus tyrannis adparuisset. »

XXIX. Omnium ingenti adsensu audita ea oratio est. Prætores tamen prius creari, quam legatos nominari, placuit. Ex ipsorum deinde prætorum numero missi oratores ad Marcellum; quorum princeps, «Neque primo, inquit, Syracusani a vobis defecimus, sed Hieronymus, nequaquam tam in vos inpius, quam in nos: nec postea pacem, tyranni cæde compositam, Syracusanus quisquam, sed satellites regii Hippocrates atque Epicydes, obpressis nobis hinc metu, hinc fraude, turbaverunt; nec quisquam dicere potest, aliquando nobis libertatis tempus fuisse, quod pacis vobiscum non fuerit. Nunc certe cæde eorum, qui obpressas tenebant Syracusas,

ville, moins pour la réduire elle-même, que pour briser le joug de ses cruels tyrans. Maintenant, Hippocrate avait cessé de vivre, Épicyde était loin de Syracuse, ses lieutenans venaient d'être mis à mort, les Carthaginois, vaincus sur terre et sur mer, étaient contraints de renoncer à l'entière possession de la Sicile ; quel motif resterait aux Romains de ne pas désirer la conservation de Syracuse, comme au temps d'Hiéron, leur ami, leur allié fidèle? Ainsi, la ville et ses habitans n'avaient rien à craindre que d'eux-mêmes, s'ils laissaient échapper l'occasion de se réconcilier avec les Romains. Jamais peut-être il ne s'en offrirait d'aussi favorable que le moment actuel, où la mort de leurs tyrans faisait luire pour eux la liberté. »

XXIX. Ce discours eut l'assentiment général. Toutefois, on fut d'avis d'élire des prêteurs, avant de nommer les députés, qui furent choisis parmi ces magistrats. L'ambassade arriva près de Marcellus, et le chef s'exprima en ces termes : « Ce n'est point à nous Syracusains que vous devez imputer la défection de Syracuse, mais à Hiéronyme, moins sacrilège envers vous qu'envers nous-mêmes : et depuis, lorsque la paix eût été, par le meurtre du tyran, rétablie entre les deux peuples, qui la troubla de nouveau? un habitant de Syracuse? non ; mais des satellites de la tyrannie, Hippocrate et Épicyde, qui nous avaient opprimés par la violence et par la trahison : jamais enfin nous n'avons été libres, sans être en même temps en paix avec vous. Aujourd'hui que le trépas de nos oppresseurs nous rend à

quum primum nostri arbitrii esse cœpimus, extemplo venimus ad tradenda arma; dedendos nos, urbem, mœnia; nullam recusandam fortunam, quæ inposita a vobis fuerit. Gloriam captæ nobilissimæ pulcherrimæque urbis Græcorum dei tibi dederunt, Marcelle; quidquid umquam terra marique memorandum gessimus, id tui triumphi titulo accedit. Famæne credi velis, quanta urbs a te capta sit, quam posteris quoque eam spectaculo esse? Quo quisque terra, quisque mari venerit, nunc nostra de Atheniensibus Carthaginiensibusque tropæa, nunc tua de nobis ostendat; incolumesque Syracusas familiæ vestræ sub clientela nominis Marcellorum tutelaque habendas tradas. Ne plus apud vos Hieronymi, quam Hieronis, memoria momenti faciat; diutius ille multo amicus fuit, quam hic hostis : et illius etiam benefacta persensistis : hujus amentia ad perniciem tantum ipsius valuit. » Omnia et inpetrabilia et tuta erant apud Romanos; inter ipsos plus belli ac periculi erat. Namque transfugæ, tradi se Romanis rati, mercenariorum quoque militum auxilia in eumdem compulere metum : adreptisque armis, prætores primum obtruncant, inde ad cædem Syracusanorum discurrunt : quosque fors obtulit, irati interfecere, atque omnia, quæ in promtu erant, diripuerunt : tum, ne sine ducibus essent, sex præfectos creavere, ut terni Achradinæ ac Naso præes-

notre volonté première, nous venons aussitôt vous livrer nos armes, remettre à votre discrétion nos personnes, notre ville, nos remparts; prêts à subir toutes les conditions que vous nous aurez imposées. La gloire d'avoir pris la première, la plus belle des cités grecques, vient de vous être accordée par les dieux, Marcellus : tout ce que nous avons jamais fait de mémorable sur terre et sur mer, va rehausser l'éclat de votre triomphe. N'abandonnez pas à la renommée le soin d'apprendre à la postérité quelle fut votre conquête; laissez subsister notre ville sous les yeux de nos descendans, afin que l'étranger, qui sera venu ici par terre ou par mer, puisse y contempler les trophées de nos victoires sur les Athéniens et sur les Carthaginois, et ceux de Marcellus sur Syracuse. Que ses habitans vous doivent la vie; qu'ils deviennent les cliens de votre famille, qu'ils soient protégés par le nom des Marcellus. Que le souvenir d'Hiéronyme ne soit pas, à vos yeux, plus puissant que celui d'Hiéron : ce monarque fut votre ami plus long-temps que l'autre ne fut votre ennemi : vous avez éprouvé combien le père était généreux; le délire du fils n'a servi qu'à le perdre. » Les Syracusains pouvaient tout espérer de la clémence, de la protection romaine; c'était à l'intérieur qu'ils couraient plus de chances, plus de dangers. En effet, les transfuges, persuadés qu'on voulait les livrer aux Romains, inspirèrent les mêmes craintes aux soldats mercenaires; ils courent aux armes, égorgent d'abord les préteurs, puis se répandent çà et là pour massacrer les habitans; dans leur fureur, ils immolent tous ceux qu'ils ont rencontrés, et pillent tout ce qui s'est offert à leurs mains avides. Ensuite, pour ne pas rester sans chefs, ils nomment six comman-

sent. Sedato tandem tumultu, exsequentibus sciscitando mercenariis, quæ acta cum Romanis essent, dilucere, id quod erat, cœpit; aliam suam ac perfugarum causam esse.

XXX. In tempore legati a Marcello redierunt, falsa eos suspicione incitatos memorantes, nec caussam expetendæ pœnæ eorum ullam Romanis esse. Erat ex tribus Achradinæ præfectis Hispanus, Mericus nomine; ad eum inter comites legatorum de industria unus ex Hispanorum auxiliaribus est missus : qui, sine arbitris Mericum nactus, primum, quo in statu reliquisset Hispaniam (et nuper inde venerat), exponit. «Omnia romanis ibi obtineri armis; posse eum, si operæ pretium faciat, principem popularium esse, seu militare cum Romanis, seu in patriam reverti libeat. Contra, si malle obsideri pergat, quam spem esse terra marique clauso?» Motus his Mericus, quum legatos ad Marcellum mitti placuisset, fratrem inter eos mittit : qui, per eumdem illum Hispanum secretus ab aliis ad Marcellum deductus, quum fidem accepisset, composuissetque agendæ rei ordinem, Achradinam redit. Tum Mericus, ut ab suspicione proditionis averteret omnium animos, negat « sibi placere legatos commeare ultro citroque, neque recipiendum quemquam, neque mittendum : et, quo intentius custo-

dans, trois pour l'Achradine, et trois pour l'Ile. Lorsque le tumulte est enfin apaisé, les mercenaires, en s'informant des conditions auxquelles on a traité avec les Romains, reconnaissent clairement la vérité, et voient que leur cause est tout autre que celle des transfuges.

XXX. Dans ce moment, les députés envoyés à Marcellus revinrent à Syracuse, et leur assurèrent que leurs soupçons étaient mal fondés, et que les Romains n'avaient aucun motif d'exercer contre eux des vengeances. Parmi les trois officiers qui commandaient dans l'Achradine, se trouvait un Espagnol, appelé Mericus : au cortège de l'ambassade on adjoignit à dessein un soldat espagnol, tout récemment arrivé de sa patrie. Cet émissaire, trouvant Mericus sans témoins, commença par lui exposer la situation où il avait laissé l'Espagne. « Là, dit-il, tout est occupé par les armes romaines : Mericus peut, en leur rendant un signalé service, obtenir le premier rang parmi ses concitoyens, soit qu'il veuille servir dans l'armée des Romains, ou retourner dans sa patrie. Si, au contraire, il s'obstine à soutenir un siège, quel espoir lui reste-t-il, lorsqu'il est investi par terre et par mer? » Mericus, touché de ces considérations, fit porter son frère au nombre des députés que l'on convint d'envoyer à Marcellus : le même Espagnol lui ménagea une audience secrète du général, dont il reçut la parole ; et, le plan une fois bien arrêté, il revint dans l'Achradine. Alors Mericus, afin d'écarter tout soupçon d'intelligence avec les Romains, assure « que toutes ces allées et venues d'ambassadeurs lui déplaisent fort ; il ne faut plus ni recevoir, ni envoyer personne ; et, pour plus de sûreté, il est urgent de diviser les postes prin-

diæ serventur, opportuna loca dividenda præfectis esse, ut suæ quisque partis tutandæ reus sit.» Omnes adsensi sunt partibus dividundis : ipsi regio evenit ab Arethusa fonte usque ad ostium magni portus : id ut scirent Romani, fecit. Itaque Marcellus nocte navem onerariam cum armatis remulco quadriremis trahi ad Achradinam jussit, exponiquè milites regione portæ, quæ prope fontem Arethusam est. Hoc quum quarta vigilia factum esset, expositosque milites porta, ut convenerat, recepisset Mericus; luce prima Marcellus omnibus copiis mœnia Achradinæ adgreditur : ita ut non eos solum, qui Achradinam tenebant, in se converteret, sed ab Naso etiam agmina armatorum concurrerent, relictis stationibus suis, ad vim et inpetum Romanorum arcendum. In hoc tumultu, actuariæ naves, instructæ jam ante circumvectæque, ad Nasum armatos exponunt, qui, inproviso adorti semiplenas stationes et adapertas fores portæ, qua paullo ante excurrerant armati, haud magno certamine Nasum cepere, desertam trepidatione et fuga custodum; neque ullis minus præsidii aut pertinaciæ ad manendum, quam transfugis, fuit : quia, ne suis quidem satis credentes se, medio certamine effugerunt. Marcellus, ut captam esse Nasum didicit, et Achradinæ regionem unam teneri, Mericumque cum præsidio suis adjunctum, receptui cecinit, ne

cipaux entre les commandans, afin que chacun soit responsable de celui dont on lui aura confié la défense. » Chacun approuva la proposition ; et, dans le partage, le sort fit échoir à Mericus la garde du quartier qui s'étendait de la fontaine Aréthuse à l'entrée du grand port : il eut soin d'en avertir les Romains. Alors Marcellus fit remorquer, la nuit, par une quadrirème, un vaisseau de charge rempli d'hommes armés, jusqu'à la hauteur de l'Achradine; les soldats avaient ordre de débarquer en face de la porte voisine de la fontaine Aréthuse. Ce mouvement s'effectua vers la quatrième veille; Mericus introduisit les Romains, comme il était convenu. Au point du jour, Marcellus attaque l'Achradine avec toutes ses troupes, de manière à attirer de son côté et ceux qui occupaient cette place, et la garnison même de l'Ile qui se voyait forcée de quitter son poste, pour repousser le choc impétueux de l'armée romaine. Au milieu de ce tumulte, des bâtimens de transport, tout équipés d'avance, font le tour de l'Ile, et y débarquent des hommes armés, qui trouvent les corps-de-garde dégarnis et les portes ouvertes, par où étaient sortis ceux qui avaient couru au secours de l'Achradine; ils s'emparent donc, presque sans coup férir, de l'Ile, que le désordre et la fuite de ses gardes ont laissée déserte. Personne n'opposa moins de courage et de résistance que les transfuges; ils se défiaient de leurs compagnons mêmes : aussi ils prirent la fuite au milieu du combat. Marcellus, à la nouvelle que l'Ile était prise, qu'une partie de l'Achradine était en son pouvoir, et que Mericus, avec sa garnison, s'était joint aux Romains, fit sonner la retraite, pour empêcher le pillage du trésor royal, que

regiæ opes, quarum fama major, quam res, erat, diriperentur.

XXXI. Subpresso inpetu militum, et iis, qui in Achradina erant, transfugis spatium locusque fugæ datus est; et Syracusani, tandem liberi metu, portis Achradinæ apertis, oratores ad Marcellum mittunt, nihil petentes aliud quam incolumitatem sibi liberisque suis. Marcellus, consilio advocato, et adhibitis etiam Syracusanis, qui per seditiones pulsi ab domo intra præsidia romana erant, respondit: « Non plura, per annos quinquaginta, benefacta Hieronis, quam paucis his annis maleficia eorum, qui Syracusas tenuerint, erga populum romanum esse; sed pleraque eorum, quo debuerint, recidisse; fœderumque ruptorum ipsos ab se graviores multo, quam populus romanus voluerit, pœnas exegisse. Se quidem tertium annum circumsedere Syracusas: non ut populus romanus servam civitatem haberet, sed ne transfugarum duces captam et obpressam tenerent. Quid potuerint Syracusani facere, exemplo vel eos Syracusanorum esse, qui intra præsidia romana fuerint, vel hispanum ducem Mericum, qui præsidium tradiderit, vel ipsorum Syracusanorum postremo, serum quidem, sed forte consilium. Omnium sibi laborum periculorumque, circa mœnia syracusana terra marique tam diu exhaustorum, nequaquam tantum fructum esse,

la renommée faisait plus considérable qu'il ne l'était réellement.

XXXI. L'élan du soldat ainsi retenu donna aux transfuges, qui se trouvaient dans l'Achradine, le temps et les moyens de s'échapper; et les Syracusains, délivrés enfin de toute crainte, ouvrirent les portes de l'Achradine, et envoyèrent à Marcellus une ambassade qui ne demanda d'autre grâce que la vie pour leurs enfans et pour eux. Marcellus, après avoir tenu un conseil, où il admit ceux même des Syracusains que les troubles avaient forcés de chercher un asile dans le camp romain, répondit « que, pendant cinquante années, Rome avait reçu moins de services d'Hiéron, qu'elle n'avait, en trois ans, dévoré d'outrages de la part des tyrans de Syracuse : au reste, la plupart des maux étaient retombés sur la tête des coupables, et les infracteurs des traités s'étaient punis eux-mêmes plus cruellement que n'eût pu l'exiger le peuple romain. Depuis trois ans, il tenait Syracuse assiégée, non pas pour que Rome eût une cité esclave, mais pour que les chefs des transfuges cessassent d'opprimer, d'accabler la Sicile. Syracuse aurait pu trouver une règle de conduite dans l'exemple de ceux de ses concitoyens qui s'étaient réfugiés au milieu de l'armée romaine; dans celui du chef espagnol Mericus, qui avait livré le poste où il commandait; enfin, dans la résolution tardive, mais forte, des Syracusains eux-mêmes. Tous les travaux, tous les dangers qu'il avait eu à supporter si long-temps sur terre et sur mer autour des remparts de Syracuse, étaient, à ses yeux, faiblement compensés par la prise de cette ville. » Après ces mots, il envoya son questeur dans l'Ile, pour s'emparer du trésor des rois, et le garantir de toute vio-

quam capere Syracusas potuisse.» Inde quæstor cum præsidio ad Nasum ad accipiendam pecuniam regiam custodiendamque missus; urbs diripienda militi data est, custodibus divisis per domos eorum qui intra præsidia romana fuerant. Quum multa iræ, multa avaritiæ, fœda exempla ederentur, Archimedem, memoriæ proditum est, in tanto tumultu, quantum capta urbs in discursu diripientium militum ciere poterat, intentum formis, quas in pulvere descripserat, ab ignaro milite, quis esset, interfectum; ægre id Marcellum tulisse, sepulturæque curam habitam : et propinquis etiam inquisitis, honori præsidioque nomen ac memoriam ejus fuisse. Hoc maxime modo Syracusæ captæ : in quibus prædæ tantum fuit, quantum vix capta Carthagine tum fuisset, cum qua viribus æquis certabatur. Paucis ante diebus, quam Syracusæ caperentur, T. Otacilius cum quinqueremibus octoginta Uticam ab Lilybæo transmisit; et quum ante lucem portum intrasset, onerarias frumento onustas cepit : egressusque in terram, depopulatus est aliquantum agri circa Uticam, prædamque omnis generis retro ad naves egit. Lilybæum tertio die, quam inde profectus erat, cum centum triginta onerariis navibus frumento prædaque onustis rediit : idque frumentum extemplo Syracusas misit; quod ni tam in tempore subvenisset, victoribus victisque pariter perniciosa fames instabat.

lence : la ville fut livrée au pillage ; seulement des sauvegardes furent placées aux portes des Syracusains qui avaient passé du côté des Romains. Au milieu de tous les excès qu'inspiraient la fureur, l'avarice et la cruauté, on raconte qu'Archimède, malgré le tumulte d'une ville prise d'assaut, malgré le bruit que faisait, en courant çà et là, une soldatesque avide de pillage, fut trouvé les yeux fixés sur des figures qu'il avait tracées sur le sable, et tué par un soldat qui ne le connaissait pas. Marcellus donna des regrets à sa mémoire, prit soin de ses funérailles, et fit chercher ses parens à qui le nom et le souvenir d'Archimède valurent des honneurs et la vie. Tels furent les évènemens de la prise de Syracuse. Le butin qu'on y fit égala celui qu'on eût pu trouver à Carthage même, contre laquelle Rome combattait à forces égales. Peu de jours avant la soumission de cette ville, T. Otacilius, avec quatre-vingts quinquérèmes, fit voile de Lilybée vers Utique : entré dans le port avant le jour, il prit des vaisseaux de transport chargés de blé, fit une descente pour ravager le territoire aux environs d'Utique, et se rembarqua, après avoir enlevé toute sorte de butin. Il revint à Lilybée, trois jours après en être parti, et amena cent trente bâtimens de charge remplis de blé et de provisions ; il fit aussitôt passer à Syracuse ces secours qui arrivèrent fort à propos, car les vainqueurs et les vaincus étaient également menacés des horreurs de la famine.

XXXII. Eadem æstate in Hispania, quum biennio ferme nihil admodum memorabile factum esset, consiliisque magis, quam armis, bellum gereretur, romani imperatores egressi hibernis, copias conjunxerunt; ibi consilium advocatum, omniumque in unum congruerunt sententiæ; quando ad id locorum id modo actum esset, ut Asdrubalem tendentem in Italiam retinerent; tempus esse id jam agi, ut bellum in Hispania finiretur : et satis ad id virium credebant accessisse, viginti millia Celtiberorum ea hieme ad arma excitata. Tres exercitus erant. Asdrubal, Gisgonis filius, et Mago, conjunctis castris, quinque ferme dierum iter ab Romanis aberant. Propior erat Amilcaris filius Asdrubal, vetus in Hispania imperator; ad urbem nomine Anitorgin exercitum habebat. Eum volebant prius obprimi duces romani : et spes erat satis superque ad id viriùm esse; illa restabat cura, ne, fuso eo perculsi, alter Asdrubal et Mago, in avios saltus montesque recipientes sese, bellum extraherent. Optimum igitur rati, divisis bifariam copiis, totius simul Hispaniæ amplecti bellum, ita inter se diviserunt, ut P. Cornelius duas partes exercitus Romanorum sociorumque adversus Magonem duceret atque Asdrubalem; Cn. Cornelius cum tertia parte veteris exercitus, Celtiberis adjunctis, cum Asdrubale Barcino bellum gereret. Una profecti ambo duces exercitusque,

XXXII. Depuis deux ans, il ne s'était rien passé de mémorable en Espagne, et la politique avait plus de part que les armes aux opérations de la guerre : dans cette campagne, les généraux romains, au sortir de leurs quartiers d'hiver, réunirent leurs troupes, et tinrent un conseil, où il fut décidé, d'une voix unanime, qu'après s'être borné jusque-là à empêcher Asdrubal de passer en Italie, il était temps de terminer la guerre en Espagne : et l'on se croyait assez fort pour cela, avec l'appui des vingt mille Celtibériens qu'on avait soulevés pendant l'hiver. Les Carthaginois avaient trois armées : Asdrubal, fils de Gisgon, et Magon, qui avaient opéré leur jonction, étaient campés environ à cinq jours de marche des Romains. Plus près d'eux se trouvait Asdrubal, fils d'Amilcar, vieux capitaine, depuis longtemps en Espagne ; son armée était sous les murs de la ville d'Anitorgis. Les généraux romains voulaient d'abord l'accabler, et ils se flattaient d'avoir, pour réussir, assez et trop de forces. Ils n'éprouvaient qu'une crainte, c'est que sa défaite ne frappât l'autre Asdrubal et Magon, et que, réfugiés dans des gorges et dans des montagnes inaccessibles, les deux Africains ne parvinssent à traîner la guerre en longueur. Les Scipions pensèrent donc que le meilleur parti était de diviser leurs troupes en deux corps, et d'embrasser à la fois la conquête de toute l'Espagne; et ils effectuèrent ainsi le partage : P. Cornelius dut marcher contre Magon et Asdrubal avec les deux tiers de l'armée romaine et des alliés ; Cn. Cornelius, avec le tiers des vieux soldats, joints aux Celtibériens, contre Asdrubal de la famille Barcine. Les deux généraux et les deux armées partirent en même temps. Les Celtibériens formaient l'avant-garde; ils vinrent

Celtiberis prægredientibus, ad urbem Anitorgin in conspectu hostium, dirimente amni, ponunt castra. Ibi Cn. Scipio, cum quibus dictum est copiis, substitit, et P. Scipio profectus ad destinatam belli partem.

XXXIII. Asdrubal postquam animadvertit, exiguum romanum exercitum in castris, et spem omnem in Celtiberorum auxiliis esse; peritus omnis barbaricæ, et præcipue omnium earum gentium, in quibus per tot annos militabat, perfidiæ, facili linguæ commercio, quum utraque castra plena Hispanorum essent, per occulta conloquia paciscitur magna mercede cum Celtiberorum principibus, ut copias inde abducant. Nec atrox visum facinus; non enim, ut in Romanos verterent arma, agebatur : et merces, quanta vel pro bello satis esset, dabatur, ne bellum gererent : et quum quies ipsa, tum reditus domum fructusque videndi suos suaque, grata vulgo erant. Itaque non ducibus facilius, quam multitudini, persuasum est : simul ne metus quidem ab Romanis erat, quippe tam paucis, si vi retinerent. Id quidem cavendum semper romanis ducibus erit, exemplaque hæc vere pro documentis habenda, ne ita externis credant auxiliis, ut non plus sui roboris suarumque proprie virium in castris habeant. Signis repente sublatis, Celtiberi abeunt, nihil aliud quærentibus caussam obtestantibusque, ut manerent, Romanis respondentes,

camper près d'Anitorgis, en présence de l'ennemi, dont ils n'étaient séparés que par le fleuve. Là, Cn. Scipion s'arrêta avec sa division, et P. Scipion continua sa route pour sa destination particulière.

XXXIII. Asdrubal s'aperçut bientôt qu'il y avait peu de Romains dans l'armée ennemie, et que son unique ressource était l'appui des Celtibériens. Il connaissait toute la perfidie naturelle aux Barbares, et principalement à toutes les nations parmi lesquelles il faisait la guerre depuis tant d'années : les communications étaient faciles, car les deux camps étaient remplis d'Espagnols : il traite donc en secret avec les chefs des Celtibériens, et convient d'une forte somme pour qu'ils emmènent leurs troupes. La proposition ne leur parut point odieuse; car il ne s'agissait pas de tourner leurs armes contre les Romains; de plus, on leur offrait, pour ne pas faire la guerre, une indemnité aussi forte que s'ils eussent combattu : l'idée du repos, le plaisir de revoir ses foyers, sa famille, tout ce qui leur était cher, flattait le commun des soldats. Aussi la multitude se laissa-t-elle gagner aussi facilement que les chefs; d'ailleurs, ils ne craignaient pas que les Romains, en si petit nombre, tentassent de les retenir par la violence. Cet exemple devra inspirer à jamais aux généraux romains une salutaire défiance; c'est une leçon frappante qui leur apprendra à ne compter sur les auxiliaires, que lorsqu'ils auront dans leur camp plus de forces, plus de troupes sorties de leur empire. Tout à coup les Celtibériens enlèvent leurs étendarts, et se retirent, sans répondre autre chose aux questions et aux instances des Romains, si ce n'est que la nécessité de défendre leur patrie les rap-

quam domestico se avocari bello. Scipio, postquam socii nec precibus, nec vi retineri poterant, nec se aut parem sine illis hosti esse, aut fratri rursus conjungi vidit posse, nec ullum aliud salutare consilium in promtu esse, retro, quantum posset, cedere statuit; in id omni cura intentus, necubi hosti æquo se committeret loco; qui, transgressus flumen, prope vestigiis abeuntium insistebat.

XXXIV. Per eosdem dies, P. Scipionem par terror, periculum majus ab novo hoste, urgebat. Masinissa erat juvenis, eo tempore socius Carthaginiensium, quem deinde clarum potentemque romana fecit amicitia : is tum cum equitatu Numidarum et advenienti P. Scipioni obcurrit, et deinde adsidue dies noctesque infestus aderat, ut non vagos tantum, procul a castris lignatum pabulatumque progressos, exciperet, sed ipsis obequitaret castris, invectusque in medias sæpe stationes, omnia incenti tumultu turbaret; noctibus quoque sæpe incursu repentino in portis valloque trepidatum est : nec aut locus aut tempus ullum vacuum a metu ac sollicitudine erat Romanis : compulsisque intra vallum, ademto rerum omnium usu, quum prope justa obsidio esset, futuramque artiorem eam adpareret, si se Indibilis, quem cum septem millibus et quingentis Suessetanorum adventare fama erat, Pœnis conjunxisset; dux cautus et providens

pelle. Scipion, qui n'avait pu retenir ses alliés, ni par les prières, ni par la force; qui se voyait par là hors d'état de tenir tête aux Carthaginois, et dans l'impossibilité de rejoindre son frère, jugea que le parti le plus sage était de rétrograder, autant que possible, et d'éviter, avec le plus grand soin, tout engagement en plaine avec l'ennemi, qui déjà avait passé le fleuve, et marchait rapidement sur ses traces.

XXXIV. A la même époque, P. Scipion éprouvait les mêmes frayeurs, et avait plus à craindre encore d'un nouvel ennemi. C'était le jeune Masinissa, alors allié de Carthage, et qui, depuis, dut tant de célébrité et de puissance à son alliance avec Rome. A la tête de la cavalerie numide, il se présente d'abord à P. Scipion, au moment de son arrivée; puis, il ne cessait de le harceler jour et nuit; et, peu satisfait de surprendre ceux des soldats qui s'écartaient du camp pour aller au bois ou au fourrage, il venait encore caracoler jusque devant les lignes; souvent il s'élançait au milieu des postes, et répandait partout le tumulte et la terreur. Plus d'une fois, pendant la nuit, une irruption soudaine sema l'épouvante jusqu'aux portes du camp, jusque dans les retranchemens. Point de temps, point de lieu où les Romains fussent exempts de crainte et de sollicitude. Resserrés dans leurs lignes, privés de tout, ils étaient obligés de soutenir une sorte de siège, qui allait devenir plus rigoureux encore, à l'arrivée d'Indibilis, s'il parvenait, avec sept mille cinq cents Suessétaniens, à se réunir aux Carthaginois. Alors Scipion, malgré

Scipio, victus necessitatibus, temerarium capit consilium, ut nocte Indibili obviam iret : et, quocumque obcurrisset loco, prœlium consereret. Relicto igitur modico præsidio in castris, præpositoque T. Fonteio legato, media nocte profectus, cum obviis hostibus manus conseruit. Agmina magis, quam acies, pugnabant : superior tamen, ut in tumultuaria pugna, Romanus erat; ceterum et equites Numidæ repente, quos fefellisse se dux ratus erat, ab lateribus circumfusi, magnum terrorem intulere. Contracto adversus Numidas certamine novo, tertius insuper advenit hostis, duces pœni adsecuti ab tergo jam pugnantes : ancepsque prœlium Romanos circumsteterat, incertos in quem potissimum hostem, quamve in partem conferti eruptionem facerent. Pugnanti hortantique imperatori et obferenti se, ubi plurimus labor erat, latus dextrum lancea trajicitur : cuneusque is hostium, qui in confertos circa ducem inpetum fecerat, ut exanimem labentem ex equo Scipionem vidit, alacres gaudio, cum clamore per totam aciem nunciantes discurrunt, imperatorem romanum cecidisse. Hæc pervagata passim vox, ut et hostes haud dubie pro victoribus, et Romani pro victis essent, fecit. Fuga confestim ex acie, duce amisso, fieri cœpta est : ceterum ut ad erumpendum inter Numidas leviumque armorum alia auxilia haud difficilis res erat; ita effugere tantum equi-

sa prudence ordinaire, cède à la nécessité : il prend la résolution téméraire de marcher, la nuit même, au devant d'Indibilis, et de le combattre, n'importe où il le rencontrerait. Il laisse donc dans son camp un détachement assez faible, sous le commandement de son lieutenant T. Fonteius, part au milieu de la nuit, rencontre les ennemis, et leur livre bataille. On combattait par pelotons plutôt qu'en ligne. Toutefois, dans ce pêle-mêle, les Romains conservaient l'avantage. Tout à coup la cavalerie numide, à laquelle Scipion pensait avoir dérobé sa marche, paraît sur les flancs, et cause de vives alarmes. Une seconde lutte s'engage avec les Numides, lorsque survient un troisième ennemi; c'étaient les généraux carthaginois qui venaient d'atteindre les Romains, et les attaquaient par derrière : ainsi, pressés de toutes parts, ils ne savent à quel ennemi faire face, de quel côté s'ouvrir un passage. Le général les anime de ses exhortations et de son exemple; il se précipite partout où le danger est le plus imminent, lorsqu'un coup de lance lui perce le côté droit; alors le bataillon ennemi, qui s'était jeté impétueusement sur les braves serrés autour de leur chef, à la vue de Scipion qui tombe expirant de son cheval, court, avec des cris de joie, apprendre à toute l'armée que le commandant romain n'est plus. Ces mots, répétés de bouche en bouche, décidèrent la victoire des Carthaginois et la défaite des Romains. La mort du général entraîna aussitôt la déroute des soldats. Il ne leur fut pas difficile de se faire jour au travers des Numides et des auxiliaires armés à la légère; mais ils eurent plus de peine à échapper à tant de cavaliers et de fantassins, dont la vitesse égalait celle des chevaux : aussi on en massacra peut-être un plus grand

tum, æquantiumque equos velocitate peditum, vix poterant : cæsique prope plures in fuga, quam in pugna, sunt; nec superfuisset quisquam, ni præcipiti jam ad vesperum die nox intervenisset.

XXXV. Haud segniter inde duces pœni fortuna usi, confestim e prœlio, vix necessaria quiete data militibus, ad Asdrubalem Amilcaris citatum agmen rapiunt, non dubia spe, quum juncti essent, debellari posse. Quo ubi est ventum, inter exercitus ducesque, victoria recenti lætos, gratulatio ingens facta, imperatore tanto cum omni exercitu deleto, et alteram pro haud dubia parem victoriam exspectantes. Ad Romanos nondum quidem fama tantæ cladis pervenerat, sed mœstum quoddam silentium erat, et tacita divinatio; qualis jam præsagientibus animis inminentis mali esse solet. Imperator ipse, præterquam quod ab sociis se desertum, hostium tantum auctas copias sentiebat, conjectura etiam et ratione ad suspicionem acceptæ cladis, quam ad ullam bonam spem, pronior erat. « Quonam modo enim Asdrubalem ac Magonem, nisi defunctos suo bello, sine certamine adducere exercitum potuisse? Quomodo autem non obstitisse, aut ab tergo secutum fratrem? ut, si prohibere, quo minus in unum coirent et duces et exercitus hostium, non posset, ipse certe cum fratre conjungeret copias.» His anxius curis, id modo esse sa-

nombre dans la fuite que dans le combat; pas un n'aurait survécu à ce désastre, si le jour ne se fût trouvé alors à son déclin, et si la nuit n'était survenue.

XXXV. Les généraux carthaginois profitèrent sans délai de leur victoire; après la bataille, ils donnent à peine un peu de repos à leurs soldats, et les conduisent rapidement vers Asdrubal, fils d'Amilcar, certains, par cette jonction, de terminer bientôt la guerre. A leur arrivée, généraux et soldats, dans la joie d'un succès tout récent, se félicitèrent de la mort d'un si grand capitaine et de la destruction totale de son armée, et se flattèrent d'avance d'un second triomphe, aussi éclatant sans doute que le premier. Les autres Romains n'avaient pas encore reçu la nouvelle d'un si funeste désastre; mais il régnait parmi eux un morne silence, un secret pressentiment agitait les esprits, présage trop certain d'un malheur à venir. Le général lui-même, outre la désertion de ses alliés, et l'augmentation des forces ennemies, trouvait, dans les circonstances et dans ses conjectures, plus de motifs de soupçonner une défaite, que de concevoir d'heureuses espérances. «Le moyen, en effet, qu'Asdrubal et Magon, s'ils n'avaient terminé la guerre de leur côté, eussent pu amener leurs troupes, sans livrer de combat? Comment son frère n'avait-il mis aucun obstacle à leur marche, ou ne les avait-il pas suivis de près? Ou, s'il n'avait pu empêcher leur jonction, pourquoi du moins n'était-il pas venu réunir ses troupes à celles de son frère?» Agité de ces inquiétudes, il crut que, pour le moment, le parti le plus sage était de s'éloigner, autant que possible; et, dès la nuit suivante, à l'insu de

lutare in præsens credebat, cedere inde, quantum posset : et inde una nocte, ignaris hostibus, et ob id quietis, aliquantum emensus est iter. Luce, ut senserunt profectos hostes, præmissis Numidis, quam poterant maxime citato agmine sequi cœperunt : ante noctem adsecuti Numidæ, nunc ab tergo, nunc in latera incursantes. Consistere cœperunt, ac tutari agmen, quantum possent; tamen, tuto ut simul pugnarent procederentque, Scipio hortabatur, priusquam pedestres copiæ adsequerentur.

XXXVI. Ceterum nunc agendo, nunc sustinendo agmen, quum aliquamdiu haud multum procederetur, et nox jam instaret, revocat e prœlio suos Scipio; et conlectos in tumulum quemdam, non quidem satis tutum (præsertim agmini perculso), editiorem tamen, quam cetera circa erant, subducit. Ibi primo, impedimentis et equitatu in medium receptis, circumdati pedites haud difficulter inpetus incursantium Numidarum arcebant : dein, postquam toto agmine tres imperatores cum tribus justis exercitibus aderant, adparebatque, parum armis ad tuendum locum sine munimento valituros esse; circumspectare atque agitare dux cœpit, si quo modo posset vallum circuminjicere; sed erat adeo nudus tumulus et asperi soli, ut nec virgulta vallo cædendo, nec terra cespiti faciendo, aut ducendæ fossæ, aliive

l'ennemi, qui, par cela même, ne l'inquiéta pas, il parcourut un espace assez considérable. Au point du jour, dès que son départ fut connu, les généraux carthaginois firent prendre les devans aux Numides, que le reste de l'armée suivit en toute hâte : avant la nuit, les Numides atteignirent les Romains, et les harcelèrent, tantôt en queue, tantôt sur les flancs. L'armée fit halte, pour repousser ces attaques : cependant Scipion l'exhortait à se battre et à avancer tout à la fois, avant l'arrivée de l'infanterie carthaginoise.

XXXVI. Mais une marche interrompue à chaque pas par la nécessité de se défendre, ne lui permit point de gagner beaucoup d'avance; déjà la nuit approchait : Scipion rappelle les siens du combat, et se retire avec eux sur une hauteur, position peu sûre, il est vrai, surtout pour une armée frappée d'épouvante, mais plus élevée au moins que tous les alentours. Là, les bagages et les chevaux furent placés au centre, et l'infanterie, qui les environnait, put d'abord repousser assez facilement le choc des Numides : mais lorsque trois généraux et trois armées régulières s'avancèrent avec toutes leurs forces, Scipion vit l'impossibilité de la résistance, s'il n'avait à leur opposer quelques retranchemens : il chercha donc aux environs les moyens de s'en procurer; mais la hauteur était si nue, et le sol si âpre, qu'il n'offrait ni bois à couper pour former une palissade, ni terre pour y prendre du gazon, y creuser un fossé, ou y faire la moindre construction; d'ailleurs, il n'y avait aucune partie assez rude ou assez escarpée, pour rendre l'accès difficile aux enne-

ulli operi apta inveniri posset : nec natura quidquam satis arduum aut abscisum erat, quod hosti aditum adscensumve difficilem præberet; omnia fastigio leni subvexa. Ut tamen aliquam imaginem valli objicerent, clitellas inligatas oneribus, velut struentes ad altitudinem solitam, circumdabant; cumulo sarcinarum omnis generis objecto, ubi ad moliendum clitellæ defuerant. Punici exercitus postquam advenere, in tumulum quidem perfacile agmen erexere, munitionis vero facies nova primo eos velut miraculo quodam tenuit, quum duces undique vociferarentur, «Quid starent? et non ludibrium illud, vix feminis puerisve morandis satis validum, distraherent diriperentque? Captum hostem teneri, latentem post sarcinas.» Hæc contemtim duces increpabant; ceterum, neque transilire, neque moliri onera objecta, nec cædere stipatas clitellas, ipsisque obrutas sarcinis, facile erat. Tardatis diu quum amolita objecta onera armatis dedissent viam, pluribusque idem partibus fieret, capta jam undique castra erant : pauci ab multis, perculsique a victoribus passim cædebantur. Magna pars tamen militum, quum in propinquas refugisset silvas, in castra P. Scipionis, quibus T. Fonteius legatus præerat, perfugerunt. Cn. Scipionem alii in tumulo, primo impetu hostium, cæsum tradunt : alii cum paucis in propinquam castris turrim perfugisse; hanc

mis; de tout côté, la pente était douce et insensible. Toutefois, pour élever contre eux une sorte de rempart, les Romains prirent les harnois de leurs bêtes de somme, les attachèrent aux ballots, qu'ils firent monter à la hauteur ordinaire, et en remplirent les vides avec leurs bagages. Les Carthaginois arrivés gagnèrent fort aisément la hauteur; mais l'aspect de ces retranchemens de nouvelle espèce les arrêta comme l'eût fait un prodige. Partout leurs chefs s'écriaient : « Pourquoi rester immobiles? ce ridicule épouvantail, à peine capable d'intimider des femmes et des enfans, devait à l'instant même, tomber, s'écrouler sous leurs coups. L'ennemi était pris caché derrière ses bagages. » Ainsi parlaient dans leur dédain les chefs carthaginois; mais franchir ces barrières, déplacer les fardeaux entassés, couper des bâts entrelacés et surchargés de bagages, n'était pas chose facile. Après de longs efforts, ils se firent jour par différentes brèches, et le camp fut forcé sur tous les points : les Romains, en petit nombre contre tant d'ennemis, et déjà glacés d'effroi, furent massacrés çà et là par les Carthaginois victorieux. Cependant une grande partie des soldats, qui s'étaient réfugiés dans les forêts voisines, regagna le camp, où commandait le lieutenant T. Fonteius. Pour Cn. Scipion, il périt, suivant les uns, sur l'éminence même, au premier choc des ennemis; selon d'autres, il se sauva, avec une faible suite, dans une tour voisine du camp : les ennemis y mirent le feu, n'ayant pu parvenir à en briser les portes, y pénétrèrent ainsi, et massacrèrent le général romain avec tous ceux qui s'y trouvaient enfermés. Cn. Scipion fut tué, la huitième année de son arrivée en Espagne, et vingt-neuf jours après son frère. La douleur que causa leur mort ne

igni circumdatam, atque ita exustis foribus, quas nulla moliri potuerunt vi, captam; omnesque intus cum ipso imperatore occisos. Anno octavo, postquam in Hispaniam venerat, Cn. Scipio, undetrigesimo die post fratris mortem, est interfectus. Luctus ex morte eorum non Romæ major, quam per totam Hispaniam, fuit. Quin apud cives partem doloris et exercitus amissi, et alienata provincia, et publica trahebat clades. Hispaniæ ipsos lugebant desiderabantque duces: Cnæum tamen magis, quo diutius præfuerat iis, priorque et favorem occupaverat, et speciem justitiæ temperantiæque romanæ primus dederat.

XXXVII. Quum deletus exercitus amissæque Hispaniæ viderentur, vir unus res perditas restituit. Erat in exercitu L. Marcius, Septimi filius, eques romanus, inpiger juvenis, animique et ingenii aliquanto, quam pro fortuna, in qua erat natus, majoris; ad summam indolem accesserat Cn. Scipionis disciplina, sub qua, per tot annos, omnes militiæ artes edoctus fuerat. Hic, et ex fuga conlectis militibus, et quibusdam de præsidiis deductis, haud contemnendum exercitum fecerat, junxeratque cum T. Fonteio, P. Scipionis legato. Sed tantum præstitit eques romanus auctoritate inter milites atque honore, ut, castris citra Iberum communitis, quum ducem exercituum comitiis militaribus creari placuis-

fut pas plus vive à Rome que dans l'Espagne entière. L'état, en les pleurant, déplorait aussi la perte de ses deux armées, la défection d'une province, et les malheurs de la patrie : l'Espagne donnait des larmes et des regrets à la personne même des généraux, à Cnéus surtout, qui avait commandé plus long temps dans ces contrées, et qui, le premier, avait conquis la faveur publique, en donnant, le premier aussi, des preuves de la justice et de la modération des Romains.

XXXVII. L'armée semblait anéantie, et l'Espagne perdue pour la république, lorsqu'un seul homme rétablit le mauvais état des affaires. Il y avait dans le camp un chevalier romain, L. Marcius, fils de Septimus, jeune homme plein d'activité, et dont le cœur et le génie étaient au dessus de la fortune qui l'avait vu naître : un si heureux naturel s'était perfectionné encore à l'école de Cn. Scipion, sous les ordres duquel Marcius avait, depuis tant d'années, appris l'art de la guerre. Ce héros recueillit les débris de l'armée en déroute, la renforça de tout ce qu'il put tirer des garnisons, et en forma un corps assez imposant, avec lequel il se réunit à T. Fonteius, lieutenant de P. Scipion. Un simple-chevalier eut alors, parmi les troupes, assez de crédit et de faveur, lorsqu'on se fut retranché au delà de l'Èbre, et qu'il fut question de nommer un général

set, subeuntes alii aliis in custodiam valli stationesque, donec per omnes suffragium iret, ad L. Marcium cuncti summam imperii detulerint. Omne inde tempus (exiguum id fuit) muniendis castris convehendisque commeatibus consumtum: et omnia imperia milites, quum inpigre, tum haudquaquam abjecto animo, exsequebantur. Ceterum, postquam Asdrubalem Gisgonis, venientem ad reliquias belli delendas, transisse Iberum, et adpropinquare adlatum est, signumque pugnæ propositum ab novo duce milites viderunt; recordati, quos paullo ante imperatores habuissent, quibusque et ducibus et copiis freti, prodire ad pugnam soliti essent, flere omnes repente et obfensare capita; et alii manus ad cœlum tendere, deos incusantes: alii, strati humi, suum quisque nominatim ducem implorare, neque sedari lementatio poterat, excitantibus centurionibus manipulares, et ipso mulcente et increpante Marcio, «Quid in muliebres et inutiles se projecissent fletus potius, quam ad tutandos semet ipsos et rempublicam secum acuerent animos?» et, «ne inultos imperatores suos jacere sinerent;» quum subito clamor tubarumque sonus (jam enim prope vallum hostes erant) exauditur; inde verso repente in iram luctu, discurrere ad arma: ac, velut accensi rabie, discurrunt ad portas, et in hostem, neglegenter atque incomposite venientem, incurrunt. Extemplo inprovisa res pavorem

dans les comices militaires, pour obtenir les suffrages des soldats qui allaient voter en se relevant les uns les autres, et qui, d'un commun accord, lui déférèrent le commandement en chef. Le peu de temps qui précéda l'arrivée de l'ennemi fut employé à fortifier le camp, à y transporter des provisions; et les ordres furent exécutés avec autant de zèle que d'intrépidité. Mais à la nouvelle qu'Asdrubal, fils de Gisgon, avait passé l'Èbre pour écraser les faibles restes de l'armée romaine, à l'approche de l'Africain, et à la vue du signal de la bataille donné par le nouveau général, les soldats, se rappelant quels chefs ils avaient perdus, quels appuis ils trouvaient naguère, en marchant au combat, et dans ces chefs et dans les forces de leurs armées, se mirent tous aussitôt à verser des larmes, à se frapper la tête : les uns lèvent les mains au ciel, comme pour accuser les dieux; les autres, étendus à terre, invoquent, chacun l'illustre capitaine qui l'avait commandé. Rien ne pouvait calmer la désolation universelle, ni les encouragemens des centurions, ni les paroles à la fois douces et sévères de Marcius : « Pourquoi s'épuisaient-ils, comme des femmes, en pleurs stériles, plutôt que d'aiguiser leur courage pour se défendre eux et la république? Voulaient-ils donc laisser sans vengeance la mort de leurs généraux? » Tout à coup le son des trompettes et les clameurs de l'ennemi qui approchait des remparts, se sont fait entendre : en un moment, la fureur succède au désespoir; on court aux armes; les Romains, dans un accès de rage, s'élancent vers les portes, et se précipitent sur les Carthaginois qui s'avançaient négligemment et sans ordre. D'abord, cette brusque sortie jette la terreur parmi les Africains; ils sont sur-

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS. R.F.

incuiit Pœnis : mirabundique unde tot hostes tam subito exorti, prope deleto exercitu, forent, unde tanta audacia, tanta fiducia sui victis ac fugatis, quis imperator, duobus Scipionibus cæsis, exstitisset, quis castris præesset, quis signum dedisset pugnæ; ad hæc tot tam necopinata, primo omnium incerti stupentesque referunt pedem : dein, valida inpressione pulsi, terga vertunt. Et aut fugientium cædes fœda fuisset, aut temerarius periculosusque sequentium inpetus, ni Marcius propere receptui dedisset signum, obsistensque ad prima signa, quosdam et ipse retinens, concitatam repressisset aciem; inde in castra avidos adhuc cædisque et sanguinis reduxit. Carthaginienses, trepide primo ab hostium vallo acti, postquam neminem insequi viderunt, metu substitisse rati, contemtim rursus et sedato gradu in castra abeunt. Par neglegentia in castris custodiendis fuit; nam, etsi propinquus hostis erat, tamen reliquias eum esse duorum exercituum ante paucos dies deletorum subcurrebat. Ob hoc quum omnia neglecta apud hostes essent, exploratis iis, Marcius ad consilium, prima specie temerarium magis, quam audax, animum adjecit, ut ultro castra hostium obpugnaret : facilius esse ratus, unius Asdrubalis expugnari castra, quam, si se rursus tres exercitus ac tres duces junxissent, sua defendi : simul aut, si successisset cœptis, recepturum

pris, effrayés de ce que les Romains aient trouvé si tôt tant de soldats, après avoir perdu une armée presque entière : d'où venait tant de confiance, tant d'audace à des vaincus et à des fuyards? quel général avait remplacé les Scipions? qui commandait dans ce camp? qui avait donné le signal du combat? Après toutes ces réflexions sur tant d'incidens imprévus, ils restent d'abord dans l'incertitude, dans la stupeur, et lâchent pied; ensuite, chargés avec vigueur, ils tournent le dos. Les Romains en eussent fait un horrible massacre, ou se seraient laissé emporter à une poursuite téméraire et dangereuse, si Marcius ne se fût hâté de faire sonner la retraite, et si, placé devant les premières enseignes, et retenant lui-même les plus acharnés, il n'eût ramené dans les lignes ses troupes encore altérées de sang et de carnage. Les Carthaginois, d'abord repoussés en désordre loin des retranchemens, voyant que personne ne les poursuivait, attribuèrent à la crainte la prudence des Romains, et regagnèrent leur camp avec toute la lenteur que le dédain inspire. Ils mirent autant de négligence à le garder; car, bien que l'ennemi fût près, ce n'étaient cependant que les débris de deux armées détruites peu de jours auparavant. Averti de tant d'insouciance, Marcius, après un mûr examen, forma un projet qui, au premier abord, paraissait plus téméraire que hardi : c'était d'aller les attaquer le premier dans leurs retranchemens, persuadé qu'il lui serait plus facile d'emporter le camp d'Asdrubal seul, que de défendre le sien contre les trois armées, les trois chefs de nouveau réunis : d'ailleurs, le succès rétablirait les affaires de l'empire; en cas de revers, le coup qu'il allait frapper, prouverait du moins qu'il n'était pas un ennemi méprisable.

se adflictas res : aut, si pulsus esset, tamen ultro inferendo arma, contemtum sui demturum.

XXXVIII. Ne tamen subita res et nocturnus terror etiam non suæ fortunæ consilium perturbaret, adloquendos adhortandosque sibi milites ratus, concione advocata, ita disseruit : « Vel mea erga imperatores nostros vivos mortuosque pietas, vel præsens omnium nostrum, milites, fortuna fidem cuivis facere potest, mihi hoc imperium, ut amplum judicio vestro, ita re ipsa grave ac sollicitum esse. Quo enim tempore, nisi metus mœrorem obstupefaceret, vix ita compos mei essem, ut aliqua solatia invenire ægro animo possem; cogor vestram omnium vicem (quod difficillimum in luctu est) unus consulere; et ne tum quidem, ubi, quonam modo has reliquias duorum exercituum patriæ conservare possim, cogitandum est, avertere animum ab adsiduo mœrore libet. Præsto est enim acerba memoria, et Scipiones me ambo, dies noctesque, curis insomniisque agitant, et excitant sæpe somno; neu se, neu invictos per octo annos in his terris milites suos, commilitones vestros, neu rempublicam patiar inultam, et suam disciplinam suaque instituta sequi jubent : et ut imperiis vivorum nemo obedientior me uno fuerit, ita post mortem suam, quod quaque in re facturos illos fuisse maxime censeam, id optimum ducere. Vos quoque velim, milites, non la-

XXXVIII. Cependant, pour que la surprise et la frayeur inséparable des ténèbres ne missent point obstacle à un projet que semblait condamner sa position, il crut indispensable de haranguer, d'encourager ses soldats; il les assembla donc, et leur parla ainsi : « Romains, la piété filiale que je portais à mes généraux pendant leur vie, et que je leur conserve après leur mort, et notre situation présente peuvent faire sentir à chacun de vous que, si le commandement dont je suis redevable à vos suffrages est honorable pour moi, il n'en est pas moins un fardeau pesant, une source d'inquiétudes. En effet, dans un moment où, sans la crainte qui seule peut suspendre mon affliction, je ne serais pas assez maître de moi, pour trouver quelque soulagement à ma douleur, je me vois obligé de veiller seul à votre conservation, tâche bien difficile pour un cœur flétri par le chagrin; et lors même que je dois diriger toutes mes pensées vers les moyens de conserver à la patrie les débris de deux armées, il ne m'est pas possible d'écarter de mon âme les tristes souvenirs qui l'assiègent à chaque instant. Le tableau de nos malheurs est toujours sous mes yeux; l'ombre des deux Scipions m'apparaît jour et nuit, elle m'agite, elle m'assiège, elle trouble mon sommeil; elle me crie de les venger, et, avec eux, leurs intrépides soldats, vos braves compagnons d'armes, que l'Espagne a vus invincibles pendant huit années; elle me crie de venger la république. Tous deux m'ordonnent de suivre leurs principes et leurs leçons; et, puisque je fus le plus soumis de tous leurs of-

mentis lacrymisque tamquam exstinctos prosequi (vivunt vigentque fama rerum gestarum), sed, quotiescumque obcurret memoria illorum, velut si adhortantes signumque dantes videatis eos, ita prœlia inire. Nec alia profecto species, hesterno die, oculis animisque vestris oblata, memorabile illud edidit prœlium, quo documentum dedistis hostibus, non cum Scipionibus exstinctum esse nomen romanum; et, cujus populi vis atque virtus non obruta sit cannensi clade, ex omni profecto sævitia fortunæ emersuram esse. Nunc, quia tantum ausi estis sponte vestra, experiri libet, quantum audeatis duce vestro auctore; non enim hesterno die, quum signum receptui dedi sequentibus effuse vobis turbatum hostem, frangere audaciam vestram, sed differre in majorem gloriam atque opportunitatem, volui: ut postmodo præparati incautos, armati inermes, atque etiam sopitos, per occasionem adgredi possetis. Nec hujus occasionis spem, milites, forte temere, sed ex re ipsa conceptam habeo. A vobis quoque profecto si quis quærat, quonam modo pauci a multis, victi a victoribus castra tutati sitis; nihil aliud respondeatis, quam id ipsum timentes vos omnia et operibus firmata habuisse, et ipsos paratos instructosque fuisse. Et ita se res habet; ad id, quod, ne timeatur, fortuna facit, minime tuti sunt homines: quia, quod neglexeris, incautum atque apertum habeas.

ficiers pendant leur vie, de regarder, après leur mort, comme le parti le meilleur, celui qu'ils n'auraient pas manqué de prendre dans l'occasion. Pour vous, soldats, n'allez point pleurer les Scipions, comme s'ils n'étaient plus; leurs exploits les ont rendus à jamais immortels : toutes les fois que leur souvenir s'offrira à votre esprit, courez au combat, comme si vous entendiez encore leur voix éloquente, comme si vous les voyiez vous donner le signal. Sans doute hier l'image de ces héros, présente à vos regards et à votre pensée, a inspiré cette bataille mémorable, où vous avez appris aux Carthaginois que le nom romain n'est pas éteint avec les Scipions; et qu'un peuple, dont la valeur et la constance n'ont pu être accablées par la défaite de Cannes, triomphera toujours des rigueurs de la fortune. Maintenant que, de votre propre mouvement, vous avez montré tant d'audace, je veux voir ce que vous oserez sous les ordres d'un chef. Car, si je vous donnai hier le signal de la retraite, si j'arrêtai l'élan avec lequel vous poursuiviez les ennemis en désordre, mon projet fut, non pas d'enchaîner votre héroïque vaillance, mais de la réserver à plus de gloire encore, dans une meilleure occasion; par exemple, lorsque bien préparés vous pourrez surprendre un ennemi qui ne sera point sur ses gardes, bien armés l'attaquer sans qu'il ait ses armes, et même quand il sera enseveli dans le sommeil. Cet espoir, soldats, n'est pas conçu légèrement, au hasard; mais il est fondé sur la certitude. Que si l'on vous demande comment vous avez pu défendre votre camp, alors qu'en si petit nombre vous combattiez tant d'ennemis, et que vaincus vous repoussiez les vainqueurs; vous répondrez sans doute que, dans la crainte de cette attaque, vous avez pris tous les soins possibles pour vous

Nihil omnium nunc minus metuunt hostes, quam ne obsessi modo ipsi atque obpugnati, castra sua ultro obpugnemus. Audeamus, quod credi non potest ausuros nos; eo ipso, quod difficillimum videtur, facillimum erit. Tertia vigilia noctis, silenti agmine ducam vos; exploratum habeo, non vigiliarum ordinem, non stationes justas esse. Clamor in portis auditus et primus inpetus castra ceperit; tum inter torpidos somno, paventesque ad necopinatum tumultum, et inermes in cubilibus suis obpressos, illa cædes edatur, a qua vos hesterno die revocatos ægre ferebatis. Scio audax videri consilium : sed in rebus asperis et tenui spe, fortissima quæque consilia tutissima sunt; quia, si in occasionis momento, cujus prætervolat opportunitas, cunctatus paullum fueris, nequidquam mox omissam quæras. Unus exercitus in propinquo est : duo haud procul absunt; nunc adgredientibus spes aliqua est : et jam tentastis vestras atque illorum vires. Si diem proferimus, et hesternæ eruptionis fama contemni desierimus, periculum est, ne omnes duces, omnes copiæ conveniant. Tres deinde duces, tres exercitus sustinebimus hostium, quos Cn. Scipio incolumi exercitu non sustinuit? Ut dividendo copias periere duces nostri, ita separati ac divisi obprimi possunt hostes; alia belli gerendi via nulla est : proinde nihil, præter noctis proximæ opportunitatem,

retrancher, et que vous vous êtes tenus prêts à bien recevoir vos adversaires. Croyez-en l'expérience; c'est lorsque la fortune semble nous mettre au dessus de la crainte, qu'il n'y a plus pour nous de sûreté réelle, et la négligence nous laisse sans appui exposés à tous les coups. Ainsi les Carthaginois sont fort éloignés d'appréhender que des ennemis naguère investis, assiégés par eux, viennent, à leur tour, les assiéger dans leurs lignes. Osons ce qu'on ne peut nous croire capables d'oser; la difficulté même de l'entreprise la rendra plus facile. A la troisième veille de la nuit, nous avancerons en silence. Je me suis assuré qu'il n'y a ni vedettes, ni garde régulière. Le premier cri, le premier choc nous rendra maîtres du camp. Vous surprendrez l'ennemi engourdi de sommeil, effrayé d'une attaque si imprévue, sans armes, dans son lit; vous pourrez alors l'immoler avec cette fureur que je réprimai hier bien malgré vous. Je sais que ce dessein paraît audacieux; mais dans les circonstances critiques et qui laissent peu d'espoir, le parti le plus hasardeux est aussi le plus sûr. Pour peu qu'on hésite à saisir l'occasion favorable, elle s'échappe, elle s'envole; on ne la retrouve plus. Une armée ennemie est près de nous; deux autres ne sont pas loin; en attaquant les premiers, nous avons quelque espérance; déjà vous avez fait l'épreuve de vos forces et des leurs : si nous différons un seul jour, l'ennemi a su, par la sortie d'hier, que nous ne sommes plus à dédaigner; et nous courons risque de le voir réunir contre nous tous ses chefs, toutes ses troupes. Pourrons-nous alors résister à trois généraux, à trois armées, lorsque Cn. Scipion n'a pu le faire avec toutes ses forces? Si nos capitaines se sont perdus en partageant leurs légions, les ennemis

exspectemus. Ite, deis bene juvantibus, corpora curate, ut integri vigentesque eodem animo in castra hostium inrumpatis, quo vestra tutati estis.» Læti et audiere ab novo duce novum consilium, et, quo audacius erat, magis placebat; reliquum diei expediendis armis et curatione corporum consumtum : et major pars noctis quieti data est; quarta vigilia movere.

XXXIX. Erant ultra proxima castra sex millium intervallo distantes aliæ copiæ Pœnorum. Vallis cava interierat, condensa arboribus; in hujus silvæ medio ferme spatio cohors romana arte punica abditur, et equites. Ita medio itinere intercepto, ceteræ copiæ silenti agmine ad proximos hostes ductæ; et, quum statio nulla portis, neque in vallo custodiæ essent, velut in sua castra, nullo usquam obsistente, penetravere. Inde signa canunt, et tollitur clamor. Pars semisomnos hostes cædunt : pars ignes casis, stramento arido tectis, injiciunt : pars portas occupant, ut fugam intercludant. Hostes simul ignis, clamor, cædes, velut alienatos sensibus, nec audire, nec providere quidquam sinunt; incidunt inermes inter catervas armatorum; alii ruunt ad portas, alii obseptis itineribus super vallum saliunt : et,

divisés et séparés peuvent aussi trouver leur perte. Pas d'autre moyen de leur faire la guerre. N'attendons rien après l'occasion que nous offre la nuit prochaine. Allez, avec la protection des dieux, prendre la nourriture et le repos nécessaires, pour fondre sur le camp ennemi avec autant de vigueur, de fermeté, de courage, que vous en avez montré pour défendre le vôtre. » On accueillit avec empressement ce nouveau projet proposé par un nouveau général, et plus il était hardi, plus il flattait le soldat : on passa le reste du jour à apprêter ses armes et à prendre de la nourriture; la plus grande partie de la nuit fut donnée au repos : à la quatrième veille, on se mit en marche.

XXXIX. A six milles de distance du camp ennemi le plus près des Romains, se trouvait une autre armée carthaginoise. Entre deux il y avait une vallée profonde et couverte d'arbres touffus. Au milieu de cette forêt, par une ruse toute punique, une cohorte romaine se cache avec quelques chevaux. La communication ainsi interceptée, le reste des troupes marche en silence vers le camp le plus voisin; commme il ne rencontre ni poste devant les portes, ni sentinelles sur les retranchemens, il y pénètre, comme dans ses propres lignes, sans obstacle, sans résistance. Tout à coup les trompettes sonnent, et les Romains poussent un cri. Les uns égorgent les Carthaginois à moitié endormis; les autres mettent le feu aux baraques couvertes de chaume; une partie s'empare des portes, pour couper la retraite. L'ennemi, qu'étourdissent à la fois le feu, les cris, le carnage, tout hors de lui, n'entend plus rien, ne peut plus prendre aucune mesure de salut; il tombe sans armes au milieu de bataillons bien armés : ceux-ci se précipitent vers

ut quisque evaserat, protinus ad castra altera fugiunt: ubi ab cohorte et equitibus ex occulto procurrentibus circumventi, cæsique ad unum omnes sunt; quamquam, etiam si quis ex ea cæde effugisset, adeo raptim captis propioribus castris in altera transcursum castra ab Romanis est, ut prævenire nuncius cladis non posset. Ibi vero, quo longius ab hoste aberant, et quia sub lucem pabulatum, lignatum, et prædatum quidam dilapsi fuerant, néglecta magis omnia ac sóluta invenere : arma tantum in stationibus posita : milites inermes, aut humi sedentes adcubantesque, aut obambulantes ante vallum portasque. Cum his tam securis solutisque Romani, calentes adhuc ab recenti pugna, ferocesque victoria, prœlium ineunt. Itaque nequàquam resisti in portis potuit; intra portas, concursu ex totis castris ad primum clamorem et tumultum facto, atrox prœlium oritur; diuque tenuisset, ni cruenta scuta Romanorum visa, indicium alterius cladis Pœnis, atque inde pavorem injecissent. Hic terror in fugam avertit omnes : effusique, qua iter est, nisi quos cædes obpressit, exuuntur castris. Ita, nocte ac die, bina castra hostium expugnata ductu L. Marcii. Ad triginta septem millia hostium cæsa, auctor est Claudius, qui annales Acilianos ex græco in latinum sermonem vertit; captos ad mille octingentos triginta : prædam ingentem partam; in ea

les portes ; ceux-là, ne trouvant point d'issue, s'élancent par-dessus les retranchemens. Ceux qui sont parvenus à s'échapper, s'enfuient aussitôt vers l'autre camp ; mais ils sont entourés par la cohorte et par la cavalerie qui sortent de leur embuscade, et qui les taillent en pièces jusqu'au dernier. Lors même qu'un seul fût parvenu à se dérober au massacre, les Romains se portèrent si rapidement de la prise d'un camp à l'attaque de l'autre, que la nouvelle de la défaite n'aurait pu arriver avant eux. Là, où l'on était plus éloigné de l'ennemi, où, au point du jour, une partie des soldats était allée au fourrage, au bois, en maraude, on trouva encore plus de négligence et de désordre : les armes étaient au piquet, les soldats désarmés, assis ou couchés par terre, ou ils se promenaient autour des fortifications et devant les portes. Surpris, dans cet état d'indolence et de sécurité, par les Romains encore échauffés du carnage, et fiers de leur victoire, ils engagent le combat ; mais ils ne peuvent défendre l'entrée de leur camp. A l'intérieur, on accourt de toutes parts, aux premiers cris, au premier tumulte, et une lutte opiniâtre s'engage ; elle eût duré long-temps, si la vue des boucliers romains, couverts de sang, indice d'un premier désastre, n'eût jeté l'épouvante parmi les Africains. Alors leur déroute fut complète ; ils prirent la fuite au hasard, laissant beaucoup de morts, et leur camp au pouvoir de l'ennemi. Ainsi, en une nuit et en un jour, L. Marcius emporta deux camps carthaginois. Environ trente-sept mille hommes furent tués, si l'on en croit Claudius, qui a traduit du grec en latin les annales d'Acilius ; dix-huit cent trente furent faits prisonniers ; on conquit un butin immense, et, parmi les dépouilles, un bouclier d'argent du poids

fuisse clypeum argenteum pondo centum triginta octo, cum imagine Barcini Asdrubalis. Valerius Antias una castra Magonis capta tradit, septem millia cæsa hostium: altero prœlio, eruptione pugnatum cum Asdrubale: decem millia occisa, quatuor millia trecentos triginta captos. Piso quinque millia hominum, quum Mago cedentes nostros effuse sequeretur, cæsa ex insidiis scribit. Apud omnes magnum nomen Marcii ducis est; et veræ gloriæ ejus etiam miracula addunt: flammam ei concionanti fusam e capite, sine ipsius sensu, cum magno pavore circumstantium militum; monumentumque victoriæ ejus de Pœnis, usque ad incensum Capitolium, fuisse in templo clypeum, Marcium adpellatum, cum imagine Asdrubalis. Quietæ deinde aliquamdiu in Hispania res fuere, utrisque, post tantas acceptas in vicem inlatasque clades, cunctantibus periculum summæ rerum facere.

XL. Dum hæc in Hispania geruntur, Marcellus, captis Syracusis, quum cetera in Sicilia tanta fide atque integritate composuisset, ut non modo suam gloriam, sed etiam majestatem populi romani, augeret; ornamenta urbis, signa, tabulasque, quibus abundabant Syracusæ, Romam devexit. Hostium quidem illa spolia, et parta belli jure: ceterum inde primum initium mirandi græcarum artium opera, licentiæque hinc sacra

de cent trente-huit livres, sur lequel était gravé le portrait d'Asdrubal de la famille Barcine. Selon Valerius d'Antium, le seul camp de Magon fut pris, et l'on y tua sept mille hommes : mais Asdrubal sortit du sien, et il y eut alors un second engagement, où l'on tua dix mille hommes, et où l'on fit quatre mille trois cent trente prisonniers. Au rapport de Pison, Magon, qui s'était acharné à la poursuite de nos fuyards, tomba dans une embuscade où il perdit cinq mille hommes. Tous ces écrivains célèbrent à l'envi le nom de Marcius; à sa gloire si réelle ils ajoutent encore des prodiges : tandis qu'il haranguait, une flamme miraculeuse jaillit de sa tête, sans lui faire aucun mal, mais à la grande frayeur des soldats qui l'environnaient; on conserva, comme monument de sa victoire sur les Carthaginois, jusqu'à l'incendie du Capitole, un bouclier déposé dans ce temple, et qu'on appela bouclier de Marcius; c'était celui qui portait l'image d'Asdrubal. Ensuite l'Espagne fut quelque temps assez tranquille; les deux partis, après tant de revers réciproques, craignaient d'en venir à une action décisive.

XL. Tandis que l'Espagne est le théâtre de ces évènemens, Marcellus avait pris Syracuse : après avoir réglé les affaires de la Sicile avec une bonne foi et une intégrité qui ajoutaient à sa gloire, et rehaussaient la majesté du peuple romain, il fit transporter à Rome, pour orner cette capitale, les statues et les tableaux dont abondait Syracuse. C'étaient à la vérité des dépouilles enlevées à l'ennemi par le droit de la guerre; mais ce fut aussi l'époque où l'on admira, pour la première fois, les chefs-d'œuvre des artistes grecs, où la cupidité porta

profanaque omnia vulgo spoliandi factum est : quæ postremo in romanos deos, templum id ipsum primum, quod a Marcello eximie ornatum est, vertit. Visebantur enim ab externis ad portam Capenam dedicata a Marcello templa, propter excellentia ejus generis ornamenta, quorum perexigua pars comparet. Legationes omnium ferme civitatium Siciliæ ad eum conveniebant. Dispar ut caussa earum, ita conditio erat; qui, ante captas Syracusas, aut non desciverant, aut redierant in amicitiam, ut socii fideles accepti cultique : quos metus, post captas Syracusas, dediderat, ut victi a victore leges acceperunt. Erant tamen haud parvæ reliquiæ belli circa Agrigentum Romanis : Epicydes et Hanno duces reliqui prioris belli, et tertius novus ab Annibale in locum Hippocratis missus, Libyphœnicum generis Hipponiatès (Mutinem populares vocabant), vir inpiger, et sub Annibale magistro omnes belli artes edoctus. Huic ab Epicyde et Hannone Numidæ dati auxiliares : cum quibus ita pervagatus est hostium agros, ita socios ad retinendos in fide animos eorum, ferendoque in tempore cuique auxilium, adiit, ut brevi tempore totam Siciliam impleret nominis sui, nec spes alia major apud faventes rebus Carthaginiensium esset. Itaque inclusi ad tempus mœnibus Agrigenti dux pœnus syracusanusque, non consilio Mutinis, quam fiducia, magis ausi egredi extra muros,

les Romains à dépouiller indistinctement les édifices sacrés et profanes, cupidité qui étendit enfin une main sacrilège jusque sur les dieux de Rome, et d'abord sur le temple même que Marcellus avait si magnifiquement décoré. En effet, les étrangers venaient visiter les temples dédiés par Marcellus, près de la porte Capène, à cause des merveilles dont il reste à peine aujourd'hui quelques vestiges. Marcellus reçut des députations de presque toutes les cités de la Sicile : la cause de chacune était différente; chacune aussi eut un sort différent. Les peuples qui, avant la prise de Syracuse, ou n'avaient point abandonné les Romains, ou étaient rentrés dans leur alliance, furent accueillis et traités comme des alliés fidèles : ceux que la crainte avait depuis forcés de se rendre, reçurent, comme des vaincus, la loi des vainqueurs. Il restait encore aux Romains, dans les environs d'Agrigente, plus d'un ennemi à combattre; surtout Épicyde, Hannon qui avaient commandé dans la campagne précédente, et un troisième chef qu'Annibal avait envoyé remplacer Hippocrate. C'était un Libyphénicien, né à Hippone, appelé Mutine par ses compatriotes, homme actif, et qui avait eu Annibal pour maître dans l'art de la guerre. Épicyde et Hannon lui donnèrent le commandement des Numides auxiliaires, avec lesquels il ravagea le territoire des ennemis, obligea les alliés à tenir leurs sermens de fidélité, et vint à propos au secours de chacun d'eux, en sorte que bientôt il remplit toute la Sicile du bruit de son nom, et qu'il devint la plus grande espérance de ceux qui favorisaient les Carthaginois. Aussi, les deux généraux, qui jusqu'alors s'étaient tenus renfermés dans Agrigente, enhardis par les conseils de Mutine, et plus encore par ses succès,

ad Himeram amnem posuerunt castra. Quod ubi perlatum ad Marcellum est, extemplo copias movit; et ab hoste quatuor ferme millium intervallo consedit, quid agerent pararentve exspectaturus. Sed nullum neque locum, neque tempus cunctationi consiliove dedit Mutines, transgressus amnem, ac stationibus hostium cum ingenti terrore ac tumultu invectus. Postero die, prope justo prœlio compulit hostem intra munimenta; inde revocatus seditione Numidarum in castris facta, quum trecenti ferme eorum Heracleam Minoam concessissent, ad mitigandos revocandosque eos profectus, magnopere monuisse duces dicitur, ne, absente se, cum hoste manus conserererent. Id ambo ægre passi duces, magis Hanno, jam ante anxius gloria ejus: «Mutinem sibi modum facere, degenerem Afrum imperatori carthaginiensi, misso ab senatu populoque.» Is perpulit cunctantem Epicyden, ut, transgressi flumen, in aciem exirent; nam si Mutinem opperirentur et secunda pugnæ fortuna evenisset, haud dubie Mutinis gloriam fore.

XLI. Enimvero indignum ratus Marcellus se, qui Annibalem subnixum victoria cannensi ab Nola repulisset, his terra marique victis ab se hostibus cedere, arma propere capere milites, et efferri signa jubet. Instruenti exercitum decem effusis equis advolant ex hostium acie Numidæ, nunciantes, populares suos, primum

osèrent sortir de la ville, et vinrent camper auprès du fleuve Himera. A cette nouvelle, Marcellus se mit aussitôt en marche; il s'arrêta à peu près à quatre milles de l'ennemi, afin d'observer leurs mouvemens et leurs projets. Mutine, sans lui laisser le temps de la réflexion, passe le fleuve sans hésiter, attaque les postes avancés, et répand partout le tumulte et l'effroi. Le lendemain, dans un combat presque régulier, il refoule l'ennemi jusque dans ses retranchemens. Rappelé dans son camp par une sédition des Numides, qui vient d'éclater, il apprend que trois cents d'entre eux à peu près se sont retirés à Héraclée Minoa; il part pour calmer les furieux et les faire revenir sous leurs drapeaux; il recommande expressément à ses collègues de ne pas en venir aux mains avec l'ennemi, pendant son absence. Cette injonction les offensa tous deux, Hannon surtout, jaloux depuis long-temps de la gloire de Mutine: « Un Africain dégénéré prétendait lui dicter des lois, à lui général Carthaginois, à lui qui avait mission du sénat et du peuple. » Il détermine Épicyde, qui résiste faiblement, à passer le fleuve et à présenter la bataille. Attendre Mutine, c'était, en cas de réussite, lui laisser indubitablement tout l'honneur du triomphe.

XLI. Marcellus, qui se souvenait d'avoir repoussé des murs de Nole Annibal tout fier de sa victoire de Cannes, crut indigne de céder à des ennemis qu'il avait vaincus sur terre et sur mer; il ordonna donc à ses soldats de s'armer à la hâte et de s'avancer enseignes déployées. Tandis qu'il les range en bataille, dix Numides accourent à toute bride, de l'armée ennemie, lui an-

ea seditione motos, qua trecenti ex numero suo concesserint Heracleam, dein quod præfectum suum ab obtrectantibus ducibus gloriæ ejus, sub ipsam certaminis diem, ablegatum videant, quieturos in pugna. Gens fallax promissi fidem præstitit; itaque et Romanis crevit animus, nuncio celeri per ordines misso, destitutum ab equite hostem esse, quem maxime timuerant: et territi hostes, præterquam quod maxima parte virium suarum non juvabantur, timore etiam incusso, ne ab suo et ipsi equite obpugnarentur. Itaque haud magni certaminis fuit; primus clamor atque inpetus rem decrevit. Numidæ, quum in concursu quieti stetissent in cornibus, ut terga dantes suos viderunt, fugæ tantum parumper comites facti, postquam omnes Agrigentum trepido agmine petentes viderunt, ipsi metu obsidionis passim in civitates proximas dilapsi. Multa millia hominum cæsa captaque, et octo elephanti. Hæc ultima in Sicilia Marcelli pugna fuit; victor inde Syracusas rediit. Jam ferme in exitu annus erat; itaque senatus Romæ decrevit, ut P. Cornelius prætor litteras Capuam ad consules mitteret; dum Annibal procul abesset, nec ulla magni discriminis res ad Capuam gereretur, alter eorum, si ita videretur, ad magistratus subrogandos Romam veniret. Litteris acceptis, inter se consules compararunt, ut Claudius comitia perficeret, Fulvius ad Capuam mane-

noncer que leurs compatriotes, d'abord animés du même esprit d'insurrection qui en a déjà fait retirer trois cents d'entre eux à Héraclée, et mécontens de voir leur chef éloigné au moment du combat par la jalousie de ses collègues, ne prendront aucune part à l'action. Cette nation perfide tint parole cette fois. Ainsi les Romains sentirent leur ardeur s'accroître à la nouvelle, qu'on fit aussitôt circuler de rang en rang, que l'ennemi était abandonné de la cavalerie qui le rendait si redoutable; et la terreur glaça les Carthaginois, parce qu'ils étaient privés de la plus grande partie de leurs forces, et en péril d'être attaqués eux-mêmes par leurs Numides. Aussi le combat ne fut pas long; le premier cri, le premier choc décidèrent le succès. Les Numides, pendant l'engagement, se tinrent tranquilles sur les ailes, et, au commencement de la déroute de l'armée carthaginoise, l'accompagnèrent quelque temps dans sa fuite; mais lorsqu'ils la virent gagner précipitamment Agrigente, dans la crainte d'avoir un siège à soutenir, ils se répandirent çà et là dans les villes voisines. On prit et l'on tua plusieurs milliers d'hommes, ainsi que huit éléphans.

Tel fut le dernier exploit de Marcellus en Sicile; le vainqueur rentra ensuite à Syracuse. On touchait à la fin de l'année; un décret du sénat de Rome chargea le préteur P. Cornelius d'écrire aux consuls; alors devant Capoue, que, vu l'éloignement d'Annibal, et le peu de danger que courait l'armée de siège, l'un d'eux pouvait venir à Rome, pour l'élection des nouveaux magistrats. Au reçu de cette lettre, ils décidèrent entre eux que Claudius irait présider les comices, et que Fulvius resterait devant Capoue. Claudius nomma consuls Cn. Fulvius Centumalus et P. Sulpicius Galba, fils de Servius,

ret. Consules Claudius creavit Cn. Fulvium Centumalum et P. Sulpicium Servii filium Galbam, qui nullum antea curulem magistratum gessisset. Prætores deinde creati, L. Cornelius Lentulus, M. Cornelius Cethegus, C. Sulpicius, C. Calpurnius Piso. Pisoni jurisdictio urbana, Sulpicio Sicilia, Cethego Apulia, Lentulo Sardinia evenit. Consulibus prorogatum in annum imperium est.

qui n'avait pas encore exercé de magistrature curule. Ensuite on élut préteurs L. Cornelius Lentulus, M. Cornelius Cethegus, C. Sulpicius, et C. Calpurnius Pison. Ce dernier fut chargé du soin de rendre la justice dans Rome; Sulpicius obtint pour département la Sicile, Cethegus l'Apulie, et Lentulus la Sardaigne. Les consuls eurent pour une année une prolongation de commandement.

NOTES

DU LIVRE XXV.

Chap. XI. « *Comment leur* (aux galères) *ouvrir une issue, pour gagner le large ? — Je l'ouvrirai,* » *reprit Annibal.....* C'est à deux *Barbares*, l'un venu de l'Afrique, l'autre de l'Asie (Annibal et Mahomet II), que nous devons l'étonnant spectacle de vaisseaux *naviguant* par terre, lorsque la mer leur était fermée. Le premier fait transporter sur des chariots les navires des Tarentins; et, en peu de jours, leur flotte fait le tour de la citadelle, et vient jeter l'ancre à l'entrée du port, à la vue des Romains stupéfaits. Mahomet II renouvelle ce prodige au siège de Constantinople. Furieux de ne pouvoir forcer l'entrée du port, fermée par une chaîne, il conçoit le projet hardi d'y faire transporter ses vaisseaux par terre, sur un chemin de madriers et de planches graissées, depuis le Bosphore jusqu'au haut du port. Cette entreprise gigantesque fut exécutée en une seule nuit..... Honneur au génie des *Barbares !...*

Chap. XII. *On employa tout un jour à interpréter cet oracle : le lendemain un sénatus-consulte ordonna aux décemvirs d'examiner les livres sibyllins... — Major e longinquo reverentia*, a dit Tacite. Cette pensée du grand historien peut expliquer le respect, la vénération que les anciens portaient aux oracles et aux Sibylles. Je traiterai ici, avec quelques détails, de ces deux objets du culte des païens.

Il y a peu de superstitions aussi célèbres, et qui aient séduit les peuples pendant un aussi grand nombre de siècles, que les oracles. Dans les traités de paix ou de trèves, les Grecs (Thucyd., liv. IV, ch. 20) n'oubliaient jamais de stipuler la liberté d'aller aux oracles. Aucune colonie n'entreprenait de nouveaux établissemens, aucune guerre n'était déclarée, aucune affaire importante n'était commencée, sans qu'on n'eût auparavant consulté

les oracles. *Quam vero Græcia coloniam misit in Ætoliam, Asiam, Ioniam, Siciliam, Italiam, sine Pythio, aut Dodonæo, aut Hammonis oraculo? aut quod bellum susceptum ab ea sine consilio deorum est?* (Cic., *de Divinat.*, lib. I, *in init.*)

Les plus renommés ont été ceux de Delphes, de Dodone, de Trophonius, de Jupiter Hammon, d'Apollon Clarien. Suivant Hérodote (*Muse Euterpe*), les deux oracles les plus anciens étaient celui de Dodone en Épire, et celui de Jupiter Hammon en Libye.

Les uns ont attribué les oracles de Dodone à des chênes,

> Nemorumque Jovi quæ maxima frondet
> Æsculus, atque habitæ Graiis oracula quercus.
>
> Virg., *Georg.*, lib. II, v. 15.

les autres à des colombes. L'opinion de ces colombes prophétesses avait été introduite par l'équivoque d'un mot thessalien, qui signifiait en même temps colombe et femme. Ce fut ce qui fit inventer la fable, que deux colombes s'étant envolées de Thèbes en Égypte, il y en eut une qui alla dans la Libye, où elle donna lieu à l'établissement de l'oracle de Jupiter Hammon. L'autre s'étant arrêtée sur les chênes de la forêt de Dodone, apprit aux habitans des lieux voisins que l'intention de Jupiter était qu'il y eût un oracle en cet endroit. Hérodote (*Muse Euterpe*) explique ainsi cette fable : il y eut autrefois deux prêtresses de Thèbes, qui furent enlevées par des marchands phéniciens. Celle qui fut vendue en Grèce, alla s'établir dans la forêt de Dodone, où les anciens habitans de la Grèce allaient en foule chercher du gland. Elle y éleva une petite chapelle au pied d'un chêne, en l'honneur du même Jupiter dont elle avait été prêtresse. C'est là où s'établit peu à peu cet ancien oracle, qui devint si fameux dans la suite.

La manière dont se rendaient les oracles de Dodone est fort singulière. (L'abbé Banier, *Explicat. histor. des fables*; entret. V, p. 242.) Il y avait un grand nombre de chaudrons suspendus à des arbres auprès d'une statue de cuivre, aussi suspendue, avec un fouet à la main. Lorsque le vent venait à l'agiter, elle frappait le premier de ces chaudrons, et quand elle l'avait mis en mouvement, tous les autres se trouvaient ébranlés, et rendaient un certain son qui durait fort long-temps : ensuite l'oracle parlait.

L'oracle de Jupiter Hammon était établi dans des déserts, au

milieu des sables brûlans de l'Afrique. Cet oracle déclara à Alexandre que Jupiter était son père : il ne dit rien de Philippe. Après plusieurs questions, le héros de Pella demanda si la mort de son père (*Philippe*) était suffisamment vengée. L'oracle répondit (Quint. Curt., lib. iv, c. 7) que la mort de Philippe était assez vengée, mais que le père d'Alexandre était immortel. Maintenant, qui était réellement le père d'Alexandre ? Était-ce Jupiter, Philippe, ou ce serpent mystérieux qui rendait à Olympias, mère du conquérant, d'amoureuses visites ?

C'est à l'occasion de l'oracle de Jupiter Hammon, que Lucain met de grands sentimens dans la bouche de Caton. Après la bataille de Pharsale, lorsque César commençait à être le maître du monde, Labienus disait à Caton : « Puisque nous sommes à portée de consulter un oracle si célèbre, apprenons de lui à régler notre conduite pendant cette guerre. Les dieux ne s'expliqueront plus volontiers pour personne que pour Caton. Vous avez toujours été ami des dieux ; ayez la confiance de consulter Jupiter. Instruisez-vous de la destinée du tyran, et du sort de notre patrie; si nous devons conserver notre liberté, ou perdre le fruit de la guerre; ce que c'est enfin que cette vertu à laquelle vous vous êtes dévoué, et quelle doit être sa récompense. » Caton, plein de la dignité qui était en lui, rendit à Labienus une réponse digne d'un oracle : « Sur quoi voulez-vous, Labienus, que je consulte Jupiter ? lui demanderai-je s'il vaut mieux perdre la vie que la liberté ? si la vie est un bien véritable ? si la vertu dépend de la fortune ? Nous avons en nous-mêmes, Labienus, l'oracle qui peut répondre à toutes ces questions. Rien n'arrive que par l'ordre de Dieu : ne lui demandons point qu'il nous répète ce qu'il a suffisamment gravé dans nos cœurs. La vérité ne s'est point retirée dans ces déserts, elle n'est point engravée dans ces sables. Le séjour de Dieu, c'est le ciel, la terre, la mer, et les cœurs vertueux. Dieu nous parle par tout ce que nous voyons, par tout ce qui nous environne. Que ceux qui sont chancelans et sujets à varier aient recours aux oracles. Pour moi, je trouve dans la nature tout ce qui peut inspirer la plus constante résolution, puisque l'homme lâche ne peut éviter la mort. Jupiter ne nous en dirait pas davantage. » Ainsi parla Caton, et il quitta ces contrées sans consulter l'oracle.

Maximus hortator scrutandi voce deorum
Eventus Labienus erat : « Sors obtulit, inquit,
Et fortuna viæ, tam magni numinis ora,
Consiliumque dei; tanto duce possumus uti
Per Syrtes, bellique datos cognoscere casus.
Nam cui crediderim Superos arcana daturos,
Dicturosque magis quam sancto vera Catoni?
Certe vita tibi semper directa supernas
Ad leges, sequerisque deum : datur ecce loquendi
Cum Jove libertas; inquire in fata nefandi
Cæsaris, et patriæ venturos excute mores :
Jure suo populis uti legumque licebit,
An bellum civile perit? Tua pectora sacra
Voce reple : duræ saltem virtutis amator,
Quære quid est virtus, et posce exemplar honesti. »

Ille deo plenus, tacita quem mente gerebat,
Effudit dignas adytis e pectore voces :
« Quid quæri, Labiene, jubes? an liber in armis
Obcubuisse velim potius quam regna videre?
An sit vita nihil, vel longa an differat ætas?
An noceat vis ulla bono? fortunaque perdat
Obposita virtute minas? laudandaque velle
Sit satis, et nunquam successu crescat honestum?
Scimus, et hæc nobis non altius inseret Hammon.
Hæremus cuncti Superis, temploque tacente,
Nil facimus non sponte dei; nec vocibus ullis
Numen eget, dixitque semel nascentibus auctor
Quidquid scire licet; steriles nec legit arenas,
Ut caneret paucis, mersitque hoc pulvere verum.
Estne dei sedes, nisi terra, et pontus, et aer,
Et cœlum, et virtus? Superos quid quærimus ultra?
Jupiter est quodcumque vides, quocumque moveris.
Sortilegis egeant, dubii, semperque futuris
Casibus ancipites. Me non oracula certum,
Sed mors certa facit; pavido fortique cadendum est.
Hoc satis est dixisse Jovem. » Sic ille profatur,
Servataque fide templi, discessit ab aris,
Non exploratum populis Hammona relinquens.

LUCAN., *Phars.*, lib. IX.

Diodore de Sicile, Plutarque et plusieurs autres auteurs (DIOD.

Sic., lib. XVI ; Plutarch., *de Oraculor. defectu ;* Coel. Rhodig., lib. VIII, c. 16 ; Fontenelle, *Hist. des oracles*) rapportent qu'un troupeau de chèvres découvrit l'oracle de Delphes, ou d'Apollon Pythien. Lorsqu'une chèvre s'était approchée de la caverne, et avait respiré l'air qui en sortait, elle revenait en faisant plusieurs bonds, et sa voix rendait un son extraordinaire : ce prodige fut observé par des bergers ; ils allèrent regarder dans cette caverne, et furent saisis d'une fureur qui les faisait sauter et prédire l'avenir. Plutarque nous a conservé le nom du berger à qui appartenait le troupeau de chèvres qui fit la découverte de l'oracle, il se nommait Corétas.

Un garde de Demetrius, qui s'était approché trop près de l'embouchure de la susdite caverne, fut suffoqué par la force de l'exhalaison qui en sortait, et mourut subitement. Il n'avait pas le tempérament assez fort pour supporter l'oracle; il fallait être robuste pour cela. L'orifice ou le soupirail de cet antre était couvert d'un trépied consacré à Apollon, sur lequel les prêtresses appelées Pythies, s'asseyaient pour se pénétrer de l'avenir, et le prédire en vers grecs hexamètres. Heureux temps que celui où il suffisait, pour être tout à coup poète, de respirer la vapeur d'une caverne ! Une Pythie fut si tourmentée de cette vapeur, et elle souffrit de si violentes convulsions, que les prêtres s'enfuirent, et qu'elle mourut peu de temps après. (Plutarch., *de Oraculor. defectu.*)

Je m'étonne que l'Italie moderne, presque aussi superstitieuse que l'antique Italie, n'ait attribué aucune vertu prophétique à la célèbre *grotta del Cane* (grotte du Chien), à Naples.

Pausanias (*in Bœotic.*) décrit les cérémonies qui se pratiquaient pour consulter l'oracle de Trophonius. Tout homme qui était descendu dans son antre, ne riait de sa vie. Ce fut l'occasion de dire en proverbe, de ceux qui avaient l'air triste : *il a consulté l'oracle de Trophonius* (in antro Trophonii vaticinatus est). Platon (*in Axioch.*) rapporte qu'Agamède et Trophonius, qui avaient bâti un temple à Apollon, demandèrent pour récompense à ce dieu ce qu'il estimait le plus avantageux aux hommes : les deux frères moururent dans la nuit qui suivit cette prière. Pausanias (*in Bœotic.*) fait un récit fort différent. Dans le palais que ces deux frères construisirent pour le roi Hyé-

riéus, ils ajustèrent une pierre, de façon qu'elle pouvait s'enlever, et, la nuit, ils entraient par là pour voler les trésors que renfermait le palais. Le prince, qui voyait diminuer son or sans que les serrures ni les cachets fussent rompus, dressa des pièges autour de ses coffres. Agamède s'y trouva pris, et Trophonius lui coupa la tête (action toute fraternelle!), de peur qu'il ne le découvrît. Comme Trophonius disparut dans le moment, on publia que la terre l'avait englouti au même endroit (*Hist. de l'Acad. des Belles-Lettres*, tom. I, p. 45); et l'impie superstition alla jusqu'à mettre ce scélérat au rang des dieux, et à consulter son oracle avec des superstitions à la fois pénibles et mystérieuses.

Tacite (*Annal.*, lib. II) parle aussi de l'oracle d'Apollon Clarien : Germanicus alla consulter l'oracle de Claros. Ce n'est point une femme qui y rend les oracles, comme à Delphes, mais un homme qu'on choisit dans diverses familles, et qui est presque toujours de Milet. Il suffit de lui dire le nombre et les noms de ceux qui viennent le consulter : ensuite il se retire dans une grotte, y boit de l'eau à une source secrète, puis répond en vers à ce que vous avez dans l'esprit, bien que cet homme soit le plus souvent fort peu instruit.

Dion Cassius (lib. XLI) explique la manière dont l'oracle de Nymphée, en Épire, rendait ses réponses. Celui qui le consultait, prenait de l'encens, et, après diverses prières, jetait cet encens dans le feu. Si l'on devait obtenir ce que l'on souhaitait, l'encens était d'abord embrasé, et même, dans le cas où il ne serait pas tombé dans le feu, la flamme le poursuivait et le consumait. Mais si la chose ne devait pas réussir, l'encens n'approchait pas du feu, ou, quand il tombait dans la flamme, il s'en retirait et la fuyait. Cela arrivait ainsi pour dévoiler l'avenir à l'égard de tout ce qu'on pouvait demander, à l'exception de la mort et du mariage, sur lesquels il n'était pas permis de faire des questions. Nos charlatans et nos diseurs de bonne aventure sont ou plus habiles, ou plus galans que l'oracle de Nymphée, pour l'article mariage. Qu'une jeune fille, qu'une veuve les consulte, ils lui diront bien vite quand l'hymen luira, ou reluira pour elle, et

Cet oracle est plus sûr que celui de Nymphée.

Ceux qui consultaient l'oracle d'Amphiaraüs (PAUS., *in Attic.*) couchaient sur les peaux des victimes, et recevaient en songe les réponses de l'oracle. Virgile atteste la même chose de l'oracle de Faunus en Italie :

> Hinc italæ gentes, omnisque œnotria tellus
> In dubiis responsa petunt; huc dona sacerdos
> Quum tulit, et cæsarum ovium sub nocte silenti
> Pellibus incubuit stratis, somnosque petivit,
> Multa modis simulacra videt volitantia miris,
> Et varias audit voces, fruiturque deorum
> Conloquiis.
>
> VIRG., *Æneid.*, lib. VII, v. 84.

Il existait encore d'autres oracles fort anciens, comme celui de Mars, dont il est fait mention dans Denys d'Halicarnasse (*Antiq.*, liv. I), celui de Podalirius, dont Lycophron parle dans le poëme de *Cassandre*, et plusieurs autres.

L'oracle de Sérapis rendait ses réponses en songe, comme ceux de Faunus et d'Amphiaraüs. Pendant la dernière maladie d'Alexandre à Babylone (ARIAN., *de Expedit. Alex.*, lib. VII), les principaux chefs de son armée allèrent passer une nuit dans le temple de Sérapis, pour demander à la divinité s'il serait plus avantageux de transporter Alexandre dans le temple. Il leur fut répondu en songe qu'il valait mieux ne point le transporter; et, peu de temps après, le conquérant expira.

Les magistrats de Sparte couchaient dans le temple de Pasiphaé, pour être instruits en songe de ce qui concernait le bien public.

Eunapius a écrit que le philosophe OEdesius reçut en songe un oracle d'une manière fort bizarre. (*de Vitis philosoph., in* OEdesio). Il le trouva, à son réveil, écrit en vers hexamètres, dans sa main gauche. Cet oracle lui promettait une grande renommée, soit qu'il demeurât dans les villes, soit qu'il se retirât à la campagne.

Un gouverneur de Cilicie (PLUTARCH., *de Oraculor. defectu*) qui avait peu de foi aux oracles, et qui était toujours environné d'épicuriens incrédules, envoya un billet cacheté à l'oracle de Mopsus, demandant une de ces réponses que l'on recevait en

songe. Le messager chargé du billet le lui rapporta cacheté, dans le même état, n'ayant point été ouvert, et lui dit qu'il avait vu en songe un homme fort bien fait, qui lui avait dit, *noir*, sans rien ajouter autre chose. Alors le gouverneur ouvrit le billet, et fit voir qu'il demandait à la divinité s'il sacrifierait un taureau blanc ou noir.

Dans le temple de la déesse de Syrie (Lucien, *de la déesse de Syrie*), lorsque la statue d'Apollon veut rendre des oracles, elle se remue sur son piédestal : alors les prêtres la mettent sur leurs épaules; sans cela elle suerait et s'agiterait d'elle-même. Elle les pousse et les tourne de tous côtés, et lorsque le grand-prêtre l'interroge sur toutes sortes d'affaires, si elle refuse son consentement, elle fait reculer les prêtres; si elle consent, elle les fait avancer.

On lit dans l'Écriture (*Regum*, lib. iv, cap. i), que le roi Ochosias envoya consulter Beelzébuth, pour savoir s'il guérirait de sa maladie.

Les statues des dieux dans le Pérou (Montanus, p. 307; le *Monde enchanté de Bekker*, liv. i, cap. 10), qui étaient de plusieurs figures étranges, et dont quelques-unes étaient effroyables, servaient à rendre les oracles dans leurs pagodes, comme les oracles de la Grèce.

Montanus ajoute (*le Monde enchanté de Bekker*, l. i, c. 10) que, parmi les Cannibales qui habitent la partie méridionale de l'Amérique, le diable rend ses oracles par des ossemens de morts enveloppés dans du coton.

Le faux Orphée (*de Lapidib.*), ou Onomacrite, dit que la pierre appelée Sidérités (après que celui qui l'interroge s'est préparé par l'abstinence et le bain) répond aux questions qu'on lui fait sur l'avenir. Les pierres nommées Bœtiles étaient (*Dissert.* de M. Falconnet dans les *Mémoires de l'Acad. des Belles-Lettres*, t. vi) comme de petits oracles portatifs.

Les platoniciens avaient une grande vénération pour les oracles, qu'ils attribuaient aux démons. Les épicuriens, les cyniques, les péripatéticiens en faisaient fort peu de cas.

Plusieurs réponses des anciens oracles sont venues jusqu'à nous. Laïus, roi de Thèbes en Béotie, et plus ancien que le siège de Troie, reçut de l'oracle cette réponse : « *Prends garde d'avoir un*

fils, car il te massacrera, et il remplira de sang ton palais. » De là s'ensuivirent l'exposition et les malheurs d'OEdipe, puni si cruellement par les dieux, des crimes auxquels il n'avait jamais donné son consentement. (SOPHOCLE, SÉNÈQUE LE TRAGIQUE, CORNEILLE, VOLTAIRE.) Ce dernier a dit d'OEdipe :

Inceste, parricide, et pourtant vertueux.

La prêtresse de Delphes appela Lycurgue ami des dieux, et dieu plutôt qu'homme. Long-temps après, elle donna à Socrate le titre du plus sage de tous les hommes. (HÉRODOTE, *Muse Clio.*)

Daphidas le Grammairien (VAL. MAX., lib. I, cap. 8) fut puni d'avoir voulu se moquer de la Pythie, en lui demandant s'il retrouverait bientôt son cheval, qu'il n'avait pas perdu. Apollon lui fit répondre qu'il le retrouverait bientôt. Peu de temps après, Attalus fit mourir Daphidas, dans un lieu appelé *le Cheval.*

L'oracle consulté par les Athéniens (JUSTIN, lib. II) ayant répondu que l'armée dont le chef périrait, serait victorieuse, Codrus, roi d'Athènes, se déguisa en paysan, et se fit tuer par les ennemis.

Les Messéniens (PAUSAN., *in Messeniac.*) étaient en guerre contre les Lacédémoniens : l'oracle répondit aux premiers que, pour obtenir la victoire, il fallait immoler une jeune fille du sang le plus noble. Aussitôt on tira au sort les noms de toutes les filles du sang royal. Le sort tomba sur la fille de Lyciscus. Le devin Épébole la rejeta : Aristodème offrit la sienne. Son fiancé soutint qu'elle n'était plus vierge. Le père en fureur la tua sur-le-champ et lui ouvrit le sein, pour prouver qu'elle était vierge. Épébole, prétendit que c'était un meurtre, et non pas un sacrifice. Mais Euphaès, roi des Messéniens, et tous les Épitides furent d'avis que l'oracle était accompli, et que les dieux étaient satisfaits. Les Lacédémoniens en furent si consternés, que leurs rois demeurèrent campés pendant sept ans, sans oser présenter la bataille. Ce fut alors qu'ils envoyèrent à leurs femmes de jeunes soldats, pour avoir des enfans, et renouveler la jeunesse de Lacédémone; et de là sont venus les Parthéniens, qui ont fondé Tarente. Enfin la sanglante journée d'Ithome arriva; les Lacédémoniens furent battus, et leur roi Théopompe, fait prisonnier, fut immolé à Jupiter avec trois cents Lacédémoniens.

L'oracle consulté par les fils de Tarquin le Superbe (TITE-LIVE, liv. I), accompagnés de Brutus, répondit que celui qui embrasserait le premier sa mère, aurait à Rome une autorité souveraine. Brutus, qui jusqu'alors avait contrefait le stupide, pour se garantir des embûches de la tyrannie, pénétra le sens de l'oracle, et il l'accomplit, en se laissant tomber, pour baiser la terre, la mère commune de tous les hommes.

Un ancien oracle portait (Q. CURCE, liv. III) que le nœud gordien ne pourrait être dénoué que par le vainqueur de l'Asie. Ce nœud fut présenté à Alexandre en présence d'un grand nombre de Phrygiens et de Macédoniens. Les uns craignaient qu'il ne le dénouât, les autres qu'il ne hasardât sa réputation. Alexandre ne pouvant en découvrir ni le commencement ni la fin : « Qu'importe, dit-il, comment on le dénoue; » et il le trancha d'un coup d'épée.

Après la mort d'Alexandre, on publia un oracle par lequel il était prédit que le lieu de sa sépulture serait le plus heureux de l'univers, et que l'empire y serait attaché. Tous les chefs se disputaient à qui aurait les précieux restes de ce conquérant. Perdiccas voulait qu'on les transportât en Macédoine. Ptolémée l'emporta (PRIDEAUX, *Hist. des Juifs*, t. II, part. I, l. 8, p. 488); et, après deux ans de préparatifs, le corps d'Alexandre fut transporté en grande pompe de Babylone en Égypte, déposé d'abord à Memphis, et placé ensuite dans un monument à Alexandrie. Le cercueil d'or où il était enfermé ayant été enlevé par Seleucus Cybiosactès (STRAB., lib. 17), ses os furent déposés dans une châsse de verre. Octave César, qui fut depuis surnommé Auguste (SUET. *in Octav.*, cap. 18; DIO CASS., lib. LI), visita ce tombeau avec de grands témoignages de respect, avant de quitter Alexandrie.

Suétone a écrit (*in Octav.*, cap. XCIV) que, quelques mois avant la naissance d'Auguste, il se répandit un oracle portant que la nature travaillait à la production d'un roi qui serait le maître de l'empire romain; le sénat effrayé avait défendu d'élever aucun des enfans mâles qui naîtraient cette année-là; mais les sénateurs dont les femmes étaient enceintes eurent le crédit d'empêcher que l'arrêt ne fût inscrit dans les registres publics. Il semble que la prédiction, dont Auguste n'était que le type, regardât la naissance de Jésus-Christ, roi spirituel du monde entier; ou que l'es-

prit malin voulût, en suggérant au sénat ce décret rigoureux, disposer Hérode, par cet exemple, à tendre au Messie les embûches dans lesquelles ce tyran fit périr les enfans de deux ans et au dessous (MATTH., cap. II). Macrobe, auteur païen, rapporte ce fait d'une manière conforme à l'Évangile (*Saturnal.*, lib. II, cap. 4). L'univers était alors rempli de l'attente prochaine du Messie. On voit par la quatrième églogue de Virgile, que ce poète applique au fils du consul Asinius Pollion les prophéties qui, de la bouche des Juifs, avaient alors passé dans celle des nations étrangères. Cet enfant, l'objet de la flatterie de Virgile, mourut neuf jours après sa naissance. (SERV., *Comment. in eclog.* IV *Virgil.*) Tacite, Suétone et Josèphe l'historien appliquèrent à Vespasien les prophéties qui regardaient le Messie. *Pluribus persuasio inerat antiquis sacerdotum litteris contineri, eo ipso tempore fore ut valesceret Oriens, profectique e Judæa rerum potirentur : quæ ambages Vespasianum ac Titum prædixerant.* (TAC., *Hist.*, lib. V; SUET., *in Vespas.*, cap. IV; JOSÈPHE, dans sa *Vie*, écrite par lui-même.)

Crésus avait reçu de la Pythie cette réponse, qu'en traversant le fleuve Halys, il détruirait un grand empire. « Κροῖσος, Ἅλυν διαβὰς, μεγάλην ἀρχὴν καταλύσει. » Crésus entendit l'empire de son ennemi; et ce fut son propre empire qu'il renversa.

L'oracle, consulté par Pyrrhus, rendit une réponse qui pouvait également s'entendre de la victoire de Pyrrhus, et de la victoire des Romains ses ennemis. L'équivoque, dépendant de la construction de la langue latine, ne peut être exprimé en notre langue, qui a bien plus de netteté :

> Aio te, Æacida, Romanos vincere posse.
>
> S. HIERONYM., *in Isai.*, cap. XLII.

Les oracles étaient toujours si obscurs, qu'on n'en comprenait la signification qu'après l'évènement. Il y a bien de l'apparence que la plupart de ces anciens oracles ont été inventés ou rajustés après coup. La Pythie avertit Crésus de se garder du mulet (HÉRODOTE, *Muse Clio*). Le roi de Lydie ne comprit rien à cet oracle, qui désignait Cyrus issu de deux nations différentes, des Mèdes par Mandane, sa mère, fille d'Astyage, et des Perses par Cambyse son père, dont la race avait beaucoup moins de noblesse que d'élévation.

Le poète Eschyle, à qui un oracle avait prédit qu'à un jour marqué il aurait la tête cassée par quelque corps solide et pesant qui tomberait d'en haut, croyait se mettre en sûreté, étant au grand air, en pleine campagne, où il n'avait que le ciel au dessus de sa tête : mais un aigle, qui tenait une tortue dans ses serres, prit la tête chauve d'Eschyle pour une pierre, et jeta de toute sa force la tortue contre sa tête pour l'y briser, et la manger ensuite. Le poète eut la tête cassée, et l'oracle fut accompli. *Ingenium est ei* (aquilæ) *testudines raptas frangere e sublimi jaciendo : quæ sors interemit poetam Æschylum, prædictam fatis, ut ferunt, ejus diei ruinam secura cæli fide cavent*em. (PLIN., l. x, c. 3; SUID., *in voce* Χελώνη.)

L'oracle avait annoncé à Denys l'Ancien, tyran de Syracuse (DION. SIC., lib. xv), qu'il mourrait lorsqu'il serait vainqueur de ceux qui valaient mieux que lui. Il interprétait cette prédiction de quelque victoire sur les Carthaginois, qu'il croyait meilleurs soldats que les Siciliens; et dans cette pensée, il donnait tous ses soins à entretenir la paix avec Carthage. Mais à peine eut-il reçu la nouvelle qu'une tragédie qu'il avait composée avait remporté le prix, qu'il mourut : il venait de vaincre de meilleurs poètes que lui.

Philippe fut averti par l'oracle de Delphes de prendre garde au chariot (VAL. MAX., lib. I, cap. 8; CIC., *de Fato*; PLUTARCH., *in Alex.*). Il s'éloignait avec beaucoup d'attention de toute sorte de chariots, et avait entièrement renoncé à leur usage; il évitait même un lieu de la Béotie, qui était nommé *le Chariot.* Malgré toutes ces précautions, l'oracle fut accompli : il fut assassiné par Pausanias, et percé d'une épée sur la garde de laquelle était gravé un chariot.

Pyrrhus venait de prendre d'assaut la ville d'Argos : il aperçut dans la place publique un loup et un taureau de bronze qui paraissaient près de se battre. Cette vue lui rappela un ancien oracle, qui lui avait prédit que sa destinée était de mourir, lorsqu'il verrait un loup combattre contre un taureau. Quelques heures après, il fut blessé à mort d'un coup de tuile qui lui fut lancée par une femme (PLUTARCH., *in Pyrrh.*).

Seleucus, qui était resté le dernier des capitaines d'Alexandre, passa en Macédoine pour s'en emparer, après la défaite et la mort

de Lysimaque : il rencontra un autel dont on lui dit que le nom était *Argos*. Il se souvint alors d'un oracle qui l'avait averti d'éviter Argos, et dont il avait fait l'application à la ville d'Argos (JUSTIN., lib. XVII; APPIAN., *in Syriac.*; MEMNON., *ap. Phot. Biblioth. cod.* 224; PAUSAN., *in Attic.*). Pendant qu'il faisait diverses questions sur cet autel, Ptolémée Ceraunus le poignarda.

Néron eut pour réponse de l'oracle de Delphes, qu'il se donnât bien de garde des soixante-treize ans. Il se croyait à l'abri de tout danger jusqu'à cet âge (SUET., *in Ner.*, cap. XL) : mais se trouvant abandonné de tout le monde, entendant proclamer empereur Galba, qui était âgé de soixante-treize ans, il reconnut le sens de l'oracle.

Un autre oracle avait prédit que celui qui ferait mourir sa mère serait le dernier empereur de la famille des Césars :

Ἔσχατος Αἰνεάδων μητροκτόνος ἡγεμονεύσει.

Cette prédiction fut vérifiée dans Néron.

Trajan voulut sonder l'oracle d'Héliopolis par un billet blanc cacheté (MACROB., *Saturnal.*, lib. I, cap. 23) : mais l'oracle, sans ouvrir le billet, connut la vérité, et ordonna que, pour toute réponse, on reportât un papier blanc à l'empereur. Trajan revint à consulter sérieusement l'oracle sur la guerre contre les Parthes ; et l'oracle fit prendre un cep de vigne qui était une des offrandes de son temple, et l'envoya rompu par morceaux à l'empereur. Trajan mourut dans cette expédition, et ses os furent rapportés à Rome. Le cep de vigne rompu pouvait se rapporter à toute sorte d'évènemens.

Septime Sévère, Pescennius Niger et Clodius Albinus se disputaient l'empire : on consulta l'oracle de Delphes, afin de savoir lequel des trois était à souhaiter pour le bien public. L'oracle répondit : « Le noir est le meilleur, l'Africain est bon, le blanc est le pire. »

Optimus est fuscus, bonus Afer, pessimus albus.

SPARTIAN., *in Pescenn. Nigro.*

Le noir et le blanc désignaient Pescennius Niger et Clodius Albinus. On reconnaissait dans l'Africain, Septime Sévère, originaire d'Afrique. On demanda qui demeurerait le maître; il fut répondu :

« Le sang du noir et du blanc sera versé; l'Africain gouvernera le monde. »

Albi fundetur sanguis, nigrique minantis;
Imperium mundi pœna reget urbe profectus.

L'oracle, interrogé combien son règne durerait, répondit : « Il montera sur la mer d'Italie avec vingt vaisseaux. » L'oracle donnait à entendre un règne de vingt ans; et il se réservait une restriction obscure par ces paroles qu'il avait ajoutées : « Si cependant un vaisseau peut traverser la mer. »

Bis denis italum conscendet navibus æquor,
Si tamen una ratis transiliat pelagus.

FONTENELLE, *Hist. des oracles.*

Saint Jérôme fait observer que, si les démons disent quelque vérité, ils y joignent toujours le mensonge, et qu'ils emploient des expressions si ambiguës, qu'elles peuvent s'appliquer également aux évènemens contraires. *Hoc sciendum quod semper mendacium junxerint veritati, et sic sententias temperarint, ut seu boni seu mali quid accidisset, utrumque posset intelligi* (*in Isai.*, cap. XLII).

Pendant que les faux oracles des démons trompaient les peuples idolâtres, la vérité s'était retirée chez le peuple de Dieu. Les Septantes ont interprété *Urim* et *Thummim*, manifestation et vérité, δήλωσιν καὶ ἀλήθειαν : ce qui exprime la différence qui existe entre ces oracles divins, et les oracles faux et ambigus des démons. Il est dit au *Livre des Nombres* (*Numer.*, cap. 27) qu'Éléazar, successeur d'Aaron, interrogera Urim, selon la forme, et que, suivant la réponse, on se déterminera.

L'éphod appliqué sur le vêtement sacerdotal du grand-prêtre, à l'endroit de la poitrine, était une pièce d'étoffe couverte de douze pierres précieuses, sur lesquelles les noms des douze tribus étaient gravés. Il n'était permis de consulter le Seigneur par Urim et Thummim, que pour le roi, le président du Sanhédrin, le général d'armée, et autres personnages publics, et sur des affaires qui regardaient l'intérêt général de la nation. Si la chose devait réussir, les pierres de l'éphod rendaient une brillante lumière (JOSÈPHE, *Antiq.*, liv. III, ch. 9; PHILON, Juif, *de la Monarchie*,

v. 30, liv. II), ou le grand-prêtre inspiré prédisait le succès (Esdr., c. II; Nehem., c. VII). Josèphe l'historien, qui naquit trente ans après Jésus-Christ, dit qu'il y avait deux cents ans que les pierres de l'éphod ne répondaient plus aux consultations par cet éclat extraordinaire.

L'Écriture sainte nous apprend seulement (*Exod.*, c. XXVIII, v. 30; *Levitic.*, c. VIII, v. 8) qu'Urim et Thummim étaient quelque chose que Moïse mit dans le pectoral du grand-prêtre. Plusieurs rabbins, par des conjectures téméraires, ont cru que c'étaient deux petites statues cachées dans la capacité du pectoral; d'autres, le nom ineffable de dieu, gravé d'une manière mystérieuse. Sans vouloir découvrir ce qui ne nous a pas été expliqué, on doit entendre par Urim et Thummim l'inspiration divine attachée au pectoral consacré.

Plusieurs passages de l'Écriture donnent à penser qu'il sortait une voix articulée du propitiatoire, ou saint des saints, au delà du voile du tabernacle, et que cette voix se faisait entendre au grand-prêtre (*Judic.*, c. I, v. 1 et 2; et c. XX, v. 18, 23 et 28; *Reg.*, lib. I, c. 10, v. 22; et c. 23, v. 2, 4, 11 et 12; et c. 30, v. 7 et 8; *Reg.*, lib. II, c. 2, v. 1; et c. 5, v. 19 et 23).

Si les Urim et les Thummim ne rendaient point de réponse, c'était un signe de la colère de Dieu. Saül, abandonné de l'esprit du Seigneur, le consulta en vain, et n'obtint aucune espèce de réponse. *Consuluitque Dominum Saul, et non respondit ei neque per somnia, neque per sacerdotes, neque per prophetas.* (*Reg.*, lib. I, c. 28, v. 6.) Il paraît, par l'Évangile de saint Jean (Joann., c. II, v. 50 et 51; et c. 18, v. 13 et 14), que, du temps de Jésus-Christ, l'exercice du souverain sacerdoce donnait encore le don de prophétie.

Les faux oracles ont perdu leur crédit (Minut. Felic. Octav.) à mesure que les hommes ont été instruits et éclairés par la philosophie. Chrysippe remplit un volume entier d'oracles faux et ambigus. Énomaüs, pour se venger d'un oracle qui l'avait trompé, fit une compilation des oracles, pour en montrer le ridicule et la vanité. Eusèbe (*Præparat. evang.*, lib. VI, cap. 6) a conservé quelques fragmens de cette critique des oracles, par Énomaüs. Je pourrais, dit Origène (*Contr. Cels.*, lib. VII), me servir de l'autorité d'Aristote et des péripatéticiens, pour rendre la Pythie fort

suspecte. Je pourrais tirer, des écrits d'Épicure et de ses sectateurs, une infinité de choses qui discréditeraient les oracles, et je ferais voir que les Grecs eux-mêmes n'en faisaient pas grand cas.

La réputation des oracles diminua beaucoup, lorsqu'ils devinrent un artifice de la politique. Thémistocle (PLUTARCH., *in Themistocl.*; HERODOT., lib. VII) voulant engager les Athéniens à quitter Athènes, et à s'embarquer pour être plus en état de résister à Xerxès, fit rendre par la Pythie un oracle, qui leur commandait de se réfugier dans des murailles de bois.

Démosthène disait que la Pythie philippisait, pour faire entendre qu'elle était gagnée par les présens de Philippe. Cléomène suborna la prêtresse de Delphes (HÉRODOTE, *Muse Clio*), pour déclarer que Démarate, roi de Lacédémone, n'était pas fils d'Ariston. Lysandre corrompit les prêtres de Delphes, et les fit entrer dans le projet qu'il avait formé de changer le gouvernement de Sparte, et d'ôter le droit de succéder à la couronne aux deux branches des Héraclides, qui en étaient en possession. (PLUTARCH., *in Lysandr.*)

Dans la concurrence comique qui est décrite par Aristophane, entre Cléon, général des armées athéniennes, et Agoracrite, charcutier, à qui séduira le mieux le peuple, un des artifices des deux compétiteurs est de produire, à l'envi l'un de l'autre, des oracles, pour en imposer à leurs concitoyens. (ARISTOPHANE, dans *les Chevaliers*, acte troisième.)

A l'occasion du mariage d'Auguste avec Livie, l'oracle répondit que jamais les mariages n'étaient plus heureux, que lorsque l'on épousait une femme déjà enceinte.

> Idque deum sortes et Apollonis antra dederunt
> Consilium, numquam melius nam cedere tædas
> Responsum est, quam quum prægnans nova nupta jugatur.
>
> S. PRUDENT., lib. I, *contr. Symmac.*

Cicéron témoigne que les oracles étaient tombés dans le dernier mépris, non pas seulement de son temps, mais depuis plusieurs siècles : la cause de cette décadence des oracles était attribuée à l'épuisement des exhalaisons de la terre, qui excitaient anciennement l'esprit de la Pythie à prophétiser. A entendre un semblable raisonnement, ajoute-t-il, on croirait qu'il s'agit de quelque vin

éventé, ou de quelque viande moisie. — *Cur isto modo jam oracula Delphis non eduntur, non modo nostra ætate, sed jam diu, ut nihil possit esse contemtius ? Hoc loco quum urgentur, evanuisse aiunt vetustate vim loci ejus, unde anhelitus ille terræ fieret, quo Pythia mente incitata oracula ederet; de vino aut salsamento putes loqui, quæ evanescunt vetustate.* (Cic., *de Divinat.*, lib. ii.)

Long-temps avant Cicéron, Euripide avait dit que les prédictions des oracles étaient frivoles et pleines de mensonges.

Ἀλλά τοι τὰ μάντεων
Ἐσεῖδων ὡς φαῦλ' ἐστι καὶ ψευδῶν πλέα.
Euripid. *in Helen.*, v. 750.

Au sujet de l'oracle qui avait prédit que la guerre du Péloponnèse durerait trois fois neuf ans, ou vingt-sept ans, Thucydide fait observer qu'il n'y a guère que cet oracle qui ait eu une vérité constante et solide. (Thucydide, liv. v, ch. 7.)

La cessation des oracles est attestée par plusieurs auteurs profanes, Strabon, Juvénal, Lucain et autres. (Strabon, lib. vii, *in fine.*)

. . . . . Quoniam Delphis oracula cessant.
Juvenal., sat. vi, v. 555.

. . . . . Non ullo sæcula dono
Nostra carent majore deum, quam delphica sedes
Quod siluit.
Lucan., *Pharsal.*, lib. v.

Plutarque en attribue la cause, tantôt à ce que les bienfaits des dieux ne sont pas éternels, comme eux; tantôt à ce que les génies qui présidaient aux oracles, sont sujets à la mort; tantôt à l'épuisement des exhalaisons de la terre. (*De Oraculor. defectu.*)

Suidas, Nicéphore et Cédrène ont rapporté qu'Auguste, consultant l'oracle de Delphes, n'en tira que cette réponse : « L'enfant hébreu, à qui tous les dieux obéissent, me chasse d'ici, et me renvoie dans les enfers. Sors de ce temple sans parler. » (Suidas, *in voce* Αὐγοῦστος.) — (Nicephor., Callist., *Hist. eccles.*, lib. i, cap. 17; Cedren., *Hist. compend. sub temporib. Aug.*)

Suidas ajoute qu'Auguste dédia un autel dans le Capitole, avec cette inscription : *Au fils aîné de Dieu.* Malgré ces témoignages,

la réponse de l'oracle de Delphes à Auguste paraît fort suspecte. Cédrène cite Eusèbe sur cet oracle, qui ne s'y trouve point aujourd'hui; et le voyage d'Auguste en Grèce précéda de plus de dix-huit ans la naissance de Jésus-Christ.

Suidas et Cédrène ont rapporté un ancien oracle rendu à Thulis, roi d'Égypte; mais il n'est pas moins permis de douter de l'authenticité de cet oracle. Ce roi avait consulté l'oracle de Sérapis, pour savoir s'il y avait jamais eu, ou s'il y aurait jamais quelqu'un aussi puissant que lui; il reçut cette réponse : « Premièrement Dieu, ensuite le Verbe, et le Saint-Esprit avec eux. Ils sont également éternels, et ne font qu'un, dont la puissance ne finira jamais. Pour toi, mortel, retire-toi, et songe que la fin de la vie de l'homme est incertaine. » (CEDREN., *Hist. compend. sub temporib. reg. priscor. Ægypti.*) Suidas, *In voce* Θοῦλις, *oraculum his verbis refert :*

Πρῶτα Θεὸς, μετέπειτα Λόγος, καὶ Πνεῦμα σὺν αὐτοῖς·
Σύμφυτα δὲ πάντα καὶ εἰς ἓν ἰόντα, οὗ κράτος αἰώνιον·
Ὠκέσι ποσὶ βάδιζε, θνητὲ, ἄδηλον διανύων βίον.

Van-Dale, dans son *Traité des Oracles*, ne croit pas qu'ils aient cessé à la naissance de Jésus-Christ. Il rapporte plusieurs exemples d'oracles consultés jusqu'à la mort du grand Théodose. Il cite les lois des empereurs Théodose, Gratien et Valentinien, contre ceux qui consultaient les oracles, comme une preuve certaine que, du temps de ces empereurs, la superstition des oracles durait encore.

On ne saurait adhérer ni à l'opinion de ceux qui croient que les démons n'ont eu aucune part aux oracles, et que la venue du Messie n'y a apporté aucun changement, ni à l'opinion opposée de ceux qui prétendent que l'incarnation du Verbe a imposé un silence général aux oracles. Il faut distinguer deux sortes d'oracles, les uns dictés par les esprits de ténèbres, qui trompaient les hommes par leurs réponses obscures et ambiguës; les autres, qui étaient de purs artifices, et des fourberies des prêtres des fausses divinités. A l'égard des oracles rendus par les démons, le règne de Satan a été détruit par l'avènement du Sauveur; la vérité a fermé la bouche au mensonge; mais Satan a continué ses anciennes ruses parmi les idolâtres. Tous les démons n'ont pas été forcés au silence en même temps par la venue du Messie : c'était dans

les occasions particulières qui se présentaient que la vérité imposait silence au mensonge, et que la vertu des saints triomphait de l'empire du démon. Saint Athanase défie les païens (*de Incarnatione Verbi Dei*), et leur dit de venir être témoins eux-mêmes que le signe de la croix met les démons en fuite, fait taire les oracles et dissipe les enchantemens. Ce pouvoir de faire taire les oracles et de mettre les démons en fuite, est attesté par Arnobe, par Lactance, par saint Prudence, par Minutius Felix, et par plusieurs autres. Leur témoignage est une preuve certaine que la venue du Messie n'avait pas imposé un silence général aux oracles. (ARNOB., lib. I, *Advers. gent.*; LACTANT., *Institut.*, lib. IV; S. PRUDENT., *in Apotheosi.*) — *Hæc omnia sciunt plerique vestrum, ipsos dæmones de semetipsis confiteri, quoties a nobis tormentis verborum et orationis incendiis, de corporibus exiguntur. Ipse Saturnus, et Serapis, et Jupiter, et quidquid dæmonum colitis, victi dolore, quod sunt eloquuntur.* (MINUT. FELIC. OCTAV.)

Saint Grégoire Thaumaturge (S. GREGOR. NYSSEN., *in Vita S. Gregor.*; NEOCÆSAR. RUFFIN., *Hist. eccles.*, lib. VII) était entré dans un temple d'Apollon, où, sous le nom de cette fausse divinité, un démon rendait des oracles; le saint le chassa : alors le prêtre de ce temple vint le trouver, et le supplia de rétablir son oracle. Saint Grégoire écrivit sur-le-champ en ces termes, à Apollon : « Je te permets de rentrer dans le temple d'où tu as été chassé, et de retourner à tes fonctions. » Le démon fut contraint d'obéir; le prêtre de la fausse divinité reconnut le pouvoir des chrétiens sur ses faux dieux, se convertit, et fut reçu au nombre des catéchumènes.

L'empereur Julien consultait l'oracle d'Apollon dans le faubourg d'Antioche. (THEODORET., *Hist. eccles.*, lib. III, cap. 9.) Le démon ne put répondre autre chose, sinon que le corps de saint Babylas, enterré dans le voisinage, lui imposait silence. L'empereur, transporté de dépit et de cōlère, voulut vēnger sēs dieux en éludant une prédiction solennelle de Jésus-Christ (*Hist. ecclés.* de Fleury, liv. XV; AMMI. MARCELL., lib. XXIII; S. CHRYSOSTOM., *Orat.* 2; S. GREGOR. NAZIANZ., *Orat.* 4; THEODORET., *Hist. eccles.*, lib. III, cap. 20; SOZOM., *Hist. eccles.*, lib. V, cap. 22; SOCRAT., *Hist. eccles.*, lib. III, cap. 20); il ordonna aux Juifs de rebâtir le

temple de Jérusalem; mais lorsqu'ils commencèrent à recuser les fondemens, il sortit des globes de feu, qui consumèrent les matériaux et les ouvriers.

Le sophiste Libanius, ennemi des chrétiens, avoua que les reliques de saint Babylas avaient fait taire l'oracle d'Apollon, du faubourg d'Antioche. (LIBANIUS, *ap. S. Chrysost.*, lib. de *S. Babyla.*)

Plutarque rapporte (*de Oraculor. defectu*) que le pilote Thamus entendit une voix aérienne qui criait : « Le grand Pan est mort ! » A ce sujet, Eusèbe fait observer (*Præparat. evang.*, lib. V, cap. I ; et *Demonstrat. evang.*, lib. V, *in init.*) que les histoires de la mort des démons commencèrent à se répandre sous l'empire de Tibère, dans le temps que Jésus-Christ chassait ces esprits malins. Il en est des oracles comme des possessions : c'était dans les occasions particulières, qui se présentaient par la permission divine, que les chrétiens chassaient les démons, ou faisaient taire les oracles en présence, et de l'aveu des païens mêmes.

C'est ainsi que l'on doit entendre les passages de saint Jérôme, d'Eusèbe, de saint Cyrille, de Théodoret, de saint Prudence, et des autres auteurs qui ont dit que l'avènement du règne du Sauveur avait imposé silence aux oracles. (S. HIERONYM., *in Isai.*, cap. XLII ; EUSEB., *Præparat. evang.*, lib. V, cap. I, et *Demonstrat. evang.*, lib. V, *in init.* ; S. CYRILL., *contra Julian.*, lib. VI, et *Comment. in Isai.*, lib. IV, *Orat.*, 2 ; THEODORET., *Advers. Græc.*, *sermone* 10, *de Oraculis.*)

Ex quo mortalem præstrinxit spiritus alvum,
Spiritus ille dei deus, et se corpore matris
Induit, atque hominem de virginitate creavit;
Delphica damnatis tacuerunt sortibus antra;
Non tripodas cortina regit, non spumat anhelus
Fata sibyllinis fanaticus edita libris.
Perdidit insanos mendax Dodona vapores;
Mortua jam mutæ lugent oracula Cumæ,
Nec responsa refert libycis in syrtibus Hammon.
Ipsa suis Christum capitolia Romula mœrent
Principibus lucere deum, destructaque templa
Imperio cecidisse ducum; jam purpura supplex

Sternitur Æneadæ rectoris ad atria Christi,
Vexillumque crucis summus dominator adorat.
S. PRUDENT., *in Apotheosi adversus Judæos.*

A l'égard de la seconde espèce d'oracles, qui étaient de purs artifices et des fourberies des prêtres des fausses divinités, et qui ont été vraisemblablement en plus grand nombre que ceux qui étaient émanés immédiatement des démons, ils n'ont cessé qu'avec l'idolâtrie, bien qu'ils eussent perdu leur crédit long-temps avant la venue du Sauveur. C'est de cette espèce d'oracles, la plus commune et la plus générale, que Minutius Felix a dit que les oracles ont commencé à se taire, à mesure que les hommes ont commencé à se polir. Mais, quelque décriés que fussent les oracles, les imposteurs trouvaient toujours des dupes; car les fourberies les plus grossières n'en ont jamais manqué.

C'est à ce sujet que saint Clément d'Alexandrie a dit : « Vante-nous (*Hist. des Oracles*, traduction de Fontenelle), si tu veux, ces oracles pleins de folie et d'impertinence, ceux de Claros, d'Apollon Pythien, de Dodone, d'Amphiaraüs, d'Amphilochus. Tu peux encore y ajouter les augures et les interprètes des songes et des présages. Fais-nous paraître aussi, devant l'Apollon Pythien, ces gens qui devinaient par la farine ou par l'orge, et ceux qui ont été si estimés, parce qu'ils parlaient du ventre. Que les secrets des temples des Égyptiens, et que la nécromancie des Étrusques demeurent dans les ténèbres. Toutes ces prétendues merveilles ne sont certainement que des impostures extravagantes et de pures tromperies, pareilles à celles des jeux de dés. Les chèvres qu'on a dressées à la divination, et les corbeaux qu'on a instruits à rendre des oracles, ne sont, pour ainsi dire, que les associés de ces charlatans qui abusent tous les hommes. »

Daniel découvrit (cap. XIV) l'imposture des prêtres de Bel, qui rentraient secrètement dans le temple pour y prendre les viandes offertes, et qui faisaient accroire au roi que l'idole les consumait.

Mundus était épris de Pauline (JOSÈPHE, *Antiquités*, liv. XVIII, chap. 4); le plus âgé des prêtres d'Isis alla trouver cette dame, et lui dit que le dieu Anubis avait de la passion pour elle, et qu'il lui commandait de l'aller trouver. Il l'enferma ensuite dans une chambre où il n'y avait point de lumière, et où Mundus, son

amant, qu'elle croyait être le dieu Anubis, était caché. L'imposture fut découverte : Tibère fit crucifier ces détestables prêtres, et avec eux Idé, affranchie de Mundus, qui avait conduit toute l'intrigue. Il fit abattre le temple d'Isis, jeter sa statue dans le Tibre; et, à l'égard de Mundus, il se contenta de l'exiler.

Eusèbe attribue le plus grand nombre des oracles à la fraude et à l'imposture des hommes. (*Præparat. evangel.*, lib. IV, cap. I.)

Théophile, évêque d'Alexandrie (THEODORET., *Hist. eccles.*, lib. V, cap. 22), ne détruisit pas seulement les temples des faux dieux, mais découvrit les fourberies des prêtres, en faisant voir que les statues, dont les unes étaient d'airain et les autres de bois, étaient creuses en dedans, et aboutissaient à des routes obscures et pratiquées dans la muraille.

Lucien, en mettant au jour les impostures du faux prophète Alexandre, dit que les oracles redoutaient principalement la subtilité des épicuriens et des chrétiens (LUCIEN, dans le *Faux prophète*). Le faux prophète Alexandre feignait quelquefois d'être transporté de fureur divine, et, par le moyen d'une herbe qu'il mâchait, qu'on nomme l'herbe au foulon, il écumait extraordinairement, ce que les peuples attribuaient à la force du dieu qui le possédait. Il avait préparé, long-temps auparavant, une tête de dragon faite de linge, qui ouvrait et fermait la bouche, par le moyen d'un crin de cheval. Il se transporta la nuit à l'endroit où l'on creusait les fondemens du temple; il y trouva de l'eau, soit de source, soit de pluie; il y cacha un œuf d'oie, où il avait enfermé un petit serpent qui ne venait que de naître. Le lendemain, de grand matin, il vint tout nu dans la place publique, n'ayant qu'une écharpe dorée à la ceinture, tenant en main une faux, et agitant sa chevelure, comme font les prêtres de Cybèle; puis, montant sur un autel élevé, il dit que ce lieu était heureux d'être honoré de la naissance d'un dieu. Ensuite il courut vers l'endroit où il avait caché son œuf d'oie, et, entrant dans l'eau, il commença à chanter les louanges d'Apollon et d'Esculape, et à inviter celui-ci à descendre et à se montrer aux hommes. A ces mots, il enfonce une coupe dans l'eau, et en retire un œuf mystérieux, qui tenait un dieu enfermé. Lorsqu'il eut cet œuf dans la main, il commença à dire qu'il tenait Esculape. Chacun était attentif à contempler cet auguste mystère, lorsque tout à coup il cassa

l'œuf : alors il en sortit un petit serpent qui s'enlaçait autour de ses doigts.

Ces exemples montrent clairement que les chrétiens et les païens se sont accordés en ce point de traiter d'impostures purement humaines le plus grand nombre des oracles.

Parlons maintenant des sibylles.

Nous n'avons rien de certain touchant les sibylles. Le nom de sibylle est tiré de Σιὸς, qui, en dialecte éolique, signifie Dieu, et de Βούλη, qui veut dire esprit, volonté, conseil. Tout ce qui regarde ces anciennes prophétesses est enveloppé de ténèbres. Platon parle des sibylles dans le *Ménon* et dans le *Phédon*, sans expliquer son sentiment à ce sujet. Aristote, qui en a aussi fait mention (*de Mirabilib. auscultat.*), ne nous a pas appris non plus ce qu'il en pensait.

Les Grecs ont donné le nom de sibylles à toutes les femmes inspirées d'un esprit prophétique. Bekker croit que c'étaient des femmes savantes qui remplissaient les fonctions de prêtresses.

Suivant Diodore de Sicile, il n'y a eu qu'une sibylle; suivant Martianus Capella, il y en a eu deux; Pline et Solin en comptent trois : au calcul de Lactance et de saint Augustin, il y en a eu dix. Élien (*Variar. historiar.*, lib. XII, cap. 35) en a nommé quatre : l'Érythrée, la Samienne, l'Égyptienne et la Sardienne; et il dit que plusieurs auteurs en ajoutent six autres. Varron en a compté dix (*apud. Lactant. instit.*, lib. I, cap. 6) : la *Delphique*, fille de Tirésias, que Varron croit la plus ancienne de toutes; c'est celle dont Chrysippe a fait mention dans son *Traité de la Divination*, et dont Diodore de Sicile a parlé (lib. IV) : l'*Érythrée*, qui a prédit la prise de Troie : la *Cumée*, Cimmérienne ou Italique; qui prophétisa peu après la guerre de Troie, elle se nommait Déiphobe; c'est celle dont Virgile parle dans la quatrième églogue, et dans les troisième et sixième livres de l'*Énéide* : la *Samienne*, du temps de Numa, elle est appelée Pytho par Ératosthène; Eusèbe la nomme Ériphile : la *Cumane*, qui apporta les livres sibyllins à Tarquin, appelée Amalthée, Démophile ou Hiérophile; l'*Hellespontiaque*, du temps de Cyrus : la *Libyque*, dont Euripide fait mention; la *Persique*, ou Chaldéenne, suivant saint Justin, et qu'il fait fille de l'historien Bérose, contemporain d'Alexandre; c'est celle que d'autres ont nommée Sambetha, et ont fait fille de

Noé : la *Phrygienne*, qui prophétisait à Ancyre, et dont le temps est incertain, et la *Tiburtine*, nommée Albunée.

Quelques auteurs ont encore compté parmi les sibylles la Colophonienne, fille de Calchas, appelée Lampusia; Cassandre, fille de Priam; la sibylle Épirote; la Thessalienne, nommée Manto; Carmenta, mère d'Évandre; Fauna, femme et sœur de Faunus, roi d'Italie. (*Voyez*, sur les sibylles, Opsopæus, *de Sibyllis*; Salmasius, *in exercitat. ad Solin.*; Onuphrius, *de Sibyllis et carminibus sibyllinis*; Blondel, *des Sibylles*; Van-Dale, *de libris Romanorum sibyllinis*; Th. Hyde, *de Religione veter. Persar.*, cap. xxxii, et les traités de Petit et de Gallois sur les *Sibylles.*)

Thomas Hyde prétend (*loco citato*) que ce qui a donné lieu à supposer des sibylles, c'est le signe de la Vierge, dont l'étoile la plus éclatante s'appelait l'Épi; que les Chaldéens et les Perses avaient coutume de représenter cette étoile comme une fille qui tenait une gerbe d'épis à la main; que le nom de sibylle vient d'un mot persan qui signifie *épi.* Comme ces anciens peuples tiraient leurs prédictions des astres, ils attribuèrent à ce signe, qui représentait une vierge, la vertu d'annoncer l'avenir, ce qui donna lieu aux Grecs, qui apprirent les sciences des Orientaux, et qui y mêlèrent leurs fictions, d'inventer sur ce fondement la fable des sibylles.

Saint Augustin dit (*de Civitate Dei*, lib. xviii, cap. 23) que la sibylle Érythrée a prophétisé du temps de Romulus, et la Samienne du temps de Numa, de Manassès et du prophète Isaïe. Josèphe cite (*Antiq.*, liv. i, chap. 4.), au sujet de la tour de Babylone, une sibylle à laquelle il ne donne aucun nom particulier. Pline fait mention (lib. xxxiv, cap. v) de trois statues de sibylles, qui étaient à Rome.

Virgile nous donne une idée peu avantageuse de la sibylle de Cumes, qu'il décrit : il la représente comme une insensée, écrivant ses vers sur des feuilles d'arbres, qui servaient de jouet aux vents, et qu'elle ne se donnait pas la peine d'arranger; en sorte que ceux qui allaient la consulter, ne revenaient pas plus instruits, et maudissaient la sibylle.

Insanam vatem adspicies, quæ rupe sub ima,
Fata canit, foliisque notas et nomina mandat.
Quæcumque in foliis descripsit carmina, virgo,

Digerit in numerum, atque antro seclusa relinquit;
Illa manent immota locis, neque ab ordine cedunt.
Verum eadem, verso tenuis quum cardine ventus
Inpulit, et teneras turbavit janua frondes,
Numquam deinde cavo volitantia prendere saxo,
Nec revocare situs, aut jungere carmina curat.
Inconsulti abeunt, sedemque odere Sibyllæ.

VIRG., *Æneid.*, lib. III, v. 443.

Une vieille femme, qu'on a crue depuis la sibylle de Cumes, nommée Amalthée, apporta à Tarquin neuf livres, qu'elle lui assura être remplis des oracles sibyllins. Tarquin lui en demanda le prix. La sibylle y mit un prix si élevé que le roi de Rome crut que la vieille radotait. La somme que la sibylle demanda à Tarquin montait environ à six cents louis *de vingt-quatre francs*, de notre monnaie. (GEORG. WALCHIUS, *Comment. in Lactant., instit.*, lib. I, cap. 6.) Alors elle en jeta trois volumes dans le feu, et proposa à Tarquin les six autres pour le même prix. Tarquin la crut plus folle encore : mais lorsqu'elle en eut encore brûlé trois autres, et offert les trois qui restaient, seuls des neuf, toujours pour le même prix, sans en rien rabattre, ce procédé parut si extraordinaire à Tarquin qu'il envoya chercher les augures, qui lui conseillèrent de payer les trois livres restans tout le prix que la sibylle en demandait. Les auteurs qui ont parlé de ce fait ne s'accordent pas si ce fut à Tarquin l'Ancien ou à Tarquin le Superbe que ces prédictions furent vendues par la sibylle. (DEN. D'HALICARN., liv. IV; LACTANT., *instit.*, lib. I, cap. 6; SERVIUS, *in Virgil. Æneid.*, lib. VI, v. 72; SUID., *in Voce* Σίβυλλαι.)

Tarquin chargea deux des plus illustres patriciens de la garde de ces livres. Suivant Valère-Maxime (liv. I, cap. I), il fit punir du supplice des parricides, Marcus Tullius, duumvir, le faisant jeter dans la mer, enfermé dans un sac de cuir, avec un coq, un serpent et un singe, pour avoir laissé prendre à Petronius Sabinus une copie des livres Sibyllins : mais Denys d'Halicarnasse, qui l'appelle Marcus Attilius, dit qu'il était accusé de parricide. (Liv. IV.)

Les livres sibyllins étaient consultés dans les grandes calamités : il fallait un décret du sénat ponr y avoir recours; et l'histoire romaine nous apprend que cette superstition était souvent terminée par de cruels sacrifices de victimes humaines.

C'était une charge considérable dans l'état que la garde et le rapport au sénat des livres sibyllins. La fonction de célébrer les jeux séculaires y était aussi attachée. Servius dit (*Comment. in Virg. Æneid.*, lib. VI, v. 71) que ces prêtres furent d'abord au nombre de deux, ensuite de dix, puis de quinze, jusqu'à Sylla; et enfin leur nombre fut augmenté jusqu'à quarante. Ce sacerdoce ne fut aboli que sous Théodose, avec les restes du paganisme.

Dans la cent soixante-treizième olympiade, l'an 183 avant Jésus-Christ, sous le consulat de C. Norbanus et de P. Scipion (TACIT., *Hist.*; lib. III; APPIAN., *de Bell. civil.*, lib. I), le Capitole fut brûlé, et les vers sibyllins le furent aussi. Mais lorsque le dictateur Sylla eut rétabli le Capitole, C. Scribonius Curio et Cn. Octavius, consuls, firent députer par le sénat P. Gabinius, M. Otacilius et L. Valerius, à Érythrée et dans plusieurs villes de la Grèce et de l'Asie, pour y chercher et en rapporter à Rome les livres des sibylles. (DEN. d'HALICARN., liv. IV; LACTANT., lib. I; TACIT., *Annal.*, lib. VI.) Ils rassemblèrent environ mille vers, sous les noms de différentes Sibylles : ces copies se trouvèrent pleines de fautes, et les prêtres commis à la garde des livres sibyllins furent chargés de les corriger.

Le motif qui porta P. Lentulus Sura à conjurer contre sa patrie avec L. Catilina, fut une prétendue prédiction des sibylles, que trois Cornéliens auraient à Rome la puissance souveraine. Lentulus, qui était issu d'une branche de la maison cornélienne, qui portait le surnom de Lentulus, s'imagina que Sylla et Cinna, qui étaient de la même famille, ayant déjà vérifié les deux tiers de la prédiction, c'était à lui à l'achever. Mais Cicéron, l'un des consuls, qui était resté à Rome pendant que C. Antonius, l'autre consul, était à la tête de l'armée contre les conjurés (SALLUST., *de Bell. Catilinar.*), fit arrêter Lentulus avant qu'il eût joint Catilina, et il le fit exécuter dans la prison avec tous ses complices, sans avoir aucun égard à la loi, suivant laquelle les citoyens romains ne pouvaient être condamnés à mort que par le peuple, dans l'assemblée des comices. Cette infraction de la loi fut le prétexte dont le tribun Clodius se servit depuis pour faire exiler Cicéron.

On forgea une prédiction sibylline, qui portait que les Parthes ne pouvaient être assujétis que par un roi des Romains, afin d'avoir un motif de déférer à César le titre de roi, qu'il porterait

seulement lorsqu'il serait hors de Rome, et à la tête des armées. Il fut assassiné le jour même où le sénat devait rendre ce décret. (Dio Cass., lib. XLIV; Suet., *in Jul.*, cap. 79; Plutarch., *in Cæs.*; Cic., *de Divinat.*, lib. II.)

Van-Dale, dans le *Traité des Oracles*, prétend que les livres sibyllins étaient gardés avec mystère dans le Capitole, pour être un instrument de politique aux Romains, afin de contenir la milice et le peuple dans les grands désordres et dans les temps difficiles de la république. Auguste fit rassembler et apporter à Rome tout ce qu'il put trouver de vers et de monumens des sibylles.

Ces oracles sibyllins furent conservés jusqu'au temps d'Honorius et du jeune Théodose. (Onuphr., *de Sibyll.*; Ragus., *de Divinat.*, lib. II, cap. 12.) Flavius Stilico, beau-père d'Honorius, les fit brûler, l'an 399 de l'ère chrétienne, et renversa de fond en comble le temple d'Apollon, où ils avaient été gardés.

Nous ne pouvons assurément voir qu'un ouvrage supposé dans dans les vers sibyllins, qui nous restent en huit livres. (Blondel, *des Sibylles*; Voss., *de Poet. græc.*, cap. I.) On y trouve des prédictions sur Moïse, qui a été plus ancien qu'aucune des sibylles. Ces livres sont remplis de preuves continuelles de leur supposition. Ils enseignent partout le culte du vrai Dieu, sans aucun mélange d'idolâtrie (l'abbé Bannier, *Explicat. historique des fables*, Entretien 23, tom. III, pag. 338), au lieu que les vers sibyllins n'inspiraient que le culte des faux dieux, et les sacrifices de victimes humaines. Les mystères de la religion s'y trouvent marqués plus expressément que dans les véritables prophéties. On y lit les noms de Jésus et de Marie, qui n'ont pas même été écrits dans Isaïe ni dans aucun prophète. Ces vers sibyllins parlent clairement du baptême de Notre-Seigneur dans le Jourdain, et des trois personnes de la Sainte-Trinité. Ils sont écrits en fort mauvais style, qui n'a aucun parfum de l'ancienne Grèce : on y trouve, à chaque instant, des barbarismes et des puérilités.

Quelques auteurs graves, prévenus par leur zèle, et d'ailleurs mauvais critiques, n'ont pas laissé de faire beaucoup de cas de ces prédictions attribuées aux sibylles; et les chrétiens de la primitive église étaient tellement persuadés de leur authenticité, que les païens, par raillerie, les appelaient sibyllins. (Orig., *contra Cels.*, lib. VII.)

Je terminerai par un passage fort curieux de Cicéron sur les *Sorts*, qui étaient aussi, pour les anciens, une espèce d'oracle et de sibylle :

« Dicendum aliquid de Sortibus. Quid sunt quæ vulgo adpellantur Sortes? Idem propemodum quod micare, quod talos jacere, quod tesseras. Quibus in rebus, temeritas et casus, non ratio, nec consilium valet. Tota res est inventa fallaciis, aut ad quœstum, aut ad superstitionem, aut ad errorem. Videamus nunc clarissimarum apud Romanos Sortium quæ tradatur inventio. Numerium Suffetium Prænestinorum monumenta declarant, honestum hominem et nobilem, somniis crebris, ad extremum etiam minacibus, quum juberetur certo in loco silicem cædere, visis perterritum, inridentibus suis civibus, id agere cœpisse. Itaque perfracto saxo, Sortes erupisse in robore insculptas priscarum litterarum notis. Is est hodie locus septus religiose, propter Jovis pueri, qui lactens cum Junone, Fortunæ in gremio sedens, castissime colitur a matribus. Eodemque tempore, in eo loco, ubi Fortunæ nunc sit ædes, mel ex olea fluxisse dicunt, aruspicesque dixisse, summa nobilitate illas Sortes futuras, eorumque jussu ex illa olea arcam esse factam, eaque conditas Sortes, quæ hodie, Fortunæ monitu, tolluntur. Quid igitur in his potest esse certi, quæ, Fortunæ monitu, pueri manu, miscentur atque ducuntur? quo modo autem istæ positæ in illo loco? quis robur illud cecidit, dolavit, inscripsit? Sed hoc quidem genus divinationis vita communis jam explosit. Fani pulchritudo et vetustas, prænestinarum etiam nunc retinet Sortium nomen, atque id in vulgus : quis enim magistratus, aut quis vir illustrior, utitur Sortibus? Ceteris verò in locis, Sortes plane refrixerunt; ob quod Carneadem Clitomachus scribit dicere solitum, numquam se fortunatiorem quam Præneste vidisse Fortunam. » (*De Divinat.*, lib. II.)

« Parlons un peu des Sorts. Qu'entend-on ordinairement par Sorts? c'est à peu près un jeu de Moure [1], de dés ou d'osselets.

[1] Jouer à la *moure*, c'est-à-dire deviner à l'improviste combien celui contre lequel on a joué, a levé ou baissé de doigts, mouvement rapide comme l'éclair, bien exprimé par le mot *micare*. Selon ce jeu, les anciens achetaient et vendaient beaucoup de choses, comme l'on ferait aujourd'hui à la courte paille. Ce jeu tres-ancien est encore maintenant fort en usage en Italie et en Hollande, parmi le petit peuple, qui le joue, à tout moment, dans les rues,

Là, c'est toujours la témérité, le hasard ; jamais la raison, la prudence qui domine. Tout ce manège est le résultat de l'intrigue, qui s'en sert, ou pour le gain, ou pour la superstition, ou pour le préjugé. Examinons maintenant quelle fut, selon les traditions, la source des Sorts les plus célèbres chez les Romains. Les archives de Préneste font connaître que Numerius Suffetius, personnage aussi vertueux que distingué, à la suite de songes fréquens, et même, sur la fin, accompagnés de menaces, qui lui prescrivaient de couper un caillou dans un lieu désigné, épouvanté de ces visions, se mit en devoir, au milieu des railleries de ses concitoyens, de remplir cet ordre bizarre. Mais tout à coup, lorsque la pierre est brisée, on voit s'échapper des Sorts gravés sur du bois de chêne, en caractères fort anciens. Le lieu où s'opéra ce prodige est aujourd'hui entouré d'une haie religieuse, à côté du temple [1] de Jupiter enfant, qui, à la mamelle avec Junon, et assis sur le sein de la Fortune, reçoit des mères le culte le plus chaste. A la même époque, dans l'endroit où est aujourd'hui le temple de la Fortune, du miel coula, dit-on, d'un olivier; les aruspices prononcèrent que ces Sorts seraient très-fameux ; et, sur leur ordre, on fit de cet olivier une cassette, et l'on y renferma les Sorts, que l'on tire maintenant d'après l'inspiration de la Fortune. Mais quelle certitude peuvent offrir des Sorts dus à l'inspiration de la Fortune, mêlés et tirés par la main d'un enfant ? comment ont-ils été placés dans ce lieu ? qui a taillé, poli, gravé ce chêne ? Déjà depuis longtemps le bon sens a ridiculisé cette sorte de divination. La beauté, l'antiquité du temple, conservent encore quelque célébrité aux Sorts de Préneste, mais dans le vulgaire seulement. Quel ma-

avec de grands éclats de rire. On trouve, dans Cicéron, une phrase qui, outre le morceau traduit ici, fixe, d'une manière bien précise, le sens du mot *micare ;* c'est celle-ci : *Dignus est quocum in tenebris mices* : « Il est si probe, que vous pouvez jouer à la moure avec lui dans les ténèbres, » c'est-à-dire, Vous pouvez vous fier entièrement à lui.

[1] *A côté du temple de Jupiter enfant.* Tel est le sens de *propter Jovis pueri.* Cette expression, assez rare dans la langue latine, devient plus fréquente, dans les auteurs, et plus intelligible avec *ad.* Ainsi l'on voit dans Tite-Live : *Habitabat ad Veneris Cloacinæ ;* il demeurait près du temple de Vénus Cloacine (*des égouts*) ; et dans Horace (sat. 9, lib. 1, v. 35) : *Ventum erat ad Vestæ,* « nous étions arrivés près du temple de Vesta. »

gistrat, en effet, ou quel homme un peu marquant aurait recours aux Sorts? Partout ailleurs les Sorts ont beaucoup perdu de leur crédit : aussi Clitomachus attribue-t-il ce mot à Carnéade, que nulle part il n'a vu la Fortune plus fortunée qu'à Préneste. » (*Traduction nouvelle.* N. A. D.)

Chap. XIV. *Vibius Accuéus saisit un étendard, et le lance au milieu des retranchemens*..... T. Pedanius, en cette occasion, fait le même trait de courage que Vibius; et pourtant, sans ce passage de Tite-Live, passage fort peu connu du reste, le nom de ces deux héros échappait à la postérité. L'histoire a été moins ingrate envers notre grand Condé; elle a conservé et reproduit plus d'une fois le trait de ce guerrier lançant son bâton de maréchal dans les murs de Fribourg, afin d'inspirer à ses soldats l'ardeur toute martiale dont il était lui-même animé.

Chap. XVIII. *Il l'appelle ennemi trop fidèle aux lois de l'hospitalité.* Le texte porte : *hospitalem hostem*, et les traducteurs ont entendu ainsi : *Ennemi violateur des lois de l'hospitalité.* Je ne pense pas que ce soit le sens : le Campanien Badius ne peut appeler le Romain Crispinus *ennemi violateur des lois de l'hospitalité*, puisque, précisément en cette circonstance, Crispinus vient de lui prouver qu'il est esclave des droits de l'hospitalité, en lui disant qu'il ne veut pas se mesurer, en combat singulier, contre un homme qui a été son hôte et son ami, qu'il a reçu, qu'il a soigné chez lui, à Rome, lorsqu'il était malade. Je crois que *hospitalem hostem* est ironique dans la bouche du Campanien, pour forcer Crispinus à se battre avec lui; il faut donc conserver cette ironie dans la traduction : *Ennemi trop fidèle aux lois de l'hospitalité.*

Chap. XXVI. *D'abord l'intempérie de la saison et le mauvais air*..... Ce mauvais air règne encore aujourd'hui dans la Haute-Italie, à l'époque des grandes chaleurs, et surtout de la Canicule. Il est certains momens où l'on conseille aux étrangers de ne pas aller à Rome, à Naples et en Sicile, afin d'éviter la *mal'aria*, qui est pour eux une sorte de contagion. L'on ne passe guère à Rome qu'au mois de septembre; il y aurait quelque danger à s'y rendre au mois de juillet et d'août principalement. La peste a disparu, mais la *mal'aria* subsiste toujours.

Chap. XXVII. *Épicyde, qui voyait tout à coup s'évanouir une si belle espérance*..... Tite-Live dit : *A tanta repente destitutus*

spe. Cette préposition *a* ne s'emploie ordinairement, en latin, qu'avec les noms de personnes ou d'objets personnifiés, jamais avec les noms de choses. On dira bien *a Fortuna destitutus*, parce que la Fortune est personnifiée; mais ici, l'espérance ne l'est pas, et ne peut l'être, puisque le mot *spe* est précédé de l'adjectif *tanta*. On trouve dans Tite-Live une expression bien plus bizarre encore, c'est *egredi urbem* : rien ne justifie, ou du moins ne semble à nos yeux justifier cette locution : la préposition *e*, qui entre dans la composition du verbe, indique l'ablatif *urbe*, au lieu de l'accusatif *urbem*. Pourquoi donc Tite-Live seul dit-il *egredi urbem?* Ne serait-ce pas là *Patavinitas quædam*, comme on lui en a fait le reproche?

CHAP. XXXI. *Tous les travaux, tous les dangers qu'il avait eus à supporter si long-temps sur terre et sur mer, autour des murs de Syracuse, étaient à ses yeux faiblement compensés par la prise de cette ville.* Je crois avoir suivi le véritable sens; toutefois, je n'oserais l'affirmer. On lit dans le texte : *Omnium sibi laborum periculorumque circa mœnia syracusana terra marique tam diu exhaustorum, nequaquam tantum fructum esse, quam capere Syracusas potuisse*. La fin de cette phrase est fort obscure. Nardi, dans sa traduction italienne, une traduction anglaise, et Guérin, en français, font dire à Marcellus qu'il regardait la prise de Syracuse comme le prix le plus glorieux de ses travaux et de ses périls. Mais Crévier fait observer que tout le discours de Marcellus respire la sévérité; aussi Rollin a-t-il traduit : « Que, pour lui, il ne regardait pas l'honneur d'avoir pris Syracuse comme une récompense qui égalât les travaux et les périls qu'il avait essuyés durant un si long et si rude siège. » J'ajouterai une réflexion à l'appui de la version de Rollin et de l'observation de Crévier, c'est que Marcellus ne peut parler dans le même sens que les députés syracusains, qui lui ont dit (chap. XXIX) : « La gloire d'avoir pris la première, la plus belle des cités grecques, vient de vous être accordée par les dieux. » Malgré tous les commentaires, malgré toutes ces observations, le *nequaquam tantum fructum esse, quam capere Syracusas potuisse* n'en reste pas moins, si le texte est pur en cet endroit, une énigme digne du Sphinx : mais où trouver un OEdipe pour la deviner?

LIVRE XXVI.

EPITOME LIBRI XXVI.

Annibal ad tertium ab urbe Roma lapidem super Anienem castra posuit. Ipse vero cum duobus millibus equitum usque ad ipsam Capenam portam, ut urbis situm exploraret, obequitavit: et quum per triduum in aciem utrimque exercitus omnis descendisset, certamen tempestas diremit: nam quum in castra rediissent, statim serenitas erat. Capua capta est a Q. Fulvio et Ap. Claudio consulibus. Principes Campanorum veneno sibi consciverunt mortem. Quum senatus Campanorum deligatus esset ad palos, ut securi feriretur; litteras a senatu missas Q. Fulvius consul, quibus jubebatur parcere, antequam legeret, in sinu posuit, et lege agi jussit, et supplicium peregit. Quum in comitiis apud populum quæreretur, cui mandaretur Hispaniarum imperium; nullo id volente suscipere, P. Scipio, P. filius, qui in Hispania ceciderat, professus est se iturum: et, suffragio populi consensuque omnium missus, Novam Carthaginem, uno die, expugnavit, quum ageret vigesimum quartum annum, videreturque divina stirpe creatus: quoniam et ipse, postquam togam áccéperat, quotidie in Capitolio erat; et in cubiculo matris ejus anguis sæpenumero videbatur. Res præterea in Sicilia gestas continet, et amicitiam cum Ætolis junctam, bellumque gestum adversus Acarnanas et Philippum, Macedoniæ regem.

SOMMAIRE DU LIVRE XXVI.

Annibal campe à trois milles de Rome, au dessus de l'Anio : il s'avance en personne, avec deux mille chevaux, jusqu'à la porte Capène, pour examiner la situation de la ville. Trois jours de suite les deux armées se rangent en bataille, trois fois un orage sépare les combattans. Lorsqu'ils sont rentrés dans leur camp, le calme renaît aussitôt. Prise de Capoue par les consuls Q. Fulvius et Ap. Claudius. Les premiers citoyens de cette ville s'empoisonnent. Dans le moment où les sénateurs campaniens sont attachés au poteau, pour être frappés de la hache, Q. Fulvius reçoit du sénat romain une lettre qui lui ordonne de faire grâce; au lieu de la lire, il la met dans un pli de sa toge, et fait, au nom de la loi, achever l'exécution. Dans les comices, le peuple cherche un général qui veuille prendre le commandement de l'Espagne : chacun refuse, lorsque P. Scipion, fils de Publius, qui avait péri dans cette contrée, se présente pour demander ce département; il est nommé d'un consentement unanime. En un jour, il emporte d'assaut Carthagène, à l'âge de vingt-quatre ans. On lui attribuait une origine céleste, parce que, depuis qu'il avait pris la robe virile, il se rendait chaque jour au Capitole, et qu'on avait souvent aperçu un serpent mystérieux dans la chambre de sa mère. Affaires de Sicile. Alliance avec les Étoliens. Guerre contre les Acarnaniens, et contre Philippe, roi de Macédoine.

T. LIVII PATAVINI

HISTORIARUM

AB URBE CONDITA

LIBER XXVI.

1. Cn. Fulvius Centumalus, P. Sulpicius Galba consules, quum idibus martiis* magistratum inissent, senatu in Capitolium vocato, de republica, de administratione belli, de provinciis exercitibusque patres consuluerunt. Q. Fulvio, Ap. Claudio, prioris anni consulibus, prorogatum imperium est; atque exercitus, quos habebant, decreti; adjectumque, ne a Capua, quam obsidebant, abscederent, priusquam expugnassent. Ea tum cura maxime intentos habebat Romanos: non ab ira tantum, quæ in nullam unquam civitatem justior fuit, quam quod urbs tam nobilis ac potens, sicut defectione sua traxerat aliquot populos, ita recepta inclinatura rursus animos videbatur ad veteris imperii respectum. Et prætoribus prioris anni, M. Junio in

* U. C. 541. A. C. 211.

TITE-LIVE.

HISTOIRE DE ROME

DEPUIS SA FONDATION.

LIVRE XXVI.

I. Cn. Fulvius Centumalus et P. Sulpicius Galba ont pris; aux ides de mars, possession du consulat : ils convoquent le sénat au Capitole, afin de le consulter sur les intérêts de la république, la conduite de la guerre, la répartition des provinces et des armées. Q. Fulvius, Ap. Claudius, consuls de l'année précédente, eurent une prolongation de commandement; on leur laissa les armées qui étaient sous leurs ordres. On leur enjoignit surtout de ne pas quitter le siège de Capoue, qu'il ne fût terminé. C'était alors l'entreprise que les Romains avaient le plus à cœur, d'abord à cause d'un ressentiment qui ne fut jamais plus légitime, puis dans l'espoir que, si la défection d'une ville si célèbre et si puissante avait entraîné la révolte de quelques peuples, sa réduction ferait de nouveau pencher les esprits vers le sentiment d'une ancienne obéissance. Les deux prêteurs de l'année précédente, M. Junius en Étrurie, et P. Sempronius dans la Gaule, conservèrent leur département, avec les deux légions qu'ils commandaient. M. Marcel-

Etruria, P. Sempronio in Gallia, cum binis legionibus, quas habuerant, prorogatum est imperium; prorogatum et M. Marcello, ut pro consule in Sicilia reliqua belli perficeret eo exercitu, quem haberet: si supplemento opus esset, suppleret de legionibus, quibus P. Cornelius proprætor in Sicilia præesset; dum ne quem militem legeret ex eo numero, quibus senatus missionem reditumque in patriam negasset ante belli finem. C. Sulpicio, cui Sicilia evenerat, quas P. Cornelius habuisset, decretæ: et supplementum de exercitu Cn. Fulvii, qui, priore anno, in Apulia fœde cæsus fugatusque erat. Huic generi militum senatus eumdem, quem Cannensibus, finem statuerat militiæ: additum etiam utrorumque ignominiæ est, ne in oppidis hibernarent, neve hiberna propius ullam urbem decem millibus passuum ædificarent. L. Cornelio in Sardinia duæ legiones datæ, quibus Q. Mucius præfuerat; supplementum, si opus esset, consules scribere jussi. T. Otacilio et M. Valerio Siciliæ Græciæque ora cum legionibus classibusque, quibus præerant, decretæ. Quinquaginta Græci cum legione una, centum Siculi cum duabus legionibus habebant naves. Tribus et viginti legionibus romanis, eo anno, bellum terra marique est gestum.

II. Principio ejus anni, quum de litteris L. Marcii referretur, res gestæ magnificæ senatui visæ: titulus ho-

lus reçut l'ordre de rester en Sicile, en qualité de proconsul, pour y terminer la guerre avec l'armée qu'il avait sous ses drapeaux : s'il avait besoin de renfort, il pouvait le prendre dans les légions que le propréteur P. Cornelius tenait en Sicile; pourvu cependant qu'il n'employât aucun des soldats à qui le sénat avait interdit le retour en Italie avant la fin de la guerre. C. Sulpicius, à qui la Sicile était échue, obtint les deux légions qui avaient servi sous P. Cornelius, et dut les compléter avec les débris de l'armée de Cn. Fulvius, qui, l'année d'auparavant, avait éprouvé dans l'Apulie un si honteux échec. Ces lâches soldats devaient avoir le sort des fugitifs de Cannes; leur service n'aurait d'autre terme que la fin de la guerre : pour comble d'ignominie, on leur fit défense d'hiverner dans les places fortes, et de construire des quartiers près de quelque ville que ce fût, si ce n'est à la distance de dix milles. L. Cornelius eut le gouvernement de la Sardaigne, avec les deux légions qui avaient obéi à Q. Mucius : quant aux levées, les consuls pouvaient faire celles qu'ils jugeraient nécessaires. Les côtes de la Sicile et de la Grèce restèrent sous la garde de T. Otacilius et de M. Valerius, avec les mêmes légions et les mêmes flottes. La défense de la Grèce réclamait une légion et cinquante vaisseaux; celle de la Sicile cent voiles et deux légions. Vingt-trois légions furent mises sur pied, cette année, par les Romains, pour faire la guerre sur terre et sur mer.

II. Au commencement de cette année, lorsqu'il fut question des dépêches de L. Marcius, ses exploits paru-

noris (quod imperio, non populi jussu, non ex auctoritate patrum dato, «Proprætor senatui,» scripserat) magnam partem hominum obfendebat. Rem mali exempli esse, imperatores legi ab exercitibus; et sollemne auspicatorum comitiorum in castra et provincias, procul ab legibus magistratibusque, ad militarem temeritatem transferri: et, quum quidam referendum ad senatum censerent, melius visum differri eam consultationem, donec proficiscerentur equites, qui ab Marcio litteras adtulerant. Rescribi de frumento et vestimentis exercitus placuit: «eam utramque rem curæ fore senatui;» adscribi autem, «Proprætori L. Marcio,» non placuit: ne id ipsum, quod consultationi reliquerant, pro præjudicato ferret. Dimissis equitibus, de nulla re prius consules retulerunt, omniumque in unum sententiæ congruebant, agendum cum tribunis plebis esse, primo quoque tempore ad plebem ferrent, quem cum imperio mitti placeret in Hispaniam ad eum exercitum, cui Cn. Scipio imperator præfuisset. Ea res cum tribunis acta promulgataque est. Sed aliud certamen occupaverat animos. C. Sempronius Blæsus die dicta Cn. Fulvium, ob exercitum in Apulia amissum, in concionibus vexabat: «Multos imperatores temeritate atque inscientia exercitum in locum præcipitem perduxisse dictitans: neminem, præter Cn. Fulvium, ante conrupisse omnibus

rent très-brillans au sénat; mais le titre honorifique de propréteur qu'il avait mis à la tête de sa lettre, sans le devoir ni à l'ordre du peuple, ni à l'autorité du sénat, choquait plus d'un sénateur. C'était un exemple pernicieux que d'abandonner aux armées le soin d'élire les généraux, et de laisser la solennité des comices légitimes passer dans les camps et dans les provinces, loin des magistrats et des lois, pour être livrée au caprice aveugle des soldats. Quelques sénateurs étaient d'avis de mettre la chose en délibération; mais l'on jugea plus convenable de l'ajourner jusqu'après le départ des cavaliers qui avaient apporté la missive de Marcius. Il demandait pour l'armée du blé et des habits; on convint de lui répondre que le sénat pourvoierait à tout; mais on se garda bien d'apposer sur l'adresse : « Au propréteur L. Marcius, » afin qu'il ne considérât pas comme résolue en sa faveur une question dont le sénat se réservait l'examen. Après le départ des cavaliers, ce fut la première proposition que les consuls firent dans le sénat; et l'avis unanime fut d'engager les tribuns à convoquer le peuple dans le plus court délai, pour lui demander quel général il voulait envoyer en Espagne commander en chef l'armée qui avait servi sous les ordres de Cn. Scipion. Cette affaire, traitée avec les tribuns, fut portée par eux devant le peuple. Mais un autre débat préoccupait les esprits. C. Sempronius Blésus avait mis en accusation Cn. Fulvius, comme coupable de la perte de l'armée dans l'Apulie; il irritait le peuple contre lui par des discours où il répétait que « plus d'un capitaine, avait, par son aveuglement et son incapacité, précipité son armée vers sa ruine : mais que Cn. Fulvius était le premier qui eût, par toutes sortes de voies, corrompu ses légions, avant de les livrer aux

vitiis legiones suas, quam proderet: itaque vere dici posse, prius eos perisse, quam viderent hostem; nec ab Annibale, sed ab imperatore suo, victos esse. Nemi-
nem, quum suffragium ineat, satis cernere, cui imperium, cui exercitum permittat. Quid interfuisse inter Ti. Sempronium? Quum ei servorum exercitus datus esset, brevi effecisse disciplina atque imperio, ut nemo eorum generis ac sanguinis sui memor in acie esset, præsidio sociis, hostibus terrori essent: Cumas, Beneventum, aliasque urbes eos velut e faucibus Anniba-
lis ereptas populo romano restituisse. Cn. Fulvium Quiritium Romanorum exercitum, honeste genitos, liberaliter educatos, servilibus vitiis imbuisse; ergo effecisse, ut feroces et inquieti inter socios, ignavi et inbelles inter hostes essent, nec inpetum modo Pœnorum, sed ne clamorem quidem sustinere possent. Nec, hercule, mirum esse, milites in acie non stetisse, quum primus omnium imperator fugeret; magis mirari se, aliquos stantes cecidisse, et non omnes comites Cn. Fulvii fuisse pavoris ac fugæ. C. Flaminium, L. Paullum, L. Postumium, Cn. ac P. Scipiones cadere in acie maluisse, quam deserere circumventos exercitus. Cn. Fulvium prope unum nuncium deleti exercitus Romam redisse. Facinus indignum esse, cannensem exercitum, quod ex acie fugerit, in Siciliam deportatum, ne prius inde di-

Africains. On pouvait dire avec vérité qu'elles étaient perdues avant de voir l'ennemi, et qu'elles avaient été vaincues, non par Annibal, mais par leur propre général. Aussi les citoyens, en allant aux suffrages, n'étaient pas assez sévères dans le choix de ceux auxquels ils confiaient le commandement et les armées. Quelle différence entre Cn. Fulvius et Ti. Sempronius! Ce dernier, placé à la tête d'une troupe d'esclaves, en avait, à force de discipline et de conduite, fait une armée de braves, qui, oubliant leur état et leur origine, étaient devenus l'appui des alliés, la terreur des ennemis : Cumes, Bénévent et d'autres villes avaient été par eux arrachées, pour ainsi dire, des serres d'Annibal, et rendues à la république. Cn. Fulvius avait eu à commander des guerriers vraiment Romains, des hommes d'une naissance distinguée, d'une éducation libérale, et il les avait déshonorés par tous les vices des esclaves. Par lui, ils étaient devenus hautains et turbulens au milieu des alliés, lâches et sans énergie devant les ennemis; et ils n'avaient pu soutenir ni le choc, ni même le cri des Carthaginois. Pouvait-on s'étonner, grands dieux! que les soldats n'eussent pu tenir au poste de l'honneur, lorsque le chef avait été le premier à fuir? N'est-il pas plus surprenant, au contraire, que plusieurs d'entre eux soient morts les armes à la main, et que tous n'aient pas accompagné Cn. Fulvius dans sa fuite honteuse? C. Flaminius, L. Paul-Émile, L. Postumius, Cneius et Publius Scipion avaient mieux aimé périr sur le champ de bataille, que d'abandonner leurs troupes enveloppées de toutes parts. Mais Cn. Fulvius était revenu presque seul à Rome apporter la nouvelle de la perte de son armée. Par une injustice révoltante, les légions de

mittatur, quam hostis ex Italia decesserit, et hoc idem in Cn. Fulvii legionibus nuper decretum : Cn. Fulvio fugam ex prœlio, ipsius temeritate commisso, inpunitam esse : et eum in ganea lustrisque, ubi juventam egerit, senectutem acturum : milites, qui nihil aliud peccaverint, quam quod imperatoris similes fuerint, relegatos prope in exsilium, ignominiosam pati militiam; adeo inparem libertatem Romæ diti ac pauperi, honorato atque inhonorato esse. »

III. Reus ab se culpam in milites transferebat : « Eos ferociter pugnam poscentes productos in aciem, non eo, quo voluerint (quia serum diei fuerit), sed postero die, et tempore et loco æquo instructos, seu famam, seu vim hostium non sustinuisse. Quum effuse omnes fugerent, se quoque turba ablatum; ut Varronem cannensi pugna, ut multos alios imperatores. Qui autem solum se restantem prodesse reipublicæ, nisi si mors sua remedio publicis cladibus futura esset, potuisse? Non se inopia commeatus, non in loca iniqua incaute deductum, non agmine inexplorato euntem insidiis circumventum; vi aperta, armis, acie victum : nec suorum animos, nec hostium, in potestate habuisse; suum cuique ingenium audaciam aut pavorem facere. » Bis est accusatus, pecuniaque anquisitum; tertio, testibus datis,

Cannes, pour avoir déserté le champ d'honneur, auraient été déportées en Sicile, sans espoir d'en sortir, avant que l'ennemi eût quitté l'Italie : un décret tout récent aurait infligé la même peine aux soldats de Cn. Fulvius; et la fuite de Cn. Fulvius, dans un combat hasardé par sa témérité, resterait impunie! et il passerait sa vieillesse dans ces lieux de débauche et de prostitution, théâtre des hauts faits de sa jeunesse, tandis que des soldats, dont tout le crime était d'avoir imité leur chef, seraient condamnés à une sorte d'exil, et flétris d'un service ignominieux! tant il y avait à Rome de différence entre la liberté du riche et celle du pauvre, de l'homme en dignité et de l'humble citoyen! »

III. L'accusé rejetait la faute sur ses soldats : « Leurs cris séditieux l'avaient forcé de les mener au combat, non le jour même, parce qu'il était trop avancé, mais le lendemain : il leur avait assuré les avantages du temps et du terrain; mais ils n'avaient pu résister, ou à la renommée, ou au choc de l'ennemi. Dans une fuite si générale, il avait été lui-même entraîné par la foule, comme Varron à la journée de Cannes, comme beaucoup d'autres généraux. S'il avait bravé seul les coups de l'ennemi, quel avantage sa mort eût-elle procuré à la république? eût-elle été un remède aux désastres de la patrie? Il n'avait pas été surpris par la disette des vivres; il n'avait pas engagé témérairement ses troupes dans des positions désavantageuses; il n'avait pas, faute d'avoir reconnu les lieux, donné dans des embuscades; il avait été vaincu, mais à force ouverte, les armes à la main, en bataille rangée : il n'avait été le maître ni du courage des siens, ni de la valeur des ennemis. Enfin c'était la nature seule qui inspirait à chacun la bravoure ou l'effroi. » Deux

quum, præterquam quod omnibus probris onerabatur, jurati permulti dicerent, fugæ pavorisque initium a prætore ortum; ab eo desertos milites, quum haud vanum timorem ducis crederent, terga dedisse; tanta ira accensa est, ut capite anquirèndum concio subclamaret. De eo quoque novum certamen ortum; nam, quum tribunus bis pecunia anquisisset, tertio capitis se anquirere diceret; tribuni plebis adpellati, « collegæ, negarunt, se in mora esse, quo minus, quod ei more majorum permissum esset, seu legibus, seu moribus mallet, anquireret, quoad vel capitis, vel pecuniæ judicasset privato. » Tum Sempronius, « perduellionis se judicare Cn. Fulvio, » dixit, diemque comitiis ab C. Calpurnio, prætore urbis, petit. Inde alia spes ab reo tentata est : si adesse in judicio Q. Fulvius frater posset, florens tum et fama rerum gestarum, et propinqua spe Capuæ potiundæ. Id quum per litteras miserabiliter pro fratris capite scriptas petisset Fulvius, negassentque patres e republica esse, abscedi a Capua; postquam dies comitiorum aderat, Cn. Fulvius exsulatum Tarquinios abiit; id ei justum exsilium esse, scivit plebs.

fois il fut accusé, et deux fois les conclusions allèrent à une amende. La troisième fois, on produisit des témoins; et comme plusieurs d'entre eux, en l'accablant des plus sanglantes invectives, attestaient avec serment que c'était le préteur qui avait donné le signal de la fuite et de l'épouvante; et que les soldats, abandonnés de leur chef, avaient tourné le dos, dans la persuasion que ses craintes n'étaient que trop fondées; toute l'assemblée, transportée d'une violente indignation, s'écria qu'il fallait conclure à une peine capitale. Alors de nouveaux débats s'élevèrent. Le tribun, qui deux fois avait réclamé l'application de l'amende, conclut à la peine capitale; aussitôt l'accusé en appela aux autres tribuns. Ceux-ci répondirent : « Qu'ils ne mettaient aucun obstacle à ce que leur collègue, usant du droit qu'il tenait de ses ancêtres, fît valoir contre un simple particulier les lois ou les coutumes, jusqu'à ce qu'il l'eût fait condamner à une peine capitale, ou seulement à une amende. » Alors Sempronius dit « qu'il requérait contre Cn. Fulvius la peine du crime de lèse-majesté, » et demanda à C. Calpurnius, préteur de la ville, la convocation des comices par centuries. L'accusé tenta une autre ressource : ce fut d'appeler à son aide son frère Q. Fulvius, qui jouissait alors d'un grand crédit à cause de ses hauts faits, et de l'espoir prochain de lui voir prendre Capoue. Fulvius écrivit au sénat les lettres les plus pathétiques, pour solliciter la faveur de venir défendre lui-même son frère; mais sur le refus du sénat, qui répondit que l'intérêt de la république ne permettait pas au consul de s'éloigner de Capoue, Cn. Fulvius, sans attendre le jour des comices, s'exila de lui-même à Tarquinies, et le peuple confirma cet exil par un jugement.

IV. Inter hæc vis omnis belli versa in Capuam erat; obsidebatur tamen acrius, quam obpugnabatur : nec aut famem tolerare servitia ac plebs poterant, aut mittere nuncios ad Annibalem per custodias tam artas. Inventus est Numida, qui, acceptis litteris, evasurum se professus, ut promissum præstaret, per media romana castra nocte egressus, spem accendit Campanis, dum aliquid virium superesset, ab omni parte eruptionem tentandi. Ceterum in multis certaminibus equestria prœlia ferme prospera faciebant; pedites superabantur; sed nequaquam tam lætum vincere, quam triste vinci ulla parte erat ab obsesso et prope expugnato hoste. Inita tandem ratio est, ut, quod viribus deerat, arte æquaretur; ex omnibus legionibus electi sunt juvenes, maxime vigore ac levitate corporum veloces : eis parmæ breviores, quam equestres, et septena jacula quaternos longa pedes data, præfixo ferro, quale hastis velitaribus inest; eos singulos in equos suos accipientes equites adsuefecerunt, et vehi post sese, et desilire perniciter, ubi signum datum esset. Postquam adsuetudine quotidiana satis intrepide visum est fieri, in campum, qui medius inter castra murumque erat, adversus instructos Campanorum equites processerunt; et, ubi ad conjectum teli ventum est, signo dato, velites desiliunt; pedestris inde acies ex equitatu repente in hostium equites

IV. Cependant tout l'effort de la guerre était tourné contre Capoue : c'était, à la vérité, plutôt un blocus qu'un siège; mais les esclaves et le bas-peuple ne pouvaient plus supporter les horreurs de la famine, et il était impossible d'envoyer des courriers vers Annibal, tant la place était étroitement investie. Il se trouva un Numide, qui promit de porter une lettre, et qui en effet s'échappa, pendant la nuit, au travers du camp romain. Cette évasion enhardit les Campaniens à risquer, tandis qu'il leur restait encore quelques forces, une sortie sur tous les points. Ils avaient l'avantage dans les combats de cavalerie, mais leurs fantassins étaient battus. Toutefois le succès causait moins de joie aux Romains, que le plus petit échec n'excitait chez eux de dépit, lorsqu'ils voyaient triompher un ennemi assiégé et presque en leur pouvoir. Enfin l'art vint suppléer à ce qui manquait à la force de la cavalerie : on choisit dans toutes les légions les jeunes gens les plus vigoureux et les plus lestes; on leur donna des boucliers plus courts que ceux des cavaliers, et à chacun sept dards longs de quatre pieds, et armés d'un fer, comme les javelots des vélites. Les cavaliers en prirent chacun un en croupe, et l'accoutumèrent à bien se tenir derrière eux, et à s'élancer à terre au premier signal. Lorsque l'habitude les eut aguerris à cette manœuvre, on s'avança dans la plaine, qui séparait le camp des murailles, pour attaquer la cavalerie campanienne rangée en bataille. Arrivés à la portée du trait, au signal donné, les vélites mettent pied à terre, et, devenus fantassins de cavaliers qu'ils étaient, chargent les escadrons ennemis, et font pleuvoir sur eux une grêle de traits qui, lancés coup sur coup, blessent un grand nombre d'hommes et de chevaux. Mais la nouveauté de

incurrit : jaculaque cum inpetu alia super alia emittunt. Quibus plurimis in equos virosque passim conjectis permultos vulneraverunt : pavoris tamen plus ex re nova atque inopinata injectum est, et in perculsum hostem equites invecti, fugam stragemque eorum usque ad portas fecerunt. Inde equitatu quoque superior romana res fuit. Institutum, ut velites in legionibus essent. Auctorem peditum equiti inmiscendorum centurionem Q. Navium ferunt, honorique id ei apud imperatorem fuisse.

V. Quum in hoc statu ad Capuam res essent, Annibalem diversum tarentinæ arcis potiundæ Capuæque retinendæ trahebant curæ; vicit tamen respectus Capuæ, in quam omnium sociorum hostiumque conversos videbat animos : documento futuræ, qualemcumque eventum defectio ab Romanis habuisset. Igitur, magna parte inpedimentorum relicta in Bruttiis, et omni gravi armatu, cum delectis peditum equitumque, quam poterat aptissimis ad maturandum iter, in Campaniam contendit; secuti tamen tam raptim euntem tres et triginta elephanti. In valle occulta post Tifata montem inminentem Capuæ consedit. Adveniens quum castellum Galatiam, præsidio vi pulso, cepisset, in circumsedentes Capuam se vertit; præmissis ante nunciis Capuam, quo tempore castra romana adgressurus esset, ut eodem et illi, ad eruptionem parati, portis omnibus sese effun-

cette tactique et la surprise firent encore plus de peur que de mal; et la cavalerie romaine, voyant les ennemis déjà frappés d'épouvante, fondit sur eux, en fit un grand carnage, et les refoula jusqu'aux portes de Capoue. Dès-lors, la cavalerie romaine prit la même supériorité que l'infanterie, et les vélites furent ajoutés aux légions. L'auteur de cette innovation fut, dit-on, un centurion appelé Q. Navius; elle lui fit honneur auprès du général.

V. Telle était la situation des affaires auprès de la ville assiégée : Annibal était partagé entre le désir de s'emparer de la citadelle de Tarente et le soin de conserver Capoue; il se décida cependant en faveur de cette place, qui fixait tous les regards des alliés et des ennemis, et qui devait servir d'exemple pour encourager ou pour prévenir la défection de l'Italie. Il laisse donc dans le Bruttium une grande partie de ses bagages et tous ses soldats pesamment armés, prend avec lui l'élite de son infanterie et de sa cavalerie, la plus propre à une marche forcée, et se dirige rapidement vers la Campanie; malgré cette précipitation, il se fait suivre de trente-trois éléphans. Il s'arrête dans le creux d'une vallée, derrière le mont Tifate, qui dominait Capoue. A son arrivée, il emporte un château, nommé Galatie, dont il chasse la garnison, et tourne toutes ses forces contre les assiégeans. Il avait fait prévenir les assiégés du moment où il commencerait l'attaque, afin qu'ils se tinssent prêts, de leur côté, à faire une sortie générale. Cette manœuvre jeta l'épouvante parmi les Romains; car, tandis qu'Annibal les

derent, ingentem præbuit terrorem; nam alia parte ipse adortus est; alia Campani omnes, pedites equitesque, et cum iis punicum præsidium, cui Bostar et Hanno præerant, erupit. Romani, ut in re trepida, ne ad unam concurrendo partem aliquid indefensi relinquerent, ita inter se copias partiti sunt. Ap. Claudius Campanis, Fulvius Annibali est obpositus. C. Nero proprætor cum equitibus sextæ legionis via, quæ Suessulam fert; C. Fulvius Flaccus legatus cum sociali equitatu constitit e regione Vulturni amnis. Prœlium non solito modo clamore ac tumultu est cœptum, sed, ad alium virorum, equorum, armorumque sonum, disposita in muris Campanorum inbellis multitudo tantum cum æris crepitu, qualis in defectu lunæ, silenti nocte, cieri solet, edidit clamorem, ut averteret etiam pugnantium animos. Campanos facile a vallo Appius arcebat. Major vis ab altera parte Fulvium, Annibal et Pœni, urgebant; legio ibi sexta loco cessit: qua pulsa, cohors Hispanorum cum tribus elephantis usque ad vallum pervasit: ruperatque mediam aciem Romanorum, et in ancipiti spe ac periculo erat, utrum in castra perrumperet, an intercluderetur a suis. Quem pavorem legionis periculumque castrorum Fulvius ubi vidit, Q. Navium primoresque alios centurionum hortatur, «ut cohortem hostium sub vallo pugnantem invadant; in summo discrimine

presse sur un point, tous les Campaniens, fantassins et cavaliers, avec la garnison carthaginoise commandée par Hannon et Bostar, fondent sur eux par un autre. Dans une alarme si vive, les Romains, pour ne pas laisser sans défense une partie de leur camp, tandis qu'ils protègeraient l'autre, divisèrent ainsi leurs troupes. Ap. Claudius soutint l'effort des Campaniens, Fulvius celui d'Annibal. Le propréteur C. Néron, avec la cavalerie de la sixième légion, se porta sur la route de Suessula; le lieutenant C. Fulvius Flaccus, à la tête de la cavalerie auxiliaire, en face du Vulturne. La bataille commença au milieu des cris et du tumulte ordinaire; mais, outre le bruit confus des armes, des chevaux et des guerriers, la multitude qui bordait les remparts, foule inhabile à combattre, fit retentir l'air de clameurs et du choc de vases d'airain, comme on fait, dans les éclipses de lune, au milieu du silence de la nuit, avec un tel fracas, qu'il attira l'attention même des combattans. Appius refoulait aisément les Campaniens; mais Fulvius, de son côté, était pressé bien plus vigoureusement par Annibal et par les Carthaginois. La sixième légion perdit du terrain, et fut repoussée par une cohorte espagnole qui, avec trois éléphans, pénétra jusqu'aux retranchemens. Déjà elle avait enfoncé le centre, et courait la double chance, ou de forcer le camp romain, ou de se voir coupée : Fulvius, qui a vu le désordre de la légion et le péril qui menace le camp, exhorte Q. Navius et les autres principaux centurions « à charger la cohorte qui combattait au pied des palissades : la situation était des plus critiques; ou les Espagnols pénètreraient dans les lignes, avec moins de peine encore qu'ils ne s'étaient frayé un passage à travers les rangs serrés des bataillons romains, ou il fallait

rem verti : aut viam dandam iis esse, et minore conatu, quam condensam aciem rupissent, in castra inrupturos; aut conficiendos sub vallo esse. Nec magni certaminis rem fore : paucos esse, et ab suis interclusos : et quæ, dum paveat Romanus, interrupta acies videatur, eam, si se utrimque in hostem vertat, ancipiti pugna medios circumventuram. » Navius ubi hæc imperatoris dicta accepit, secundi hastati signum ademtum signifero in hostes infert; jacturum in medios eos minitans, ni se propere sequantur milites, et partem capessant pugnæ. Ingens corpus erat, et arma honestabant; et sublatum alte signum converterat ad spectaculum cives hostesque; ceterum, postquam jam ad signa pervenerat Hispanorum, tum undique in eum tragulæ conjectæ, et prope tota in unum acies versa : sed neque hostium multitudo, neque telorum vis arcere inpetum ejus viri potuerunt.

VI. Et M. Atilius legatus, primi principis ex eadem legione signum inferri in cohortem Hispanorum coegit. Et, qui castris præerant, L. Porcius Licinus et T. Popillius legati pro vallo acriter propugnant, elephantosque transgredientes in ipso vallo conficiunt; quorum corporibus quum obpleta esset fossa, velut aggere aut ponte injecto, transitum hostibus dedit. Ibi per stragem jacentium elephantorum atrox edita cædes. Altera in

les exterminer dans les retranchemens mêmes. La chose n'était pas si difficile ; ces Espagnols étaient en petit nombre, et séparés des leurs ; et cette même légion, qui, pour avoir pris l'alarme, paraissait coupée, n'avait qu'à faire face des deux côtés, pour envelopper à son tour et pour massacrer les ennemis. » A ces mots du général, Navius enlève au porte-enseigne le drapeau de la seconde compagnie des hastats, et menace de le lancer dans les rangs opposés, si les soldats ne se hâtent de le suivre et de prendre part au combat. Navius était d'une taille avantageuse que relevait encore l'éclat de ses armes; et le drapeau, qu'il tenait élevé, avait attiré sur lui les regards des Romains et des ennemis. Aussi, dès qu'il fut parvenu jusqu'à la première ligne des Espagnols, on fit pleuvoir sur sa tête une grêle de traits, et la cohorte presque entière réunit ses efforts contre lui seul ; mais ni la multitude des adversaires, ni la nuée de flèches qu'on lui lança, ne put arrêter l'impétueux élan de ce guerrier.

VI. En ce moment, M. Atilius, lieutenant de la même légion, oblige l'enseigne de la première compagnie à porter son étendard au milieu de la cohorte espagnole. De leur côté, les gardiens du camp, les lieutenans L. Porcius Licinus et T. Popillius, défendent avec vigueur les retranchemens, et tuent les éléphans aux portes mêmes que ces animaux essayaient de franchir. Leur masse énorme, en comblant le fossé, forma une sorte de pont, qui donna passage aux ennemis : là, sur leurs cadavres mêmes se livra une bataille sanglante. Dans l'autre partie

parte castrorum jam inpulsi erant Campani punicumque præsidium, et sub ipsa porta Capuæ, quæ Vulturnum fert, pugnabatur : neque tam armati inrumpentibus Romanis resistebant, quam quod porta, ballistis scorpionibusque instructa, missilibus procul hostes arcebat; et subpressit inpetum Romanorum vulnus imperatoris Ap. Claudii : cui, suos ante prima signa adhortanti, sub lævo humero summum pectus gæso ictum est. Magna tamen vis hostium ante portam est cæsa : ceteri trepidi in urbem compulsi. Et Annibal, postquam cohortis Hispanorum stragem vidit, summaque vi castra hostium defendi, omissa obpugnatione, recipere signa, et convertere agmen peditum, objecto a tergo equitatu, ne hostis instaret, cœpit. Legionum ardor ingens ad hostem insequendum fuit : sed Flaccus receptui cani jussit; satis ad utrumque profectum ratus, ut et Campani, quam haud multum in Annibale præsidii esset, et ipse Annibal sentiret. Cæsa, eo die, qui hujus pugnæ auctores sunt, octo millia hominum de Annibalis exercitu, tria ex Campanis tradunt : signaque Carthaginiensibus quindecim adempta, duodeviginti Campanis. Apud alios nequaquam tantam molem pugnæ inveni, plusque pavoris, quam certaminis, fuisse : quum inopinato in castra romana Numidæ Hispanique cum elephantis inrupissent; elephanti, per media castra vadentes, stra-

du camp, les Campaniens et la garnison carthaginoise étaient déjà repoussés, et l'on combattait près de la porte même de Capoue, qui donne sur le Vulturne; les Romains n'eussent pas éprouvé une grande résistance, sans les balistes et les scorpions placés sur la muraille, et qui, portant fort loin, écartaient les assaillans. D'ailleurs la fougue des Romains fut ralentie par la blessure du général Ap. Claudius : à l'instant où il combattait à la tête des siens, où il les animait de ses exhortations, il fut atteint d'un javelot à la poitrine, au dessous de l'épaule gauche. Cependant beaucoup d'ennemis furent taillés en pièces devant la porte; les autres furent chassés en désordre jusque dans la ville. Annibal, qui avait vu le massacre de la cohorte espagnole, et l'intrépide défense du camp romain, renonça à son entreprise, et fit retirer ses fantassins sous la protection de sa cavalerie, qu'il mit à l'arrière-garde, pour empêcher l'ennemi de les harceler. Les légions brûlaient du désir de poursuivre les Carthaginois; mais Flaccus fit sonner la retraite; content du double succès qu'il venait d'obtenir, celui de prouver aux Campaniens qu'Annibal leur serait d'un faible secours, et de convaincre Annibal lui-même de cette vérité. Les historiens qui ont parlé de cette bataille, disent qu'Annibal y perdit huit mille hommes, et les Campaniens trois mille; qu'on enleva quinze étendards aux Africains, et dix-huit aux Campaniens. D'autres auteurs ne donnent pas tant d'importance à cette action, et assurent qu'il y eut plus de terreur que de carnage. Les Espagnols et les Numides, ajoutent-ils, vinrent fondre tout à coup sur le camp romain avec leurs éléphans; alors ces animaux, se ruant çà et là, renversèrent les tentes avec fracas, et mirent en fuite les bêtes

gem tabernaculorum ingenti sonitu ac fugam abrumpentium vincula jumentorum facerent; fraudem quoque super tumultum adjectam, inmissis ab Annibale, qui (habuit aliquot) gnari latinæ linguæ, juberent, consulum verbis, quoniam amissa castra essent, pro se quemque militum in proximos montes fugere : sed eam celeriter cognitam fraudem, obpressamque magna cæde hostium; elephantos igni e castris exactos. Hoc ultimum (utcumque initum finitumque est) ante deditionem Capuæ prœlium fuit. Medixtuticus, qui summus magistratus apud Campanos est, eo anno, Seppius Lesius erat, loco obscuro tenuique fortuna ortus. Matrem ejus quondam, pro pupillo eo procurantem familiare ostentum, quum respondisset aruspex, summum quod esset imperium Capuæ, perventurum ad eum puerum, nihil ad eam spem agnoscentem, dixisse ferunt, « Næ tu perditas res Campanorum narras, ubi summus honos ad filium meum perveniet! » Ea ludificatio veri et ipsa in verum vertit; nam quum fame ferroque urgerentur, nec spes ulla superesset, iis, qui nati in spem honorum erant, honores detrectantibus; Lesius, querendo desertam ac proditam a primoribus Capuam, summum magistratum ultimus omnium Campanorum cepit.

VII. Ceterum Annibal, ut nec hostes elici amplius ad pugnam vidit, nec per castra eorum perrumpi ad

de somme qui rompaient leur licou : une ruse d'Annibal vint encore augmenter le désordre; ses émissaires qui parlaient la langue latine, allaient, au nom des consuls, porter l'ordre aux soldats de chercher une retraite dans les montagnes voisines, puisque la perte du camp était certaine. Mais l'artifice fut bientôt découvert; le massacre des ennemis en arrêta l'effet; les éléphans furent chassés du camp avec le secours du feu. Quels que soient les détails et l'issue de ce combat, ce fut le dernier qu'on livra avant la reddition de Capoue. Le médixtutique, magistrat suprême de cette ville, était, cette année, un certain Seppius Lesiùs, homme d'une naissance obscure, d'une fortune plus que médiocre. Dans son enfance, un jour que sa mère offrait un sacrifice pour détourner un présage sinistre qui le menaçait, l'aruspice lui répondit qu'il parviendrait dans la suite à la première dignité de Capoue. Cette femme, qui ne voyait aucun fondement à un si brillant espoir, répondit : « Certes, Capoue sera dans un état désespéré, lorsque mon fils pourra s'élever à un tel honneur ! » Cette raillerie d'une prédiction qui devait s'accomplir, fut elle-même justifiée par l'évènement. En effet, lorsque Capoue était pressée par le fer et par la faim, et que ceux à qui leur naissance ouvrait la route des dignités, les refusaient par désespoir, Lesius, à force de reprocher aux premiers citoyens une désertion qu'il appelait trahison, obtint la souveraine magistrature, et fut le dernier de tous les Campaniens qui l'exerça.

VII. Annibal, reconnaissant l'impossibilité d'attirer les Romains à un second combat, et de s'ouvrir à tra-

Capuam posse, ne suos quoque commeatus intercluderent novi consules, abscedere irrito incepto, et movere a Capua statuit castra. Multa secum, quonam inde ire pergeret, volventi subiit animum impetus, caput ipsum belli Romam petendi: cujus rei semper cupitæ prætermissam occasionem post cannensem pugnam et alii vulgo fremebant, et ipse non dissimulabat: «necopinato pavore ac tumultu, non esse desperandum, aliquam partem urbis occupari posse; et, si Roma in discrimine esset, Capuam extemplo omissuros aut ambo imperatores romanos, aut alterum ex iis: et, si divisissent copias, utrumque infirmiorem factum aut sibi, aut Campanis, bene gerendæ rei fortunam daturos esse.» Una ea cura angebat, ne, ubi abscessisset, extemplo dederentur Campani. Numidam promtum ad omnia audenda donis perlicit, ut, litteris acceptis, specie transfugæ castra romana ingressus, altera parte Capuam clam pervadat. Litteræ autem erant adhortatione plenæ. «Profectionem suam, quæ salutaris illis foret, abstracturam ad defendendam Romam ab obpugnanda Capua duces atque exercitus romanos. Ne desponderent animos: tolerando paucos dies, totam soluturos obsidionem.» Inde naves in flumine Vulturno comprehensas subigi ad id, quod jam ante præsidii caussa fecerat, castellum jussit. Quarum ubi tantam copiam esse, ut una nocte trajici

vers leur camp un passage jusques à Capoue; craignant aussi de se voir couper les vivres par les nouveaux consuls, résolut d'abandonner une entreprise inutile, et de s'éloigner. Tandis qu'il examinait vers quel point il devait se diriger, une réflexion soudaine le décida à marcher sur Rome, le foyer même de la guerre. On lui reprochait d'avoir laissé échapper, après la bataille de Cannes, une occasion toujours ardemment désirée; et lui-même ne dissimulait point ses regrets. «Mais, ajoutait-il, on pouvait, à la faveur d'une attaque imprévue et d'un effroi subit, espérer de se rendre maître de quelque partie de la ville; et si Rome était une fois en danger, les deux généraux romains, ou du moins l'un des deux, abandonneraient aussitôt Capoue, et, devenus plus faibles par le partage de leurs troupes, ils fourniraient aux Campaniens ou à lui-même l'occasion de les combattre avec succès. » Un seul soin l'inquiétait; son départ pouvait être le signal de la reddition de Capoue. Il engage donc, par des présens, un Numide déterminé et capable de tout, à se charger d'une lettre, à entrer comme transfuge dans le camp romain, puis à pénétrer secrètement dans la place. La missive était toute remplie de motifs d'encouragement. « Sa retraite, commandée par leur salut même, allait forcer les généraux et les armées romaines de voler à la défense de Rome, et d'abandonner le siège de Capoue. Encore un peu de courage, encore quelques jours de patience, et leur ville serait entièrement délivrée du blocus. » Ensuite il s'empare de tous les bâtimens qui se trouvaient sur le Vulturne, et les fait remonter jusqu'au fort qu'on avait construit par ses ordres à Casilinum, pour défendre cette position. Certain qu'il y en avait une assez grande

posset exercitus, adlatum est, cibariis decem dierum præparatis, deductas nocte ad fluvium legiones ante lucem trajecit.

VIII. Id priusquam fieret, ita futurum compertum ex transfugis, Fulvius Flaccus senatui Romam quum scripsisset, varie hominum animi pro cujusque ingenio adfecti sunt. Ut in re tam trepida, senatu extemplo vocato, P. Cornelius, cui Asinæ cognomen erat, omnes duces exercitusque ex tota Italia, neque Capuæ, neque ullius alterius rei memor, ad Urbis præsidium revocabat. Fabius Maximus, «abscedi a Capua, terrerique et circumagi ad nutus comminationesque Annibalis, flagitiosum ducebat. Qui ad Cannas victor ire tamen ad Urbem ausus non esset, eum, a Capua repulsum, spem potiundæ urbis Romæ cepisse? Non ad Romam obsidendam, sed ad Capuæ liberandam obsidionem, ire. Romam cum eo exercitu, qui ad urbem esset, Jovem, fœderum ruptorum ab Annibale testem, deosque alios defensuros esse.» Has diversas sententias media sententia P. Valerii Flacci vicit: qui, utriusque rei memor, «imperatoribus, qui ad Capuam essent, scribendum censuit, quid ad Urbem præsidii esset, quantas autem Annibal copias duceret, aut quanto exercitu ad Capuam obsidendam opus esset, ipsos scire. Si et Romam e ducibus alter, et exercitus pars mitti posset,

quantité pour passer ses troupes en une nuit, il fait préparer des vivres pour dix jours, amène, pendant la nuit, ses légions sur les bords du fleuve, et les transporte avant le jour sur la rive opposée.

VIII. Instruit par des transfuges de ce projet avant l'exécution, Fulvius Flaccus en avait écrit à Rome; où cette nouvelle affecta les esprits selon la différence des caractères. Une situation si critique a fait aussitôt convoquer le sénat : P. Cornelius, surnommé Asina, opinait à rappeler de l'Italie entière tous les chefs, toutes les armées; d'oublier Capoue et toute autre expédition pour songer à la défense de la capitale. Fabius Maximus répondit « que lever le siège de Capoue, trembler au moindre geste d'Annibal, et se traîner sur ses pas au gré de ses marches et contre-marches, était un véritable déshonneur. Le vainqueur de Cannes n'avait osé marcher sur Rome : aujourd'hui, repoussé devant Capoue, il aurait conçu l'espoir de s'emparer de la capitale? Non, il ne venait point assiéger Rome, il ne voulait que délivrer Capoue. Rome trouverait un appui dans l'armée qui était dans son enceinte, dans Jupiter, témoin des traités violés par Annibal, et dans les autres dieux. » Tenant le milieu entre ces deux partis extrêmes, l'avis de P. Valerius Flaccus l'emporta; il conciliait tous les intérêts. Flaccus proposa « d'écrire aux généraux occupés du siège de Capoue, et de leur faire connaître ce que Rome avait de forces pour sa défense. Ils devaient savoir combien de troupes marchaient sous les ordres d'Annibal, et combien il en fallait pour continuer le siège. Si l'un des deux chefs pouvait se détacher avec une partie des légions, en laissant son collègue devant Capoue, à la tête d'une armée suffi-

ut ab reliquo et duce et exercitu Capua recte obsideretur; inter se compararent Claudius Fulviusque, utri obsidenda Capua, utri, ad prohibendam obsidione patriam, Romam veniundum esset.» Hoc senatusconsulto Capuam perlato, Q. Fulvius proconsul, cui, collega ex vulnere ægro, eundum Romam erat, e tribus exercitibus milite electo, ad quindecim millia peditum, mille equites, Vulturnum traducit: inde quum Annibalem Latina via iturum satis comperisset, ipse per Appiæ municipia, quæque propter eam viam sunt, Setiam, Coram, Lanuvium præmisit, ut commeatus paratos et in urbibus haberent, et ex agris deviis in viam proferrent, præsidiaque in urbes contraherent, ut sua cuique respublica in manu esset.

IX. Annibal, quo die Vulturnum est transgressus, haud procul a flumine castra posuit. Postero die, præter Cales in agrum sidicinum pervenit; ibi diem unum populando moratus, per suessanum allifanumque et casinatem agrum via Latina ducit; sub Casinum biduo stativa habita et passim populationes factæ. Inde, præter Interamnam Aquinumque, in fregellanum agrum ad Lirim fluvium ventum, ubi intercisum pontem a Fregellanis, morandi itineris caussa, invenit. Et Fulvium Vulturnus tenuerat amnis, navibus ab Annibale incensis, rates ad trajiciendum exercitum, in magna inopia

sante pour la réduire, Claudius et Fulvius avaient à décider ensemble qui des deux resterait pour continuer le siège, et qui viendrait à Rome pour défendre la patrie. » A la réception de ce sénatus-consulte, le proconsul Q. Fulvius, à qui la blessure de son collègue faisait un devoir de se rendre à Rome, choisit, dans les trois corps d'armée, quinze mille fantassins et mille cavaliers, avec lesquels il passa le Vulturne. De là, bien sûr qu'Annibal s'avancerait par la voie Latine, il prit la voie Appia, ayant soin d'envoyer en avant des courriers dans les villes municipales qui bordent cette route, telles que Setia, Cora, Lanuvium, afin de donner l'ordre de tenir des vivres tout prêts, et d'en faire apporter des campagnes voisines sur son chemin ; chaque cité devait aussi rassembler des garnisons suffisantes pour être en état de se défendre avec ses propres ressources.

IX. Annibal, le jour même où il traversa le Vulturne, vint camper non loin de ce fleuve. Le lendemain, il passa devant Calès, et se rendit sur le territoire de Sidicinum, s'y arrêta tout un jour afin de ravager le pays, et poursuivit sa route par la voie Latine, sur les terres de Suessula, d'Allifanum et de Casinum. Il demeura deux jours sous les murs de cette ville, et dévasta toutes les campagnes d'alentour. De là, longeant Interamna et Aquinum, il arriva dans les plaines de Frégelles, sur les bords du fleuve Liris : le pont avait été rompu par les Frégellans, pour retarder sa marche : celle de Fulvius fut arrêtée près du Vulturne, parce qu'Annibal avait brûlé tous les bateaux, et que la disette de bois de construction augmentait la difficulté de

materiæ, ægre comparantem. Trajecto ratibus exercitu, reliquum Fulvio expeditum iter, non per urbes modo, sed circa viam, expositis benigne commeatibus, erat : alacresque milites alius alium, ut adderet gradum, memor ad defendendam ire patriam, hortabantur. Romam fregellanus nuncius, diem noctemque itinere continuato, ingentem adtulit terrorem; tumultuosius, quam adlatum erat, cursus hominum, adfingentium vana auditis, totam urbem conciverat; ploratus mulierum non ex privatis solum domibus exaudiebatur; sed undique matronæ, in publicum effusæ, circa deum delubra discurrunt, crinibus passis aras verrentes, nisæ genibus, supinas manus ad cœlum ac deos tendentes, orantesque, ut urbem romanam e manibus hostium eriperent; matresque romanas et liberos parvos inviolatos servarent. Senatus magistratibus in Foro præsto est, si quid consulere velint. Alii accipiunt imperia, disceduntque ad suas quisque officiorum partes : alii obferunt se, si quo usus operæ sit; præsidia in arce, in Capitolio, in muris, circa urbem, in monte etiam Albano atque arce æsulana ponuntur. Inter hunc tumultum, Q. Fulvium proconsulem profectum cum exercitu a Capua adfertur; cui ne minueretur imperium, si in Urbem venisset, decernit senatus, ut Q. Fulvio par cum consulibus imperium esset. Annibal, infestius perpopulato agro fregel-

se procurer des radeaux. Mais lorsque l'armée eut effectué son passage sur des pontons, il poursuivit sa route sans entrave, trouvant des vivres en abondance et dans les villes et sur son chemin; les soldats, pleins d'ardeur, s'exhortaient les uns les autres à doubler le pas, dans la pensée qu'ils volaient à la défense de la patrie. Un courrier de Frégelles, qui avait marché jour et nuit, jeta dans Rome l'épouvante et l'effroi : l'affluence des habitans de la campagne, dont les récits ajoutaient à la vérité les chimères du mensonge, avait mis toute la ville en agitation : c'était peu que les gémissemens des femmes fissent retentir les maisons particulières, les dames de distinction couraient en foule de temple en temple : là, les cheveux épars, prosternées au pied des autels, les bras tendus vers le ciel, elles supplient les dieux d'arracher Rome aux mains des ennemis, et de sauver l'honneur et la vie aux mères romaines, à leurs jeunes enfans. Le sénat se tient dans le Forum, tout prêt à seconder les magistrats de ses avis. Les uns reçoivent des ordres et courent les exécuter; les autres viennent offrir leurs soins et leurs services; des troupes sont placées dans la citadelle, dans le Capitole, sur les remparts, autour de la ville, sur le mont Albain et dans le fort d'Ésula. Au milieu de ce tumulte, on apprend que le proconsul Fulvius est parti de Capoue avec son armée; afin qu'il ne perde rien de son autorité, à son entrée dans Rome, un décret du sénat égale son pouvoir à celui des consuls. Annibal, qui s'est vengé de la rupture du pont par la dévastation entière du territoire de Frégelles, traverse les plaines de Frusina, de Ferentia, d'Anagnia, et arrive à celles de Lavicum; puis il prend par le mont Algide, et paraît

lano propter intercisos pontes, per frusinatem ferentinatemque et anagninum agrum in lavicanum venit; inde Algido Tusculum petiit : nec receptus mœnibus, infra Tusculum dextrorsus Gabios descendit; inde in Pupiniam exercitu demisso, octo millia passuum ab Roma posuit castra. Quo propius hostis accedebat, eo major cædes fiebat fugientium, præcedentibus Numidis : pluresque omnium generum atque ætatium capiebantur.

X. In hoc tumultu, Fulvius Flaccus, porta Capena cum exercitu Romam ingressus, media urbe per Carinas Esquilias contendit; inde egressus, inter Esquilinam Collinamque portam posuit castra. Ædiles plebis commeatum eo comportarunt. Consules senatusque in castra venerunt; ibi de summa republica consultatum. Placuit, consules circa portas Collinam Esquilinamque ponere castra: C. Calpurnium, prætorem urbanum, Capitolio atque arci præesse, et senatum frequentem in Foro contineri, si quid in tam subitis rebus consulto opus esset. Inter hæc Annibal ad Anienem fluvium, tria millia passuum ab urbe, castra admovit; ibi stativis positis, ipse cum duobus millibus equitum a porta Collina usque ad Herculis templum est progressus; atque, unde proxime poterat, mœnia situmque urbis obequitans contemplabatur. Id eum tam licenter atque otiose facere, Flacco indignum visum est; itaque inmisit equites, sub-

devant Tusculum, qui lui ferme ses portes, passe au dessous de cette ville, tourne à droite et descend à Gabies. Il marche ensuite sur Pupinia, et vient camper à huit milles de Rome. Plus l'ennemi approchait, plus la fuite et le carnage étaient affreux ; les Numides, qui formaient l'avant-garde, faisaient çà et là une multitude de prisonniers de tout âge et de tout sexe.

X. Au milieu de cette épouvante, Fulvius Flaccus entre à Rome avec son armée par la porte Capène, traverse le quartier des Carènes et des Esquilies, et vient camper entre les portes Esquiline et Colline, où les édiles plébéiens font passer des vivres. Les consuls et le sénat se rendirent au camp, et l'on y tint conseil sur la situation critique de la patrie. On décida que les consuls resteraient campés entre les portes Colline et Esquiline ; que C. Calpurnius, préteur de la ville, aurait le commandement du Capitole et de la citadelle, et que le sénat se tiendrait en corps dans le Forum, afin d'être à même de délibérer sur les cas imprévus. Cependant Annibal est venu camper sur les bords de l'Anio, à trois milles de Rome. De là, il s'avança en personne, avec deux mille cavaliers, jusqu'au temple d'Hercule, du côté de la porte Colline ; puis, s'approchant à cheval le plus près possible, il examina les remparts et la situation de la ville. Laisser impunie cette insultante bravade parut une honte à Flaccus ; il fit donc sortir quelques escadrons, avec ordre de repousser jusque dans ses lignes la cavalerie carthaginoise. Déjà la bataille était engagée, lorsque les consuls ordonnèrent aux transfuges nu-

moverique atque in castra redigi hostium equitatum jussit. Quum commissum prœlium esset, consules transfugas Numidarum, qui tum in Aventino ad mille et ducenti erant, media urbe transire Esquilias jusserunt: nullos aptiores, inter convalles tectaque hortorum et sepulcra aut cavas undique vias, ad pugnandum futuros rati; quos quum ex arce Capitolioque clivo Publicio in equis decurrentes quidam vidissent, captum Aventinum conclamaverunt. Et res tantum tumultum ac fugam præbuit, ut, nisi castra punica extra urbem fuissent, effusura se omnis pavida multitudo fuerit; tunc in domos atque in tecta refugiebant: vagosque in viis suos pro hostibus lapidibus telisque incessebant. Nec comprimi tumultus aperirique error poterat, refertis itineribus agrestium turba pecorumque, quæ repentinus pavor in urbem compulerat. Equestre prœlium secundum fuit, submotique hostes sunt: et, quia multis locis comprimendi tumultus erant, qui temere oriebantur, placuit, omnes, qui dictatores, consules, censoresve fuissent, cum imperio esse, donec recessisset a muris hostis. Et diei quod reliquum fuit, et nocte insequenti, multi temere excitati tumultus sunt, compressique.

XI. Postero die, transgressus Anienem Annibal, in aciem omnes copias eduxit: nec Flaccus consulesque certamen detrectavere. Instructis utrimque exercitibus in

mides, qui, au nombre de douze cents, occupaient le mont Aventin, de traverser la ville pour gagner les Esquilies, jugeant ces troupes plus propres que toute autre à combattre au milieu des vallées, des jardins, des tombeaux ou des chemins creux dont ce quartier est rempli. Alors plusieurs Romains, qui, de la citadelle et du Capitole, les virent descendre à cheval par la rue Publicius, s'écrièrent que le mont Aventin était pris. Ces mots répandirent tant d'effroi parmi la multitude, qui fuyait en désordre, qu'elle se serait précipitée tremblante hors des murailles, si les Africains n'eussent pas été campés aux portes de Rome. Chacun alors se réfugiait dans les maisons, sur les toits, d'où il accablait de traits et de pierres, comme autant d'ennemis, ses propres défenseurs errans çà et là dans les rues. Il était impossible de faire cesser le tumulte et de reconnaître l'erreur, car les rues étaient encombrées de paysans et de bestiaux qu'une frayeur soudaine avait jetés dans la ville. Les Romains eurent l'avantage dans le combat de cavalerie, et repoussèrent les Carthaginois. Comme il était urgent de réprimer les mouvemens qui s'élevaient sans raison sur plusieurs points, on jugea à propos de rendre le pouvoir à tous ceux qui avaient été dictateurs, consuls ou censeurs, pour en user jusqu'à la retraite de l'ennemi. Le reste du jour et la nuit suivante, il y eut plus d'une alarme, qui furent presque aussitôt apaisées.

XI. Le lendemain, Annibal, qui a passé l'Anio, range toutes ses troupes en bataille : Flaccus et les consuls ne refusent point le combat. Déjà les deux armées en présence allaient engager une action dont

ejus pugnæ casum, in qua urbs Roma victori præmium esset, imber ingens grandine mixtus ita utramque aciem turbavit, ut vix armis retentis in castra sese receperint, nullius rei minore, quam hostium, metu. Et, postero die, eodem loco acies instructas eadem tempestas diremit; ubi recepissent se in castra, mira serenitas cum tranquillitate oriebatur. In religionem ea res apud Pœnos versa est, auditaque vox Annibalis fertur, « Potiundæ sibi urbis Romæ modo mentem non dari, modo fortunam. » Minuere etiam spem ejus et aliæ, parva magnaque, res : magna illa, quod, quum ipse ad mœnia urbis Romæ armatus sederet, milites sub vexillis in supplementum Hispaniæ profectos audivit : parva autem, quod per eos dies eum forte agrum, in quo ipse castra haberet, venisse, nihil ob id deminuto pretio, cognitum ex quodam captivo est. Id vero adeo superbum atque indignum visum, ejus soli, quod ipse bello captum possideret haberetque, inventum Romæ emtorem; ut, extemplo vocato præcone, tabernas argentarias, quæ circa Forum romanum tunc essent, jusserit venire. His motus, ad Tutiam fluvium castra retulit, sex millia passuum ab urbe; inde ad lucum Feroniæ pergit ire, templum ea tempestate inclitum divitiis. Capenates aliqui adcolæ ejus erant; primitias frugum eo donaque alia pro copia portantes, multo auro argentoque id exornatum habe-

Rome devait être le prix, lorsqu'une pluie battante, mêlée de grêle, jeta un tel désordre dans les rangs, que les deux partis, pouvant à peine retenir leurs armes, se retirèrent dans leur camp sans avoir cédé l'un ou l'autre à la crainte de l'ennemi. Le lendemain, les deux armées s'avancent en bataille au même endroit; le même ouragan les sépare; elles rentrent dans leurs lignes : ô prodige! le calme et la sérénité renaissent. Cet évènement parut aux Carthaginois l'effet d'une protection divine, et l'on entendit Annibal s'écrier « que les dieux lui refusaient tantôt la volonté, tantôt le pouvoir de prendre Rome. » Deux incidens vinrent encore diminuer son espoir. Le premier était d'une grande importance : au moment où Annibal en personne campait sous les murs de Rome, il apprit que des troupes romaines partaient, enseignes déployées, pour aller renforcer l'armée d'Espagne; le second était moins important : le champ où il était campé venait d'être vendu, sans que pour cela le prix en eût été diminué; il le sut par un prisonnier. Tant de fierté l'indigna : un terrain dont la guerre l'avait rendu possesseur, maître absolu, trouvait à Rome un acquéreur. Il fit venir aussitôt un crieur, pour mettre à l'encan les boutiques d'orfèvre qui étaient alors autour du Forum. Malgré cette menace, il se retira sur les bords de la rivière Tutia, à six milles de Rome; puis il se dirigea vers le bois sacré de Féronie, où se trouvait alors un temple célèbre par ses richesses. Des Capenates et divers habitans de ces lieux, à force d'y porter les prémices des productions de la terre et d'autres offrandes, chacun selon ses moyens, y avaient accumulé beaucoup d'or et d'argent. Annibal, à son passage, dépouilla le temple de tous ses trésors;

bant. His omnibus donis tum spoliatum templum; æris acervi, quum rudera milites religione inducti jacerent, post profectionem Annibalis, magni inventi. Hujus populatio templi haud dubia inter scriptores est. Cœlius, Romam euntem ab Ereto divertisse eo Annibalem, tradit: iterque ejus ab Reate, Cutiliisque, et ab Amiterno orditur; ex Campania in Samnium, inde in Pelignos pervenisse; præterque oppidum Sulmonem in Marrucinos transisse; inde albensi agro in Marsos, hinc Amiternum, Forulosque vicum venisse. Neque ibi error est, quod tanti exercitus vestigia intra tam brevis ævi memoriam potuerint confundi; isse enim ea constat. Tantum id interest, veneritne eo itinere ad urbem, an ab urbe in Campaniam redierit.

XII. Ceterum non quantum pertinaciæ ad premendam obsidione Capuam Romanis fuit, tantum ad defendendam Annibali; namque ex Lucanis in bruttium agrum, ad fretum vero ac Rhegium eo cursu contendit, ut prope repentino adventu incautos obpresserit. Capua etsi nihilo segnius obsessa per eos dies fuerat, tamen adventum Flacci sensit: et admiratio orta est, non simul regressum Annibalem. Inde per conloquia intellexerunt, relictos se desertosque, et spem Capuæ retinendæ deploratam apud Pœnos esse. Accessit edictum proconsulis ex senatusconsulto propositum, vulgatum-

après son départ, on trouva des monceaux de bronze, débris qu'une frayeur religieuse avait fait jeter aux soldats. Tous les historiens sont d'accord sur la spoliation de l'édifice sacré. Suivant Célius, Annibal, marchant sur Rome, se détourna pour piller ce sanctuaire, prit sa route par Réate, Cutilie et Amiterne, passa de la Campanie dans le Samnium, puis chez les Péligniens; il laissa de côté Sulmone dans le pays des Marruciniens, traversa ensuite le territoire d'Albe chez les Marses[1], et parvint à Amiterne et au bourg de Férules. L'erreur n'est pas causée par la confusion des traces d'une si grande armée, qui n'ont pu se perdre en si peu de temps : en effet il est constant qu'Annibal suivit cette route. La seule difficulté est de savoir si ce fut en venant à Rome, ou en regagnant la Campanie.

XII. Au reste, les Romains mirent plus d'opiniâtreté à presser le siège de Capoue, qu'Annibal à la défendre : car il passa de la Lucanie dans le Bruttium, puis se porta vers le détroit et jusqu'à Rhegium avec une telle promptitude, que son arrivée imprévue faillit surprendre les habitans. Pour Capoue, bien que le siège eût été poussé avec la même vigueur, elle s'aperçut cependant du retour de Flaccus, et son étonnement fut au comble de ne pas voir Annibal marcher sur ses traces. Les habitans apprirent bientôt, dans des pourparlers, qu'ils étaient abandonnés, livrés à eux-mêmes, et que les Carthaginois avaient perdu toute espérance de conserver Capoue. A cette nouvelle se joignit une proclamation du proconsul, publiée d'après un sénatus-

que apud hostes : « ut, qui civis campanus ante certam diem transisset, sine fraude esset. » Nec ulla facta est transitio, metu magis eos, quam fide, continente; quia majora in defectione deliquerant, quam quibus ignosci posset. Ceterum quemadmodum nemo privato consilio ad hostem transibat, ita nihil salutare in medium consulebatur. Nobilitas rempublicam deseruerat, neque in senatum cogi poterant; in magistratu autem erat, qui non sibi honorem adjecisset, sed indignitate sua vim ac jus magistratui, quem gerebat, demsisset. Jam ne in Foro quidem, aut publico loco, principum quisquam adparebat : domibus inclusi patriæ occasum cum suo exitio in dies exspectabant; summa curæ omnis in Bostarem Hannonemque, præfectos præsidii punici, versa erat, suo, non sociorum, periculo sollicitos. Hi, conscriptis ad Annibalem litteris, non libere modo, sed etiam aspere, quibus, « non Capuam solam traditam in manum hostibus, sed se quoque et præsidium in omnes cruciatus proditos, « incusabant : » abiisse eum in Bruttios, velut avertentem sese, ne Capua in oculis ejus caperetur; at, hercule, Romanos ne obpugnatione quidem urbis romanæ abstrahi ab Capua obsidenda potuisse : tanto constantiorem inimicum romanum, quam amicum Pœnum esse. Si redeat Capuam, bellumque omne eo vertat, et se et Campanos paratos eruptioni fore. Non cum Rhegi-

consulte, et répandue parmi les assiégés ; elle portait « que tout Campanien qui passerait dans le camp romain avant un jour marqué, y trouverait amnistie entière. » Personne n'usa de cette indulgence, moins par attachement pour Annibal, que par crainte ; car ils savaient que leur défection avait été suivie de délits trop graves, pour obtenir un pardon. Mais si aucun particulier ne consultait son intérêt personnel pour se rendre à l'ennemi, l'état ne prenait aucune mesure de salut public. La noblesse négligeait entièrement le soin des affaires, et refusait de s'assembler en sénat. La suprême magistrature était abandonnée à un homme qui, loin de s'en faire honneur, l'avait avilie par la bassesse de son caractère, et lui avait ôté toute force, toute dignité. Dans le Forum, dans les lieux publics, on ne voyait plus un seul personnage marquant : renfermés dans l'enceinte de leurs palais, ils attendaient de jour en jour la ruine de leur patrie, qui allait entraîner leur perte. Toute l'autorité reposait dans la personne de Bostar et d'Hannon, commandans de la garnison carthaginoise, mais qui s'inquiétaient plus de leur propre péril que de celui de leurs alliés. Ils écrivirent à Annibal en termes libres et même assez amers ; ils lui reprochaient « d'avoir livré Capoue aux Romains, de les avoir trahis eux et leur garnison ; ils allaient être exposés aux plus horribles tortures ; pour lui, il s'était retiré dans le Bruttium, comme pour détourner ses regards de la prise de Capoue ; tandis que les Romains n'avaient pu, par le siège même de Rome, être arrachés au siège de Capoue : tant leur haine était plus opiniâtre, que l'amitié d'Annibal n'était constante. S'il revenait à Capoue, s'il dirigeait sur ce point tout l'effort

nis, neque Tarentinis bellum gesturos transisse Alpes; ubi romanæ legiones sint, ibi et Carthaginiensium exercitus debere esse. Sic ad Cannas, sic ad Trasimenum rem bene gestam; coeundo, conferendo cum hoste castra, fortunam tentando. » In hanc sententiam litteræ conscriptæ Numidis, proposita mercede jam professis operam, dantur. Hi specie transfugarum quum ad Flaccum in castra venissent, ut inde tempore capto abirent; famesque, quæ tam diu Capuæ erat, nulli non probabilem causam transitionis faceret, mulier repente campana in castra venit, scortum transfugarum unius; indicatque imperatori romano, Numidas fraude composita transisse, litterasque ad Annibalem ferre; id unum ex iis, qui sibi rem aperuisset, arguere sese paratam esse. Productus primo satis constanter ignorare se mulierem simulabat: paullatim dein convictus veris, quum tormenta posci et parari videret, fassus id ita esse; litteræque prolatæ: et additum etiam indicio, quod celabatur, et alios specie transfugarum Numidas vagari in castris romanis. Hi supra septuaginta comprehensi, et cum transfugis novis mulcati virgis manibusque præcisis, Capuam rediguntur. Conspectum tam triste supplicium fregit animos Campanorum.

XIII. Concursus ad Curiam populi factus coegit Lesium senatum vocare: et primoribus, qui jam diu pu-

de la guerre, ils se tiendraient prêts, ainsi que les Campaniens, à faire une vigoureuse sortie. Ce n'était pas pour combattre Rhegium et Tarente qu'ils avaient passé les Alpes; où étaient les légions romaines, là aussi devaient se trouver les armées carthaginoises. C'était ainsi qu'on avait triomphé à Cannes, ainsi à Trasimène, parce qu'alors on cherchait l'ennemi, on campait près de son camp, on ne cessait de tenter la fortune. » Les lettres, écrites dans ce sens, sont confiées à des Numides, qui, pour une récompense, ont promis de les porter. Ils passent, comme transfuges, dans le camp de Flaccus, afin de s'échapper en temps opportun. La famine, qui depuis long-temps désolait Capoue, rendait probable cette désertion; mais une femme, qui était la maîtresse d'un des transfuges, arrive tout à coup dans le camp, et déclare au général romain que des Numides ont feint de déserter, et qu'ils sont chargés de lettres pour Annibal; l'un d'entre eux lui a fait cette confidence; elle est prête à le convaincre. Le transfuge, confronté avec elle, affirme d'abord avec assez d'assurance qu'il ne connaît pas cette femme; enfin, cédant à la force de la vérité, et surtout à l'appareil de la question, qui se déploie devant ses yeux, il avoue le fait, livre les lettres, et ajoute à sa déposition un point qu'on ignorait encore, que d'autres Numides erraient, comme transfuges, dans le camp romain. Plus de soixante-dix furent pris et battus de verges avec les nouveaux déserteurs; on leur coupa les mains, puis on les fit rentrer dans Capoue. La vue de cet affreux supplice abattit le courage des Campaniens.

XIII. Le peuple courut au palais, et obligea Lesius d'assembler le sénat : il menaça les principaux séna-

blicis consiliis aberant, propalam minabantur, nisi venirent in senatum, circa domos eorum ituros se, et in publicum omnes vi extracturos esse. Is timor frequentem senatum magistratui præbuit. Ibi quum ceteri de legatis mittendis ad imperatores romanos agerent, Vibius Virrius, qui defectionis ab Romanis auctor fuerat, interrogatus sententiam, negat, « eos, qui de legatis et de pace ac deditione loquantur, meminisse, nec quid facturi fuerint, si Romanos in potestate habuissent; nec quid ipsis patiendum sit. Quid? vos, inquit, eam deditionem fore censetis, qua quondam, ut adversus Samnites auxilium inpetraremus, nos nostraque omnia Romanis dedidimus? Jam e memoria excessit, quo tempore, et in qua fortuna a populo romano defecerimus? jam, quemadmodum in defectione præsidium, quod poterat emitti, per cruciatum et ad contumeliam necarimus? quoties in obsidentes, quam inimice eruperimus, castra obpugnarimus? Annibalem vocaverimus ad obprimendos eos? hoc quod recentissimum est, ad obpugnandam Romam hinc eum miserimus? Age contra, quæ illi infeste in nos fecerint, repetite: ut ex eo, quid speretis, habeatis. Quum hostis alienigena in Italia esset, et Annibal hostis, et cuncta bello arderent, omissis omnibus, omisso ipso Annibale, ambo consules et duo consulares exercitus ad Capuam obpugnandam miserunt. Alterum

teurs, qui depuis long-temps n'assistaient plus au conseil, s'ils ne s'empressaient de s'y rendre, d'aller les chercher jusque dans leurs maisons, et de les traîner de force dans les rues. La crainte de cette violence entoura Lesius d'un sénat assez nombreux. Là, tout le monde était d'avis d'envoyer des ambassadeurs aux généraux romains, lorsque Vibius Virrius, dont les conseils avaient décidé la révolte, fut invité à dire son sentiment; il répondit « que ceux qui parlaient d'ambassade, de paix et de soumission, ne réfléchissaient guère ni à ce qu'ils auraient fait eux-mêmes, s'ils avaient eu les Romains en leur puissance, ni aux traitemens qu'ils avaient à redouter pour eux. Eh quoi! ajouta-t-il, pensez-vous qu'aujourd'hui notre soumission serait considérée comme celle que nous fîmes autrefois pour obtenir des secours contre les Samnites, en livrant aux Romains nos personnes et tout ce qui nous appartenait? Ne vous souvient-il plus à quelle époque et dans quel moment nous avons abandonné leur cause? comment, au lieu de renvoyer leur garnison, nous avons signalé notre révolte en faisant périr leurs soldats au milieu des tourmens et des outrages? que de fois et avec quel acharnement nous avons fait contre eux des sorties et menacé de forcer leurs lignes? comment nous avons appelé Annibal pour les accabler? comment, ce qui est encore tout récent, nous l'avons obligé de quitter Capoue pour aller assiéger Rome? Rappelez-vous tout ce que la haine leur a fait entreprendre contre nous, et jugez par-là ce que nous devons en attendre. Un ennemi étranger menace l'Italie, cet ennemi est Annibal; la guerre a mis tout en feu dans leur empire: ils négligent tout, ils oublient Annibal lui-même, pour

annum circumvallatos inclusosque nos fame macerant, et ipsi nobiscum ultima pericula ac gravissimos labores perpessi, circa vallum ac fossas sæpe trucidati, et prope ad extremum castris exuti. Sed omitto hæc; vetus atque usitata res est, in obpugnanda hostium urbe labores ac pericula pati. Illud iræ atque odii exsecrabilis indicium est. Annibal ingentibus copiis peditum equitumque castra obpugnavit, et ex parte cepit: tanto periculo nihil moti sunt ab obsidione. Profectus trans Vulturnum, perussit calenum agrum: nihil tanta sociorum clade avocati sunt. Ad ipsam urbem Romam infesta signa ferri jussit; eam quoque tempestatem inminentem spreverunt. Transgressus Anienem, tria millia passuum ab urbe castra posuit: postremo ad mœnia ipsa et ad portas accessit. Romam se ademturum eis, nisi omitterent Capuam, ostendit; non omiserunt. Feras bestias, cæco inpetu ac rabie concitatas, si ad cubilia et catulos earum ire pergas, ad opem suis ferendam avertas. Romanos Roma circumsessa, conjuges, liberi, quorum ploratus hinc prope exaudiebantur, aræ, foci, deum delubra, sepulcra majorum temerata ac violata, a Capua non averterunt: tanta aviditas supplicii expetendi, tanta sanguinis nostri hauriendi est sitis. Nec injuria forsitan; nos quoque idem fecissemus, si data fortuna esset. Itaque quando aliter diis inmortalibus visum est, quum mortem ne recusare

envoyer deux consuls et deux armées consulaires assiéger Capoue. Voilà deux ans qu'ils nous tiennent investis et resserrés dans nos murs, et qu'ils nous font éprouver les horreurs de la faim, malgré les dangers terribles et les fatigues extrêmes qu'ils ont partagés avec nous, souvent taillés en pièces au pied de leurs retranchemens, de leurs fossés, et dernièrement presque forcés dans leurs lignes. Mais je ne m'arrête pas à ces considérations; de tout temps, un siège a entraîné des travaux et des périls : voici ce qui annonce un ressentiment, une haine implacable. Annibal, suivi de troupes nombreuses d'infanterie et de cavalerie, est venu attaquer leur camp et l'a pris en partie : un si grand danger ne leur a point fait lever le siège. Il passe le Vulturne, il porte la flamme sur le territoire de Calès; l'affreux désastre de leurs alliés ne les détourne point de leur but. Il marche contre Rome même, il s'avance, enseignes déployées; l'orage gronde sur leurs têtes sans les émouvoir. Il franchit l'Anio, vient camper à trois milles de leur capitale, s'avance jusqu'aux remparts, jusqu'aux portes mêmes, et leur fait voir qu'ils vont perdre Rome, s'ils n'abandonnent Capoue; ils ne sont pas ébranlés. Les bêtes féroces qu'aveuglent la fureur et la rage, quittent leur proie pour aller défendre leurs petits, si l'on marche vers leur tanière. Il n'en est pas ainsi des Romains : ni Rome menacée, ni leurs femmes, ni leurs enfans, dont les cris plaintifs retentissaient presque jusqu'ici, ni leurs autels, ni leurs foyers, ni les temples de leurs dieux, ni les tombeaux de leurs ancêtres profanés et détruits, rien n'a pu les arracher de Capoue : tant ils brûlent d'assouvir leur vengeance, tant ils ont soif de notre sang! et peut-

quidem debeam; cruciatus contumeliasque, quas sperat hostis, dum liber, dum mei potens sum, effugere morte, præterquam honesta, etiam leni, possum. Non videbo Ap. Claudium et Q. Fulvium, victoria insolenti subnisos, neque vinctus per urbem romanam triumphi spectaculum trahar, ut deinde in carcere, aut ad palum deligatus, lacerato virgis tergo, cervicem securi romanæ subjiciam : nec dirui incendique patriam videbo : nec rapi ad stuprum matres campanas, virginesque, et ingenuos pueros. Albam, unde ipsi oriundi erant, a fundamentis proruerunt, ne stirpis, ne memoria originum suarum exstaret : nedum eos Capuæ parsuros credam, cui infestiores, quam Carthagini, sunt. Itaque quibus vestrum ante fato cedere, quam hæc tot tam acerba videant, in animo est; iis apud me hodie epulæ instructæ paratæque sunt. Satiatis vino ciboque poculum idem, quod mihi datum fuerit, circumferetur : ea potio corpus ab cruciatu, animum a contumeliis, oculos, aures, a videndis audiendisque omnibus acerbis indignisque, quæ manent victos, vindicabit; parati erunt, qui magno rogo in propatulo ædium accenso corpora exanima injiciant. Hæc una via et honesta et libera ad mortem; et ipsi virtutem mirabuntur hostes, et Annibal fortes socios sciet ab se desertos ac proditos esse. »

être n'est-ce pas à tort : nous eussions fait comme eux, si la fortune avait favorisé nos armes. Mais puisque les dieux immortels en ont autrement ordonné, puisque ma perte est inévitable, ces tortures, ces outrages dont l'ennemi se fait déjà un barbare plaisir, je peux, tandis que je suis libre encore et arbitre de mon destin, je peux les éviter par un trépas tout à la fois honorable et doux. Non, je ne verrai pas Ap. Claudius et Q. Fulvius tout fiers de leur insultante victoire ; je ne me verrai pas chargé de fers, traîné dans les rues de Rome, servir d'ornement à leur triomphe, pour être ensuite jeté dans un cachot, ou, attaché au poteau fatal, tendre le dos aux verges, et ma tête à la hache romaine; je ne verrai pas la ruine et l'embrasement de ma patrie, ni les brutalités infâmes que la soldatesque réserve aux mères, aux vierges, aux enfans libres de Capoue. Albe, le berceau de Rome, fut par les Romains détruite de fond en comble, pour qu'il ne restât aucune trace, aucun souvenir de leur origine; et je pourrais croire qu'ils épargneront Capoue, Capoue qui leur est plus odieuse encore que Carthage! Ainsi donc, s'il en est parmi vous qui se sentent le courage de céder à la destinée, avant de voir toutes les cruautés qu'on nous prépare, ils trouveront aujourd'hui dans mon palais un repas qui les attend. Lorsque le vin et la bonne chère nous auront étourdis, la coupe que j'aurai vidée le premier, sera présentée successivement à chacun des convives ; ce breuvage libérateur arrachera nos corps aux supplices, notre âme à l'infamie, nos yeux, nos oreilles à la nécessité de voir et d'entendre toutes les horreurs, toutes les indignités qu'on réserve aux vaincus. Des esclaves se tiendront prêts à jeter dans un

XIV. Hanc orationem Virrii plures audierunt cum adsensu, quam forti animo id, quod probabant, exsequi potuerunt. Major pars senatus, multis sæpe bellis expertam populi romani clementiam haud diffidentes sibi quoque placabilem fore, legatos ad dedendam Romanis Capuam decreverunt, miseruntque. Vibium Virrium septem et viginti ferme senatores domum secuti sunt, epulatique cum eo; et quantum facere potuerant, alienatis mentibus vino ab inminentis sensu mali, venenum omnes sumserunt: inde misso convivio, dextris inter se datis, ultimoque complexu, conlacrymantes suum patriæque casum, alii, ut eodem rogo cremarentur, manserunt; alii domos digressi sunt. Impletæ cibis vinoque venæ minus efficacem in maturanda morte vim veneni fecerunt; itaque noctem totam plerique eorum, et diei insequentis partem quum animam egissent; omnes tamen, priusquam aperirentur hostibus portæ, exspirarunt. Postero die, porta Jovis, quæ adversus castra romana erat, jussu proconsulis aperta est; ea intromissa legio una et duæ alæ, cum C. Fulvio legato. Is, quum omnium primum arma telaque, quæ Capuæ erant, ad se conferenda cu-

vaste bûcher, allumé dans la cour de ma maison, nos corps inanimés. C'est la seule voie qui nous reste de mourir avec honneur et en hommes libres. Notre courage excitera l'admiration de nos ennemis même, et Annibal apprendra qu'il a abandonné, qu'il a trahi des alliés généreux. »

XIV. Ce discours de Virrius eut l'approbation de la plupart des sénateurs; mais ils n'eurent pas tous le courage d'exécuter un projet qui avait obtenu leur assentiment. Le plus grand nombre d'entre eux ne désespérèrent pas de la clémence du peuple romain; tant de nations vaincues l'avaient déjà éprouvée; Capoue ne trouverait pas Rome inflexible : ils firent passer l'avis de se rendre, et envoyèrent aux consuls une députation chargée de leur livrer la ville. Vibius Virrius fut suivi de vingt-sept sénateurs environ, qui l'accompagnèrent jusqu'à son palais, et se mirent à table avec lui : tous, après avoir cherché à émousser par l'ivresse le sentiment du malheur qui les menaçait, prirent le poison préparé; puis ils se levèrent de table, se donnèrent la main et le baiser d'adieu en versant des larmes sur leur triste sort, sur la chute de leur patrie. Les uns restèrent pour être brûlés sur le même bûcher, les autres se retirèrent dans leurs demeures. L'excès de la bonne chère et du vin rendit leur agonie plus lente et retarda l'effet du poison; la plupart languirent encore toute la nuit et une partie du jour suivant; tous cependant expirèrent, avant qu'on eût ouvert à l'ennemi les portes de la ville. Le lendemain, la porte de Jupiter, qui se trouvait vis-à-vis le camp romain, fut ouverte sur l'ordre du proconsul qui fit entrer par là une légion et deux escadrons de troupes auxiliaires, sous la conduite du lieutenant

rasset, custodiis ad omnes portas dispositis, ne quis exire aut emitti posset, præsidium punicum comprehendit, senatum campanum ire in castra ad imperatores romanos jussit; quo quum venissent, extemplo his omnibus catenæ injectæ, jussique ad quæstores deferre, quod auri argentique haberent; auri pondo septuaginta fuit, argenti tria millia pondo et ducenta. Senatores quinque et viginti Cales in custodiam, duodetriginta Teanum missi: quorum de sententia maxime descitum ab Romanis constabat.

XV. De supplicio campani senatus haudquaquam inter Fulvium Claudiumque conveniebat. Facilis inpetrandæ veniæ Claudius, Fulvio durior sententia erat. Itaque Appius Romam ad senatum arbitrium ejus rei totum rejiciebat: percunctandi etiam æquum esse potestatem fieri patribus, num communicassent consilia cum aliquibus sociorum latini nominis et municipiorum: et num ope eorum in bello forent adjuti. «Id vero minime committendum esse, «Fulvius dicere,» ut sollicitarentur criminibus dubiis sociorum fidelium animi; et subjicerentur indicibus, queis, neque quid facerent, neque quid dicerent, quidquam umquam pensi fuisset; itaque se eam quæstionem obpressurum exstincturumque.» Ab hoc sermone quum digressi essent, et Appius, quamvis ferociter lo-

C. Fulvius. Le premier soin de cet officier fut de se faire apporter toutes les armes offensives et défensives qui étaient dans Capoue; il plaça des corps-de-garde à toutes les portes, pour empêcher chacun de sortir ou de s'échapper, fit main basse sur la garnison carthaginoise, et ordonna aux sénateurs de se rendre au camp auprès des généraux romains. A leur arrivée, on les mit aux fers, et on leur enjoignit de déclarer aux questeurs ce qu'ils avaient chez eux d'or et d'argent. L'or monta à soixante-dix livres pesant, et l'argent à trois mille deux cents livres. Vingt-cinq sénateurs furent envoyés à Calès, et vingt-huit à Teanum, afin d'y être détenus; c'étaient ceux que l'on avait signalés comme les principaux auteurs de la défection.

XV. Appius et Fulvius n'étaient point d'accord sur le supplice des sénateurs campaniens. Le premier était disposé à pardonner; le second était inflexible. Appius remettait le tout à la décision du sénat de Rome, à qui, disait-il, il était juste de laisser le temps de s'informer si les Campaniens avaient eu des intelligences avec quelques alliés du nom latin, et avec les villes municipales, et s'ils en avaient reçu des secours dans la guerre. Mais Fulvius soutenait « qu'il fallait bien se garder d'effaroucher, par de soupçonneuses enquêtes, les esprits de fidèles alliés, et de faire dépendre leur sort de dépositions faites par des gens, qui, dans leurs actions comme dans leurs discours, n'avaient jamais connu d'autre règle que le caprice. Il était décidé, lui, à supprimer, à étouffer de pareilles informations. » A ces mots, ils se séparèrent : Appius, malgré le ton menaçant de son collègue, était persuadé que, pour résoudre une question si grave, il attendrait des lettres de Rome; mais Fulvius, qui ne

quentem, collegam, non dubitaret, tamen litteras super tanta re ab Roma exspectaturum; Fulvius, ne id ipsum inpedimentum incepto foret, dimittens prætorium, tribunis militum ac præfectis socium imperavit, uti duobus millibus equitum delectis denunciarent, ut ad tertiam buccinam præsto essent. Cum hoc equitatu nocte Teanum profectus, prima luce, portam intravit, atque in Forum perrexit: concursuque ad primum equitum ingressum facto, magistratum Sidicinum citari jussit, imperavitque, ut produceret Campanos, quos in custodia haberet. Producti omnes, virgisque cæsi, ac securi percussi. Inde citato equo Cales percurrit: ubi quum in tribunali consedisset, productique Campani deligarentur ad palum, eques citus ab Roma venit, litterasque a C. Calpurnio prætore Fulvio et senatusconsultum tradidit; murmur ab tribunali totam concionem pervasit, differri rem integram ad patres de Campanis; et Fulvius, id ita esse ratus, acceptas litteras, neque resolutas, quum in gremio reposuisset, præconi imperavit; ut lictorem lege agere juberet. Ita de iis quoque, qui Calibus erant, sumtum supplicium. Tum litteræ lectæ senatusque consultum, serum ad inpediendam rem actam; quæ summa ope adproperata erat, ne inpediri posset. Consurgentem jam Fulvium Taurea Jubellius Campanus, per mediam vadens urbem turbamque, nomine inclama-

voulait pas qu'un tel obstacle vînt entraver ses desseins, sort du prétoire, et ordonne aux tribuns militaires et aux commandans des alliés de tenir prêts, pour la troisième veille de la nuit, deux mille cavaliers d'élite. Il part de nuit à la tête de ce détachement, entre, au point du jour, à Teanum, et va droit à la place publique, où l'arrivée de cette cavalerie avait déjà attiré un grand concours de peuple : là, il mande le magistrat suprême, et lui enjoint de représenter les prisonniers campaniens commis à sa garde. Ils s'avancent; tous sont battus de verges et décapités. De là Fulvius court à Calès à franc étrier : déjà il avait pris place sur son tribunal; déjà les Campaniens étaient attachés au poteau, lorsqu'un courrier arrive de Rome en toute hâte, et lui remet une missive du préteur C. Calpurnius avec un sénatus-consulte. Le bruit se répand autour du tribunal, et bientôt dans toute l'assemblée, que c'est un ordre de renvoyer toute l'affaire au sénat. Fulvius, qui pressentait le contenu des dépêches, prend la lettre, la met sans l'ouvrir dans son sein, et commande au héraut d'intimer l'ordre au licteur d'agir selon la loi. Ainsi les détenus de Calès sont suppliciés comme ceux de Teanum. Ensuite Fulvius lit la lettre et le sénatus-consulte; mais trop tard pour arrêter une exécution qu'il avait précipitée, pour ne rencontrer aucun empêchement. Fulvius se levait de son tribunal, lorsque le Campanien Taurea Jubellius, perçant la foule au milieu de la ville, l'appelle par son nom. Flaccus surpris se rassied, pour voir qui l'apostrophe ainsi. Alors Jubellius : « Ordonne, s'écrie-t-il, qu'on m'ôte aussi la vie, et tu pourras te glorifier d'avoir fait périr un homme beaucoup plus brave que toi. » Fulvius répond « que la raison de cet homme est sans doute égarée; d'ailleurs

vit : et, quum, mirabundus quidnam sese vellet, resedisset Flaccus, « Me quoque, inquit, jube occidi, ut gloriari possis, multo fortiorem, quam ipsè es, virum abs te occisum esse. » Quum Flaccus negaret, « profecto satis compotem mentis esse : » modo, « prohiberi etiam se, si id vellet, senatusconsulto, » diceret : tum Jubellius, « Quandoquidem, inquit, capta patria, propinquis amicisque amissis, quum ipse manu mea conjugem liberosque interfecerim, ne quid indigni paterentur, mihi ne mortis quidem copia eadem est, quæ his civibus meis, petatur a virtute invisæ hujus vitæ vindicta. » Atque ita gladio, quem veste texerat, per adversum pectus transfixus, ante pedes imperatoris moribundus procubuit.

XVI. Quia, et quod ad supplicium adtinet Campanorum, et pleraque alia, de Flacci unius sententia acta erant; inortuum Ap. Claudium sub deditionem Capuæ, quidam tradunt; hunc quoque ipsum Tauream neque sua sponte venisse Cales, neque sua manu interfectum : sed, dum inter ceteros ad palum deligatur, quia parum inter strepitus exaudiri possent, quæ vociferabatur, silentium fieri Flaccum jussisse : tum Tauream illa, quæ ante memorata sunt, dixisse, « virum se fortissimum ab nequaquam pari ad virtutem occidi. » Sub hæc dicta, jussu proconsulis, præconem ita pronunciasse : « Lictor, viro forti adde virgas, et in eum primum lege age. » Lectum

un décret du sénat lui défend de le mettre à mort, lors même qu'il le voudrait. » — « Eh bien ! reprend Jubellius, puisque, après avoir perdu ma patrie, mes parens et mes amis, après avoir tué de ma main ma femme et mes enfans, pour les soustraire à d'indignes traitemens, je ne puis obtenir la faveur d'expirer comme mes concitoyens égorgés sous mes yeux, c'est à mon courage à me délivrer d'une existence odieuse. » Il dit, tire un poignard caché sous sa toge, se perce le cœur, et tombe palpitant aux pieds du général.

XVI. Comme le supplice des Campaniens et presque tout ce qui suivit le siège fut ordonné par le seul Fulvius, des auteurs ont écrit qu'Appius était mort avant la reddition de Capoue ; ils disent aussi que Taurea, dont je viens de parler, ne se rendit pas à Calès de son plein gré, et ne se tua point lui-même ; mais tandis qu'on l'attachait au poteau avec les autres, comme le bruit empêchait d'entendre les clameurs qu'il poussait, Flaccus fit faire silence ; alors Taurea lui dit, comme je l'ai rapporté « que le plus brave des hommes allait expirer sous les coups d'un lâche. » A ces mots, le proconsul fit crier par le héraut : « Licteur, frappe de verges ce brave, et qu'il tombe le premier sous le glaive de la loi. » D'autres assurent que Fulvius lut le sénatus-consulte avant l'exécution : mais comme ce décret portait à la fin « qu'il

quoque senatusconsultum, priusquam securi feriret, quidam auctores sunt. Sed, quia adscriptum in senatusconsulto fuerit, « si ei videretur, integram rem ad senatum rejiceret, » interpretatum esse, quid magis e republica duceret, æstimationem sibi permissam. Capuam a Calibus reditum est, Atellaque et Calatia in deditionem acceptæ; ibi quoque in eos, qui capita rerum erant, animadversum. Ita ad septuaginta principes senatus interfecti; trecenti ferme nobiles Campani in carcerem conditi : alii, per sociorum latini nominis urbes in custodias dati, variis casibus interierunt : multitudo alia civium campanorum venumdata. De urbe agroque reliqua consultatio fuit, quibusdam delendam censentibus urbem prævalidam, propinquam, inimicam. Ceterum præsens utilitas vicit; nam propter agrum, quem omni fertilitate terræ satis constabat primum in Italia esse, urbs servata est, ut esset aliqua aratorum sedes; urbi frequentandæ multitudo incolarum libertinorumque et institorum opificumque retenta : ager omnis et tecta publica populi romani facta. Ceterum habitari tantum, tamquam urbem, Capuam, frequentarique placuit : corpus nullum civitatis, nec senatus, nec plebis concilium, nec magistratus esse. Sine consilio publico, sine imperio multitudinem, nullius rei inter se sociam, ad consensum inhabilem fore. Præfectum ad jura reddenda ab Roma

renverrait l'affaire au sénat, s'il le jugeait à propos;» il s'était cru le droit de décider ce qui était le plus convenable aux intérêts de la république. De retour à Capoue, après avoir quitté Calès, il reçut la soumission d'Atella et de Calatia, et sévit pareillement contre les chefs. Ainsi il périt environ soixante-dix sénateurs; trois cents nobles Campaniens à peu près furent jetés dans les fers; d'autres, dispersés dans les prisons des villes alliées du nom latin, moururent de divers accidens; le reste des citoyens fut vendu comme esclaves. Ensuite on délibéra sur le sort de Capoue et de son territoire. Plusieurs étaient d'avis de raser une cité si puissante, si voisine, si ennemie de Rome. Toutefois l'utilité présente l'emporta : en considération du terrain, que l'on reconnaissait pour le plus fertile de l'Italie, la ville fut conservée, et dut servir de demeure à ceux qui viendraient cultiver les terres. On retint à Capoue, afin de lui laisser quelque population, les affranchis, les marchands, les ouvriers : tout le territoire et les édifices publics devinrent propriétés du peuple romain. La ville ne fut plus qu'un assemblage de maisons, sans corps municipal, sans sénat, sans conseil public, sans magistrats : les habitans, qui cessèrent d'être soumis à une autorité légitime, et d'être unis par les liens de la société, n'étaient plus capables de tramer un complot. Rome décida qu'elle y enverrait tous les ans un préfet pour rendre la justice. Ainsi fut réglé le sort de Capoue, avec une politique louable sous tous les rapports : sévère et prompte fut la punition des plus coupables; la multitude des citoyens se vit dispersée sans aucun espoir de retour; on n'employa point le fer et le feu contre des maisons, contre des murs innocens du crime des Cam-

quotannis missuros. Ita ad Capuam res compositæ, consilio ab omni parte laudabili. Severe et celeriter in maxime noxios animadversum : multitudo civium dissipata in nullam spem reditus : non sævitum incendiis ruinisque in tecta innoxia murosque : et cum emolumento quæsita etiam apud socios lenitatis species, incolumitate urbis nobilissimæ opulentissimæque, cujus ruinis omnis Campania, omnes, qui Campaniam circa adcolunt, populi ingemuissent : confessio expressa hosti, quanta vis in Romanis ad expetendas pœnas ab infidelibus sociis, et quam nihil in Annibale auxilii ad receptos in fidem tuendos esset.

XVII. Romani patres, perfuncti, quod ad Capuam adtinebat, cura, C. Neroni ex iis duabus legionibus, quas ad Capuam habuerat, sex millia peditum, et trecentos equites, quos ipse legisset, et socium latini nominis pedium numerum parem, et octingentos equites decernunt; eum exercitum Puteolis in naves inpositum Nero in Hispaniam transportavit. Quum Tarraconem navibus venisset, expositisque ibi copiis, et navibus subductis, socios quoque navales multitudinis augendæ caussa armasset; profectus ad Iberum flumen, exercitum ab T. Fonteio et L. Marcio accepit; inde pergit ad hostes ire. Asdrubal Amilcaris ad Lapides Atros castra habebat in Ausetanis : is locus est inter oppida Illiturgin et Men-

paniens; et, sans rien perdre de ses avantages, Rome se ménagea, dans l'esprit des alliés, une réputation de clémence, en conservant la cité la plus célèbre et la plus opulente de l'Italie, dont la ruine eût fait gémir toute la Campanie, toutes les nations voisines : elle obligea l'ennemi de reconnaître qu'elle était aussi forte pour punir des alliés infidèles, qu'Annibal était impuissant pour protéger les peuples qui s'étaient fiés à sa foi.

XVII. Le sénat, délivré des soins qu'avait entraînés Capoue, donne à C. Néron six mille hommes d'infanterie et trois cents cavaliers à son choix, pris dans les deux légions qu'il avait commandées pendant le siège; même nombre de fantassins et huit cents chevaux tirés des Latins auxiliaires; il avait ordre de les embarquer à Pouzzol, et de les conduire en Espagne. Arrivé à Tarragone, il fait débarquer ses troupes, met sa flotte en sûreté, et arme, pour augmenter ses forces, les gens même des équipages : ensuite il s'avance jusqu'à l'Ébre, et reçoit de T. Fonteius et L. Marcius l'armée qu'ils commandaient; puis il marche contre l'ennemi. Asdrubal, fils d'Amilcar, était campé à Pierres-Noires, dans l'Ausétanie, entre Illiturgi et Mentissa. Néron s'empara de l'entrée de ce défilé. Asdrubal, pour ne pas se trouver bloqué, envoie un parlementaire promettre que, si on

tissam. Hujus saltus fauces Nero occupavit. Asdrubal, ne in arto res esset, caduceatorem misit, qui promitteret, si inde missus foret, se omnem exercitum ex Hispania deportaturum. Quam rem quum læto animo Romanus accepisset, diem posterum Asdrubal conloquio petivit, ut Romani leges conscriberent de tradendis arcibus urbium, dieque statuenda, ad quam præsidia deducerentur, suaque omnia sine fraude Pœni deportarent. Quod ubi inpetravit, extemplo primis tenebris, atque inde tota nocte, quod gravissimum exercitus erat, Asdrubal, quacumque posset, evadere e saltu jussit; data sedulo opera est, ne multi ex nocte exirent, ut ipsa paucitas, quum ad hostem silentio fallendum aptior, tum ad evadendum per artas semitas ac difficiles esset. Ventum, insequenti die, ad conloquium est: sed loquendo plura scribendoque, dedita opera, quæ in rem non essent, die consumto, in posterum dilatum est. Addita insequens nox spatium dedit et alios emittendi: nec, postero die, res finem invenit; ita aliquot dies disceptando palam de legibus, noctesque emittendis clam e castris Carthaginiensibus, absumtæ: et, postquam major pars exercitus emissa erat, jam ne iis quidem, quæ ultro dicta erant, stabatur: minusque ac minus cum timore simul fide decrescente conveniebat. Jam ferme pedestres omnes copiæ evaserant e saltu: quum, prima luce, densa nebula

lui permettait de se retirer, il quitterait l'Espagne avec toutes ses troupes. Néron accepta avec joie la proposition : Asdrubal demande pour le lendemain une conférence où les Romains dicteraient les conditions auxquelles on leur remettrait les citadelles des villes ; ils fixeraient aussi le jour où les garnisons carthaginoises sortiraient avec armes et bagages, sans qu'il y eût fraude de part ou d'autre. Ce point obtenu, il ordonne à ses soldats de tirer, dès la chute du jour et le reste de la nuit, les plus gros bagages de l'armée, et de les faire sortir du défilé par tous les moyens possibles : on eut grand soin de ne laisser partir, cette nuit-là, que peu de monde, parce qu'un petit nombre pouvait plus facilement tromper l'ennemi au milieu du silence des ténèbres, et s'échapper à travers des sentiers étroits et difficiles. Le jour suivant, le pourparler eut lieu : mais Asdrubal trouva le moyen de perdre le temps en discussions et en écritures étrangères à l'objet de l'entrevue, et la chose fut remise au lendemain. Une nuit de plus favorisa l'évasion de plusieurs autres encore, et, dans le jour qui suivit, rien ne fut terminé : ainsi plusieurs jours se passèrent à discuter ouvertement sur les conditions, et plusieurs nuits à ménager en secret la retraite des Carthaginois. Lorsque la plus grande partie fut en sûreté, Asdrubal voulut revenir sur les conventions déjà stipulées ; et comme la bonne foi diminuait avec la crainte du péril, on était plus loin que jamais de s'entendre. Déjà presque toute l'infanterie était sortie des gorges, lorsque, au point du jour, un brouillard épais couvrit le défilé et les plaines environnantes. Asdrubal, habile à profiter de la circonstance, envoie prier Néron de remettre l'entrevue au lendemain ; ce jour-là, disait-il, était pour les Carthagi-

saltum omnem camposque circa intexit; quod ubi sensit Asdrubal, mittit ad Neronem, qui in posterum diem conloquium differret : illum diem religiosum Carthaginiensibus ad agendum quidquam rei seriæ esse. Ne tum quidem suspecta fraus; quum data esset venia ejus diei, extemplo Asdrubal, cum equitatu elephantisque castris egressus, sine ullo tumultu in tutum evasit. Hora ferme quarta, dispulsa sole nebula aperuit diem, vacuaque hostium castra conspexerunt Romani. Tum demum Claudius, punicam fraudem agnoscens, ut se dolo captum sensit, proficiscentem institit sequi, paratus confligere acie : sed hostis detrectabat pugnam; levia tamen prœlia inter extremum punicum agmen præcursoresque Romanorum fiebant.

XVIII. Inter hæc Hispaniæ populi, nec qui post cladem acceptam defecerant, redibant ad Romanos, nec ulli novi deficiebant. Et Romæ senatui populoque, post receptam Capuam, non Italiæ jam major, quam Hispaniæ, cura erat : et exercitum augeri et imperatorem mitti placebat; nec tamen, quem mitterent, satis constabat; quam illud, ubi duo summi imperatores intra dies triginta cecidissent, qui in locum duorum succederet, extraordinaria cura deligendum esse. Quum alii alium nominarent, postremum eo decursum est, ut populus proconsuli creando in Hispaniam comitia haberet : diem-

nois une fête où la religion leur défendait de s'occuper d'aucune affaire sérieuse. Néron, toujours sans défiance, accorde encore ce délai : aussitôt Asdrubal sort de ses lignes avec sa cavalerie et ses éléphans, et, sans tumulte, sans bruit, gagne une position où il n'a plus rien à redouter. Vers la quatrième heure, le soleil dissipe le brouillard, et découvre aux Romains, avec le jour, le camp des Carthaginois évacué. Claudius reconnaît alors la foi punique : il voit qu'il a été dupe d'une ruse. Il s'élance à la poursuite de l'ennemi, dans l'intention de lui livrer bataille; mais l'Africain refusait le combat : il y eut pourtant de légères escarmouches entre l'arrière-garde des Carthaginois et les éclaireurs de l'armée romaine.

XVIII. Cependant, parmi les peuples d'Espagne, ceux qui, après la défaite des Scipions, avaient abandonné le parti de la république, ne revenaient point sous les drapeaux de Rome; mais il n'y avait pas non plus de nouvelles défections. Le sénat et le peuple romain, depuis la réduction de Capoue, fixaient leurs regards sur l'Espagne, autant que sur l'Italie. L'on avait pris la résolution de renforcer l'armée et d'y envoyer un général; mais l'on ne savait trop qui l'on devait choisir; et comme deux grands capitaines avaient péri là dans l'espace de trente jours, on voulait, pour leur donner un successeur, apporter à cette élection un soin tout particulier. Comme les avis étaient partagés entre plusieurs person-

que comitiis consules edixerunt. Primo exspectaverant, ut, qui se tanto imperio dignos crederent, nomina profiterentur; quæ ut destituta exspectatio est, redintegratus luctus acceptæ cladis, desideriumque imperatorum amissorum. Mœsta itaque civitas, prope inops consilii, comitiorum die tamen in Campum descendit : atque in magistratus versi circumspectant ora principum, aliorum alios intuentium, fremuntque, adeo perditas res desperatumque de republica esse, ut nemo audeat in Hispaniam imperium accipere; quum subito P. Cornelius, illius, qui in Hispania ceciderat, filius, quatuor et viginti ferme annos natus, professus se petere, in superiore, unde conspici posset, loco constitit. In quem postquam omnium ora conversa sunt, clamore ac favore ominati extemplo sunt felix faustumque imperium; jussi deinde inire confusum suffragium, ad unum omnes non centuriæ modo, sed etiam homines, P. Scipioni imperium esse in Hispania jusserunt. Ceterum post rem actam, ut jam resederat inpetus animorum ardorque, silentium subito ortum et tacita cogitatio, quidnam egissent? num favor plus valuisset quam ratio? Ætatis maxime pœnitebat : quidam fortunam etiam domus horrebant nomenque, ex funestis duabus familiis, in eas provincias, ubi inter sepulcra patris patruique res gerendæ essent, proficiscentis.

nages, le sénat renvoya au peuple la nomination du proconsul destiné pour l'Espagne, et les consuls fixèrent le jour des comices. D'abord on s'était attendu que les candidats, qui se jugeraient dignes d'un commandement de si haute importance, viendraient offrir leurs noms; cet espoir trompé renouvela la douleur d'un si grand désastre, et les regrets qu'avait inspirés la perte des deux Scipions. Au milieu de cette affliction si vive, et malgré son irrésolution, le peuple ne s'en rendit pas moins au Champ-de-Mars, le jour de l'assemblée : là, les yeux tournés vers les magistrats, et vers les principaux citoyens qui se regardent les uns les autres, on murmure, on gémit sur la situation déplorable des affaires, sur l'état désespéré de la république, car personne n'ose accepter le commandement de l'Espagne. Tout à coup P. Cornelius, fils de l'illustre Publius Scipion, qui avait trouvé la mort dans cette contrée, Cornelius, jeune homme âgé de vingt-quatre ans, déclare qu'il brigue cet honneur, et s'arrête sur un lieu élevé d'où chacun pouvait l'apercevoir. Il attire sur lui tous les yeux, et, à l'instant même, les cris et la faveur du peuple semblent présager des succès, des victoires à ce nouveau général. Ensuite on alla aux voix, et le vœu unanime des centuries et de chaque citoyen proclama P. Scipion commandant de l'armée d'Espagne. Mais l'élection terminée, lorsque la première chaleur et les premiers transports se furent réfroidis, un morne silence régna dans l'assemblée; cette triste réflexion s'empara des esprits : qu'avait-on fait? ce choix n'était-il pas dicté par la faveur plutôt que par la raison? L'âge de Scipion causait surtout ce repentir : plusieurs redoutaient la fortune de sa maison et le nom même qu'il portait, en voyant ce jeune homme, couvert

XIX. Quam ubi ab re tanto inpetu acta sollicitudinem curamque hominum animadvertit, advocata concione, ita de ætate sua imperioque mandato, et bello, quod gerundum esset, magno elatoque animo disseruit, ut ardorem eum, qui resederat, excitaret rursus novaretque: et impleret homines certioris spei, quam quantam fides promissi humani, aut ratio ex fiducia rerum subjicere solet. Fuit enim Scipio non veris tantum virtutibus mirabilis, sed arte quoque quadam ab juventa in ostentationem earum compositus: pleraque apud multitudinem, aut per nocturnas visa species, aut velut divinitus mente monita, agens: sive et ipse capti quadam superstitione animi, sive ut imperia consiliaque, velut sorte oraculi missa, sine cunctatione exsequerentur. Ad hoc jam inde ab initio præparans animos, ex quo togam virilem sumsit, nullo die prius ullam publicam privatamque rem egit, quam in Capitolium iret, ingressusque ædem consideret, et plerumque solus in secreto ibi tempus tereret. Hic mos, qui per omnem vitam servabatur, seu consultò, seu temere, vulgatæ opinioni fidem apud quosdam fecit, stirpis eum divinæ virum esse; retulitque famam, in Alexandro Magno prius vulgatam, et vanitate et fabula parem, anguis inmanis concubitu conceptum, et in cu-

du deuil de ses deux plus proches parens, partir pour une province où il aurait à combattre au milieu des tombeaux d'un père et d'un oncle.

XIX. Scipion a vu l'inquiétude et la crainte succéder à l'enthousiasme qui avait hâté sa nomination; aussitôt il fait convoquer l'assemblée, et y parle de son âge, du commandement qu'on vient de confier à ses soins et de la guerre qu'il va diriger; il s'exprime avec tant d'élévation et de noblesse, qu'il renouvelle, qu'il ranime l'ardeur presque éteinte de ses concitoyens, et remplit leur âme d'une confiance bien supérieure à celle qu'inspirent les promesses des hommes et les raisonnemens sur lesquels ils fondent leur espoir. En effet, Scipion n'était pas moins admirable par ses talens naturels, que par l'adresse merveilleuse qu'il apporta, dès sa jeunesse, à les faire valoir : s'il proposait quelque projet à la multitude, c'était toujours une vision nocturne, une inspiration divine qui le lui avait suggéré, soit que la superstition eût sur lui de l'empire, soit qu'il voulût assurer la prompte exécution de ses ordres et de ses desseins, en leur imprimant le caractère sacré d'un oracle. Ce fut pour disposer de loin les esprits à ces idées religieuses, que, du jour où il prit la robe virile, il ne fit aucune action, soit publique, soit particulière, sans monter auparavant au Capitole, sans pénétrer dans le sanctuaire, et sans y rester quelque temps seul et plongé dans la méditation. Cette règle, qu'il observa toute sa vie, favorisa l'opinion, née du hasard ou de la politique, qu'il était issu du sang des dieux, et fit revivre, avec aussi peu de fondement, la fable ridicule débitée au sujet de la naissance d'Alexandre-le-Grand, qu'il devait le jour à l'union de sa mère avec un serpent monstrueux, qu'on revoyait sou-

biculo matris ejus persæpe visam prodigii ejus speciem, interventuque hominum evolutam repente, atque ex oculis elapsam. His miraculis numquam ab ipso elusa fides est: quin potius aucta arte quadam, nec abnuendi tale quidquam, nec palam adfirmandi. Multa alia ejusdem generis, alia vera, alia adsimulata, admirationis humanæ in eo juvene excesserant modum: quibus freta tunc civitas, ætati haudquaquam maturæ tantam molem rerum, tantumque imperium permisit. Ad eas copias, quas ex vetere exercitu Hispania habebat, quæque a Puteolis cum C. Nerone trajectæ erant, decem millia militum et mille equites adduntur; et M. Junius Silanus proprætor adjutor ad res gerendas datus est. Ita cum triginta navium classe (omnes autem quinqueremes erant) ostiis tiberinis profectus, præter oram tusci maris, Alpes atque gallicum sinum, et deinde Pyrenæi circumvectus promontorium, Emporiis, urbe græca (oriundi et ipsi a Phocæa sunt), copias exposuit: inde sequi navibus jussis, Tarraconem pedibus profectus, conventum omnium sociorum (etenim legationes ad famam adventus ejus ex omni se provincia effuderant) habuit; naves ibi subduci jussit, remissis quatuor triremibus Massiliensium, quæ officii caussa ab domo prosecutæ fuerant. Responsa inde legationibus suspensis varietate tot casuum dare cœpit, ita elato ab ingenti virtutum suarum fiducia animo, ut nul-

vent auprès d'elle, et qui tout à coup s'échappait et disparaissait aux regards profanes de ceux qui entraient dans son appartement. Scipion lui-même se garda bien d'affaiblir l'autorité de ces prodiges : il eut même l'habileté de l'augmenter encore par l'air mystérieux avec lequel il affecta de ne jamais nier le fait, et pourtant de ne rien affirmer. Beaucoup de traits également merveilleux, ou vrais, ou supposés, avaient fait passer aux Romains les bornes ordinaires de l'admiration ; et ce furent ces motifs qui les déterminèrent à confier à un jeune homme d'un âge encore tendre, des intérêts si graves, un commandement si important. Aux débris de l'ancienne armée d'Espagne, et aux renforts partis de Pouzzoles avec C. Claudius Néron, on ajouta dix mille fantassins et mille chevaux, et l'on envoya M. Junius Silanus, en qualité de propréteur, pour aider Scipion de ses conseils. Ensuite le général partit de l'embouchure du Tibre avec une flotte de trente galères à cinq rangs de rames ; il longea les côtes de la mer de Toscane et les Alpes, doubla le golfe de Lyon et le promontoire des Pyrénées, et prit terre à Empories, ville grecque, dont les habitans étaient originaires de la Phocée. Là, il ordonne à ses vaisseaux de le suivre par mer, et se rend lui-même par terre à Tarragone, où il tint une assemblée composée des députations des peuples alliés, qui, au bruit de son arrivée dans la province, étaient accourues de toutes les parties de l'Espagne. Il fit placer ses bâtimens en lieu de sûreté, et renvoya quatre galères de Marseille, qui l'avaient escorté par honneur. Puis il donna ses audiences, et répondit aux ambassadeurs des alliés, que tant de vicissitudes diverses tenaient en suspens, avec toute la grandeur d'âme d'un homme qui a la conscience de son

lum ferox verbum excideret; ingensque omnibus, quæ diceret, quum majestas inesset, tum fides.

XX. Profectus ab Tarracone, et civitates sociorum et hiberna exercitus adiit: conlaudavitque milites, quod, duabus tantis cladibus deinceps icti, provinciam obtinuissent: nec fructum secundarum rerum sentire hostes passi, omni cis Iberum agro eos arcuissent, sociosque cum fide tutati essent. Marcium secum habebat cum tanto honore, ut facile adpareret, nihil minus, quam vereri, ne quis obstaret gloriæ suæ. Successit inde Neroni Silanus, et in hiberna novi milites deducti. Scipio, omnibus, quæ adeunda agendaque erant, mature aditis peractisque, Tarraconem concessit. Nihilo minor fama apud hostes Scipionis erat, quam apud cives sociosque, et divinatio quædam futuri; quo minus ratio timoris reddi poterat oborti temere, majorem inferens metum. In hiberna diversi concesserant: Asdrubal Gisgonis usque ad Oceanum et Gades: Mago in mediterranea, maxime supra castulonensem saltum: Asdrubal, Amilcaris filius, proximus Ibero circa Saguntum hibernavit. Æstatis ejus extremo, qua capta est Capua, et Scipio in Hispaniam venit, punica classis, ex Sicilia Tarentum adcita ad arcendos commeatus præsidii romani, quod in arce tarentina erat, clauserat quidem omnes ad arcem a mari aditus; sed adsidendo diutius artiorem an-

rare mérite; et, sans laisser échapper un seul mot d'orgueil, il mit dans tous ses discours autant de dignité que de persuasion.

XX. Il quitta bientôt Tarragone pour aller visiter les villes alliées et les quartiers d'hiver de l'armée romaine; il donna de grands éloges aux soldats, qui, malgré les deux échecs terribles qu'ils avaient éprouvés coup sur coup, avaient su conserver la province à la république, empêcher les ennemis de profiter de leur victoire, en les repoussant au delà de l'Èbre, et défendre les alliés avec une fidélité inébranlable. Il avait toujours Marcius avec lui; et la haute faveur dont il l'entourait, témoignait assez que l'envie ne lui faisait redouter aucun rival de gloire. Silanus remplaça Néron, et les nouvelles recrues furent mises en quartiers d'hiver. Scipion, après s'être porté en temps opportun partout où il était besoin, après avoir pris toutes les mesures de prudence, revint à Tarragone. Sa renommée n'était pas moindre chez les ennemis que parmi ses concitoyens et les alliés. Il s'y joignait je ne sais quel pressentiment de l'avenir, et les craintes qu'il inspirait paraissaient d'autant plus vives, qu'il était plus difficile de se les expliquer. Les généraux africains avaient leurs quartiers d'hiver séparés. Asdrubal, fils de Gisgon, était sur les côtes de l'Océan, vers Cadix: Magon, dans le milieu des terres, surtout au dessus des forêts de Castulon; Asdrubal, fils d'Amilcar, avait pris ses cantonnemens près de l'Èbre, aux environs de Sagonte. Vers la fin de la campagne, qui vit la prise de Capoue, et dans laquelle Scipion passa en Espagne, la flotte carthaginoise qu'Annibal avait fait venir de Sicile à Tarente, pour couper les vivres à la garnison romaine, avait, il est vrai, fermé tous les passages du

nonam sociis, quam hosti, faciebat; non enim tantum subvehi oppidanis per pacata litora apertosque portus præsidio navium punicarum poterat, quantum frumenti classis ipsa turba navali mixta ex omni genere hominum absumebat; ut arcis præsidium etiam sine invecto (quia pauci erant) ex ante præparato sustentari posset: Tarentinis classique ne invectum quidem subficeret. Tandem majore gratia, quam venerat, classis dimissa est; annona haud multum laxaverat: quia, remoto maritimo præsidio, subvehi frumentum non poterat.

XXI. Ejusdem æstatis exitu, M. Marcellus ex Sicilia provincia quum ad Urbem venisset, a C. Calpurnio prætore senatus ei ad ædem Bellonæ datus est; ibi quum de rebus a se gestis disseruisset, questus leniter non suam magis, quam militum, vicem, quod provincia confecta exercitum deportare non licuisset, postulavit, ut triumphanti urbem inire liceret; id non impetravit. Quum multis verbis actum esset, utrum minus conveniret, cujus nomine absentis, ob res prospere ductu ejus gestas, supplicatio decreta foret, et diis inmortalibus habitus honos, ei præsenti negare triumphum: an, quem tradere exercitum successori jussissent (quod, nisi manente in

côté de la mer; mais sa croisière prolongée dans les mêmes parages affamait ses amis plus encore que ses ennemis mêmes. En effet, les habitans ne pouvaient recevoir autant de blé le long des côtes et dans les ports, dont la présence des Carthaginois ouvrait la libre communication, qu'en absorbait la flotte elle-même, composée d'un mélange confus de toutes sortes de gens; au contraire, la garnison romaine pouvait, sans recevoir de nouveaux subsides, vivre, à raison de son petit nombre, des approvisionnemens faits à l'avance, tandis que les Tarentins et la flotte n'avaient pas assez des convois qui leur arrivaient. Enfin, les vaisseaux carthaginois mirent à la voile, et Tarente salua leur départ avec plus de plaisir encore que leur arrivée; mais la disette fut à peu près la même : dès l'instant où la mer cessa d'être libre, les approvisionnemens ne pouvaient plus parvenir jusqu'à la ville.

XXI. Sur la fin de la même campagne, M. Marcellus revint de la Sicile à Rome : le sénat, convoqué par le préteur C. Calpurnius, lui donna audience dans le temple de Bellone. Là, après avoir rendu compte de ce qu'il avait fait, il se plaignit avec douceur, moins en son nom pourtant, qu'en celui de ses soldats, de ce qu'après avoir terminé sa mission, il n'avait pas eu la liberté de ramener ses troupes; puis il sollicita le triomphe : mais il n'obtint pas cette faveur. Il s'éleva de longues discussions à ce sujet : d'un côté, l'on demandait s'il était convenable de refuser le triomphe à un général qui le réclamait en personne, après qu'en son absence on avait ordonné des prières publiques pour remercier les dieux immortels de l'heureux succès de ses armes; de l'autre, on objectait qu'il avait eu l'ordre de remettre son ar-

provincia bello, non decerneretur), eum quasi debellato triumphare, quum exercitus testis meriti atque inmeriti triumphi, abesset; medium visum, ut ovans urbem iniret. Tribuni plebis, ex auctoritate senatus, ad populum tulerunt, ut M. Marcello, quo die urbem ovans iniret, imperium esset. Pridie, quam urbem iniret, in monte Albano triumphavit; inde ovans multam præ se prædam in urbem intulit. Cum simulacro captarum Syracusarum, catapultæ ballistæque, et alia omnia instrumenta belli lata; et pacis diuturnæ regiæque opulentiæ ornamenta, argenti ærisque fabrefacti vis, alia supellex, pretiosaque vestis, et multa nobilia signa, quibus inter primas Græciæ urbes Syracusæ ornatæ fuerant. Punicæ quoque victoriæ signum, octo ducti elephanti. Et non minimum fuit spectaculum cum coronis aureis præcedentes Sosis Syracusanus, et Mericus Hispanus; quorum altero duce nocturno Syracusas introitum erat; alter Nasum, quodque ibi præsidii erat, prodiderat. His ambobus civitas data, et quingena jugera agri. Sosidi in agro syracusano, qui aut regius, aut hostium populi romani fuisset, et ædes Syracusis cujus vellet eorum, in quos belli jure animadversum esset : Merico Hispanisque, qui cum eo transierant, urbs agerque in Sicilia ex iis, qui a populo romano defecissent, jussa dari. Id M. Cornelio mandatum, ut, ubi ei videretur, urbem agrumque eis adsigna-

mée à son successeur, ce qui n'avait lieu que quand la guerre durait encore dans une province : il ne pouvait donc triompher, comme à la fin d'une expédition, surtout en l'absence des soldats, témoins et juges si cet honneur était ou non mérité. On prit un milieu entre ces deux partis, ce fut de lui accorder l'ovation. Les tribuns, autorisés par le sénat, proposèrent au peuple une loi qui conservait, pour le jour de l'ovation, le commandement militaire à M. Marcellus. La veille de cette cérémonie, il obtint sur le mont Albain les honneurs du grand triomphe ; le lendemain, jour de l'ovation, il entra dans la ville, faisant porter devant lui un immense butin. Outre le tableau qui représentait la prise de Syracuse, on vit paraître des catapultes, des balistes, toutes sortes de machines de guerre, et les ornemens qu'une longue paix et la magnificence royale avaient accumulés dans la ville, quantité de vases d'argent et d'airain artistement ciselés, de meubles somptueux, d'étoffes précieuses et de chefs-d'œuvre de sculpture, qui avaient décoré Syracuse, plus encore que les premières villes de la Grèce. Pour preuve de la victoire remportée sur les Carthaginois, on fit avancer huit éléphans. Un spectacle non moins curieux attirait les regards : c'était le Syracusain Sosis, l'Espagnol Mericus, qui précédaient Marcellus, avec des couronnes d'or sur la tête; l'un avait, pendant la nuit, servi de guide aux Romains pour pénétrer dans Syracuse; l'autre leur avait livré l'Ile et la garnison qui la défendait. Chacun d'eux eut pour récompense le droit de cité et cinq cents arpens de terre. La part de Sosis lui fut assignée dans la portion du territoire de Syracuse qui avait appartenu à ses rois, ou aux ennemis de Rome, avec une maison

ret. In eodem agro Belligeni, per quem inlectus ad transitionem Mericus erat, quadringenta jugera agri decreta. Post profectionem ex Sicilia Marcelli, punica classis octo millia peditum, tria Numidarum equitum exposuit. Ad eos murgantinæ desciverunt terræ; secutæ defectionem earum Hybla et Macella sunt, et ignobiliores quædam aliæ. Et Numidæ, præfecto Mutine, vagi per totam Siciliam, sociorum populi romani agros urebant. Super hæc exercitus romanus iratus, partim quod cum imperatore non devectus ex provincia esset, partim quod in oppidis hibernare vetiti erant, segni fungebantur militia; magisque eis auctor ad seditionem, quam animus, deerat: inter has difficultates M. Cornelius prætor et militum animos, nunc consolando, nunc castigando, sedavit, et civitates omnes, quæ defecerant, in ditionem redegit: atque ex his Murgantiam Hispanis, quibus urbs agerque debebatur, ex senatusconsulto adtribuit.

XXII. Consules, quum ambo Apuliam provinciam haberent, minusque jam terroris à Pœnis et Annibale esset, sortiri jussi Apuliam Macedoniamque provincias.

dans la ville, à son choix, parmi les propriétés de ceux que l'on avait punis selon les lois de la guerre. Mericus, et les Espagnols qui étaient passés avec lui du côté des Romains, obtinrent un domicile dans une des villes conquises, et des terres parmi les biens de ceux qui avaient abandonné la cause de Rome. M. Cornelius fut chargé de cette répartition, qu'il dut faire de la manière la plus convenable. On décerna, dans le même territoire, quatre cents arpens à Belligène, qui avait engagé Mericus à se déclarer pour les Romains. Après que Marcellus eut quitté la Sicile, la flotte carthaginoise y débarqua huit mille fantassins et trois mille cavaliers numides. Murgance se souleva en leur faveur : cette défection fut suivie de celle d'Hybla, de Macella et de quelques autres places peu importantes. Alors les Numides, sous la conduite de Mutine, se répandaient par toute la Sicile, et portaient la dévastation sur les terres des alliés de la république. D'un autre côté, l'armée romaine, irritée de ce qu'on ne lui avait permis ni de quitter la province avec son général, ni d'hiverner dans les villes, servait avec tiédeur, et il ne lui manquait qu'un chef pour passer du mécontentement à la rébellion. Le préteur M. Cornelius sut triompher de ces obstacles : il ramena les esprits par un mélange heureux de douceur et de sévérité, fit rentrer dans le devoir toutes les villes révoltées, et, parmi elles, assigna, d'après le sénatus-consulte, Murgance et son territoire aux Espagnols, selon les engagemens qu'on avait pris avec eux.

XXII. Les deux consuls avaient l'Apulie pour département ; mais comme Annibal et les Carthaginois inspiraient déjà moins de terreur, ils eurent ordre de tirer au sort l'Apulie et la Macédoine. La Macédoine échut à

Sulpicio Macedonia evenit, isque Lævino successit. Fulvius, Romam comitiorum caussa arcessitus, quum comitia consulibus rogandis haberet, prærogativa Veturia juniorum declaravit T. Manlium Torquatum et T. Otacilium. Manlius, qui præsens erat, gratulandi caussa quum turba coiret, nec dubius esset consensus populi, magna circumfusus turba, ad tribunal consulis venit; petitque, ut pauca sua verba audiret, centuriamque, quæ tulisset suffragium, revocari juberet. Erectis omnibus exspectatione, quidnam postulaturus esset, oculorum valetudinem excusavit. « Inpudentem et gubernatorem et imperatorem esse, qui, quum alienis oculis ei omnia agenda sint, postulet sibi aliorum capita ac fortunas committi. proinde, si videretur, et redire in suffragium Veturiam juniorum juberet, et meminisset in consulibus creandis belli, quod in Italia sit, temporumque reipublicæ. Vixdum requiesse aures a strepitu et tumultu hostili, quo paucos ante menses adsederint prope mœnia romana. » Post hæc, quum centuria frequens subclamasset, « nihil se mutare sententiæ, eosdemque consules dicturos esse; » tum Torquatus, « Neque ego vestros, inquit, mores consul ferre potero, neque vos imperium meum. Redite in suffragium, et cogitate bellum punicum in Italia et hostium ducem Annibalem esse. » Tum centuria, et auctoritate mota viri et admirantium circa fremitu, petit

Sulpicius, qui alla y remplacer Lévinus. Fulvius fut appelé à Rome pour tenir les assemblées. Tandis qu'il présidait les comices consulaires, les jeunes gens de la centurie Veturia, qui devait voter la première, donnèrent leurs voix à T. Manlius Torquatus et à T. Otacilius. Déjà la multitude entourait Manlius, pour le féliciter d'un choix qui obtiendrait sans doute l'approbation de tout le peuple, lorsque ce Romain perce la foule, s'approche du tribunal du consul, le prie d'écouter quelques mots qu'il va prononcer, et de rappeler la centurie qui lui avait accordé son suffrage. Tout le monde était dans l'attente de ce qu'il allait demander, lorsqu'il allégua, pour se récuser, la faiblesse de sa vue. « Ce serait le comble de l'impudence dans un pilote comme dans un général, si, contraints d'avoir recours aux yeux d'autrui pour se guider, ils réclamaient, l'un, le commandement d'une armée, l'autre, la conduite d'un vaisseau. Il désirait donc que le consul renvoyât aux voix les jeunes gens de la centurie Veturia, et que l'on se souvînt, pour l'élection des consuls, de la guerre qui désolait l'Italie, et des circonstances où se trouvait la république. Ses oreilles étaient encore frappées du bruit et du tumulte que les Africains avaient, depuis quelques mois, fait retentir jusqu'aux portes de Rome. » A ces mots, la centurie s'écria presque tout d'une voix, « que, loin de changer d'avis, elle maintenait sa première nomination. » Alors Torquatus : « Consul je ne pourrais, dit-il, supporter la licence de vos mœurs, ni vous la sévérité de mon commandement. Retournez aux suffrages, et songez que les Carthaginois sont au sein de l'Italie, et que ces ennemis ont pour chef Annibal. » Les jeunes gens, frappés du ton imposant qu'a pris

a consule, ut Veturiam seniorum citaret : « Velle se cum majoribus natu conloqui, et ex auctoritate eorum consules dicere. » Citatis Veturiæ senioribus, datum secreto in Ovili cum his conloquendi tempus. Seniores de tribus consulendum dixerunt esse, duobus jam plenis honorum, Q. Fabio et M. Marcello; et, si utique novum aliquem adversus Pœnos consulem creari vellent, M. Valerium Lævinum egregie adversus Philippum regem terra marique res gessisse. Ita de tribus consultatione data, senioribus dimissis, juniores suffragium ineunt. M. Claudium Marcellum, fulgentem tum Sicilia domita, et M. Valerium absentes consules dixerunt; auctoritatem prærogativæ omnes centuriæ secutæ sunt. Eludant nunc antiqua mirantes; non equidem, si qua sit sapientium civitas, quam docti fingunt magis, quam norunt, aut principes graviores temperantioresque a cupidine imperii, aut multitudinem melius moratam censeam fieri posse. Centuriam vero juniorum seniores consulere voluisse, quibus imperium suffragio mandaret, vix ut verisimile sit, parentum quoque hoc seculo vilis levisque apud liberos auctoritas fecit.

XXIII. Prætoria inde comitia habita. P. Manlius Vulso, et L. Manlius Acidinus, et C. Lætorius, et L. Cincius Alimentus creati sunt. Forte ita incidit, ut comitiis per-

Manlius, et des applaudissemens qu'a excités autour de lui l'admiration d'un tel refus, demandent aux consuls d'appeler les vieillards de la centurie. « Ils voulaient consulter l'expérience de l'âge sur le choix qu'ils avaient à faire. » On se rendit à leur désir, et l'on donna aux uns et aux autres le temps de conférer dans un endroit séparé de l'enceinte. Les vieillards indiquèrent trois candidats, deux illustrés déjà par les honneurs, Q. Fabius et M. Marcellus, et, si l'on voulait choisir un nouveau général contre les Carthaginois, M. Valerius Lévinus, qui, dans la guerre contre le roi Philippe, avait obtenu des succès sur terre et sur mer. Ensuite les vieillards se retirèrent, et les jeunes gens, après avoir été aux voix, nommèrent consuls M. Claudius Marcellus, tout brillant de la gloire dont venait de le couvrir la conquête de la Sicile, et M. Valerius, tous deux absens. Ce choix de la première centurie fut confirmé par toutes les autres. Que l'on tourne maintenant en ridicule les admirateurs de l'antiquité : certes, s'il y a une république de sages, fiction ingénieuse qui n'existe que dans l'imagination des philosophes, elle ne peut être composée ni de grands plus austères dans leurs principes et moins ambitieux, ni de citoyens plus dévoués au bon ordre. Mais que la centurie des jeunes gens ait voulu consulter les vieillards sur le choix des consuls, c'est ce qui paraît à peine vraisemblable dans ce siècle, où l'autorité paternelle a si peu d'influence et si peu d'empire sur les enfans.

XXIII. On tint ensuite les comices pour l'élection des préteurs. P. Manlius Vulson, L. Manlius Acidinus, C. Létorius et L. Cincius Alimentus furent nommés. Après la clôture des comices, on reçut la nouvelle que

fectis nunciaretur, T. Otacilium, quem T. Manlio, nisi interpellatus ordo comitiorum esset, collegam absentem daturus fuisse videbatur populus, mortuum in Sicilia esse. Ludi Apollinares et priore anno fuerant, et, eo anno, ut fierent, referente Calpurnio prætore, senatus decrevit, ut in perpetuum voverentur. Eodem anno, prodigia aliquot visa nunciataque sunt. In æde Concordiæ, Victoria, quæ in culmine erat, fulmine icta decussaque, ad Victorias, quæ in antefixis erant, hæsit, neque inde procidit. Et Anagnia et Fregellis nunciatum est, murum portasque de cœlo tactas : et in foro subertano sanguinis rivos per diem totum fluxisse, et Ereti lapidibus pluisse, et Reate mulam peperisse. Ea prodigia hostiis majoribus sunt procurata, et obsecratio in unum diem populo indicta, et novemdiale sacrum. Sacerdotes publici aliquot, eo anno, demortui sunt, novique subfecti : in locum M'. Æmilii Numidæ decemviri sacrorum M. Æmilius Lepidus : in locum M'. Pomponii Mathonis pontificis C. Livius : in locum Sp. Carvilii maximi auguris M. Servilius. T. Otacilius Crassus pontifex quia exacto anno mortuus erat, ideo nominatio in locum ejus non est facta. C. Claudius flamen dialis, quod exta perperam dederat, flaminio abiit.

XXIV. Per idem tempus, M. Valerius Lævinus, tentatis prius per secreta conloquia principum animis, ad indi-

T. Otacilius, qui, malgré son absence, eût été donné pour collègue à T. Manlius, si l'ordre de l'élection n'avait pas été interrompu, venait de mourir en Sicile. Les jeux Apollinaires avaient été célébrés l'année précédente ; comme le préteur Calpurnius proposait de les renouveler cette année, le sénat décréta que cette solennité annuelle aurait lieu à perpétuité. A la même époque, on vit et l'on annonça plusieurs prodiges. Dans le temple de la Concorde, la statue de la Victoire, élevée vers le sommet de l'édifice, fut frappée de la foudre, et renversée sur les Victoires placées au dessous des frises, où elle s'arrêta sans tomber jusqu'à terre. On apprit encore qu'à Anagnia et à Frégelles les murailles et les portes avaient été atteintes du feu du ciel; dans la place publique de Subertum, des ruisseaux de sang avaient coulé tout un jour; à Eretum, il était tombé une pluie de pierres; à Réate, une mule avait mis bas. En expiation de ces prodiges, on immola les grandes victimes ; on ordonna des prières publiques pendant un jour entier, et une novemdiale solennelle. Quelques pontifes étaient morts cette année : on les remplaça, M'. Émilius Numida, décemvir des sacrifices, par M. Émilius Lepidus; M'. Pomponius Mathon, pontife, par C. Livius; et Sp. Carvilius, le premier des augures, par M. Servilius. Quant au pontife T. Otacilius Crassus, comme il était mort à la fin de son année, on ne lui donna point de successeur. C. Claudius, flamine de Jupiter, fut privé de son sacerdoce, pour avoir présenté en sens contraire les entrailles de la victime.

XXIV. Vers le même temps, M. Valerius Lévinus, qui s'était ménagé des entretiens secrets avec les princi-

ctum ante ad id ipsum concilium Ætolorum classe expedita venit. Ubi quum Syracusas Capuamque captam, in fidem in Sicilia Italiaque rerum secundarum, ostentasset, adjecissetque, « jam inde a majoribus traditum morem Romanis colendi socios, ex quibus alios in civitatem atque æquum secum jus accepissent, alios in ea fortuna haberent, ut socii esse, quam cives, mallent. Ætolos eo in majore futuros honore, quod gentium transmarinarum in amicitiam primi venissent. Philippum eis et Macedonas graves adcolas esse; quorum se vim ac spiritus et jam fregisse, et eo redacturum esse, ut non his modo urbibus, quas per vim ademissent Ætolis, excedant, sed ipsam Macedoniam infestam habeant. Et Acarnanas, quos ægre ferrent Ætoli a corpore suo diremtos, restituturum se in antiquam formulam jurisque ac ditionis eorum. » Hæc, dicta promissaque ab romano imperatore, Scopas, qui tum prætor gentis erat, et Dorymachus, princeps Ætolorum, adfirmaverunt auctoritate sua, minore cum verecundia et majore cum fide vim majestatemque populi romani extollentes : maxime tamen spes potiundæ movebat Acarnaniæ. Igitur conscriptæ conditiones, quibus in amicitiam societatemque populi romani venirent : additumque, « ut, si placeret vellentque, eodem jure amicitiæ Elei, Lacedæmoniique, et Attalus, et Pleuratus, et Scerdilædus essent (Asiæ Attalus,

paux chefs étoliens, et qui avait sondé leurs dispositions, partit avec les bâtimens les plus légers de sa flotte, pour se rendre à l'assemblée de cette nation, qui avait été indiquée à dessein quelque temps auparavant. Là, il fit d'abord valoir la prise de Syracuse et de Capoue, comme preuves des succès obtenus par les Romains en Sicile et en Italie; puis il ajouta « que Rome avait pour principe héréditaire de traiter ses alliés avec distinction : elle avait donné aux uns le droit de cité, privilège qui les rendait égaux aux Romains mêmes; elle avait assuré aux autres des avantages qui leur faisaient préférer le titre de ses alliés à celui même de citoyens. Les Étoliens tiendraient le premier rang parmi les alliés d'outremer, s'ils étaient les premiers à faire alliance avec la république : Philippe et les Macédoniens étaient pour eux des voisins formidables; mais déjà il avait abattu leur puissance et leur orgueil; et il les réduirait à évacuer les villes enlevées aux Étoliens, et à trembler pour la Macédoine même. Quant aux Acarnaniens, que l'Étolie voyait avec peine comme des membres séparés de la grande famille, il s'engageait à les contraindre de rentrer dans leur ligue et dans leur dépendance. » Telles furent les paroles et les promesses du général romain; elles furent appuyées par Scopas, alors premier magistrat des Étoliens, et par Dorymaque, un de leurs principaux chefs, qui exaltèrent la puissance et la majesté du peuple romain, d'une manière plus persuasive en ce qu'elle était plus désintéressée : mais le motif qui détermina surtout les Étoliens, fut l'espoir que l'Acarnanie reconnaîtrait leurs lois. On stipula donc les conditions auxquelles ils seraient reçus dans l'amitié, dans l'alliance de Rome. Une clause additionnelle

hi Thracum et Illyriorum reges). Bellum ut extemplo Ætoli cum Philippo terra gererent. Navibus ne minus viginti quinqueremibus adjuvaret Romanus. Urbium Corcyræ tenus ab Ætolia incipienti solum tectaque, et muri cum agris Ætolorum; aliá omnis præda populi romani esset. Darentque operam Romani, ut Acarnaniam Ætoli haberent. Si Ætoli pacem cum Philippo facerent, fœderi adscriberent, ita ratam eorum pacem, si Philippus arma ab Romanis sociisque, quique eorum ditionis essent, abstinuisset. Item, si populus romanus fœdere jungeretur regi, ut caveret, ne jus ei belli inferendi Ætolis sociisque eorum esset. » Hæc convenerunt, conscriptaque biennio post Olympiæ ab Ætolis, in Capitolio ab Romanis, ut testata sacratis monumentis essent, sunt posita. Moræ caussa fuerant retenti Romæ diutius legati Ætolorum. Nec tamen inpedimento id rebus gerendis fuit; et Ætoli extemplo moverunt adversus Philippum bellum, et Lævinus Zacynthum (parva insula est propinqua Ætoliæ: urbem unam eodem, quo ipsa est, nomine habet; eam præter arcem vi cepit) et Œniadas Nasumque Acarnanum captas Ætolis contribuit. Philippum quoque satis inplicatum bello finitimo ratus, ne Italiam Pœnosque et pacta cum Annibale posset respicere, Corcyram ipse se recepit.

portait « que les Éléens, les Lacédémoniens, Attale, roi d'Asie, Pleuratus et Scerdilédus, princes de Thrace et d'Illyrie, seraient libres d'accéder au traité. » D'après ces conventions, « les Étoliens devaient entrer aussitôt en guerre avec Philippe par terre, et les Romains leur fournir un secours de vingt quinquérèmes au moins. Tout le pays à conquérir entre Corcyre et l'Étolie, villes, maisons, territoires, appartiendraient aux Étoliens; tout le reste du butin formerait la part des Romains, qui prenaient l'engagement d'assurer à leurs alliés la possession de l'Acarnanie. Si les Étoliens faisaient la paix avec Philippe, ils auraient à stipuler qu'elle ne serait pleinement ratifiée qu'autant que le roi cesserait toute hostilité contre les Romains, contre leurs alliés et les pays de leur dépendance. De même, si le peuple de Rome venait à faire alliance avec Philippe, une des clauses expresses du traité porterait qu'il ne pourrait déclarer la guerre ni aux Étoliens, ni à leurs alliés. » Ces conventions ainsi arrêtées furent inscrites, deux ans après, dans le temple d'Olympie par les Étoliens, et par les Romains dans le Capitole, pour être consacrées par des monumens religieux. La cause de ce retard fut le séjour prolongé des ambassadeurs étoliens à Rome. Mais ce délai n'empêcha pas les opérations de commencer. Les Étoliens prirent aussitôt les armes contre Philippe, et Lévinus s'empara, dans le voisinage de l'Étolie, de la petite île de Zante, et de sa capitale, qui porte le même nom, sans pouvoir toutefois réduire la citadelle, et soumit aux Étoliens OEniade et Nasos, villes d'Acarnanie. Pensant alors que Philippe était trop occupé dans son pays pour songer à l'Italie, aux Carthaginois et à ses engagemens avec Annibal, il se retira lui-même à Corcyre.

XXV. Philippo Ætolorum defectio Pellæ hibernanti adlata est; itaque, quia primo vere moturus exercitum in Græciam erat, Illyrios finitimasque eis urbes alterno metu quietas ut Macedonia haberet, expeditionem subitam in Oricinorum atque Apolloniatium fines fecit: egressosque Apolloniatas, cum magno terrore atque pavore, compulit intra muros. Vastatis proximis Illyrici, in Pelagoniam eadem celeritate vertit iter: inde Dardanorum urbem, sitam in Macedonia, transitum Dardaniæ facturam, cepit. His raptim actis, memor ætolici juncti cum eo romani belli, per Pelagoniam, et Lyncum, et Bottiæam, in Thessaliam descendit. Ad bellum secum adversus Ætolos capessendum incitari posse homines credebat: et, relicto ad fauces Thessaliæ Perseo cum quatuor millibus armatorum ad arcendos aditu Ætolos, ipse, priusquam majoribus occuparetur rebus, in Macedoniam, atque inde in Thraciam exercitum ac Mædos duxit. Incurrere ea gens in Macedoniam solita erat, ubi regem occupatum externo bello, ac sine præsidio esse regnum sensisset. Ad Phragandas igitur vastare agros, et urbem Jamphoriam, caput arcemque Mædicæ, obpugnare cœpit. Scopas, ubi profectum in Thraciam regem occupatumque ibi bello audivit, armata omni juventute Ætolorum, bellum inferre Acarnaniæ parat. Adversus quod Acarnanum gens et viribus inpar, et jam

XXV. Philippe apprit la défection des Étoliens à Pella, où il était en quartiers d'hiver. Dans l'intention de porter la guerre en Grèce au commencement du printemps, et afin de protéger la Macédoine contre les attaques de l'Illyrie et des places voisines, il fit une irruption soudaine sur les frontières des Oriciens et des Apolloniates; ces derniers tentèrent une sortie; mais il les repoussa jusque dans leurs murs, où ils rentrèrent saisis d'épouvante et d'effroi. Après avoir dévasté les contrées qui bordent l'Illyrie, il tourna avec la même promptitude contre la Pélagonie, d'où il alla prendre une ville des Dardaniens, située en Macédoine, et qui pouvait leur donner passage dans son royaume. Après ces rapides expéditions, songeant à la guerre qu'il allait avoir contre les Étoliens unis aux Romains, il descendit en Thessalie, par la Pélagonie, la Lyncestide et la Botiiée. Il espérait décider ces peuples à prendre avec lui les armes contre les Étoliens : il laisse donc Persée aux gorges de la Thessalie, avec quatre mille hommes, afin de leur en fermer l'entrée; pour lui, avant de se trouver engagé dans des affaires plus importantes, il conduit son armée en Macédoine, puis dans la Thrace et dans la Médique. Cette nation avait pour habitude de faire des incursions dans la Macédoine, aussitôt que le roi, occupé d'une guerre étrangère, laissait ses états sans défense. Il se mit donc à ravager les terres de Phragandes, et vint assiéger Jamphorina, capitale et clef de la Médique. Scopas, à la nouvelle que le roi, parti pour la Thrace, poursuit avec vigueur cette expédition, fait prendre les armes à toute la jeunesse étolienne, et se dispose à porter la guerre dans l'Acarnanie : cette nation, inférieure en forces, affaiblie déjà par la perte d'Œniade et de Nasos, et de

OEniadas Nasumque amissa cernens, romanaque insuper arma ingruere, ira magis instruit, quam consilio, bellum. Conjugibus liberisque et senioribus supra sexaginta annos in propinquam Epirum missis, ab quindecim ad sexaginta annos conjurant, nisi victores, se non redituros. Qui victus acie excessisset, eum ne quis urbe, tecto, mensa, lare reciperet, diram exsecrationem in populares, obtestationem quam sanctissimam potuerunt adversus hospites, composuerunt; precatique simul Epirotas sunt, ut, qui suorum in acie cecidissent, eos uno tumulo contegerent, adhiberentque humatis titulum: HIC SITI SUNT ACARNANES, QUI, ADVERSUS VIM ATQUE INJURIAM ÆTOLORUM PRO PATRIA PUGNANTES, MORTEM OBCUBUERUNT. Per hæc incitatis animis, castra in extremis finibus suis obvia hosti posuerunt; nunciis ad Philippum missis, quanto res in discrimine esset, omittere Philippum, id quod in manibus erat, coegerunt bellum, Jamphorina per deditionem recepta, et prospero alio successu rerum. Ætolorum inpetum tardaverat primo conjurationis fama acarnanicæ: deinde auditus Philippi adventus, regredi etiam in intimos coegit fines. Nec Philippus, quamquam, ne obprimerentur Acarnanes, itineribus magnis ierat, ultra Dium est progressus; inde, quum audisset reditum Ætolorum ex Acarnania, et ipse Pellam rediit.

plus menacée des armes romaines, ne prend plus conseil que du désespoir pour se mettre en état de défense. Les habitans envoient d'abord en Épire leurs femmes, leurs enfans et les vieillards au dessus de soixante ans; tout le reste, depuis quinze jusqu'à soixante ans, jure de ne rentrer que vainqueur dans sa patrie, et de ne recevoir dans aucune ville, dans aucune maison, ni à table, ni près de ses dieux lares, quiconque sortirait vaincu du champ de bataille. Des imprécations terribles sont fulminées contre ceux des citoyens qui violeraient ce serment; les prières les plus saintes sont adressées, à ce sujet, aux Épirotes, leurs voisins et leurs hôtes; ils les supplient également de renfermer dans le même cercueil tous ceux qui mourront les armes à la main, et de graver cette inscription sur leur tombe : *Ci gisent les Acarnaniens, qui, attaqués contre toute justice par les Étoliens, sont morts en combattant pour la patrie.* Animés par les dispositions qu'ils ont faites, ils marchent au devant de l'ennemi, et viennent camper sur leurs frontières. Les courriers qu'ils envoient à Philippe pour l'informer des extrémités auxquelles ils sont réduits, forcèrent ce prince de renoncer à l'expédition qu'il avait entreprise, à l'avantage d'avoir reçu la soumission de Jamphorina, et aux autres succès qu'il avait obtenus. La résolution désespérée des Acarnaniens avait déjà ralenti l'ardeur des Étoliens; l'arrivée de Philippe les obligea bientôt à rentrer sur leur territoire. Philippe, qui, pour prévenir la ruine des Acarnaniens, avait marché à grandes journées, n'alla pas plus loin que Dium : là, il sut que les Étoliens avaient quitté l'Acarnanie; il retourna lui-même à Pella.

XXVI. Lævinus, veris principio a Corcyra profectus navibus, superato Leucata promontorio, quum venisset Naupactum, Anticyram inde se petiturum edixit, ut præsto ibi Scopas Ætolique essent. Sita Anticyra est in Locride læva parte sinum corinthiacum intrantibus; breve terra iter eo, brevis navigatio ab Naupacto est. Tertio ferme post die, utrimque obpugnari cœpta est. Gravior a mari obpugnatio erat; quia et tormenta machinæque omnis generis in navibus erant, et Romani inde obpugnabant. Itaque intra paucos dies recepta urbs per dedi-tionem Ætolis traditur; præda ex pacto Romanis cessit. Litteræ Lævino redditæ, consulem eum absentem declaratum, et successorem venire P. Sulpicium; ceterum, diuturno ibi morbo inplicitus, serius spe omnium Romam venit. M. Marcellus, quum idibus martiis* consulatum inisset, senatum, eo die, moris modo caussa, habuit: professus, «nihil se, absente collega, neque de republica, neque de provinciis, acturum. Scire se, frequentes Siculos prope Urbem in villis obtrectatorum suorum esse; quibus, tantum abesse, ut per se non liceat palam Romæ crimina edita fictaque ab inimicis vulgare, ut, ni simularent, aliquem sibi timorem absente collega, dicendi de consule esse, ipse eis extemplo daturus senatum fuerit. Ubi quidem collega venisset, non

* U. C. 542. A. C. 210.

XXVI. Au commencement du printemps, Lévinus partit de Corcyre avec sa flotte, doubla le promontoire de Leucate, et se rendit à Naupacte, d'où il manda à Scopas et aux Étoliens de venir le joindre devant Anticyre. Cette ville est située dans la Locride, à la gauche de ceux qui entrent dans le golfe de Corinthe, à peu de distance de Naupacte, qu'on s'y rende par terre ou par mer. Après trois jours environ, Anticyre fut enveloppée de toutes parts et assiégée. Elle fut pressée plus vivement du côté de la mer, parce que les Romains, chargés de cette attaque, avaient à bord toutes les machines nécessaires. Aussi, peu de jours après, elle se rendit, et fut remise aux Étoliens; le butin, d'après le traité, devint le partage des Romains. Là, Lévinus reçut la lettre qui lui apprenait sa nomination au consulat en son absence, et l'arrivée prochaine de P. Sulpicius, son successeur. Mais, attaqué par une longue maladie, il revint à Rome beaucoup plus tard qu'on ne l'y attendait. M. Marcellus, qui avait pris possession du consulat aux ides de mars, convoqua, ce jour-là, les sénateurs, mais seulement pour la forme, et déclara « qu'en l'absence de son collègue, il ne traiterait aucune affaire relative à la république ou aux départemens des généraux. Il savait que beaucoup de Siciliens étaient retirés aux environs de Rome, dans les maisons de plaisance de ses ennemis; mais, loin de les empêcher de débiter hautement dans la ville leurs imputations calomnieuses, il leur donnerait à l'instant audience en plein sénat, s'ils n'eussent affecté de répandre qu'ils craignaient de parler contre le consul en l'absence de son collègue. Aussitôt que Lévinus serait arrivé, il ne laisserait rien faire, avant que les Siciliens eussent été entendus dans le sénat. M. Cornelius

passurum quidquam prius agi, quam ut Siculi in senatum introducantur. Delectum prope a M. Cornelio per totam Siciliam habitum, ut quam plurimi questum de se Romam venirent; eumdem litteris falsis urbem inplesse, bellum in Sicilia esse, ut suam laudem minuat. » Moderati animi gloriam, eo die, adeptus consul, senatum dimisit; ac prope justitium omnium rerum futurum videbatur, donec alter consul ad urbem venisset. Otium, ut solet, excitavit plebis rumores : « belli diuturnitatem, et vastatos agros circa urbem, qua infesto agmine isset Annibal, et exhaustam delectibus Italiam, et prope quotannis exercitus cæsos » querebantur; « et consules bellicosos ambo, viros acres nimis et feroces, creatos, qui vel in pace tranquilla bellum excitare possent, nedum in bello respirare civitatem forent passuri. »

XXVII. Interrupit hos sermones nocte, quæ pridie Quinquatrus fuit, pluribus simul locis circa Forum incendium ortum; eodem tempore, septem tabernæ, quæ postea quinque, et argentariæ, quæ nunc novæ adpellantur, arsere. Comprehensa postea privata ædificia; neque enim tum basilicæ erant : comprehensæ lautumiæ, forumque piscatorium, et atrium regium. Ædes Vestæ vix defensa est tredecim maxime servorum opera, qui in publicum redemti ac manumissi sunt; nocte ac die continuatum incendium fuit. Nec ulli dubium erat, hu-

avait, pour ainsi dire, fait contre lui une levée d'accusateurs dans toute la Sicile, et les avait envoyés en foule à Rome; s'il remplissait la ville de lettres mensongères, s'il disait que la guerre subsistait toujours en Sicile, c'était pour rabaisser la gloire d'un rival. » Le consul, qui, ce jour-là, avait fait preuve de modération, leva la séance, et le sénat paraissait condamné à l'inaction jusqu'à l'arrivée de l'autre consul. L'oisiveté, selon l'ordinaire, donna un libre cours aux rumeurs populaires; on se plaignait « de la durée de la guerre, de la dévastation des campagnes voisines de Rome, qu'Annibal avait traversées dans sa marche incendiaire; les levées avaient épuisé l'Italie; presque pas une année qui ne fût signalée par le massacre des armées romaines; et l'on venait de nommer deux consuls belliqueux, bouillans et fiers, qui, au sein même de la paix, étaient capables de troubler la république, bien loin de la laisser respirer en temps de guerre. »

XXVII. Ces plaintes furent interrompues par un incendie qui éclata sur plusieurs points autour du Forum, la nuit d'avant la fête de Minerve. Le feu dévora les sept boutiques sur l'emplacement desquelles on a depuis construit les cinq neuves, et qui sont occupées par des orfèvres. Il s'étendit ensuite aux édifices particuliers, qui aujourd'hui ont fait place à des portiques, puis aux prisons publiques, au marché au poisson, au vestibule de l'ancien palais de Numa. Le temple de Vesta eût été la proie des flammes sans le zèle de treize esclaves, qui furent rachetés aux dépens de l'état, et obtinrent la liberté. Le feu dura une nuit et un jour entiers; et une preuve certaine que ce malheur fut l'effet d'un complot,

mana id fraude factum esse, quod pluribus simul locis, et iis diversis, ignes coorti essent. Itaque consul ex auctoritate senatus pro concione edixit, qui, quorum opera id conflatum incendium, profiteretur, præmium fore, libero pecuniam, servo libertatem. Eo præmio inductus Campanorum Calaviorum servus (Mannus ei nomen erat) indicavit, « dominos et quinque præterea juvenes nobiles Campanos, quorum parentes a Q. Fulvio securi percussi erant, id incendium fecisse; vulgoque facturos alia, ni comprehendantur. » Comprehensi ipsi familiæque eorum; et primo elevabatur index indiciumque : « pridie eum verberibus castigatum ab dominis discessisse, per iram ac levitatem ex re fortuita crimen commentum; » ceterum ut coram coarguebantur, et quæstio ex ministris facinoris Foro medio haberi cœpta est, fassi omnes, atque in dominos servosque conscios animadversum est; indici libertas data, et viginti millia æris. Consuli Lævino Capuam prætereunti circumfusa multitudo Campanorum est, obsecrantium cum lacrymis, ut sibi Romam ad senatum ire liceret, oratum, si qua misericordia tandem flecti possent, ne se ad ultimum perditum irent, nomenque Campanorum a Q. Flacco deleri sinerent. Flaccus, « sibi privatam simultatem cum Campanis, » negare, « ullam esse : publicas inimicitias et hostiles esse, et futuras, quoad eo animo esse erga populum romanum sci-

c'est que la flamme s'était élevée en même temps de plusieurs endroits divers. Aussi le consul, d'après l'autorisation du sénat, déclara dans l'assemblée du peuple, que ceux qui feraient connaître les coupables, auraient pour récompense une somme d'argent, s'ils étaient libres; la liberté, s'ils étaient esclaves. Cette promesse engagea un esclave, nommé Mannus, à dénoncer, comme auteurs de l'incendie, « les Calavius, ses maîtres, et cinq autres jeunes gens des premières familles de Capoue, dont les pères avaient été frappés de la hache par ordre de Q. Fulvius. Ils avaient l'intention de mettre le feu ailleurs, si l'on ne s'assurait de leurs personnes. » On les arrêta, eux et tous leurs esclaves; ils essayèrent d'abord de rendre suspects le dénonciateur et sa déposition : « La veille, cet esclave battu de verges s'était échappé de chez ses maîtres; par ressentiment, par légèreté, il avait saisi l'occasion qu'il devait au hasard de forger pareille accusation. » Mais lorsque l'esclave, confronté avec eux, soutint en leur présence sa déposition, lorsqu'on eut commencé à appliquer à la torture, au milieu du Forum, les ministres de leurs coupables desseins, ils avouèrent tous leur crime, et furent exécutés avec les esclaves leurs complices. Mannus reçut pour récompense la liberté et vingt mille livres d'airain. Le consul Lévinus, à son passage près de Capoue, fut entouré d'une foule de Campaniens qui le suppliaient, avec larmes, de leur permettre de se rendre à Rome, pour conjurer le sénat, s'il n'était pas inflexible, de ne point consommer leur perte, et de ne pas laisser Q. Fulvius effacer entièrement le nom de Capoue. Fulvius répondit « qu'il n'avait point d'inimitié personnelle contre les Campaniens; mais qu'il les haïs-

ret; nullam enim in terris gentem esse, nullum infestiorem populum nomini romano. Ideo se mœnibus inclusos tenere eos : quia, si qui evasissent aliqua, velut feras bestias per agros vagari, et laniare, et trucidare, quodcumque obvium detur. Alios ad Annibalem transfugisse, alios ad Romam incendendam profectos; inventurum in semiusto Foro consulem vestigia sceleris Campanorum. Vestæ ædem petitam, et æternos ignes, et conditum in penetrali fatale pignus imperii romani. Se minime censere tutum esse, Campanis potestatem intrandi romana mœnia fieri. » Lævinus Campanos, jurejurando a Flacco adactos, quinto die, quam ab senatu responsum accepissent, Capuam redituros, sequi se Romam jussit. Hac circumfusus multitudine, simul Siculis obviam egressis Ætolisque Romam præivit, clarissimarum urbium excidio celeberrimis viris victos bello accusatores in urbem adducens. De republica tamen primum ac de provinciis ambo consules ad senatum retulere.

XXVIII. Ibi Lævinus, quo statu Macedonia et Græcia, Ætoli, Acarnanes Locrique essent, quasque ibi res ipse egisset terra marique, exposuit. « Philippum, infe-
rentem bellum Ætolis, in Macedoniam retro ab se compulsum, ad intima penitus regni abisse, legionemque

sait comme les ennemis de la république, et qu'il les traiterait comme tels, tant qu'il leur verrait la même animosité contre le peuple romain. Point de nation, point de peuple daus l'univers plus acharné contre Rome. S'il les tenait renfermés dans leurs murailles, c'est que ceux qui étaient parvenus à s'enfuir se répandaient dans la campagne comme des bêtes farouches, déchirant, égorgeant tout ce qui s'offrait à eux. Les uns s'étaient réfugiés auprès d'Annibal, les autres étaient partis pour Rome, afin de l'incendier. Le consul trouverait dans le Forum à demi brûlé des traces de leurs forfaits. Leur fureur avait attaqué le temple de Vesta, ses feux éternels, et, jusque dans son sanctuaire, le Palladium, ce gage fatal de la durée de l'empire. Il croyait qu'il n'y avait point de sûreté à permettre aux Campaniens l'entrée de Rome. » Lévinus leur accorda la liberté de l'y suivre, mais en les obligeant de jurer à Flaccus qu'ils reviendraient à Capoue, cinq jours après avoir reçu la réponse du sénat. Entouré de cette multitude, que grossirent encore les Siciliens et les Étoliens qui vinrent à sa rencontre, Lévinus fit son entrée à Rome, amenant, pour accusateurs de deux généraux devenus fameux par la prise de deux villes célèbres, ceux qu'ils avaient vaincus dans les combats. Avant tout cependant les consuls mirent en délibération des objets d'intérêt public et la fixation des départemens.

XXVIII. Lévinus exposa alors dans quelle situation il avait laissé la Macédoine, la Grèce, l'Étolie, l'Acarnanie, la Locride, et ce qu'il avait fait sur terre et sur mer dans ces contrées. « Au moment où Philippe allait porter la guerre dans l'Étolie, il l'avait repoussé en arrière dans la Macédoine et jusqu'au fond de ses états; on pou-

inde deduci posse; classem satis esse ad arcendum Italia regem. » Hæc de se deque provincia, cui præfuerat. Consulum de provinciis communis relatio fuit : decrevere patres, « Ut alteri consulum Italia bellumque cum Annibale provincia esset : alter classem, cui T. Otacilius præfuisset, Siciliamque provinciam cum L. Cincio prætore obtineret. » Exercitus eis duo decreti, qui in Etruria Galliaque essent; eæ quatuor erant legiones; urbanæ duæ superioris anni in Etruriam; duæ, quibus Sulpicius consul præfuisset, in Galliam mitterentur. Galliæ et legionibus præesset, quem consul, cujus Italia provincia esset, præfecisset. In Etruriam C. Calpurnius, post prætoram prorogato in annum imperio, missus; et Q. Fulvio Capua provincia decreta, prorogatumque in annum imperium. Exercitus civium sociorumque minui jussus, ut ex duabus legionibus una legio, quinque millia peditum et trecenti equites essent; dimissis, qui plurima stipendia haberent : et sociorum septem millia peditum et trecenti equites relinquerentur, eadem ratione stipendiorum habita in veteribus militibus dimittendis. Cn. Fulvio consuli superioris anni, nec de provincia Apulia, nec de exercitu, quem habuerat, quidquam mutatum; tantum in annum prorogatum imperium est. P. Sulpicius collega ejus omnem exercitum, præter socios navales, jussus dimittere est. Item ex Sicilia exercitus, cui

vait donc rappeler la légion destinée à le combattre; la flotte suffirait pour lui fermer l'entrée de l'Italie.» Tel fut le compte qu'il rendit de sa conduite et des pays où il avait commandé. On s'occupa ensuite du partage des provinces entre les deux consuls. Le sénat décréta « que l'un des deux resterait en Italie, pour y faire la guerre contre Annibal; et que l'autre, à la tête de la flotte, qui avait été sous les ordres de T. Otacilius, se rendrait en Sicile avec le préteur L. Cincius. » On leur donna les deux armées qui se trouvaient dans l'Étrurie et dans la Gaule, et qui formaient quatre légions; les deux légions urbaines de l'année précédente passèrent en Étrurie, et les deux que le consul Sulpicius avait dirigées, furent envoyées dans la Gaule, pour y servir sous un lieutenant dont on laissait le choix au consul qui aurait le département de l'Italie. On prorogea pour un an l'autorité à C. Calpurnius, dont la préture venait d'expirer, et qui allait en Étrurie; on fit de même pour Q. Fulvius, qu'on laissa dans la Campanie. On décida de réduire l'armée romaine, en sorte que de deux légions on en fît une seule, composée de cinq mille fantassins, et de trois cents cavaliers; on licencia ceux qui avaient un grand nombre de campagnes. Parmi les alliés, on ne conserva que sept mille hommes d'infanterie, et trois cents chevaux, et l'on eut de même égard à l'ancienneté des services, en réformant le reste. Cn. Fulvius, consul de l'année précédente, fut continué dans le gouvernement de l'Apulie, avec la même armée : rien ne fut changé pour lui; seulement on prorogea pour un an ses pouvoirs. P. Sulpicius, son collègue, reçut ordre de licencier tout son corps, à l'exception des alliés qui avaient servi sur la flotte. Le consul, qui allait prendre posses-

M. Cornelius præesset, ubi consul in provinciam venisset, dimitti jussus. L. Cincio prætori ad obtinendam Siciliam cannenses milites dati, duarum instar legionum. Totidem legiones in Sardiniam P. Manlio Vulsoni prætori decretæ, quibus L. Cornelius in eadem provincia, priore anno, præfuerat. Urbanas legiones ita scribere consules jussi, ne quem militem facerent, qui in exercitu M. Claudii, M. Valerii, Q. Fulvii, fuissent; neve, eo anno, plures, quam una et viginti, romanæ legiones essent.

XXIX. His senatusconsultis perfectis, sortiti provincias consules. Sicilia et classis Marcello, Italia cum bello adversus Annibalem Lævino evenit. Quæ sors, velut iterum captis Syracusis, ita exanimavit Siculos, exspectatione sortis in consulum conspectu stantes, ut comploratio eorum flebilesque voces et extemplo oculos hominum converterent, et postmodo sermones præbuerint. Circumibant enim senatum cum veste sordida, adfirmantes, « se non modo suam quemque patriam, sed totam Siciliam, relicturos, si eo Marcellus iterum cum imperio redisset. Nullo suo merito eum ante inplacabilem in se fuisse: quid iratum, quod Romam de se questum venisse Siculos sciat, facturum? Obrui Ætnæ ignibus, aut mergi freto, satius illi insulæ esse, quam velut dedi noxæ inimico. » Hæ Siculorum querelæ, domos primum nobilium circumlatæ, celebratæque sermonibus, quos

sion de la Sicile, devait aussi, à son arrivée dans l'île, mettre à la retraite l'armée qui avait eu M. Cornelius pour chef. Le préteur L. Cincius eut, pour contenir la Sicile, les soldats de Cannes, qui formaient à peu près deux légions. Le préteur P. Manlius Vulson obtint le commandement de la Sardaigne avec les deux légions que L. Cornelius y avait eues l'année d'auparavant. Les consuls furent autorisés à lever dans Rome des légions, mais avec défense d'enrôler aucun des soldats qui avaient fait partie des troupes de M. Claudius, de M. Valerius et de Q. Fulvius, de manière que la république n'eût sur pied, cette année-là, que vingt-une légions.

XXIX. Ces dispositions arrêtées, les consuls tirèrent au sort les provinces. La Sicile et le commandement de la flotte échurent à Marcellus; Lévinus eut pour département l'Italie et la conduite de la guerre contre Annibal. Les Siciliens, qui se tenaient dans le vestibule, n'eurent pas plus tôt aperçu les consuls, et appris cet arrêt du destin, qu'ils en furent frappés, comme d'une seconde prise de Syracuse. Leurs gémissemens et leurs voix lamentables attirèrent sur eux tous les regards, et donnèrent lieu à plus d'une discussion. Vêtus d'habits de deuil, ils entouraient les sénateurs, en protestant « que chacun d'eux abandonnerait et sa patrie et la Sicile entière, si Marcellus y revenait avec le commandement. Implacable avant d'avoir jamais eu aucun sujet de leur en vouloir, que ne ferait-il pas aujourd'hui qu'il serait irrité des accusations intentées contre lui à Rome par les Siciliens? Il valait mieux pour l'île être engloutie par les feux de l'Etna, ou submergée par les flots, que d'être livrée à un ennemi qui ne pouvait que la trouver coupable. » Ces plaintes avaient d'abord retenti dans les maisons des grands;

partim misericordia Siculorum, partim invidia Marcelli excitabat, in senatum etiam pervenerunt. Postulatum a consulibus est, ut de permutandis provinciis senatum consulerent. Marcellus, « si jam auditi ab senatu Siculi essent, aliam forsitan futuram fuisse sententiam suam, » dicere; « nunc, ne quis timore frenari eos dicere posset, quo minus de eo libere querantur, in cujus potestate mox futuri sint, si collegæ nihil intersit, mutare se provinciam paratum esse; deprecari senatus præjudicium; nam, quum extra sortem collegæ optionem dari provinciæ iniquum fuerit, quanto majorem injuriam, immo contumeliam esse, sortem suam ad eum transferri? » Ita senatus, quum, quid placeret, magis ostendisset, quam decresset, dimittitur; inter ipsos consules permutatio provinciarum, rapiente fato Marcellum ad Annibalem, facta est : ut, ex quo primus adversæ pugnæ gloriam ceperat, in ejus laudem postremus romanorum imperatorum, prosperis tum maxime bellicis rebus, caderet.

XXX. Permutatis provinciis, Siculi, in senatum introducti, multa de Hieronis regis fide perpetua erga populum romanum verba fecerunt, in gratiam publicam avertentes, « Hieronymum ac postea Hippocratem et Epicydem tyrannos, quum ob alia, tum propter defectionem ab Romanis ad Annibalem, invisos fuisse sibi; ob

la compassion les avait répétées; la jalousie qu'excitait Marcellus les envenimait encore; enfin elles parvinrent jusque dans le sénat. On proposa donc aux consuls de consulter les sénateurs sur l'échange de leurs provinces. Marcellus répondit que « si les Siciliens avaient été déjà entendus dans l'assemblée, il serait d'un avis fort différent : mais pour ôter, en ce jour, tout prétexte de dire que la crainte empêchait les Siciliens de se plaindre d'un consul, qui allait devenir l'arbitre de leur destin, il était prêt, si la chose était indifférente à son collègue, à changer avec lui de département. Il priait seulement le sénat de ne point se prononcer d'avance pour ses détracteurs; car, s'il eût été injuste de laisser le choix à son collègue, sans consulter le sort, ne serait-ce pas une injustice plus criante, ou plutôt un véritable affront, que de lui enlever la province qui lui était échue, pour la confier à Lévinus? » Les sénateurs exprimèrent leur vœu plutôt que leur volonté; et, après la séance, l'échange eut lieu entre les deux consuls, sans autre arrêt que celui de la destinée qui entraînait Marcellus vers Annibal; afin qu'ayant eu le premier la gloire de le vaincre à une époque désastreuse pour la république, il fût, dans un temps où Rome était partout triomphante, le dernier des généraux romains qui succombât pour illustrer le Carthaginois.

XXX. L'échange terminé, les Siciliens introduits dans le sénat parlèrent longuement de la fidélité inviolable du roi Hiéron envers le peuple romain, pour en faire un mérite à tous les Syracusains. « Les tyrans Hiéronyme puis Hippocrate et Épicyde leur étaient devenus odieux, surtout à cause de la défection en faveur d'Annibal; c'était le même motif qui avait fait tomber Hiéronyme

cam caussam et Hieronymum a principibus juventutis prope publico consilio interfectum : et in Epicydis Hippocratisque cædem septuaginta nobilissimorum juvenum conjurationem factam; quos, Marcelli mora destitutos, quia ad prædictum tempus exercitum ad Syracusas non admovisset, indicio facto, omnes ab tyrannis interfectos. Eam quoque Hippocratis atque Epicydis tyrannidem Marcellum excitasse, Leontinis crudeliter direptis. Numquam deinde principes Syracusanorum desisse ad Marcellum transire, pollicerique, se urbem, quum vellet, ei traditurос; sed eum primo vi capere maluisse; dein, quum id neque terra, neque mari, omnia expertus, potuisset, auctores traditarum Syracusarum fabrum ærarium Sosim, et Mericum Hispanum, quam principes Syracusanorum habere, toties id nequidquam ultro obferentes, præoptasse : quo scilicet justiore de caussa vetustissimos socios populi romani trucidaret, ac diriperet. Si non Hieronymus ad Annibalem defecisset, sed populus syracusanus et senatus, si portas Marcello Syracusani publice, et non, obpressis Syracusanis, tyranni eorum Hippocrates et Epicydes, clausissent, si Carthaginiensium animis bellum cum populo romano gessissent : quid ultra, quam quod fecerit, nisi ut deleret Syracusas, facere hostiliter Marcellum potuisse? Certe præter mœnia et tecta exhausta urbis, et refracta ac

sous les coups de la jeune noblesse; meurtre pour ainsi dire avoué de toute la nation. Soixante-dix jeunes gens des premières familles avaient conspiré la perte d'Épicyde et d'Hippocrate : tralis par les lenteurs de Marcellus, qui n'avait pas, au temps convenu, fait approcher son armée de Syracuse, ils avaient été découverts et mis à mort. Cette tyrannie même d'Hippocrate et d'Épicyde, Marcellus ne l'avait-il pas excitée, par l'horrible pillage de Leontium? Depuis, les principaux citoyens n'avaient pas cessé de passer dans le camp du proconsul, en lui proposant de remettre, dès qu'il le voudrait, la ville en son pouvoir. Mais d'abord il avait préféré l'emporter d'assaut : enfin, après mille efforts inutiles sur terre et sur mer, il avait mieux aimé devoir la prise de Syracuse à Sosis, un forgeron, et à l'Espagnol Mericus, qu'aux Syracusains les plus illustres, qui tant de fois lui en avaient fait l'offre, mais toujours en vain : il voulait sans doute avoir un prétexte plus spécieux d'égorger et de piller les plus anciens alliés de Rome. Lors même que la révolte eût été le crime, non d'Hiéronyme, mais du peuple et du sénat de Syracuse; que les portes eussent été fermées par l'autorité publique, et non par Hippocrate et par Épicyde, ces farouches oppresseurs de la liberté; que les Siciliens eussent montré dans cette guerre tout l'acharnement des Carthaginois, Marcellus pouvait-il traiter plus cruellement Syracuse, à moins de la détruire? Des murailles, des maisons dépouillées entièrement, des temples brisés, mis au pillage, dont les dieux même et les ornemens avaient été la proie du vainqueur; voilà tout ce qui restait à Syracuse. Plusieurs citoyens étaient privés de leurs terres; et un sol nu, triste débris de leur fortune, ne leur restait pas même

spoliata deum delubra, diis ipsis ornamentisque eorum ablatis, nihil relictum Syracusis esse. Bona quoque multis ademta, ita ut ne nudo quidem solo, reliquiis direptæ fortunæ, alere sese ac suos possent. Orare se patres conscriptos, ut, si nequeant omnia, saltem, quæ compareant cognoscique possint, restitui dominis jubeant. » Talia conquestos quum excedere ex templo, ut de postulatis eorum patres consuli possent, Lævinus jussisset, « Maneant immo, inquit Marcellus, ut coram his respondeam, quando ea conditione pro vobis, patres conscripti, bella gerimus, ut victos armis accusatores habeamus. Duæ captæ, hoc anno, urbes Capua Fulvium reum, Marcellum Syracusæ habeant. »

XXXI. Reductis in Curiam legatis, tum consul, « Non adeo majestatis, inquit, populi romani imperiique hujus oblitus sum, patres conscripti, ut, si de meo crimine ambigeretur, consul dicturus caussam, accusantibus Græcis, fuerim : sed non, quid ego fecerim, in disquisitionem venit, quam quid isti pati debuerint; qui si non fuerunt hostes, nihil interest, nunc, an vivo Hieroñe, Syracusas violaverim. Sin autem desciverunt, legatos nostros ferro atque armis petierunt, urbem ac mœnia clauserunt, exercituque Carthaginiensium adversus nos tutati sunt; quis passos esse hostilia, quum fecerint, indignatur? Tradentes urbem principes Syracu-

pour leur subsistance, pour celle de leurs familles. Ils priaient donc les sénateurs, puisqu'il était impossible de rétablir les propriétaires dans tous leurs biens, de leur faire rendre au moins ce qui existait encore, et ce qu'on pourrait reconnaître. » Lorsqu'ils eurent mis fin à leurs plaintes, le consul Lévinus leur ordonna de sortir de la salle, pour que l'on pût prendre l'avis des sénateurs. « Non, dit alors Marcellus, qu'ils restent; c'est en leur présence que je veux répondre, sénateurs, puisque la récompense des généraux qui s'exposent pour vous aux chances de la guerre, est d'avoir pour accusateurs les peuples qu'ils ont vaincus. Que les deux villes prises, cette année, citent donc en justice, Capoue Fulvius, et Syracuse Marcellus. »

XXXI. Les députés rentrèrent dans la salle, et Marcellus reprit : « Sénateurs, je n'ai pas oublié la majesté du peuple romain, et la dignité dont je suis revêtu, jusqu'au point d'abaisser un consul à répondre à ces Grecs qui m'accusent, si j'avais à me justifier de quelque faute : mais il s'agit moins de soumettre à la discussion ma conduite à leur égard, que la peine qu'ils ont méritée. S'ils n'ont pas été nos ennemis, le traitement qu'a subi Syracuse me rend aussi coupable que je l'eusse été du vivant d'Hiéron : mais s'ils se sont révoltés contre nous; si, le fer et les armes à la main, ils ont attenté à la personne de nos ambassadeurs; s'ils nous ont fermé leur ville et leurs remparts; s'ils ont appelé contre nous les Carthaginois à leur secours, peut-on nous faire un reproche d'avoir traité en ennemi un peuple qui agissait d'une

sanorum aversatus sum : Sosim et Mericum Hispanum, quibus tantum crederem, potiores habui. Non estis extremi Syracusanorum, quippe qui aliis humilitatem objiciatis. Quis est vestrum, qui se mihi portas aperturum, qui armatos milites meos in urbem accepturum promiserit? Odistis et exsecramini eos, qui fecerunt, et ne hic quidem contumeliis in eos dicendis parcitis : tantum abest, ut et ipsi tale quidquam facturi fueritis. Ipsa humilitas eorum, patres conscripti, quam isti objiciunt, maximo argumento est, me neminem, qui navatam operam reipublicæ nostræ velit, aversatum esse. Et, antequam obsiderem Syracusas, nunc legatis mittendis, nunc ad conloquium eundo, tentavi pacem : et, postquam neque legatos violandi verecundia erat, nec mihi ipsi congresso ad portas cum principibus responsum dabatur, multis terra marique exhaustis laboribus, tandem vi atque armis Syracusas cepi. Quæ captis acciderint, apud Annibalem et Carthaginienses victos secum justius, quam apud victoris populi senatum, quererentur. Ego, patres conscripti, Syracusas spoliatas si negaturus essem, numquam spoliis earum urbem Romam exornarem. Quæ autem singulis victor aut ademi, aut dedi; quum belli jure, tum ex cujusque merito, satis scio me fecisse. Ea vos rata habeatis, patres conscripti, næ magis reipublicæ interest, quam mea. Mea quippe fides exsoluta

manière si hostile? J'ai dédaigné, dit-on, les principaux Syracusains qui m'offraient de me livrer la ville; j'ai mieux aimé donner ma confiance et devoir un si grand service à Sosis et à l'Espagnol Mericus. Vous n'êtes pas les derniers de Syracuse, vous qui objectez aux autres la bassesse de leur extraction. Eh bien! quel est celui d'entre vous qui est venu me promettre d'ouvrir les portes de la ville, et d'y introduire mes soldats? Vous n'avez que de la haine, que de l'exécration pour ceux qui l'ont fait, et ici même vos paroles ne leur épargnent pas les outrages : tant s'en faut que jamais vous eussiez fait semblable démarche. Le rang obscur de ceux avec qui on me reproche aujourd'hui d'avoir traité, est une preuve évidente, sénateurs, que je n'ai rejeté aucun de ceux qui ont voulu servir notre cause. Avant de commencer le siège, j'ai envoyé des députés, je me suis rendu à des conférences, j'ai essayé tous les moyens de pacification : mais quand j'ai vu que le caractère des ambassadeurs n'était pas sacré pour les Syracusains, et que je me présentais aux portes pour entrer en pourparler avec les principaux citoyens, sans jamais obtenir de réponse; alors, après mille fatigues, mille dangers sur terre et sur mer, je suis parvenu enfin à réduire Syracuse par la force et par les armes. Quant aux évènemens qui ont suivi la prise de cette ville, c'est devant Annibal et les Carthaginois vaincus avec eux, plutôt que dans le sénat de leurs vainqueurs, que les Siciliens auraient droit de s'en plaindre. Pour moi, sénateurs, si j'avais eu l'intention de nier que j'eusse dépouillé Syracuse, je n'aurais pas orné Rome de ses dépouilles. A l'égard de ce que j'ai ôté ou donné après la victoire, le droit de la guerre, les mérites de chacun me disent

est : ad rempublicam pertinet, ne acta mea rescindendo, alios in posterum segniores duces faciatis. Et quoniam coram et Siculorum et mea verba audistis, patres conscripti, simul templo excedemus, ut, me absente, liberius consuli senatus possit. » Ita dimissis Siculis, et ipse in Capitolium ad delectum discessit.

XXXII. Consūl alterī de postulatis Siculorum ad patres retulit. Ibi quum diu de sententiis certatum esset, et magna pars senatus, principe ejus sententiæ T. Manlio Torquato, « cum tyrannis bellum gerendum fuisse, » censerent, « hostibus et Syracusanorum et populi romani : et urbem recipi, non capi : et receptam legibus antiquis et libertate stabiliri, non fessam miseranda servitute bello adfligi. Inter tyrannorum et ducis romani certamina, præmium victoris in medio positam urbem pulcherrimam ac nobilissimam periisse, horreum atque ærarium quondam populi romani : cujus munificentia ac donis multis tempestatibus, hoc denique ipso punico bello adjuta ornataque respublica esset. Si ab inferis exsistat rex Hiero, fidissimus imperii romani cultor, quo ore aut Syracusas, aut Romam ei ostendi posse? quum, ubi semirutam ac spoliatam patriam respexisset,

assez que j'ai agi selon ma conscience. L'approbation que vous donnerez à ma conduite, sénateurs, intéresse la république plus encore que moi-même. J'ai rempli avec fidélité tous mes engagemens : l'intérêt de l'état vous fait une loi de prendre garde qu'en cassant mes actes, vous ne ralentissiez à l'avenir le zèle de vos généraux. Maintenant, sénateurs, que vous avez entendu l'accusation des Siciliens et ma justification, je vais sortir avec eux, pour que notre absence laisse à vos délibérations une entière liberté. » Les Siciliens se retirèrent, et le consul se rendit au Capitole, pour s'y occuper du recrutement.

XXXII. Son collègue mit en délibération les demandes des Siciliens. Les débats furent vifs et prolongés. Cependant la plupart des sénateurs adoptèrent l'avis de T. Manlius Torquatus. « L'on avait dû, disaient-ils, faire la guerre aux tyrans ennemis de Syracuse et de Rome. Il avait fallu reprendre la ville, et non la réduire par la force, pour la rétablir, après sa reddition, sur la base de ses lois et de son ancienne liberté, au lieu d'accabler par la guerre un peuple déjà victime de la servitude. Placée entre ses tyrans et les armes romaines, comme prix de la victoire, elle n'était plus, cette cité naguère si florissante et si belle, cette cité le grenier et le trésor du peuple romain, dont la munificence et les largesses avaient si souvent, et dans cette guerre punique même, contribué à la défense et à la prospérité de l'empire. S'il sortait du séjour des ombres le roi Hiéron, cet allié si fidèle de la république, comment oserait-on lui montrer ou Syracuse, ou Rome? Il verrait sa patrie ruinée, dépouillée; puis, entrant à Rome, dans le vestibule, presque aux portes de la ville, il apercevrait les

ingrediens Romam in vestibulo urbis, prope in porta, spolia patriæ suæ visurus sit? » Hæc taliaque quum ad invidiam consulis miserationemque Siculorum diceren-tur, mitius tamen decreverunt patres, caussa Marcelli: « Quæ is gerens bellum victorque egisset, rata habenda esse; in reliquum curæ senatui fore rem syracusanam, mandaturosque consuli Lævino, quod sine jactura rei-publicæ fieri posset, fortunis ejus civitatis consuleret. » Missis duobus senatoribus in Capitolium ad consulem, uti rediret in Curiam, et introductis Siculis, senatus-consultum recitatum est: legatique, benigne adpellati ac dimissi, ad genua se Marcelli consulis projecerunt, obsecrantes, « ut, quæ deplorandæ ac levandæ calami-tatis caussa dixissent, veniam eis daret, et in fidem clien-telamque se urbemque Syracusas acciperet; » post hæc, consul clementer adpellatos dimisit.

XXXIII. Campanis deinde senatus datus est, quorum oratio miserabilior, caussa durior erat; neque enim meri-tas pœnas negare poterant, nec tyranni erant, in quos culpam conferrent: sed satis pensum pœnarum, tot ve-neno absumtis, tot securi percussis senatoribus, crede-bant. « Paucos nobilium superstites esse, quos nec sua conscientia, ut quidquam de se gravius consulerent, in-pulerit, nec victoris ira capitis damnaverit; eos liberta-tem sibi suisque, et bonorum aliquam partem orare,

dépouilles de Syracuse ? » Malgré toutes ces déclamations inspirées par la jalousie contre Marcellus, et par la pitié pour les Siciliens, le décret du sénat fut aussi modéré que favorable au consul. « Il fallait, disait-on, ratifier tout ce qu'avait fait Marcellus dans le cours de la guerre et depuis la victoire : du reste, le sénat ferait droit à la requête des Syracusains, et chargerait le consul Lévinus de concilier, autant que possible, leurs intérêts avec ceux de la république. » Deux sénateurs se rendirent au Capitole, et ramenèrent le consul; on introduisit les Siciliens, et on lut en leur présence le sénatus-consulte; puis les députés furent congédiés en termes bienveillans : alors ils se jetèrent aux pieds de Marcellus, en le conjurant « de leur pardonner tout ce qu'ils avaient dit pour peindre et soulager leur infortune, et de recevoir Syracuse sous sa protection, et les Siciliens au nombre de ses cliens. » Après cet acte de soumission, le consul leur parla et les congédia avec bonté.

XXXIII. Les sénateurs donnèrent ensuite audience aux députés de Capoue : leur discours fut plus touchant encore, mais leur cause était plus mauvaise; car ils ne pouvaient ni révoquer en doute la justice de leur châtiment, ni rejeter leur faute sur des tyrans : mais ils se croyaient assez punis par le trépas de tant de sénateurs qui s'étaient empoisonnés, ou qui avaient été frappés de la hache. « Il restait à Capoue un bien petit nombre de nobles à qui leur conscience n'avait pas fait un devoir de s'ôter la vie, et qu'un vainqueur irrité n'avait pas condamnés au dernier supplice. Ils imploraient la liberté

cives romanos, adfinitatibus plerosque et propinquis jam cognationibus ex connubio vetusto junctos. » Submotis deinde e templo, paullisper dubitatum, an arcessendus a Capua Q. Fulvius esset (mortuus enim post captam Claudius consul erat), ut coram imperatore, qui res gessisset, sicut inter Marcellum Siculosque disceptatum fuerat, disceptaretur : dein, quum M. Atilium, C. Fulvium, fratrem Flacci, legatos ejus, ac Q. Minucium et L. Veturium Philonem, item Claudii legatos, qui omnibus gerendis rebus adfuerant, in senatu viderent, nec Fulvium avocari a Capua, nec differri Campanos vellent; interrogatus sententiam M. Atilius Regulus, cujus ex iis, qui ad Capuam fuerant, maxima auctoritas erat; « In consilio, inquit, arbitror me fuisse consulibus, Capua capta, quum quæreretur, ecquis Campanorum de republica nostra bene meritus esset; duas mulieres compertum est, Vestiam Oppiam Atellanam Capuæ habitantem, et Fauculam Cluviam, quæ quondam quæstum corpore fecisset; illam quotidie sacrificasse pro salute et victoria populi romani; hanc captivis egentibus alimenta clam suppeditasse. Ceterorum omnium Campanorum eumdem erga nos animum, quem Carthaginiensium, fuisse : securique percussos a Q. Fulvio esse magis, quorum dignitas inter alios, quam quorum culpa eminebat. Per senatum agi de Campanis, qui cives ro-

pour eux et pour les leurs, avec une partie de leurs biens. N'étaient-ils pas citoyens de Rome, unis pour la plupart aux Romains par des alliances, et par les liens du sang, à la suite des mariages contractés depuis longues années entre les deux peuples ? » Lorsqu'ils furent sortis de la salle, on hésita quelque temps, si l'on ne ferait pas revenir de Capoue Q. Fulvius (car le consul Claudius était mort depuis la prise de cette ville), afin que la discussion eût lieu en présence du général qui avait conduit le siège, comme l'affaire des Siciliens avait été discutée devant Marcellus. Mais comme l'on vit dans l'assemblée M. Atilius, C. Fulvius, frère de Flaccus, ses lieutenans, Q. Minucius et L. Veturius Philon, lieutenans d'Appius, qui tous avaient pris une part active à cette expédition, on crut inutile de rappeler Q. Fulvius de Capoue; d'ailleurs, on ne voulait pas retenir les Campaniens. On demanda donc l'avis de M. Atilius Regulus, le plus considéré de tous les officiers qui s'étaient trouvés à ce siège. « J'étais, dit-il, présent au conseil, lorsque, après la prise de Capoue, il fut question de rechercher si quelque Campanien avait bien mérité de notre république : on a trouvé deux femmes seulement, Vestia Oppia, de la ville d'Atella, résidant alors à Capoue, et Faucula Cluvia, autrefois courtisane de profession. La première a offert, chaque jour, des sacrifices aux dieux pour le salut et la victoire du peuple romain; la seconde a fourni en secret des vivres à nos prisonniers dans le besoin. Tout le reste des Campaniens a été animé contre nous d'une haine égale à celle que nous portent les Carthaginois : les têtes que Q. Fulvius a fait tomber sous la hache, sont les plus marquantes plutôt encore que les plus coupables. Pour les Campaniens qui sont citoyens de

mani sunt, injussu populi non video posse; idque et apud majores nostros in Satricanis factum est, quum defecissent, ut M. Antistius, tribunus plebis, prius rogationem ferret, sciretque plebs, uti senatui de Satricanis sententiæ dicendæ jus esset. Itaque censeo, cum tribunis plebis agendum esse, ut eorum unus pluresve rogationem ferant ad plebem, qua nobis statuendi de Campanis jus fiat. » L. Atilius, tribunus plebis, ex auctoritate senatus, plebem in hæc verba rogavit : « Omnes Campani, Atellani, Calatini, Sabatini, qui se dediderunt in arbitrium ditionemque populi romani Fulvio proconsuli, quæque una secum dediderunt, agrum urbemque, divina, humanaque, utensiliaque, sive quid aliud dediderunt; de iis rebus quid fieri velitis, vos rogo, Quirites? » Plebes sic jussit : « Quod senatus juratus, maxima pars, censeat, qui adsidetis, id volumus jubemusque. »

XXXIV. Ex hoc plebeiscito senatus consultus. « Opiæ Cluviæque primum bona ac libertatem restituit; si qua alia præmia petere ab senatu vellent, venire eas Romam. » Campanis in familias singulas decreta facta, quæ non operæ pretium est omnia enumerare. « Aliorum bona publicanda : ipsos liberosque eorum et conjuges vendendas, extra filias, quæ enupsissent prius, quam in populi romani potestatem venirent. Alios in vincula condendos, ac de his posterius consulendum. » Alio-

Rome, je ne vois pas que le sénat puisse, sans l'autorisation du peuple, prononcer sur leur sort; telle est la marche qu'ont suivie nos ancêtres à l'égard des Satricans révoltés. M. Antistius, alors tribun du peuple, proposa au peuple, et fit passer une loi qui conférait au sénat le droit de prononcer sur le sort des Satricans. Je pense donc qu'il faut engager un ou plusieurs tribuns à proposer au peuple un plébiscite qui nous autorise à juger les Campaniens. » Le tribun L. Atilius, avec l'agrément du sénat, s'adressa au peuple en ces termes : « Les habitans de Capoue, d'Atella, de Calatium et de Sabatie, se sont livrés au proconsul Fulvius, et à la discrétion du peuple romain; ils ont remis en votre pouvoir, avec leurs personnes, leurs terres, leurs villes, leurs propriétés sacrées et profanes, leur mobilier, et enfin tout ce qui leur appartenait : quelle décision, je vous le demande, citoyens, voulez-vous qu'on prenne à leur égard? » Le peuple répondit : « Nous voulons et nous ordonnons que les avis du sénat, en ce moment assemblé, pris à la pluralité des voix, et sous la foi du serment, aient force de loi. »

XXXIV. D'après ce plébiscite, le sénat décide « qu'il faut rendre d'abord à Oppia et à Cluvia les biens et la liberté; si elles ont à demander quelque autre récompense, elles pourront venir à Rome. » Chaque famille de Capoue fut l'objet d'un décret spécial, qu'il serait trop long de rapporter. « Les uns furent condamnés à la confiscation de leurs biens, et vendus, eux, leurs femmes et leurs enfans, excepté les filles que des mariages avaient fait passer dans d'autres familles avant la réduction de Capoue; les autres furent jetés dans les fers, et l'on se réserva de prononcer plus tard sur leur

rum Campanorum summam etiam census distinxerunt, publicanda necne bona essent; « pecua captiva, præter equos et mancipia, præter puberes virilis sexus, et omnia, quæ solo non continerentur, restituenda, » censuerunt, » dominis. Campanos omnes, Atellanos, Calatinos, Sabatinos, extra quam, qui eorum, aut ipsi aut parentes eorum, apud hostes essent, liberos esse, » jusserunt, « ita ut nemo eorum civis romanus aut latini nominis esset : neve quis eorum, qui Capuæ fuissent, dum portæ clausæ essent, in urbe agrove campano intra certam diem maneret. Locus, ubi habitarent, trans Tiberim, qui non contingeret Tiberim, daretur; qui nec Capuæ, nec in urbe campana, quæ a populo romano defecisset, per bellum fuissent, eos cis Lirim amnem Romam versus; qui ad Romanos transissent prius, quam Annibal Capuam veniret, cis Vulturnum emovendos, » censuerunt; « ne quis eorum propius mare quindecim millibus passuum agrum ædificiumve haberet. Qui eorum trans Tiberim emoti essent, ne ipsi posterive eorum uspiam pararent haberentve, nisi in veiente, aut sutrino, nepesinove agro : dum ne cui major, quam quinquaginta jugerum, agri modus esset. Senatorum omnium, quique magistratus Capuæ, Atellæ, Calatiæ gessissent, bona venire Capuæ, » jusserunt; « libera corpora, quæ venumdari placuerat, Romam mitti, ac Romæ venire. Si-

sort. » Quant aux autres Campaniens, on distingua dans leurs possessions deux sortes de biens, les uns qui devaient être mis en vente, et les autres qui devaient être rendus. « On leur restitua tout le bétail, excepté les chevaux, puis les esclaves, à l'exception des mâles en âge de puberté, et tout ce qui ne formait pas fonds et immeubles. La liberté fut rendue à tous les Campaniens, Atellans, Calatins, Sabatins, excepté à ceux qui étaient ou qui avaient leurs père et mère chez les ennemis; mais aucun d'eux ne pourrait être ni citoyen romain, ni allié du nom latin : aucun de ceux qui étaient restés à Capoue, depuis que les portes en avaient été fermées aux Romains, ne demeurerait dans la ville, ou dans le territoire, après un jour marqué. On leur assignerait un établissement au delà du Tibre, mais loin de ses bords. Ceux qui, pendant la guerre, n'avaient été ni dans Capoue, ni dans une ville de sa dépendance en révolte contre la république, habiteraient au delà du fleuve Liris, du côté de Rome; ceux qui étaient passés dans le parti des Romains avant l'arrivée d'Annibal à Capoue, seraient transportés en deçà du Vulturne : mais pas un d'eux ne serait libre d'avoir des terres, ni une maison, à moins de quinze milles de la mer. Ceux que l'on avait rejetés au delà du Tibre, ne pourraient, ni eux ni leurs descendans, acquérir ou posséder aucune propriété, si ce n'est dans le territoire de Véies, de Sutrium ou de Népésie; et ces fonds même ne devaient point excéder cinquante arpens. On fit vendre à Capoue les biens de tous les sénateurs et de tous ceux qui avaient exercé des magistratures à Capoue, à Atella, à Calatia : les personnes de condition libre, condamnées à l'esclavage, passèrent à Rome, pour y être vendues. Les statues d'airain, les tableaux pris sur l'en-

gna, statuas æneas, quæ capta de hostibus dicerentur; quæ eorum sacra ac profana essent, ad pontificum collegium » rejecerunt. Ob hæc decreta mœstiores aliquanto, quam Romam venerant, Campanos dimiserunt; nec jam Q. Fulvii sævitiam in sese, sed iniquitatem deum atque exsecrabilem fortunam suam incusabant.

XXXV. Dimissis Siculis Campanisque, delectus habitus: scripto deinde exercitu, de remigum supplemento agi cœptum; in quam rem quum neque hominum satis, nec, ex qua pararentur, stipendiumque acciperent, pecuniæ quidquam, ea tempestate, in publico esset, edixerunt consules, ut privati ex censu ordinibusque, sicut antea, remiges darent cum stipendio cibariisque dierum triginta. Ad id edictum tantus fremitus hominum, tanta indignatio fuit, ut magis dux, quam materia, seditioni deesset. « Secundum Siculos Campanosque, plebem romanam perdendam lacerandamque sibi consules sumsisse; per tot annos tributo exhaustos nil reliqui præter terram, nudam ac vastatam, habere. Tecta hostes incendisse, servos agri cultores rempublicam abduxisse, nunc ad militiam parvo ære emendo, nunc remiges imperando. Si quid cui argenti ærisve fuerit, stipendio remigum et tributis annuis ablatum. Se, ut dent, quod non habeant, nulla vi, nullo imperio cogi posse. Bona sua veniderent: in corpora, quæ reliqua essent, sævirent. Ne unde redi-

nemi, furent adressés au collège des pontifes, chargés de distinguer ceux qui étaient sacrés ou profanes. » Les députés de Capoue, en apprenant ces décrets, s'en retournèrent bien plus tristes qu'ils n'étaient venus, et ils accusaient moins la rigueur de Q. Fulvius à leur égard, que l'injustice des dieux et la cruauté de la fortune.

XXXV. Lorsque l'on eut congédié les Siciliens et les Campaniens, l'on s'occupa des levées : quand l'armée fut au complet, on songea au recrutement des rameurs. Mais comme la république ne pouvait en présenter un nombre suffisant, et que le trésor manquait de fonds pour les enrôlemens et pour la paie, les consuls ordonnèrent que les particuliers, chacun selon son rang et son revenu, fourniraient, comme on l'avait fait déjà, un certain nombre de rameurs qu'ils devaient payer et nourrir pendant trente jours. Cet édit excita les murmures les plus violens, et l'indignation fut telle, qu'il ne manquait plus qu'un chef pour qu'une révolte éclatât. « Après avoir ruiné la Sicile et Capoue, les consuls prenaient plaisir à torturer, à déchirer le peuple de Rome. Epuisés par les impôts qu'ils payaient depuis tant d'années, ils n'avaient plus que le sol nu de leurs champs dévastés. L'ennemi avait incendié leurs maisons; la république leur avait enlevé les esclaves employés à la culture des terres, en les achetant à vil prix, pour les faire servir ou comme soldats, ou comme matelots. Le peu d'argent ou de ressources qui leur était resté, avait été absorbé par la solde des rameurs et par les contributions annuelles. Les forcer à donner ce qu'ils n'avaient pas, c'est ce que ne pouvait faire aucune violence, aucune

mantur quidem, quidquam superesse. » Hæc non in occulto, sed propalam in Foro atque oculis ipsorum consulum ingens turba circumfusi fremebant : nec eos sedare consules, nunc castigando, nunc consolando, poterant. Spatium deinde his tridui se dare ad cogitandum dixerunt : quo ipsi ad rem inspiciendam expediendamque usi sunt. Senatum, postero die, habuerunt de remigum supplemento : ubi quum multa disseruissent, cur æqua plebis recusatio esset, verterunt orationem eo, ut dicerent, « Privatis id, seu æquum, seu iniquum, onus injungendum esse. Nam unde, quum pecunia in ærario non esset, paraturos navales socios? Quomodo autem sine classibus aut Siciliam obtineri, aut Italia Philippum arceri posse, aut tuta Italiæ litora esse? »

XXXVI. Quum in hac difficultate rerum consilium hæreret, ac prope torpor quidam occupasset hominum mentes, tum Lævinus consul, « Magistratus senatui, et senatum populo, sicut honore præstent, ita ad omnia, quæ dura atque aspera essent, subeunda duces debere esse. Si quid injungere inferiori velis, id prius in te ac tuos si ipse juris statueris, facilius omnes obedientes habeas; nec inpensa gravis est, quum ex ea plus quam pro virili parte sibi quemque capere principum vident. Itaque classes habere atque ornare volumus populum

autorité. Il ne restait plus qu'à vendre leurs biens, qu'à sévir en dernier lieu contre leurs personnes. Ils n'avaient plus rien pour se racheter de cet outrage. » Déjà ce n'étaient plus des murmures, mais des cris furieux qui retentissaient dans le Forum et aux oreilles des consuls entourés d'une multitude exaspérée, qu'ils ne pouvaient calmer ni par la sévérité, ni par la douceur. Alors ils déclarèrent au peuple qu'ils lui donnaient trois jours pour réfléchir, et ils profitèrent eux-mêmes de ce délai pour chercher quelque expédient. Le quatrième jour, ils consultèrent le sénat sur les moyens de se procurer le renfort des rameurs : après de longs débats, où les plaintes du peuple furent reconnues bien fondées, on n'en conclut pas moins « que cette charge, juste ou non, devait être supportée par les particuliers : car, puisque le trésor était vide, avec quels fonds remonter les équipages des vaisseaux? et, sans flottes, quel moyen de conserver la Sicile, d'éloigner Philippe de l'Italie, et de mettre les côtes en sûreté? »

XXXVI. L'embarras était extrême, le conseil hésitait, une sorte de torpeur avait paralysé les esprits; le consul Lévinus dit alors « que si les magistrats sont au dessus du sénat, et les sénateurs au dessus des citoyens, ils doivent aussi donner l'exemple de toutes les privations et des sacrifices les plus pénibles. Voulez-vous imposer quelque charge à vos inférieurs; soyez les premiers à vous y soumettre, et vous les trouverez plus disposés à vous satisfaire. Les contributions pèsent moins, quand on voit les grands en supporter une part plus forte que leurs moyens même ne le permettent. Nous désirons aujourd'hui que le peuple équipe, entretienne des flottes, et que les particuliers fournissent volontiers des rameurs?

romanum? privatos sine recusatione remiges dare? nobismet ipsis primum imperemus. Aurum, argentum, æs signatum omne senatores, crastino die, in publicum conferamus : ita ut annulos sibi quisque, et conjugi, et liberis, et filio bullam, et quibus uxor filiæve sunt, singulas uncias pondo auri relinquant; argenti, qui curuli sella sederunt, equi ornamenta et libras pondo, ut salinum patellamque deorum caussa habere possint; ceteri senatores libram argenti tantum, æris signati quina millia in singulos patres familiæ relinquamus. Ceterum omne aurum, argentum, æs signatum, ad triumviros mensarios extemplo deferamus, nullo ante senatusconsulto facto : ut voluntaria conlatio et certamen adjuvandæ reipublicæ excitet ad æmulandum animos primum equestris ordinis, dein reliquæ plebis; hanc unam viam, multa inter nos conlocuti, consules invenimus. Ingredimini, diis bene juvantibus. Respublica incolumis et privatas res facile salvas præstat; publica prodendo, tua nequidquam serves. » In hæc tanto animo consensum est, ut gratiæ ultro consulibus agerentur; senatu inde misso, pro se quisque aurum, argentum et æs in publicum conferunt, tanto certamine injecto, ut prima inter primos nomina sua vellent in publicis tabulis esse : ut nec triumviri accipiundo, nec scribæ referundo subficerent. Hunc consensum senatus equester ordo est secutus : equestris ordinis, plebes. Ita

commençons par nous imposer. Or, argent, monnaie de cuivre, portons, sénateurs, portons tout, dès demain, dans le trésor public, sans nous réserver autre chose que nos anneaux pour nous, nos femmes, nos enfans, une bulle d'or pour nos fils, et une once d'or pour ceux d'entre nous qui ont une femme ou des filles; ceux qui ont pris place sur la chaise curule garderont les harnais de leurs chevaux, et l'argent nécessaire pour se procurer la salière et la coupe affectées au culte des dieux: les autres sénateurs ne conserveront qu'une livre d'argent, et chaque père de famille cinq mille as de cuivre monnayé. Que tout notre or, notre argent, notre monnaie de cuivre, soient à l'instant même déposés entre les mains des triumvirs de la banque, et cela sans aucun sénatus-consulte; afin que cette contribution volontaire et ce zèle patriotique piquent d'honneur d'abord les chevaliers, puis tous les autres citoyens. C'est le seul expédient qu'après une longue conférence nous ayons trouvé, mon collègue et moi. Employez-le, avec la protection des dieux: le salut de l'état assure aux particuliers la conservation de leurs biens; mais si la république est abandonnée, n'espérez rien conserver de ce qui est à vous. » Cet avis fut adopté à l'unanimité, et l'on vota des actions de grâces aux consuls. Après la séance, chaque sénateur s'empresse de porter au trésor public son or, son argent, sa monnaie de cuivre; c'est à qui fera le premier inscrire son nom sur les registres, et l'émulation est telle, que les triumvirs ne peuvent suffire à recevoir ce qu'on leur présente, ni les greffiers à l'enregistrer. Les chevaliers imitèrent le désintéressement des sénateurs, et le peuple celui des chevaliers. Ainsi, sans ordonnance, sans moyens coërcitifs, la république

sine edicto, sine coercitione magistratus, nec remige in supplementum, nec stipendio respublica eguit: paratisque omnibus ad bellum, consules in provincias profecti sunt.

XXXVII. Neque aliud magis tempus belli fuit, quo Carthaginienses Romanique pariter variis casibus inmixti magis in ancipiti spe ac metu fuerint. Nam Romanis et in provinciis, hinc in Hispania adversæ res, hinc prosperæ in Sicilia, luctum et lætitiam miscuerant: et in Italia, quum Tarentum amissum damno et dolori, tum arx cum præsidio retenta præter spem gaudio fuit: et terrorem subitum pavoremque urbis Romæ obsessæ et obpugnatæ Capua post dies paucos capta in lætitiam vertit. Transmarinæ quoque res quadam vice pensatæ. Philippus hostis tempore haud satis opportuno factus; Ætoli novi adsciti socii, Attalusque Asiæ rex, jam velut despondente fortuna Romanis imperium Orientis. Carthaginienses quoque Capuam amissam et Tarentum captum æquabant: et, ut ad mœnia urbis romanæ, nullo prohibente, se pervenisse in gloria ponebant, ita pigebat irriti incepti; pudebatque adeo se spretos, ut, sedentibus ipsis ad romana mœnia, alia porta exercitus romanus in Hispaniam duceretur. Ipsæ quoque Hispaniæ, quo propius spem venerant, tantis duobus ducibus exercitibusque cæsis, debellatum ibi, ac pulsos inde Romanos esse; eo plus, ab L. Marcio, tumultuario duce,

ne manqua ni de rameurs, ni d'argent pour les payer; et lorsque tout fut prêt pour la guerre, les consuls se rendirent à leurs départemens.

XXXVII. Jamais, depuis le commencement de la guerre, les Carthaginois et les Romains, dont les succès et les revers avaient été balancés, ne flottèrent davantage entre la crainte et l'espérance. Les Romains avaient pu oublier les revers d'Espagne par la joie que leur causait la conquête de la Sicile : et en Italie, si la perte de Tarente les avait affligés, la citadelle de cette ville et sa garnison conservées contre tout espoir furent pour eux un sujet d'allégresse; aux alarmes, à la consternation du siège, du blocus de Rome, la réduction de Capoue avait, en peu de jours, fait succéder des évènemens plus heureux. Les affaires d'outremer avaient subi les mêmes vicissitudes. Au moment où Philippe s'était mal-à-propos déclaré leur ennemi, ils avaient fait alliance avec les Étoliens et avec Attale, roi d'Asie; il semblait que dès-lors la fortune leur promît l'empire de l'Orient. Aux yeux des Carthaginois la perte de Capoue était compensée par la prise de Tarente; et, s'ils trouvaient glorieux d'être arrivés sans obstacle jusqu'aux murs de Rome, il était triste pour eux d'avoir échoué dans cette entreprise, comme il était humiliant de s'être vus mépriser au point que, pendant qu'ils campaient devant une des portes, les Romains avaient fait sortir par une autre l'armée qu'ils envoyaient en Espagne. Dans cette province même, où les Africains avaient été si près de terminer la guerre à leur avantage, après la mort de deux grands capitaines et la défaite de leurs troupes, L. Marcius, un chef choisi à la hâte, leur avait enlevé tout

ad vanum et irritum victoriam redactam esse, indignationis præbebant. Ita æquante fortuna, suspensa omnia utrimque erant, integra spe, integro metu, velut illo tempore primum bellum inciperent.

XXXVIII. Annibalem ante omnia angebat, quod Capua, pertinacius obpugnata ab Romanis, quam defensa ab se, multorum Italiæ populorum animos averterat: quos neque omnes tenere præsidiis, nisi vellet in multas parvasque partes carpere exercitum, quod minime tum expediebat, poterat: nec, deductis præsidiis, spei liberam vel obnoxiam timori sociorum relinquere fidem. Præceps in avaritiam et crudelitatem animus ad spolianda, quæ tueri nequibat, ut vastata hosti relinquerentur, inclinavit. Id fœdum consilium, quum incepto, tum etiam exitu fuit; neque enim indigna patientium modo abalienabantur animi, sed ceterorum etiam; quippe ad plures exemplum, quam calamitas, pertinebat. Nec consul romanus tentandis urbibus, sicunde spes aliqua se ostendisset, deerat. Salapiæ principes erant Dasius et Blattius: Dasius Annibali amicus; Blattius, quantum ex tuto poterat, rem romanam fovebat, et per occultos nuncios spem proditionis fecerat Marcello; sed sine adjutore Dasio res transigi non poterat. Multum ac diu cunctatus, et tum quoque magis inopia consilii potioris, quam spe effectus, Dasium adpellabat: at ille, quum ab

l'honneur, tout le fruit de leur victoire; ils en étaient indignés. Ainsi, la fortune tenait la balance égale entre les deux nations; tout était encore en suspens : l'espérance et la crainte étaient aussi entières, que si les hostilités n'eussent fait que commencer.

XXXVIII. Un soin inquiétait surtout Annibal : Capoue assiégée avec tant de vigueur par les Romains, et défendue par lui assez mollement, avait réfroidi plusieurs peuples de l'Italie : d'un côté, il ne pouvait les contenir par des garnisons, à moins de morceler son armée, ce qui alors eût été tout-à-fait contraire à ses intérêts; de l'autre, en retirer ses troupes, c'était abandonner ses alliés à toutes les alternatives de l'espérance ou de la crainte. A la fois avare et cruel, il prit le parti de piller les places qu'il ne pouvait défendre, afin de ne laisser à l'ennemi que des déserts et des ruines : mesure dont le principe était odieux, dont le résultat ne fut pas moins funeste. En effet, ces traitemens indignes lui aliénèrent et ceux qui en étaient les victimes, et tous ceux qu'un tel exemple effrayait pour eux-mêmes. De son côté, le consul romain ne laissait échapper aucune occasion de faire rentrer dans le devoir les villes d'Italie. Les deux principaux citoyens de Salapie étaient Dasius et Blattius : le premier tenait pour Annibal; le second favorisait, autant qu'il le pouvait sans se compromettre, le parti des Romains, et avait fait donner à Marcellus, par des affidés, l'assurance qu'il lui livrerait la ville : mais sans le concours de Dasius, l'exécution de ce projet était impraticable. Après avoir hésité long-temps, et plutôt en désespoir de cause que dans l'espérance du succès, il s'en ouvrit à Dasius. Mais celui-ci, dont les vues étaient tout opposées, et qui détestait dans Blattius un rival

re aversus, tum æmulo potentatus inimicus, rem Annibali aperit. Arcessito utroque, Annibal quum pro tribunali quædam ageret, mox de Blattio cogniturus, starentque, submoto populo, accusator et reus : Blattius de proditione Dasium adpellabat. «Enimvero,» ille, velut in manifesta re, exclamat, « sub oculis Annibalis secum de proditione agi.» Annibali atque eis, qui aderant, quo audacior res erat, minus similis veri visa est; « æmulationem profecto atque odium esse : id crimen adferri, quod, quia testem habere non potuisset, liberius fingenti sit.» Ita inde dimissi sunt; nec Blattius ante abstitit tamen tam audaci incepto, quam idem obtundendo, docendoque, quam ea res ipsis patriæque salutaris esset, pervicit, ut præsidium punicum (quingenti autem Numidæ erant) Salapiaque traderetur Marcello. Nec sine cæde multa tradi potuit; longe fortissimi equitum toto punico exercitu erant. Itaque quamquam inprovisa res fuit, nec usus equorum in urbe erat, tamen, armis inter tumultum captis, et eruptionem tentaverunt, et, quum evadere nequirent, pugnantes ad ultimum obcubuerunt. nec plus quinquaginta ex his in potestatem hostium vivi venerunt; plusque aliquanto damni hæc ala equitum amissa Annibali, quam Salapia, fuit : nec deinde umquam Pœnus (quo longe plurimum valuerat) equitatu superior fuit.

de puissance, avertit Annibal du complot. Le Carthaginois les manda l'un et l'autre; et tandis qu'assis sur son tribunal il expédiait quelque affaire avant d'interroger Blattius, l'accusé, profitant de ce qu'on les avait séparés de la foule, se mit à solliciter l'accusateur. Dasius, qui croit donner une preuve irrécusable, s'écrie « que, sous les yeux même d'Annibal, on lui parle de trahison. » Annibal et les assistans ne purent admettre la vraisemblance de tant d'audace. « Des sentimens de jalousie et de haine avaient sans doute dicté une accusation d'autant plus facile à supposer, qu'une semblable proposition se fait ordinairement sans témoin. » Ainsi ils furent renvoyés l'un et l'autre. Blattius persista toujours dans son entreprise hardie; à force de la faire retentir aux oreilles de Dasius, et de lui faire voir combien l'exécution en serait avantageuse pour leur patrie et pour eux-mêmes, il le détermina enfin à livrer à Marcellus Salapie et la garnison africaine composée de cinq cents Numides. Mais il en coûta beaucoup de sang : car c'était l'élite de la cavalerie carthaginoise. Aussi, bien que pris au dépourvu, et dans l'impossibilité de faire, au milieu de la ville, usage de leurs chevaux, les Numides saisissent leurs armes au premier bruit, et essaient de s'ouvrir un passage : mais ne pouvant réussir à s'échapper, ils meurent presque tous en combattant; cinquante d'entre eux au plus tombent vivans au pouvoir des Romains. La perte de ce corps fut plus sensible pour Annibal que la perte même de Salapie; et, depuis cette époque, il n'eut plus en cavalerie la supériorité qui lui avait donné tant d'avantage.

XXXIX. Per idem tempus, quum in arce tarentina vix inopia tolerabilis esset, spem omnem præsidium, quod ibi erat, romanum præfectusque præsidii atque arcis M. Livius in commeatibus ab Sicilia missis habebant; qui ut tuto præterveherentur oram Italiæ, classis viginti ferme navium Rhegii stabat. Præerat classi commeatibusque D. Quinctius, obscuro genere ortus, ceterum multis fortibus factis gloria militari inlustris. Primo quinque naves, quarum maximæ duæ triremes a Marcello ei traditæ erant, habuit : postea rem inpigre sæpe gerenti tres additæ quinqueremes : postremo ipse a sociis, Rheginisque, et a Velia, et a Pæsto, debitas ex fœdere exigendo, classem viginti navium, sicut ante dictum est, effecit. Huic ab Rhegio profectæ classi Democrates, cum pari classe navium tarentinarum numero, quindecim millia ferme ab urbe ad Sacriportum obvius fuit. Velis tum forte, inprovidus futuri certaminis, Romanus veniebat; sed circa Crotonem Sybarimque suppleverat remigio naves, instructamque et armatam egregie pro magnitudine navium classem habebat: et tum forte sub idem fere tempus, et venti vis omnis cecidit, et hostes in conspectu fuere, ut ad componenda armamenta, expediendumque remigem ac militem ad inminens certamen satis temporis esset. Raro alias tantis animis justæ concurrerunt classes ; quippe quum in majoris discrimen

XXXIX. A la même époque, la citadelle de Tarente était de plus en plus pressée par la famine, et la garnison romaine, qui la défendait sous les ordres de M. Livius, n'avait de ressources que dans les vivres envoyés de Sicile. Pour les faire passer sûrement le long des côtes de l'Italie, une flotte, de vingt bâtimens à peu près, était en station devant Rhegium. Le commandant chargé d'assurer ces convois était D. Quinctius, homme d'une naissance obscure, mais que plusieurs brillans exploits avaient illustré. Il n'eut d'abord que cinq vaisseaux, dont les deux plus grands étaient des trirèmes que Marcellus lui avait confiées ; ensuite son zèle et l'activité de ses services lui firent donner trois quinquérèmes de plus. Enfin il avait lui-même exigé des habitans de Rhegium, de Velia et de Pestum, les galères que les alliés étaient tenus de fournir d'après le traité, et vingt vaisseaux, comme je l'ai dit, formaient alors sa flotte. Parti de Rhegium avec ces forces, il rencontra Démocrate, et la flotte de Tarentins composée d'un même nombre de navires, environ à quinze milles de Tarente, et près du Port Sacré. Le Romain, qui ne s'attendait pas à combattre, voguait à pleines voiles : mais à la hauteur de Crotone et de Sybaris, il s'était muni d'un nombre imposant de rameurs, en sorte que son armée navale et ses équipages étaient proportionnés à la grandeur de ses bâtimens. Le vent vint à tomber, au moment même où l'ennemi fut en présence; Quinctius eut donc tout le temps de disposer ses voiles et ses agrès, et de préparer ses rameurs et ses soldats à la bataille qui allait avoir lieu. Jamais deux flottes égales ne s'entre-choquèrent avec tant de fureur; car le motif qui les animait au combat était bien plus puissant que leur force respective. Les

rei, quam ipsæ erant, pugnarent. Tarentini, ut, recuperata urbe ab Romanis post centesimum prope annum, arcem etiam liberarent; spe commeatus quoque hostibus, si navali prœlio possessionem maris ademissent, interclusuros: Romani, ut, retenta possessione arcis, ostenderent, non vi aut virtute, sed proditione ac furto, Tarentum amissum. Itaque ex utraque parte signo dato quùm rostris concurrissent, neque retro navem inhiberent, nec dirimi ab se hostem paterentur, quam quis indeptus navem erat, ferrea injecta manu; ita consere-bant ex propinquo pugnam, ut non missilibus tantum, sed gladiis etiam prope conlato pede gereretur res. Proræ inter se junctæ hærebant, puppes alieno remigio circumagebantur; ita in arto stipatæ erant naves, ut vix ullum telum in mari vanum intercideret; frontibus velut pedestris acies urgebant, perviæque naves pugnantibus erant. Insignis tamen inter ceteras pugna fuit duarum, quæ primæ agminis concurrerant inter se. In romana nave ipse Quinctiùs erat, in tarentina Nico, cui Perconi fuit cognomen, non publico modo, sed privato etiam odio invisus atque infestus Romanis: quod ejus factionis erat, quæ Tarentum Annibali prodiderat. Hic Quinctium, simul pugnantem hortantemque suos, incautum hasta transfigit; ille atque præceps cum armis procidit ante proram; victor Tarentinus, in turbatam

Tarentins, qui, après cent années environ d'esclavage, venaient de secouer le joug de Rome, avaient l'espoir de délivrer aussi la citadelle, et de couper les vivres à leurs ennemis, si une défaite enlevait aux Romains l'empire de la mer. Les Romains de leur côté, en restant maîtres de la citadelle, tenaient à prouver que ce n'était pas à la force et à la valeur, mais à la trahison et à la ruse qu'il fallait attribuer la perte de Tarente. Aussi, au signal donné, les deux flottes entre-choquèrent leurs éperons, sans reculer, sans éviter l'approche de l'ennemi; une main de fer harponnait chaque vaisseau; les combattans étaient assez près les uns des autres, pour faire usage de leurs javelots, de leurs épées, et pour lutter corps à corps; les proues restaient engagées dans les proues, et les poupes cédaient à l'impulsion des rames du navire ennemi. Les vaisseaux étaient resserrés dans un espace si étroit, qu'un seul trait à peine tombait dans la mer, sans avoir porté coup : on s'avançait de front comme sur terre, et les soldats passaient de plain-pied d'un bâtiment à l'autre. Mais la lutte la plus remarquable fut celle de deux galères qui, en tête de la ligne, s'étaient chargées tout d'abord. La galère romaine était montée par Quinctius, la tarentine par Nicon, surnommé Percon, acharné contre les Romains, qui le haïssaient comme ennemi public et particulier, parce qu'il était de la faction qui avait livré Tarente aux Carthaginois. Tandis que Quinctius combattait et encourageait ses guerriers, Nicon le perce d'un coup de lance, et le renverse sur la proue. L'intrépide vainqueur de se précipiter aussitôt sur la galère, où la mort du chef avait jeté l'épouvante; il écarte l'ennemi, déjà la proue est aux Tarentins, et les Romains entassés ont peine à défen-

duce amisso navem inpigre transgressus, quum submovisset hostes, et prora jam Tarentinorum esset, puppim male conglobati tuerentur Romani; repente et alia a puppi triremis hostium adparuit. Ita in medio circumventa romana navis capitur; hinc ceteris terror injectus, ut prætoriam navem captam videre: fugientesque passim, aliæ in alto mersæ, aliæ in terram remis abreptæ, mox prædæ fuere Thurinis Metapontinisque; ex onerariis, quæ cum commeatu sequebantur, perpaucæ in potestatem hostium venere: aliæ, ad incertos ventos hinc atque illinc obliqua transferentes vela, in altum evectæ sunt. Nequaquam pari fortuna, per eos dies, Tarenti res gesta: nam ad quatuor millia hominum frumentatum egressa, quum in agris passim vagarentur, Livius, qui arci præsidioque romano præerat, intentus in omnes occasiones gerendæ rei, C. Persium, inpigrum virum, cum duobus millibus armatorum ex arce emisit; qui, vage effusos per agros palatosque adortus, quum diu passim cecidisset, paucos ex multis, trepida fuga incidentes semiapertis portarum foribus, in urbem compulit, ne urbs eodem inpetu caperetur. Ita æquatæ res ad Tarentum; Romanis victoribus terra, Tarentinis mari. Frumenti spes, quæ in oculis fuerat, utrosque frustrata pariter.

XL. Per idem tempus, Lævinus consul, jam magna parte anni circumacta, in Siciliam, veteribus novisque

dre la poupe, lorsqu'une autre trirème ennemie apparaît : alors la galère de Quinctius, enveloppée de toutes parts, tombe au pouvoir des Tarentins. La terreur se répand sur toute la flotte, à la vue de la prise du vaisseau amiral. Les navires fuient çà et là, les uns sont coulés à fond, les autres gagnent la terre à force de rames, et deviennent la proie des habitans de Thurium et de Métapont. Quant aux vaisseaux de charge, qui suivaient avec des vivres, un fort petit nombre fut pris; le reste, après avoir long-temps louvoyé, gagna enfin le large. Toutefois les ennemis ne furent pas aussi heureux à Tarente qu'ils l'avaient été sur mer. Quatre mille hommes, sortis de la ville pour s'approvisionner de blé, erraient en désordre dans la campagne; Livius, commandant de la citadelle et de la garnison romaine, attentif à saisir toutes les occasions favorables, envoya contre eux C. Persius, officier des plus braves, à la tête de deux mille hommes. Persius surprend les Tarentins épars et courant à travers champs, les taille en pièces, et refoule le peu qui lui échappe sur tant de monde jusqu'à la ville dont les portes n'étaient qu'à demi ouvertes, de peur que Tarente ne fût emportée du même choc. Ainsi l'équilibre resta parfait : les Romains venaient d'avoir l'avantage sur terre, comme les Tarentins l'avaient eu sur mer. L'espoir de se procurer des vivres, qui un moment avait brillé aux regards des deux partis, ne tarda pas à s'évanouir.

XL. Cependant le consul Lévinus, qui avait employé à diverses expéditions une grande partie de l'année,

sociis exspectatus, quum venisset, primum ac potissimum omnium ratus, Syracusis nova pace inconditas componere res. Agrigentum inde (quod belli reliquum erat, tenebaturque a Carthaginiensium valido præsidio) duxit legiones; et adfuit fortuna incepto. Hanno erat imperator Carthaginiensium, sed omnem in Mutine Numidisque spem repositam habebant. Per totam Siciliam vagus prædas agebat ex sociis Romanorum; neque intercludi ab Agrigento vi aut arte ulla, nec, quin erumperet, ubi vellet, prohiberi poterat. Hæc ejus gloria, quia jam imperatoris quoque famæ obficiebat, postremo in invidiam vertit; ut ne bene gestæ quidem res jam Hannoni propter auctorem satis lætæ essent; propter quæ postremo præfecturam ejus filio suo dedit, ratus, cum imperio auctoritatem quoque ei inter Numidas erepturum; quod longe aliter evenit. Nam veterem favorem ejus sua insuper invidia auxit; neque ille indignitatem injuriæ tulit, confestimque ad Lævinum occultos nuncios misit de tradendo Agrigento. Per quos ut est facta fides, compositusque rei gerendæ modus, portam ad mare ferentem Numidæ quum occupassent, pulsis inde custodibus, aut cæsis, Romanos ad id ipsum missos in urbem acceperunt. Et quum agmine jam in media urbis ac forum magno tumultu iretur, ratus Hanno non aliud, quam tumultum ac secessionem (id quod et ante acci-

arriva en Sicile, où l'attendaient les anciens et les nouveaux alliés : son premier soin, celui qu'il jugea le plus important, fut de rétablir les affaires de Syracuse dans l'ordre qu'une paix toute nouvelle encore n'avait pu consolider. Ensuite il fit marcher ses légions contre Agrigente, qui restait seule à soumettre, et où les Carthaginois avaient une forte garnison : la fortune favorisa cette entreprise. Les Africains avaient Hannon pour général, mais ils plaçaient toute leur confiance en Mutine et en ses Numides. Parcourant la Sicile entière, Mutine pillait les alliés des Romains; lui fermer l'entrée ou la sortie d'Agrigente par la force ou par la ruse, était devenu chose impossible. Sa gloire, qui déjà éclipsait la renommée du général en chef, excita la jalousie d'Hannon, qui lui fit un crime de ses succès même, et finit par lui ôter le commandement, pour le donner à son fils, persuadé que le crédit de son rival cesserait avec son autorité : mais l'évènement ne répondit pas à son attente; l'envie d'Hannon ne fit qu'ajouter à l'ancienne faveur de Mutine, qui, blessé d'un si sanglant outrage, traita aussitôt en secret avec Lévinus de la reddition d'Agrigente. Dès qu'on eut fixé les conditions avec ses émissaires, et qu'on se fut concerté avec eux sur les mesures à prendre, les Numides s'emparèrent de la porte qui donnait sur la mer, et, après en avoir chassé ou tué les gardiens, ils introduisirent les Romains qui étaient venus dans cette intention. Déjà cette troupe, arrivée au centre de la ville, marchait vers le forum au milieu du tumulte et du bruit. Hannon, qui ne voyait dans tout ce mouvement qu'une révolte, une rébellion ordinaire aux Numides, s'avance pour réprimer la sédition; mais apercevant de loin une multitude plus nombreuse que celle

derat) Numidarum esse, ad comprimendam seditionem processit; atque ille, quum ei multitudo major, quam Numidarum, procul visa, et clamor romanus haud-quaquam ignotus ad aures accidisset, prius, quam ad ictum teli veniret, capessit fugam; per aversam portam emissus, adsumto comite Epicyde, cum paucis ad mare pervenit: nactique opportune parvum navigium, relicta hostibus Sicilia, de qua per tot annos certatum erat, in Africam trajecerunt; alia multitudo Pœnorum Siculorumque, ne tentato quidem certamine, quum cæci in fugam ruerent, clausique exitus essent, circa portas cæsa. Oppido recepto, Lævinus, qui capita rerum Agrigenti erant, virgis cæsos securi percussit: ceteros prædamque vendidit; omnem pecuniam Romam misit. Fama Agrigentinorum cladis Siciliam quum pervasisset, omnia repente ad Romanos inclinaverunt. Prodita brevi sunt viginti oppida; sex vi capta: voluntaria deditione in fidem venerunt ad quadraginta; quarum civitatium principibus quum pro cujusque merito consul pretia pœnasque exsolvisset, coegissetque Siculos, positis tandem armis, ad agrum colendum animos convertere, ut esset non incolarum modo alimentis frugifera insula, sed urbis Romæ atque Italiæ (id quod multis sæpe tempestatibus fecerat) annonam levaret; ab Agathyrna incondi-tam multitudinem secum in Italiam transvexit; quatuor

des Numides, et l'oreille frappée du cri des Romains, qui ne lui était pas inconnu, sans attendre qu'on en vienne à la portée du trait, il prend la fuite; il s'élance avec Épicyde par la porte opposée, et gagne avec une faible escorte le bord de la mer; là ils trouvent bien à propos une petite barque, abandonnent aux Romains la Sicile, que les Carthaginois leur disputaient depuis tant d'années, et repassent en Afrique. Le reste de la garnison, composé de Carthaginois et de Siciliens, sans même essayer aucune défense, se précipite en aveugle vers les portes, afin de s'échapper; mais ils les trouvent fermées, et sont tous taillés en pièces. Lévinus, maître d'Agrigente, fit battre de verges et frapper de la hache les principaux citoyens, et vendit le reste des habitans avec le butin, dont tout le produit fut envoyé à Rome. A la nouvelle de la prise d'Agrigente, qui s'était répandue dans la Sicile, tous les esprits penchèrent aussitôt en faveur des Romains. En peu de temps, vingt places furent livrées par trahison, six prises de force, quarante environ se rendirent volontairement. Le consul, après avoir récompensé ou puni, selon qu'ils l'avaient mérité, les personnages les plus marquans de ces villes, obligea les Siciliens de mettre bas les armes et de tourner tous leurs soins du côté de l'agriculture, afin que cette île fournît à la subsistance de ses habitans, et devînt aussi, comme elle l'avait été déjà en plusieurs circonstances, la ressource de Rome et de l'Italie dans les temps de disette. Puis il emmena avec lui d'Agathyrne en Italie quatre mille hommes, ramas confus de bannis, d'aventuriers perdus de dettes, la plupart couverts des plus grands forfaits, lorsqu'ils étaient encore dans leur patrie, sous l'empire des lois, et qui, depuis, réunis

millia hominum erant, mixti ex omni conluvione exsules, obærati, capitalia ausi plerique; et quum in civitatibus suis ac sub legibus vixerant, et postquam eos ex variis caussis fortuna similis conglobaverat Agathyrnam, per latrocinia ac rapinam tolerantes vitam : hos neque relinquere Lævinus in insula, tum primum nova pace coalescente, velut materiam novandis rebus, satis tutum ratus est : et Rheginis usui futuri erant ad populandum bruttium agrum, adsuetam latrociniis quærentibus manum. Et, quod ad Siciliam adtinet, eo anno, debellatum est.

XLI. In Hispania, principio veris, P. Scipio, navibus deductis, evocatisque edicto Tarraconem sociorum auxiliis, classem onerariasque ostium inde Iberi fluminis petere jubet. Eodem legiones ex hibernis convenire quum jussisset, ipse cum quinque millibus sociorum ab Tarracone profectus ad exercitum est. Quo quum venisset, adloquendos maxime veteres milites, qui tantis superfuerant cladibus, ratus, concione advocata, ita disseruit : « Nemo ante me novus imperator militibus suis prius, quam opera eorum usus esset, gratias agere jure ac merito potuit. Me vobis prius, quam provinciam aut castra viderem, obligavit fortuna : primum, quod ea pietate erga patrem patruumque meum vivos mortuosque fuistis : deinde, quod amissam tanta clade provinciæ pos-

par divers motifs et par le même destin auprès d'Agathyrne, y vivaient toujours de brigandages et de rapine. Lévinus jugea qu'il ne serait pas prudent de laisser ces bandits en Sicile, où ils empêcheraient la paix de s'affermir, en semant des germes de révolution : d'ailleurs, ils pouvaient être utiles aux habitans de Rhegium pour dévaster le territoire des Bruttiens, puisqu'ils offraient une troupe accoutumée au pillage. Ainsi la guerre de Sicile fut entièrement terminée cette année.

XLI. En Espagne, au commencement du printemps, P. Scipion met sa flotte en mer, ordonne à tous les alliés auxiliaires de se rendre à Tarragone, et de là fait avancer ses vaisseaux de guerre et de transport jusqu'à l'embouchure de l'Ébre. Les légions, au sortir de leurs quartiers d'hiver, avaient ordre de s'y trouver aussi : il part lui-même de Tarragone avec cinq mille alliés, pour aller rejoindre ses troupes. A son arrivée, il crut devoir haranguer surtout les vieux soldats qui avaient survécu à tant de défaites; il les rassemble donc, et leur parle en ces termes : « Jamais avant moi un nouveau général n'eut un motif aussi puissant que juste de rendre grâces à ses soldats, lorsqu'il n'avait pas encore mis leur zèle à l'épreuve. Pour moi, sans avoir vu la province ou le camp, je vous devais déjà de la reconnaissance, d'abord pour l'attachement que vous avez témoigné à mon père et à mon oncle, de leur vivant et après leur mort; ensuite pour la vaillance avec laquelle vous avez conservé

sessionem, integram, et populo romano et successori mihi, virtute vestra obtinuistis. Sed quum jam benignitate deum id paremus atque agamus, non ut ipsi maneamus in Hispania, sed ne Pœni maneant, nec ut pro ripa Iberi stantes arceamus transitu hostes, sed ut ultro transeamus, transferamusque bellum; vereor, ne cui vestrum majus id audaciusque consilium, quam aut pro memoria cladium nuper acceptarum, aut pro ætate mea, videatur. Adversæ pugnæ in Hispania nullius in animo, quam meo, minus obliterari possunt. Quippe cui pater et patruus intra triginta dierum spatium, ut aliud super aliud cumularetur familiæ nostræ funus, interfecti sunt. Sed ut familiaris pene orbitas ac solitudo frangit animum, ita publica quum fortuna tum virtus desperare de summa rerum prohibet. Ea fato quodam data nobis sors est, ut magnis omnibus bellis victi vicerimus. Vetera omitto, Porsenam, Gallos, Samnites: a punicis bellis incipiam. Quot classes, quot duces, quot exercitus, priore bello, amissi sunt? Jam quid hoc bello memorem? Omnibus aut ipse adfui cladibus; aut, quibus afui, maxime unus omnium eas sensi. Trebia, Trasimenus, Cannæ, quid aliud sunt, quam monumenta occisorum exercituum consulumque romanorum? Adde defectionem Italiæ, Siciliæ majoris partis, Sardiniæ. Adde ultimum terrorem ac pavorem, castra punica inter Anie-

au peuple romain, et au successeur des deux Scipions, une province qu'un si grand désastre semblait nous avoir pour jamais enlevée. Mais aujourd'hui que la faveur des dieux nous a mis en état, en position de rester en Espagne, et d'en chasser les Carthaginois; aujourd'hui que nous ne sommes plus arrêtés sur les bords de l'Ébre, pour en interdire le passage aux ennemis; que nous pouvons franchir nous-mêmes ce fleuve, et porter la guerre sur l'autre rive, je crains que ce projet ne vous paraisse trop périlleux, trop hardi, au souvenir de malheurs encore bien récens, à la vue d'un chef si jeune. Nos revers en Espagne ne peuvent affecter aucun esprit plus profondément que le mien; car mon père et mon oncle, dans l'espace de trente jours, et comme si les funérailles et le deuil se fussent multipliés pour notre famille, ont trouvé le trépas. Mais si la perte presque entière des miens, si le vide affreux où ils m'ont laissé, brisent mon âme, la fortune et la valeur de la république me défendent de désespérer de son salut. Le destin a marqué ainsi notre sort dans toutes les guerres importantes : vaincus d'abord, nous finissons par être vainqueurs. Je ne parle pas des anciens exemples, de Porsena, des Gaulois, des Samnites; je citerai seulement les guerres puniques. Que de flottes, de généraux, d'armées, n'avons-nous pas perdus dans la première! Que dirai-je de la seconde? Je me suis trouvé à toutes nos défaites, ou celles dont je n'ai pas été témoin furent pour moi les plus sensibles. Trébie, Trasimène, Cannes, ne sont-ils pas des monumens funestes de la destruction de nos armées, du massacre de nos consuls? Ajoutez à ces maux la défection de l'Italie, de presque toute la Sicile, de la Sardaigne. Ajoutez-y, pour comble d'épouvante et d'effroi,

nem et mœnia romana posita, et visum prope in portis victorem Annibalem. In hac ruina rerum stetit una integra atque inmobilis virtus populi romani. Hæc omnia strata humi erexit ac sustulit. Vos omnium primi, milites, post cannensem cladem vadenti Asdrubali ad Alpes Italiamque, qui si se cum fratre conjunxisset, nullum jam nomen esset populi romani, ductu auspicioque patris mei obstitistis, et hæ secundæ res illas adversas sustinuerunt. Nunc, benignitate deum, omnia secunda, prospera, in dies lætiora ac meliora in Italia Siciliaque geruntur. In Sicilia, Syracusæ, Agrigentum captum, pulsi tota insula hostes, receptaque provincia in ditione populi romani est. In Italia, Arpi recepti, Capua capta. Iter omne ab urbe Roma trepida fuga emensus Annibal, in extremum angulum agri bruttii compulsus, nihil jam majus precatur deos, quam ut incolumi cedere atque abire ex hostium terra liceat. Quid igitur minus conveniat, milites, quam, quum aliæ super alias clades cumularentur, ac dii prope ipsi cum Annibale starent, vos hic cum parentibus meis (æquentur enim etiam honore nominis) sustinuisse labantem fortunam populi romani; nunc eosdem, quia illic omnia secunda lætaque sunt, animis deficere? Nuper quoque quæ acciderunt, utinam tam sine meo luctu, quam vestro, transissent! Nunc dii inmortales imperii romani præsides, qui een-

les Carthaginois campés entre l'Anio et les remparts de Rome, et presque aux portes de notre patrie, Annibal apparaissant vainqueur. Debout au milieu de ces débris, la vertu romaine est restée ferme et inébranlable; l'empire était abattu; ce cadavre gisant, elle l'a relevé, elle l'a rappelé à la vie. C'est vous, soldats, qui les premiers, après la bataille de Cannes, lorsque Asdrubal, marchant à grands pas vers les Alpes et l'Italie, menaçait, par une jonction avec son frère, d'anéantir à jamais le nom romain, c'est vous qui, sous la conduite et les auspices de mon père, avez arrêté l'Africain. Vos succès ont balancé nos revers. Maintenant la bonté des dieux a ouvert pour nous la source des prospérités, du bonheur; chaque jour, nos affaires en Italie, en Sicile, prennent un aspect plus favorable et plus riant. En Sicile, Syracuse et Agrigente sont prises, les ennemis chassés de l'île tout entière, la province est rentrée sous la domination du peuple romain. En Italie, nous avons reconquis Arpi et Capoue. Annibal, contraint de s'éloigner de Rome par une fuite précipitée, se voit confiné dans un coin obscur, à l'extrémité du Bruttium, et la plus grande faveur qu'il demande aux dieux, c'est de pouvoir s'éloigner et sortir sain et sauf d'une terre ennemie. Eh quoi! soldats, vous qui avez résisté à cette suite continuelle de désastres, lorsque les immortels eux-mêmes semblaient combattre avec Annibal; vous qui, sous la conduite des deux auteurs de mes jours (qu'il me soit permis d'honorer du nom de mon père chacun des deux Scipions), avez soutenu la fortune chancelante du peuple romain; vous qui êtes toujours des braves, aujourd'hui que nos armes sont partout triomphantes, vous iriez, vous, perdre courage! Pour-

turiis omnibus, ut mihi imperium juberent dari, fuere auctores, iidem auguriis auspiciisque, et per nocturnos etiam visus omnia læta ac prospera portendunt. Animus quoque meus, maximus mihi ad hoc tempus vates, præsagit, nostram Hispaniam esse: brevi extorre hinc omne punicum nomen, maria terrasque fœda fuga inpleturum. Quod mens sua sponte divinat, idem subjicit ratio haud fallax. Vexati ab iis socii nostram fidem per legatos inplorant; tres duces discrepantes, prope ut defecerint alii ab aliis, trifariam exercitum in diversissimas regiones distraxere. Eadem in illos ingruit fortuna, quæ nuper nos adflixit; nam et deseruntur ab sociis, ut prius ab Celtiberis nos: et diduxerunt exercitus; quæ patri patruoque meo caussa exitii fuit. Nec discordia intestina coire eos in unum sinet, neque singuli nobis resistere poterunt. Vos modo, milites, favete nomini Scipionum, soboli imperatorum vestrorum, velut adcisis recrescenti stirpibus. Agite, milites veteres, novum exercitum novumque ducem traducite Iberum, traducite in terras cum multis fortibus factis sæpe a vobis peragratas. Brevi faciam, ut, quemadmodum nunc noscitatis in me patris patruique similitudinem oris vultusque, et lineamenta corporis; ita ingenii, fidei, virtutisque ad exemplum expressam effigiem vobis reddam, ut revixisse, aut renatum sibi quisque Scipionem imperatorem dicat. »

quoi les calamités arrivées en Espagne ont-elles été si fatales à ma famille! du moins elles ne furent pas si cruelles pour vous! aujourd'hui, les dieux immortels, les dieux protecteurs de l'empire de Rome, qui ont inspiré à toutes les centuries l'idée de me confier le commandement, ces mêmes dieux, par des augures, par des présages, par des songes prophétiques, ne m'annoncent que des succès et des victoires. Mes pressentimens, qui furent toujours pour moi d'infaillibles oracles, me promettent que déjà l'Espagne est à nous; bientôt disparaîtra d'ici jusqu'au nom carthaginois, et ces Africains couvriront les terres et les mers des débris de leur fuite honteuse. Ces inspirations divines, que mon esprit reçoit sans effort, sont justifiées par des raisonnemens qui ne sauraient tromper. Les alliés de nos ennemis, irrités de leurs vexations, implorent notre appui par leurs ambassadeurs. Trois généraux divisés d'opinions, et prêts, en quelque sorte, à se trahir mutuellement, ont partagé leurs troupes en trois corps, et occupent des positions fort éloignées les unes des autres. Elle pèse sur eux, cette même fatalité qui naguère nous accabla; en effet, ils sont abandonnés de leurs alliés, comme nous l'avons été des Celtibériens; et ils ont morcelé leurs forces, faute qui a perdu mon père et mon oncle. La discorde qui règne entre eux les empêchera de se réunir, et, séparés, ils ne pourront résister à nos armes. Pour vous, soldats, accordez quelque intérêt au nom des Scipions, à ce rejeton de vos généraux qui renaît sur un tronc dépouillé. Allons, vétérans intrépides, conduisez au delà de l'Èbre une armée nouvelle et votre nouveau chef, guidez-les dans ces contrées qui furent si souvent le théâtre de vos glorieux exploits. Bientôt je veux que vous reconnaissiez

XLII. Hac oratione accensis militum animis, relicto ad præsidium regionis ejus M. Silano, cum tribus millibus peditum et trecentis equitibus, ceteras omnes copias (erant autem viginti quinque millia peditum, duo millia et quingenti equites) Iberum trajecit. Ibi quibusdam suadentibus, ut, quoniam in tres tam diversas regiones discessissent punici exercitus, proximum adgrederetur, periculum esse ratus, ne eo facto in unum omnes contraheret, nec par esset unus tot exercitibus, Carthaginem Novam interim obpugnare statuit; urbem quum ipsam opulentam suis opibus, tum hostium omni bellico adparatu plenam (ibi arma, ibi pecunia, ibi totius Hispaniæ obsides erant); sitam prætérea quum obportune ad trajiciendum in Africam, tum super portum satis amplum quantævis classi, et nescio an unum in Hispaniæ óra, qua nostro adjacet mari. Nemo omnium, quo iretur, sciebat, præter C. Lælium. Is, classe circummissus, ita moderari cursum navium jussus erat, ut eodem tempore exercitus ostenderetur, et classis portum intraret. Septimo die, ab Ibero Carthaginem ventum est simul terra marique; castra ab regione urbis, qua in septentrionem

en moi, non pas seulement l'air de famille et les traits de mon père et de mon oncle, mais encore l'image fidèle de leur génie, de leur dévouement, de leur vaillance; je veux que chacun de vous croie voir revivre en moi le Scipion qui fut son général. »

XLII. Après avoir par ce discours enflammé l'ardeur de ses soldats, il laisse à M. Silanus trois mille hommes de pied et trois cents chevaux, pour veiller à la garde de cette contrée, et passe l'Èbre avec le reste de ses troupes qui étaient composées de vingt-cinq mille fantassins et de deux mille cinq cents cavaliers. Comme les ennemis étaient partagés en trois corps éloignés les uns des autres, on lui conseillait d'attaquer le plus voisin : mais craignant qu'un danger commun ne les forçât de se réunir, et qu'alors il ne fût hors d'état de résister seul à trois armées, il résolut d'attaquer d'abord Carthage-la-Neuve, cité riche et puissante par elle-même, et qui, d'ailleurs, était devenue l'arsenal où les Africains avaient renfermé leurs armes, leur argent et les ôtages de l'Espagne entière. De plus, la situation en était avantageuse pour passer en Afrique; et le port, assez étendu pour contenir les flottes les plus nombreuses, est peut-être le plus commode sur la côte de l'Espagne, que baigne notre mer. C. Lélius était seul dans le secret de l'entreprise. Scipion lui recommanda de faire un circuit avec sa flotte, et d'en régler la marche de manière à entrer dans le port, au moment où l'armée se montrerait du côté de la terre. Les forces combinées mirent sept jours à se rendre de l'Èbre à Carthagène. On campa au nord de la place; les derrières du camp furent assurés par de fortes palissades; la tête se trouvait défendue par la nature même du terrain. Telle est, au reste, la

versa est, posita: his ab tergo (nam frons natura tuta erat) vallum objectum. Ceterum sita Carthago sic est. Sinus est maris media fere Hispaniæ ora, maxime Africo vento obpositus, et quingentos passus introrsus retractus, paullulo plus passuum in latitudinem patens; hujus in ostio sinus parva insula objecta ab alto portum ab omnibus ventis, præterquam Africo, tutum facit; ab intimo sinu peninsula excurrit, tumulus is ipse, in quo condita urbs est, ab ortu solis et a meridie cincta mari; ab occasu stagnum claudit, paullum et ad septentrionem fusum; incertæ altitudinis, utcumque exæstuat aut deficit mare. Continenti urbem jugum ducentos fere et quinquaginta passus patens conjungit; unde quum tam parvi operis munitio esset, non objecit vallum imperator romanus, seu fiduciam hosti superbe ostentans, sive ut subeunti sæpe ad mœnia urbis recursus pateret.

XLIII. Cetera, quæ munienda erant, quum perfecisset, naves etiam in portu, velut maritimam quoque ostentans obsidionem, instruxit: circumvectusque classem, quum monuisset præfectos navium, ut vigilias nocturnas intenti servarent, « omnia ubique primo obsessum hostem conari: » regressus in castra, ut consilii sui rationem, quod ab urbe potissimum obpugnanda bellum orsus esset, militibus ostenderet, et spem potiundæ cohortando faceret, concione advocata, ita disseruit: « Ad

situation de Carthagène. Vers le milieu de la côte d'Espagne, il existe un golfe opposé surtout au vent d'Afrique; ce golfe s'avance dans les terres sur une longueur d'environ cinq cents pas, et sur une largeur un peu plus considérable. A l'entrée, une petite île, qui le sépare de la haute mer, forme un port abrité contre tous les vents, excepté contre le vent d'Afrique. Du fond sort une péninsule qui s'élève en forme d'éminence; c'est là qu'est bâtie la ville, entourée de la mer à l'orient et au midi. Au couchant, elle est fermée par un étang dont les eaux se répandent aussi un peu vers le septentrion, et sont hautes ou basses, suivant que la marée est forte ou faible. Carthagène est jointe au continent par un coteau d'environ deux cent cinquante pas. Bien qu'un si petit espace eût coûté peu de peine à mettre en défense, le général romain n'y fit point construire de retranchement, soit pour montrer fièrement à l'ennemi une audacieuse confiance, soit pour se ménager dans ses fréquentes attaques un accès et une retraite plus faciles.

XLIII. Lorsqu'il eut fortifié toutes les parties faibles du camp, il rangea ses vaisseaux dans le port, pour annoncer à l'ennemi un nouveau siège du côté de la mer; il fit lui-même l'inspection de sa flotte, et recommanda aux capitaines d'être bien sur leurs gardes pendant la nuit : « c'est toujours au commencement d'un siège que les assiégés tentent les plus grands efforts. » Ensuite, de retour à son camp, il crut devoir exposer à ses soldats les motifs qui lui faisaient ouvrir la campagne par un siège; et pour faire passer dans leur âme l'espoir du succès, il les rassemble, et leur parle en ces termes :

urbem unam obpugnandum si quis vos adductos credit, is magis operis vestri, quam emolumenti rationem exactam, milites, habet. Obpugnabitis enim vere mœnia unius urbis, sed in una urbe universam ceperitis Hispaniam. Hic sunt obsides omnium nobilium regum populorumque: qui simul in potestate vestra erunt, extemplo omnia, quæ nunc sub Carthaginiensibus sunt, in ditionem tradent. Hic pecunia omnis hostium, sine qua neque illi gerere bellum possunt, quippe qui mercenarios exercitus alant; et quæ nobis maximo usui ad conciliandos animos Barbarorum erit. Hic tormenta, arma, armamenta, et omnis adparatus belli est, qui simul et vos instruet, et hostes nudabit. Potiemur præterea quum pulcherrima opulentissimaque urbe, tum opportunissima portu egregio, unde terra marique, quæ belli usus poscunt, suppeditentur; quæ quum magna ipsi habebimus, tum demserimus hostibus multo majora. Hæc illis arx, hoc horreum, ærarium, armamentarium, hoc omnium rerum receptaculum est. Hinc rectus in Africam cursus est: hæc una inter Pyrenæum et Gades statio: hinc omni Hispaniæ imminet Africa. Sed, quoniam vos instructos et ordinatos cognosco, ad Carthaginem Novam obpugnandam totis viribus et bono animo transeamus.» Quumque omnesuna voce, «hoc faciendum,» subclamarent, eos Carthaginem duxit; tum terra marique eam obpugnari jubet.

« Soldats, ce n'est pas seulement pour prendre Carthagène que je vous ai amenés; cette place ne vous coûtera qu'un siège, mais les résultats seront pour vous d'un avantage immense. La conquête d'une seule ville va vous mettre en possession de toute l'Espagne. Là se trouvent les ôtages de tous les rois et des peuples les plus illustres de la province; dès qu'ils seront en votre pouvoir, tout ce qui maintenant appartient aux Carthaginois, sera mis à votre disposition. Là sont les trésors des ennemis; sans argent ils ne peuvent continuer la guerre, puisqu'ils entretiennent des troupes mercenaires; et nous, avec cet argent, nous aurons un moyen sûr de nous concilier les esprits des Barbares. Là se trouvent les machines, les armes, les agrès, et tout l'appareil de guerre qui vous enrichira en dépouillant l'ennemi. De plus, nous serons maîtres d'une ville aussi belle qu'opulente, et munie du port le plus favorable pour se procurer toutes les ressources terrestres et maritimes, selon les besoins de la guerre; ressources pour nous si fécondes, et dont la perte doit être si funeste aux ennemis : car c'est là leur forteresse, leur grenier, leur trésor, leur arsenal, leur dépôt universel. Du port de Carthagène on va droit en Afrique; c'est la seule relâche sur cette côte, des Pyrénées à Cadix; c'est de là que l'Afrique menace toute l'Espagne. Mais je vous vois tout prêts, tout disposés; allons pleins d'ardeur et de confiance, allons assiéger Carthage-la-Neuve. » — « Marchons, » s'écrie chaque soldat : Scipion les mène aussitôt contre la ville, et le siège commence par terre et par mer.

XLIV. Contra Mago, Pœnorum dux, quum terra marique instrui obpugnationem videret, et ipse copias ita disponit. Oppidanorum duo millia ab ea parte, qua castra romana erant, obponit: quingentis militibus arcem insedit, quingentos tumulo urbis in orientem verso inponit: multitudinem aliam, quo clamor, quo subita vocasset res, intentam ad omnia obcurrere jubet. Patefacta deinde porta, eos, quos in via ferente ad castra hostium instruxerat, mittit. Romani, duce ipso præcipiente, parumper cessere, ut propiores subsidiis in certamine ipso submittendis essent. Et primo haud inpari stetere acie: subsidia deinde, idemtidem submissa e castris, non averterunt solum in fugam hostes, sed adeo effusis institerunt, ut, nisi receptui cecinisset, permixti fugientibus inrupturi fuisse in urbem viderentur. Trepidatio vero non in prœlio major, quam tota urbe fuit; multæ stationes pavore atque fuga desertæ sunt, relictique muri: quum, qua cuique erat proximum, desiluissent. Quod ubi egressus Scipio in tumulum, quem Mercurii vocant, animadvertit, multis partibus nudata defensoribus mœnia esse, omnes e castris excitos ire ad obpugnandam urbem, et ferre scales jubet; ipse, trium præ se juvenum validorum scutis obpositis (ingens enim jam vis omnis generis telorum e muris volabat), ad urbem succedit, hortatur, imperat, quæ in rem sunt: quodque pluri-

XLIV. De son côté, Magon, général des Carthaginois, voyant les Romains se préparer à cette double attaque, range ses troupes de cette manière : il oppose deux mille habitans aux lignes de l'ennemi, fait occuper la citadelle par cinq cents hommes, en poste cinq cents autres sur un tertre tourné vers l'orient, et met en réserve le reste de son armée, avec ordre de courir partout au premier cri, à la première alarme. Ensuite il fait ouvrir la porte, et sortir le corps rangé en bataille, sur la route qui conduisait au camp. Les Romains, sur un commandement du général, reculent un peu, pour recevoir plus facilement du secours au milieu du combat. Et d'abord ils soutiennent sans désavantage le choc de l'ennemi; bientôt, à mesure qu'il leur arrive des renforts, ils repoussent les assiégés qui fuient en désordre, et les serrent de si près, que, sans la retraite qui vint à sonner, ils allaient peut-être se jeter dans la place avec les fuyards. L'épouvante fut aussi grande dans la ville, qu'elle l'avait été dans l'action : la crainte et l'effroi firent abandonner plusieurs postes; et les murs restèrent sans défenseurs, car chacun s'enfuit par le chemin le plus court. Scipion, qui a gagné le sommet du mont Mercure, s'aperçoit que, sur plusieurs points, les remparts sont déserts; il fait sortir du camp toutes ses troupes pour marcher à l'assaut, et leur ordonne d'apporter des échelles. Lui-même, à couvert sous les boucliers que trois soldats vigoureux croisaient devant lui (car une grêle de traits pleuvait déjà du haut des murailles), s'avance vers la ville, encourage les siens, donne les ordres nécessaires, et, ce qui était plus propre que tout le reste à enflammer l'ardeur des combattans, s'arrête pour être témoin du courage ou de la lâcheté de chacun d'eux. Aussi tous

mum ad accendendos militum animos intererat, testis spectatorque virtutis atque ignaviæ cujusque adest. Itaque in vulnera ac tela ruunt; neque illos muri, neque superstantes armati arcere queunt, quin certatim adscendant. Et ab navibus, eodem tempore, ea, quæ mari adluitur, pars urbis obpugnari cœpta est. Ceterum tumultus inde major, quam vis, adhiberi poterat; dum adplicant, dum partim exponunt scalas militesque, dum, qua cuique proximum est, in terram evadere properant, ipsa festinatione et certamine alii alios impediunt.

XLV. Inter hæc repleverat jam Pœnus armatis muros, et vis magna, ex ingenti copia congesta, telorum suppeditabat. Sed neque viri, nec tela, nec quidquam aliud æque, quam mœnia ipsa sese, defendebant; raræ enim scalæ altitudini æquari poterant: et, quo quæque altiores, eo infirmiores erant. Itaque, quum summus quisque evadere non posset, subirent tamen alii, onere ipso frangebantur; quidam stantibus scalis, quum altitudo caliginem oculis obfudisset, ad terram delati sunt. Et quum passim homines scalæque ruerent, et ipso successu audacia atque alacritas hostium cresceret, signum receptui datum est; quod spem non præsentis modo ab tanto certamine ac labore quietis obsessis, sed etiam in posterum dedit, scalis et corona capi urbem non posse, opera et difficilia esse, et tempus datura, ad ferendam

s'élancent à travers les blessures et les traits; et, ni la hauteur des murs, ni les guerriers qui les défendent, rien ne peut les empêcher de les escalader à l'envi. Au même instant, les vaisseaux attaquent la partie de la ville baignée par les flots de la mer; mais de ce côté, il y avait plus de tumulte que d'effet. Tandis qu'on aborde, qu'on débarque en partie les échelles et les troupes, qu'on veut prendre terre au plus vite, la précipitation, l'empressement même, deviennent autant d'obstacles.

XLV. Cependant les murailles étaient couvertes de combattans, et on lançait sur les Romains mille traits meurtriers qui tombaient partout comme la grêle. Mais ni guerriers, ni traits, ni toute autre défense, ne protégeaient autant les remparts que les remparts eux-mêmes : peu d'échelles pouvaient en atteindre l'élévation; et les plus hautes étaient aussi les plus faibles : ainsi ceux qui se trouvaient sur le dernier échelon, ne pouvaient arriver jusqu'au sommet; les autres continuaient toujours de monter; tout-à-coup, les échelles rompaient sous le poids. Quelques-unes étaient plus solides; mais les soldats, éblouis par la profondeur du précipice, se laissaient tomber; les assaillans et les échelles roulaient de toutes parts : l'ennemi fier du succès redoublait de courage et d'audace; Scipion alors fit sonner la retraite. Les assiégés en conçurent l'espoir de respirer après un combat si acharné, après de si rudes fatigues; ils se persuadèrent même que la place ne pouvait être emportée ni par escalade, ni par un assaut qui l'envelopperait tout entière. Les travaux

opem, imperatoribus suis. Vix prior tumultus conticuerat, quum Scipio ab defessis jam vulneratisque recentes integrosque alios accipere scalas jubet, et vi majore adgredi urbem. Ipse, ut ei nunciatum est, æstum decedere, quod per piscatores tarraconenses, nunc levibus cymbis, nunc, ubi eæ siderent, vadis pervagatos stagnum, compertum habebat, facilem pedibus ad murum transitum dari, eo secum armatos duxit. Medium ferme diei erat: et ad id, quod sua sponte cedente in mare æstu trahebatur aqua, acer etiam Septentrio ortus inclinatum stagnum eodem, quo æstus, ferebat, et adeo nudaverat vada, ut alibi umbilico tenus aqua esset, alibi genua vix superaret. Hoc, cura ac ratione compertum, in prodigium ac deos vertens Scipio, qui ad transitum Romanis mare verterent, et stagno auferrent, viasque ante numquam initas humano vestigio aperirent, Neptunum jubebat ducem itineris sequi, ac medio stagno evadere ad mœnia.

XLVI. Ab terra ingens labor succedentibus erat: nec altitudine tantum mœnium inpediebantur, sed quod euntes ad ancipites utrimque ictus subjectos habebant Romanos; ut latera infestiora subeuntibus, quam adversa corpora, essent. At parte in alia, quingentis et per stagnum facilis transitus, et in murum adscensus inde

du siège seraient longs, et donneraient à leurs généraux le temps de venir à leur secours. A peine le premier tumulte avait-il cessé, que Scipion fait relever les soldats las et blessés, par des troupes fraîches et qui n'ont point souffert; l'attaque recommence avec plus de vigueur. Scipion apprend alors que la marée baissait; des pêcheurs de Tarragone, qui avaient parcouru l'étang sur des barques légères, et même à pied, lorsqu'elles touchaient le fond, lui donnent la certitude, qu'au moment du reflux, il était facile d'arriver à gué jusqu'au pied des murailles : le général y conduit lui-même une partie de ses troupes. On était au milieu du jour; comme les eaux de l'étang suivaient déjà le mouvement naturel de la marée, un vent de nord, qui s'éleva, les refoula avec plus de violence, en sorte que les gués furent presque tout à découvert : dans quelques endroits, les soldats avaient de l'eau jusqu'à la ceinture, et ailleurs à peine jusqu'aux genoux. Scipion fait un prodige d'un évènement qu'avait prévu sa prudence; il le rapporte aux dieux qui forçaient la mer de reculer pour donner passage aux Romains, les emportaient au milieu d'un étang, et leur ouvraient une route jusqu'alors impraticable aux mortels; il ordonne à ses soldats de suivre Neptune qui les guide lui-même au travers des flots, pour escalader les remparts.

XLVI. Par terre, l'attaque était fort pénible, non pas seulement à cause de la hauteur des murs, mais parce que les assaillans se trouvaient à découvert des deux côtés, et que leurs flancs étaient encore plus exposés aux coups que le front même. Mais par mer, les cinq cents hommes qui marchaient avec Scipion traversèrent sans peine l'étang, et gagnèrent bientôt le som-

fuit; nam neque opere emunitus erat, ut ubi ipsius loci ac stagni præsidio satis creditum foret; nec ulla armatorum statio aut custodia obposita, intentis omnibus ad opem eo ferendam, unde periculum ostendebatur. Ubi urbem sine certamine intravere, pergunt inde, quanto maximo cursu poterant, ad eam portam, circa quam omne contractum certamen erat; in quod adeo intenti omnium non animi solum fuere, sed etiam oculi aures-que pugnantium spectantiumque et adhortantium pugnantes, ut nemo ante ab tergo senserit captam urbem, quam tela in aversos inciderunt, et utrimque ancipitem hostem habebant: tunc, turbatis defensoribus metu, et mœnia capta, et porta intus forisque pariter refringi cœpta; et mox cædendo confractis, ne iter impediretur, foribus, armati inpetum fecerunt. Magna multitudo et muros transcendebat, sed hi passim ad cædem oppidanorum versi; illa, quæ portam ingressa erat, justa acies, cum ducibus, cum ordinibus, media urbe in forum processit. Inde, quum duobus itineribus fugientes videret hostes, alios ad tumulum in orientem versum, qui tenebatur quingentorum militum præsidio, alios in arcem, in quam et ipse Mago cum omnibus fere armatis, qui muris pulsi fuerant, refugerat; partim copiarum ad tumulum expugnandum mittit, partim ipse ad arcem ducit; et tumulus primo inpetu est captus, et Mago, arcem

met de la muraille. Cette partie n'était point fortifiée, l'assiette du lieu et la barrière de l'étang l'avaient fait juger imprenable, et l'on n'y avait placé ni postes, ni sentinelles, parce que toute l'attention s'était dirigée vers l'endroit qui paraissait le plus en péril. Les Romains pénètrent donc sans obstacle dans la ville, et courent en toute hâte vers la porte, où se livrait la lutte acharnée des deux partis : ils y trouvent les esprits, les yeux, les oreilles des combattans et des spectateurs qui les animaient de leurs cris, tellement occupés de la résistance, que personne ne s'aperçut de la prise de la ville, avant de sentir les traits qui les atteignaient par derrière, et de se voir entre deux corps ennemis. Alors les assiégés saisis de crainte cessent de défendre les murailles dont s'emparent les Romains; en même temps la porte cède aux coups simultanés du dedans et du dehors; on en écarte les débris qui auraient pu obstruer l'entrée, et les soldats se précipitent en armes dans la ville. Une grande partie franchit les murs, et se répand çà et là pour égorger les habitans; mais ceux qui sont entrés par la porte, s'avançent en bataille, avec leurs chefs, sans quitter leurs rangs, et arrivent à la place publique. Scipion, qui a vu les ennemis se diviser dans leur fuite, et les uns gagner l'éminence tournée vers l'orient, que défendait un poste de cinq cents hommes, les autres la citadelle, où Magon lui-même s'était réfugié avec presque tous les gens de guerre chassés des remparts, envoie une partie de ses troupes attaquer la hauteur, et mène l'autre contre la citadelle. La hauteur fut emportée au premier choc : Magon essaya d'abord de se défendre; mais se voyant investi de toutes parts, et sans espoir de réussir, il se rendit avec la citadelle et la garnison. Jus-

conatus defendere, quum omnia hostium plena videret, neque spem ullam esse, se arcemque et præsidium dedidit. Quoad dedita arx est, cædes tota urbe passim factæ; nec ulli puberum, qui obvius fuit, parcebatur; tum, signo dato, cædibus finis factus; ad prædam victores versi, quæ ingens omnis generis fuit.

XLVII. Liberorum capitum virile secus ad decem millia capta; inde qui cives Novæ Carthaginis erant, dimisit: urbemque et sua omnia, quæ reliqua eis bellum fecerat, restituit. Opifices ad duo millia hominum erant, eos publicos fore populi romani edixit, cum spe propinqua libertatis, si ad ministeria belli enixe operam navassent. Ceteram multitudinem incolarum juvenum, ac validorum servorum, in classem ad supplementum remigum dedit; et auxerat navibus octo captivis classem. Extra hanc multitudinem Hispanorum obsides erant: quorum perinde, ac si sociorum liberi essent, cura habita. Captus et adparatus ingens belli; catapultæ maximæ formæ centum viginti, minores ducentæ octoginta et una: ballistæ majores viginti tres, minores quinquaginta duæ: scorpionum majorum minorumque, et armorum telorumque, ingens numerus: signa militaria septuaginta quatuor. Et auri argentique relata ad imperatorem magna vis: pateræ aureæ fuerunt ducentæ septuaginta sex, libras ferme omnes pondo; argenti facti

qu'alors le massacre avait été général; on n'avait épargné aucun de ceux qu'on avait rencontrés en âge de porter les armes : à un signal, Scipion fit cesser le carnage; le pillage commença, et le butin fut immense.

XLVII. Environ dix mille hommes libres furent faits prisonniers; Scipion rendit la liberté à ceux qui étaient de Carthagène, avec leur ville, et tout ce qui avait pu échapper au pillage. Les artisans étaient au nombre de deux mille : il les déclara esclaves du peuple romain, avec espérance de recouvrer bientôt leur liberté, s'ils prêtaient avec zèle leur ministère aux travaux de cette campagne. Pour le reste des habitans encore jeunes, et des esclaves dans la force de l'âge, il les destina à recruter les équipages de sa flotte, qu'il avait augmentée de huit vaisseaux pris sur l'ennemi. Outre cette multitude, il trouva les ôtages de l'Espagne; il en prit autant de soin que s'ils eussent été les enfans de nos alliés. On s'empara aussi d'un appareil formidable de machines de guerre : c'étaient cent vingt catapultes de la première grandeur, deux cent quatre-vingt-un de grandeur moyenne, vingt-trois grandes balistes, cinquante-deux petites, un nombre prodigieux de scorpions grands et petits, d'armes offensives et défensives, et soixante-quatorze drapeaux. On porta aussi au général une grande quantité d'or et d'argent, deux cent soixante-seize coupés d'or, presque toutes du poids d'une livre, dix-huit mille trois cents livres d'argent monnayé et ciselé, et beaucoup de vases du même métal. Tous ces objets furent remis au

signatique decem et octo millia et trecenta pondo: vasorum argenteorum magnus numerus. Hæc omnia C. Flaminio quæstori adpensa adnumerataque sunt; tritici quadraginta millia modium, hordei ducenta septuaginta. Naves onerariæ sexaginta tres in portu expugnatæ captæque: quædam cum suis oneribus, frumento, armis, ære præterea, ferroque, et linteis, et sparto, et navali alia materia ad classem ædificandam: ut minimum omnium, inter tantas opes belli captas, Carthago ipsa fuerit.

XLVIII. Eo die, Scipio, C. Lælio cum sociis navalibus urbem custodire jusso, ipse in castra legiones reduxit: fessosque milites omnibus uno die belli operibus (quippe qui et acie dimicassent, et capienda urbe tantum laboris periculique adissent, et capta, cum iis, qui in arcem confugerant, iniquo etiam loco pugnassent) curare corpora jussit. Postero die, militibus navalibusque sociis convocatis, primum diis inmortalibus laudesque et grates egit, qui se non urbis solum opulentissimæ omnium in Hispania, uno die, compotem fecissent, sed ante eo congessissent omnis pene Africæ atque Hispaniæ opes; ut neque hostibus quidquam relinqueretur, et sibi ac suis omnia superessent. Militum deinde virtutem conlaudavit, quod eos non eruptio hostium, non altitudo mœnium, non inexplorata stagni vada, non ca-

questeur C. Flaminius, qui les prit au poids et en compte : on trouva encore quarante mille boisseaux de froment et deux cent soixante-dix mille boisseaux d'orge. Soixante-trois vaisseaux furent forcés et pris dans le port, quelques-uns avec leur charge, composée de blé, d'armes, de cuivre, de fer, de voiles, de cordages et autres agrès nécessaires à l'équipement d'une flotte : au milieu de tant de richesses que la victoire assurait aux Romains, Carthagène était, en quelque sorte, leur moindre conquête.

XLVIII. Le jour même, Scipion laissa la garde de la ville à C. Lélius et aux soldats de marine, et ramena lui-même les légions dans le camp, pour y trouver le repos et la nourriture dont elles avaient besoin, après avoir essuyé, dans une seule journée, toutes les fatigues de la guerre : en effet, elles avaient d'abord livré une bataille régulière, puis bravé tous les travaux et tous les périls pour prendre la ville; et même, après l'avoir emportée d'assaut, elles avaient eu à combattre dans un poste désavantageux contre ceux des ennemis qui s'étaient réfugiés dans la citadelle. Le lendemain, dans une assemblée générale des troupes de terre et de mer, il commença par rendre grâces aux dieux immortels, d'avoir, en un seul jour, soumis à son pouvoir la ville la plus riche de l'Espagne, et surtout d'y avoir rassemblé auparavant presque tous les trésors de l'Espagne et de l'Afrique : car il ne restait plus rien à l'ennemi; lui et les siens au contraire nageaient dans l'abondance. Ensuite il donna des éloges à la vaillance de ses soldats,

stellum in alto tumulo situm, non munitissima arx deterruisset, quo minus transcenderent omnia perrumperentque. Itaque, quamquam omnibus omnia deberet, præcipuum muralis coronæ decus ejus esse, qui primus murum adscendisset; profiteretur, qui se dignum eo duceret dono. Duo professi sunt; Q. Trebellius, centurio legionis quartæ, et Sex. Digitius, socius navalis; nec ipsi tam inter se acriter contendebant, quam studia excitaverant uterque sui corporis hominum. Sociis C. Lælius, præfectus classis; legionariis M. Sempronius Tuditanus aderat. Ea contentio quum prope seditionem veniret, Scipio tres recuperatores quum se daturum pronunciasset, qui, cognita caussa testibusque auditis, judicarent, uter prior in oppidum transcendisset; C. Lælio et M. Sempronio advocatis partis utriusque P. Cornelium Caudinum de medio adjecit; eosque tres recuperatores considere, et caussam cognoscere jussit. Quum res eo majore ageretur certamine, quod amoti tantæ dignitatis non tam advocati, quam moderatores studiorum fuerant; C. Lælius, relicto consilio, ad tribunal ad Scipionem accedit, eumque docet, « rem sine modo ac modestia agi; ac prope esse, ut manus inter se conserant. Ceterum, etiamsi vis absit, nihilominus detestabili exemplo rem agi; quippe ubi fraude ac perjurio decus petatur virtutis. Stare hinc legionarios milites, hinc clas-

que n'avaient pu arrêter, ni la brusque sortie des assiégés, ni l'élévation des remparts, ni le passage périlleux d'un étang inconnu, ni l'assiette imposante d'un château fort, situé sur une éminence, ni l'aspect d'une citadelle défendue par une garnison nombreuse : ils avaient franchi, renversé tous les obstacles. Tous avaient sans doute le même droit à sa reconnaissance; mais l'honneur de la couronne murale appartenait en particulier au brave qui le premier avait escaladé la muraille. Celui qui croyait avoir mérité cette récompense, pouvait se nommer. Deux guerriers se présentèrent; Q. Trebellius, centurion de la quatrième légion, et Sex. Digitius, soldat de la flotte. Le débat fut moins vif entre les deux prétendans mêmes, qu'entre l'armée de terre et l'armée navale, qui soutenaient chacune l'honneur du corps. Lélius, commandant de la flotte, favorisait les troupes de marine; M. Sempronius Tuditanus, les légionnaires. Cette altercation allait presque dégénérer en sédition ouverte, lorsque Scipion nomma trois commissaires chargés d'examiner l'affaire, et de prononcer, avec connaissance de cause et après la déposition des témoins, lequel des deux rivaux était monté le premier. Ces commissaires, savoir C. Lélius et M. Sempronius, tous deux intéressés dans la discussion, et P. Cornelius Caudinus, qui était neutre, se réunirent pour décider la question. La querelle devint plus violente encore, lorsque des personnages de ce rang se furent retirés; avocats de leurs cliens, ils avaient eu un autre avantage, celui de modérer l'animosité des deux partis. Alors C. Lélius, quittant le conseil, s'approche du tribunal de Scipion, et lui apprend « que les soldats ne gardent plus ni modération, ni mesure, et qu'ils sont sur le point d'en venir aux

sicos, per omnes deos paratos jurare, magis quæ velint, quam quæ sciant, vera esse, et obstringere perjurio non se solum suumque caput, sed signa militaria, et aquilas, sacramentique religionem. Hæc se ad eum de sententia P. Cornelii et M. Sempronii deferre. » Scipio, conlaudato Lælio, ad concionem advocavit, pronunciavitque, « se satis compertum habere, Q. Trebellium et Sex. Digitium pariter in murum escendisse: seque eos ambos, virtutis caussa, coronis muralibus donare. » Tum reliquos, prout cuique meritum virtusque erat, donavit; ante omnes C. Lælium, præfectum classis, et omni genere laudis sibimet ipse æquavit, et corona aurea ac triginta bubus donavit.

XLIX. Tum obsides civitatium Hispaniæ vocari jussit: quorum quantus numerus fuerit, piget scribere, quippe quum alibi trecentos ferme, alibi septingentos viginti quinque fuisse inveniam. Æque et alia inter auctores discrepant. Præsidium punicum alius decem, alius septem, alius haud plus quam duum millium fuisse scribit. Capta alibi decem millia capitum, alibi supra quinque et viginti invenias. Scorpiones majores minoresque ad sexaginta captos scripserim, si auctorem græcum se-

mains entre eux. Lors même, ajoute-t-il, qu'on n'aurait pas recours à la violence, rien ne donnait un plus funeste exemple qu'un démêlé qui avait pour but d'obtenir par la fraude et le parjure le prix dû au seul mérite. Les légions d'un côté, les soldats de marine de l'autre, étaient prêts à faire en présence des dieux un serment plus conforme à leur désir qu'à la vérité, sans redouter les suites d'un parjure, pour eux-mêmes, pour leurs têtes coupables, pour les enseignes militaires, les aigles romaines, et la religion du serment. C'était un avis que, de concert avec P. Cornelius et M. Sempronius, il s'empressait de lui soumettre. » Scipion loua la sagesse de Lélius; puis il convoqua l'assemblée, et déclara « qu'il était bien informé que Q. Trebellius et Sex. Digitius étaient montés en même temps à l'assaut, et que tous deux allaient, en récompense de leur courage, recevoir de lui la couronne murale. » Ensuite il distribua au reste de l'armée des présens, selon le mérite et la valeur de chaque soldat : avant tout, il voulut partager avec C. Lélius, commandant de la flotte, l'honneur du succès, et il lui fit présent d'une couronne d'or et de trente bœufs.

XLIX. Alors il fit appeler les ôtages espagnols, dont je ne saurais trop déterminer le nombre; car les uns le portent à trois cents, et les autres jusqu'à sept cent vingt-cinq. Les historiens ont chacun une opinion différente sur les autres circonstances. La garnison carthaginoise était, selon celui-ci, de dix mille hommes; selon celui-là, de sept mille; selon un troisième, de deux mille au plus. Dans un auteur, on trouve dix mille prisonniers; dans un autre, plus de vingt-cinq mille. On prit environ soixante scorpions grands et petits, si l'on en croit Silenus, historien grec; au rapport de Valerius

quar Silenum : si Valerium Antiatem, majorum scorpionum sex millia, minorum tredecim : adeo nullus mentiendi modus est ! Ne de ducibus quidem convenit; plerique Lælium præfuisse classi; sunt, qui M. Junium Silanum dicant. Arinem præfuisse punico præsidio, deditumque Romanis, Antias Valerius; Magonem alii scriptores tradunt. Non de numero navium captarum, non de pondere auri atque argenti, et redactæ pecuniæ, convenit. Si aliquibus adsentiri necesse est, media simillima veris sunt. Ceterum Scipio, vocatis obsidibus, primum universos bonum animum habere jussit. « Venisse eos in populi romani potestatem, qui beneficio, quam metu, obligare homines malit; exterasque gentes fide ac societate junctas habere, quam tristi subjectas servitio. » Deinde, acceptis nominibus civitatium, recensuit captivos, quot cujusque populi essent : et nuncios domum misit, ut ad suos quisque recipiendos veniret. Si quarum forte civitatium legati aderant, eis præsentibus suos restituit : ceterorum curam benigne tuendorum C. Flaminio quæstori adtribuit. Inter hæc, e media turba obsidum mulier magno natu, Mandonii uxor, qui frater Indibilis Ilergetum reguli erat, flens ad pedes imperatoris procubuit, obtestarique cœpit, « ut curam cultumque feminarum impensius custodibus commendaret; » quum Scipio, « nihil profecto defuturum, » diceret; tum rursus mulier, « Haud

d'Antium, le nombre monta jusqu'à six mille grands et treize mille petits : tel est le respect des écrivains pour la vérité ! Ils ne sont pas même d'accord sur le nom des chefs : la plupart donnent le commandement de la flotte à Lélius, quelques-uns à M. Junius Silanus. Dans Valerius d'Antium, c'est Arinès qui est à la tête de la garnison carthaginoise, et qui se rend aux Romains; c'est Magon, prétendent d'autres historiens. Même incertitude sur le nombre des vaisseaux pris, sur la quantité d'or et d'argent, sur les sommes que produisit la vente. S'il faut adopter un parti, le juste milieu paraît le plus raisonnable, car il se rapproche de la vérité. Mais revenons aux ôtages : Scipion, qui les a fait appeler, leur dit d'abord à tous d'avoir confiance : « Ils étaient au pouvoir du peuple romain, qui aimait mieux gagner les cœurs par les bienfaits que les asservir par la crainte, et s'attacher les nations étrangères par les liens de la bonne-foi et de l'amitié, que faire peser sur elles l'esclavage et la tyrannie. » Ensuite il se fit donner le nom des villes et le nombre des ôtages qui appartenaient à chacune d'elles, et leur envoya des courriers, pour que les parens vinssent reprendre leurs enfans. Pour celles dont les députés étaient présens, il remit aussitôt les ôtages entre leurs mains, et confia les autres aux soins et à la bonté généreuse du questeur C. Flaminius. Cependant on voit sortir de la foule des ôtages une femme fort âgée, épouse de Mandonius, frère d'Indibilis, chef des Ilergètes : elle se jette en pleurant aux pieds du général, et le conjure « de recommander spécialement aux gardes les procédés et les ménagemens envers les femmes. » Sur la réponse de Scipion « que rien assurément ne leur manquera ; » — « Un intérêt si frivole est pour nous peu de

magni ista facimus, inquit; quid enim huic fortunæ non satis est? Alia me cura, ætatem harum intuentem (nam ipsa jam extra periculum injuriæ muliebris sum), stimulat. » Ætate et forma florentes circa erant Indibilis filiæ, aliæque nobilitate pari, quæ omnes eam pro parente colebant. Tum Scipio, « Meæ populique romani disciplinæ caussa facerem, » inquit, « ne quid, quod sanctum usquam esset, apud nos violaretur; nunc, ut id curem inpensius, vestra quoque virtus dignitasque facit, quæ ne in malis quidem oblitæ decoris matronalis estis. » Spectatæ deinde integritatis viro tradidit eas, tuerique haud secus verecunde ac modeste, quam hospitum conjuges ac matres, jussit.

L. Captiva deinde a militibus adducitur ad eum adulta virgo, adeo eximia forma, ut, quacumque incedebat, converteret omnium oculos. Scipio, percunctatus patriam parentesque, inter cetera accepit, desponsam eam principi Celtiberorum adolescenti; Allucio nomen erat. Extemplo igitur parentibus sponsoque ab domo adcitis, quum interim audiret, deperire eum sponsæ amore, ubi primum venit, adcuratiore eum sermone, quam parentes, adloquitur. « Juvenis, inquit, juvenem adpello, quo minor sit inter nos hujus sermonis verecundia. Ego, quum sponsa tua capta a militibus nostris ad

chose, reprend-elle : tout ne convient-il pas à notre triste fortune? J'éprouve d'autres inquiétudes, lorsque je considère l'âge tendre de ces jeunes princesses; car, pour moi, je n'ai plus à redouter les outrages dont une femme peut être l'objet; » et elle montrait à ses côtés les filles jeunes et belles d'Indibilis, et plusieurs autres de même noblesse, qui toutes la révéraient comme une mère. Alors Scipion lui dit : « Mon honneur et celui du peuple romain m'ordonnent de conserver inviolable dans mon camp ce qui est respectable aux yeux de toutes les nations : mais ce qui me rend ce devoir encore plus sacré, c'est votre vertu, c'est votre noble sollicitude, à qui l'infortune même n'a pas fait oublier les bienséances de votre sexe. » Ensuite il confia la garde de ces captives à un officier de mœurs irréprochables, et lui prescrivit de les traiter avec tout le respect, avec tous les égards que l'on doit aux mères, aux épouses de ses hôtes.

L. Bientôt ses soldats conduisent devant lui une jeune princesse d'une beauté si remarquable, que, partout sur son passage, elle fixait tous les regards. Scipion s'informe de sa patrie et de sa famille, et apprend, entre autres détails, qu'elle est fiancée à un chef des Celtibériens, nommé Allucius. Aussitôt il mande les parens et le futur époux, et, sachant que le prince aimait éperdûment la belle captive, il lui adresse, à son arrivée, les paroles les plus affectueuses, avant même de recevoir les parens. « Jeunes tous les deux, lui dit-il, nous pouvons bannir de cet entretien la gêne et la contrainte. Mes soldats, en m'amenant votre fiancée prisonnière, m'ont appris qu'elle avait toute votre tendresse, et sa beauté me l'a fait croire aisément : mon âge me permet-

me ducta esset, audiremque, eam tibi cordi esse, et forma faceret fidem, quia ipse, si frui liceret ludo ætatis (præsertim recto et legitimo amore), et non respublica animum nostrum occupasset, veniam mihi dari sponsam inpensius amanti vellem; tuo, cujus possum, amori faveo. Fuit tua apud me eadem, qua apud soceros tuos parentesque suos, verecundia: servata tibi est, ut inviolatum et dignum me teque dari tibi donum posset. Hanc mercedem unam pro eo munere paciscor, amicus populo romano sis; et, si me virum bonum credis esse, quales patrem patruumque meum jam ante hæ gentes norant, scias multos nostri similes in civitate romana esse; nec ullum in terris populum hodie dici posse, quem minus tibi hostem tuisque esse velis, aut amicum malis. » Adolescens, simul pudore et gaudio perfusus, dextram Scipionis tenens, deos omnes invocare ad gratiam illi pro se referendam, quoniam sibi nequaquam satis facultatis, pro suo animo atque illius erga se merito, esset. Parentes inde cognatique virginis adpellati; qui, quoniam gratis sibi redderetur virgo, ad quam redimendam satis magnum adtulissent auri pondus, orare Scipionem, ut id ab se donum acciperet, cœperunt: haud minorem ejus rei apud se gratiam futuram esse, adfirmantes, quam redditæ inviolatæ foret virginis. Scipio, quando tanto opere peterent, accepturum se pollicitus,

trait aussi de me livrer aux douceurs d'un amour chaste et légitime, si les intérêts de la république n'occupaient point mon âme tout entière, et l'excès même de ma passion pour une jeune épouse mériterait peut-être l'indulgence; je dois donc, puisque la fortune me le permet, favoriser aussi votre amour. Votre fiancée a été respectée dans mon camp, comme elle l'eût été chez ses parens mêmes. Je vous l'ai conservée pure et sans tache, pour vous en faire un don digne de vous et de moi. Le seul prix que je mets à ce service, c'est que vous soyez l'ami du peuple romain; et si vous me jugez homme de bien comme mon père et mon oncle, que ces contrées ont su naguère connaître et estimer, soyez sûr que Rome a beaucoup de citoyens qui me ressemblent, et qu'il n'est point aujourd'hui sur la terre de peuple dont vous deviez plus craindre d'être l'ennemi, vous et les vôtres, ou désirer plus ardemment de devenir l'ami. » Le jeune homme, à la fois confus et pénétré de joie, prend la main de Scipion, et conjure tous les dieux de se charger de sa gratitude, puisqu'il ne peut, comme il le voudrait, reconnaître une telle magnanimité. On introduit ensuite le père, la mère et les autres parens de la captive. Ils avaient apporté pour la racheter une somme d'argent considérable; mais comme elle leur était rendue sans rançon, ils prièrent Scipion d'accepter la somme à titre de présent, et lui assurèrent qu'ils ne seraient pas moins sensibles à cette nouvelle grâce, qu'ils avaient été touchés de sa continence et de son désintéressement. Scipion, cédant à leurs instances, répond qu'il accepte, fait déposer l'or à ses pieds, puis s'adressant à Allucius: « Outre la dot, lui dit-il, que vous donnera votre beau-père, recevez de moi ce présent de noces; » et il l'invite

poni ante pedes jussit: vocatoque ad se Allucio, « Super dotem, inquit, quam accepturus a socero es, hæc tibi a me dotalia dona accedent; » aurumque tollere, ac sibi habere jussit. His lætus donis honoribusque dimissus domum, inplevit populares laudibus meritis Scipionis: « Venisse diis simillimum juvenem, vincentem omnia, quum armis, tum benignitate ac beneficiis. » Itaque, delectu clientium habito, cum delectis mille et quadringentis equitibus, intra paucos dies, ad Scipionem revertit.

LI. Scipio retentum secum Lælium, dum captivos obsidesque et prædam ex consilio ejus disponeret, satis omnibus compositis, data quinquereme, captivisque, Magone et quindecim fere senatoribus, qui simul cum eo capti erant, in navem inpositis, nuncium victoriæ Romam mittit; ipse paucos dies, quibus morari Carthagine statuerat, exercendis navalibus pedestribusque copiis absumsit. Primo die, legiones in armis quatuor millium spatio decurrerunt: secundo die, arma curare et tergere ante tentoria jussit: tertio die, rudibus inter se in modum justæ pugnæ concurrerunt, præpilatisque missilibus jaculati sunt: quarto die, quies data: quinto, iterum in armis decursum est. Hunc ordinem laboris quietisque, quoad Carthagine morati sunt, servarunt. Remigium classicique milites, tranquillo in altum evecti, agilitatem

à faire enlever cet or, devenu sa propriété. Le jeune prince, comblé d'honneurs et de bienfaits, se retire tout joyeux; et, de retour dans sa patrie, il ne cesse de vanter à ses concitoyens les vertus de Scipion, « jeune héros, semblable aux immortels, venu en Espagne pour subjuguer tout par ses armes, et plus encore par sa clémence et sa générosité. » Aussi il se hâte de faire des levées parmi ses cliens, et revient, peu de jours après, avec quatorze cents cavaliers d'élite, retrouver Scipion.

LI. Ce général retint quelque temps Lélius, pour fixer, d'après ses conseils, le sort des captifs et des ôtages, et la répartition du butin. Lorsque tout fut réglé, il lui donna une quinquérème, y fit embarquer Magon et quinze sénateurs faits prisonniers avec lui, et envoya son ami porter à Rome la nouvelle de sa victoire. Pour lui, il consacra le peu de temps qu'il avait résolu de passer à Carthagène, à exercer ses troupes de terre et de mer. Le premier jour, les légions en armes défilèrent devant lui l'espace de quatre milles; le second, elles reçurent l'ordre de nettoyer et de polir leurs armes devant leurs tentes; le troisième, elles représentèrent une bataille rangée, où elles se chargèrent avec des fleurets (*de bois*), et se lancèrent des javelots sans fer; le quatrième fut consacré au repos, le cinquième à de nouvelles évolutions militaires. Cette alternative de travail et de relâche fut observée tant que l'armée resta à Carthagène. Les équipages et les soldats de marine, gagnant la haute mer, lorsqu'elle était calme, éprouvaient

navium simulacris navalis pugnæ experiebantur. Hæc extra urbem, terra marique, corpora simul animosque ad bellum acuebant; urbs ipsa strepebat adparatu belli, fabris omnium generum in publica officina inclusis; dux cuncta pari cura obibat; nunc in classe ac navali erat: nunc cum legionibus decurrebat; nunc operibus adspiciendis tempus dabat, quæque in officinis, quæque in armamentario ac navalibus fabrorum multitudo plurima in singulos dies certamine ingenti faciebat. His ita inchoatis, refectisque, qua quassi erant, muris, dispositisque præsidiis ad custodiam urbis, Tarraconem est profectus, a multis legationibus protinus in via aditus; quas partim dato responso ex itinere dimisit, partim distulit Tarraconem, quo omnibus novis veteribusque sociis edixerat conventum. Et cuncti fere, qui cis Iberum incolunt, populi, multi etiam ulterioris provinciæ convenerunt. Carthaginiensium duces primo ex industria famam captæ Carthaginis compresserunt: deinde, ut clarior res erat, quam ut tegi ac dissimulari posset, elevabant verbis: « Necopinato adventu ac prope furto unius diei urbem unam Hispaniæ interceptam; cujus rei tam parvæ præmio elatum insolentem juvenem, inmodico gaudio speciem magnæ victoriæ inposuisse. At, ubi adpropinquare tres duces, tres victores hostium exercitus audis-

la vitesse de leurs vaisseaux par des simulacres de combat naval. Tels étaient, hors de la ville, sur terre et sur mer, les exercices qui disposaient à des luttes plus réelles les corps et les esprits. L'intérieur de Carthagène présentait aussi un appareil guerrier, et retentissait du bruit des ouvriers de toute espèce, qui travaillaient dans les ateliers publics. Le général donnait partout son coup d'œil : tantôt il était sur la flotte, occupé de l'armée navale; tantôt il faisait manœuvrer les légions; tantôt il inspectait les nombreux ouvrages qu'une multitude d'artisans faisait, chaque jour, à l'envi dans les ateliers, dans les arsenaux et dans les chantiers. Après avoir donné aux travaux cette impulsion, réparé les brèches des murailles, et laissé une garnison suffisante pour la défense de la place, il partit pour Tarragone, et, sur sa route, reçut un grand nombre de députations; il répondit aux unes sans s'arrêter, et remit les autres à Tarragone, où il avait convoqué l'assemblée générale des alliés anciens et nouveaux. Là se rendirent les ambassadeurs de presque tous les peuples qui habitaient en deçà de l'Ebre, et plusieurs même des provinces situées au delà. Les chefs carthaginois prirent soin d'abord d'étouffer le bruit de la prise de Carthagène; ensuite, lorsque l'événement fut trop connu pour qu'il fût possible de le cacher ou de le dissimuler, ils cherchèrent à rabaisser le mérite de cette victoire : « Attaquée à l'improviste, et presque furtivement, la ville avait cédé à cette surprise d'un jour. La chose n'était rien par elle-même; seulement un jeune homme, tout fier de son début, l'avait, dans l'excès de sa joie, érigée en conquête importante. Mais lorsqu'il apprendrait que trois généraux, que trois armées victorieuses marchent contre lui, il aurait aussi-

set, obcursuram ei extemplo domesticorum funerum memoriam.» Hæc in vulgus jactabant, haudquaquam ipsi ignari, quantum sibi ad omnia virium, Carthagine amissa, decessisset.

tôt l'esprit frappé du souvenir de ses malheurs domestiques. » Ils affectaient de parler ainsi en public; mais, dans le fond, ils n'ignoraient pas que la perte de Carthagène leur enlevait presque tous les moyens de rien tenter à l'avenir.

NOTES

DU LIVRE XXVI.

Chap. X. *Cependant Annibal est venu camper sur les bords de l'Anio, à trois milles de Rome.* Il y a souvent quelque chose de bizarre dans la destinée des grands hommes. Deux guerriers fameux dans l'histoire, Annibal et Napoléon, qui tous deux furent long-temps maîtres de l'Italie, ne sont jamais ni l'un ni l'autre entrés à Rome, la capitale du royaume qu'ils avaient conquis. Napoléon causait un jour avec M. Fontaine, son premier architecte, tout en tenant dans ses bras son fils, le roi de Rome, encore enfant. La conversation vint à tomber sur les monumens de Rome : M. Fontaine parla du Panthéon avec une admiration d'artiste. — « Est-ce que vous avez habité Rome? lui demanda Napoléon. — Sire, j'y suis resté trois ans, à mon premier voyage en Italie. — C'est pourtant une ville que je n'ai pas vue. — Mais Votre Majesté en a vu tant d'autres! — C'est vrai, et voilà pourquoi j'irai sûrement un jour. C'est la ville du peuple-roi. » Et, en disant ces mots, l'empereur fixa ses yeux sur le roi de Rome, avec tout l'orgueil de la tendresse paternelle. Mais, comme Annibal, ni Napoléon, ni son fils même, *le roi de Rome*, ne devait jamais entrer dans la ville éternelle.

Chap. XIII. *Je ne me verrai pas chargé de fers, traîné dans les rues de Rome, servir d'ornement à leur triomphe....* Le Campanien Vibius Virrius témoigne ici un courage digne d'un meilleur sort. Il échappa toutefois à la honte qu'il redoutait. Le discours que lui prête Tite-Live, est magnifique; il est plein de fermeté et d'énergie. La mort de Vibius, et celle des sénateurs campaniens qui l'accompagnèrent, offre quelque chose d'original et de singulier : c'est une manière toute épicurienne de mourir; un festin, des fleurs, une coupe et du poison. Ainsi Cléopâtre, reine d'Égypte, se fait piquer par un aspic apporté dans une corbeille

de fleurs, pour envier à Auguste l'honneur de ramener captive à Rome une reine détrônée. Moins heureuse, l'épouse d'Odénat, la célèbre reine de Palmyre, Zénobie, orna le triomphe d'Aurélien.

CHAP. XXXIV. *Et ils accusaient moins la rigueur de Q. Fulvius à leur égard, que l'injustice des dieux et la cruauté de la fortune.* Il est aussi ordinaire de parler de la fortune et de la nommer à tout propos, qu'il est rare d'avoir une idée bien juste de ce qu'on entend par cette expression. Dans toutes les parties du monde, en tous lieux et à toute heure, on réclame la fortune, on a recours à elle, on ne fait cas que d'elle : le culte qu'on lui rend est en même temps mêlé de mille outrages; on la blâme de tous les évènemens malheureux ou injustes; on l'accuse de protéger ceux qui n'ont aucune vertu; on l'appelle aveugle, inconstante, perfide. « Toto quippe mundo, et locis omnibus, omnibusque horis, omnium vocibus fortuna sola invocatur : una nominatur, una accusatur, una agitur rea, una cogitatur; sola laudatur, sola arguitur, et cum conviciis colitur; volubilis, a plerisque vero et cæca etiam existimata, vaga, inconstans, incerta, varia, indignorum fautrix. » (PLIN., lib. II, cap. 7.) Mais, parmi ceux qui ne pensent qu'à la fortune, il y en a bien peu qui sachent ce que c'est que cette déesse, et qui comprennent le véritable sens des paroles qu'ils répètent si souvent.

« Is plane vulgi et inperitorum opinionibus credidit, qui fortunam quamdam putat esse, quæ dispenset hominibus bona et mala. Nam simulacrum ejus cum copia et gubernaculo fingunt, tamquam hæc et opes tribuat, et humanarum rerum regimen obtineat. Cui opinioni et Virgilius adsentitur, qui fortunam omnipotentem vocat, et Sallustius historicus qui ait : *Profectò fortuna in omni re dominatur.* Quid ergo ceteris diis loci superest? cur non aut ipsa regnare dicitur, si plus potest, aut sola colitur, si omnia? vel, si tantum mala inmittit, aliquid causæ proferant cur, si dea sit, hominibus invideat, eosque perditos cupiat, quum ab his religiose colitur; cur æquior sit malis, iniquior autem bonis; cur insidietur, adfligat, decipiat, exterminet; quis illam generis hominum vexatricem constituerit; cur denique tam malam sortita sit potestatem, ut res cunctas ex libidine magis, quam ex vero, celebret obscuretque. Hæc, inquam, philosophos inquirere opor-

tuit potius, quam temere innocentem accusare fortunam ; quæ, etiamsi sit aliqua, nihil tamen adferri ab his potest, cur hominibus tam inimica sit, quam putatur. Itaque illæ omnes orationes, quibus iniquitatem fortunæ lacérant, et se suasque virtutes contra fortunam superbissime jactant, nihil sunt aliud quam deliramenta inconsideratæ levitatis : nos, qui scimus nihil esse fortunam, arbitramur inane illud nomen ex cæcitate, et errore et ignorantia rērūm atque caussarum ortum essé, et poetæ subfragamur, qui cecinit :

« Nullum numen habes, si sit prudentia : nos te,
Nos facimus, fortuna, deam, cœloque locamus. »

C'est avoir entièrement adopté l'opinion du vulgaire et des gens peu éclairés, que de croire à l'existence d'une fortune dispensatrice des biens et des maux. Ne la représente-t-on point avec la corne d'abondance et un gouvernail pour attributs, comme si elle était la source de toutes les richesses et la souveraine du genre humain! Virgile partage ce sentiment, lui qui appelle la fortune toute-puissante : telle est aussi l'idée de l'historien Salluste, qui dit : « La fortune, n'en doutons point, est la reine du monde. » Quelle place reste-t-il donc aux autres divinités? pourquoi ne lui donne-t-on pas l'empire dans l'Olympe, si elle a plus de pouvoir; et, si elle peut tout, pourquoi d'autres autels que les siens s'élèvent-ils sur la terre? ou, si elle n'est que le génie du mal, qu'on nous fasse connaître le motif qui porte cette déesse prétendue à être jalouse du bonheur des hommes, à voir, dans leur perte, le but de ses désirs, lorsque surtout ils lui adressent de religieux hommages; qu'on me dise pourquoi elle est si favorable aux méchans, si injuste envers les bons? pourquoi toutes ces trahisons, ces fraudes, ces coups terribles, inévitables? qui l'a constituée le fléau de l'humanité? quel sort lui a donné l'odieux pouvoir de répandre sur toute chose le jour ou les ténèbres, plutôt d'après son caprice que d'après la vérité? C'est là, dis-je, ce que les philosophes auraient dû chercher, avant d'accuser sans sujet l'innocente fortune. En supposant même qu'elle existe, rien ne m'explique pourquoi elle est aussi contraire aux hommes qu'on se plaît à le croire communément. Aussi tous ces pompeux discours où ils tonnent contre l'injustice de la fortune, où ils vantent contre-

elle avec tant d'emphase et leur personne et leur mérite, ne sont-ils autre chose que le délire d'une légèreté irréfléchie : mais nous, qui savons que la fortune n'est qu'un être imaginaire, nous sommes persuadés que son nom est un vain mot qui ne doit sa naissance qu'à l'aveuglement, à l'erreur, à l'ignorance des causes et des effets, et nous applaudissons à ces vers d'un poète :

Non, tu n'es point une déesse,
Le sage te bannit des cieux,
Fortune, c'est notre faiblesse
Qui te place parmi les dieux.

Traduction nouvelle, N. A. D.

Les péripatéticiens disaient que la fortune n'est autre chose que les lois de la nature et la volonté de l'homme : les stoïciens entendaient par la fortune les décrets d'une nécessité supérieure aux dieux mêmes : les platoniciens croyaient que la fortune était quelque génie dont Dieu se servait pour opérer les choses qui paraissaient fortuites aux hommes. Suivant cette opinion, la supériorité de la fortune d'Auguste sur celle d'Antoine a été exprimée par l'ascendant du génie d'Auguste sur celui d'Antoine. Saint Augustin (*de Civit. Dei*, lib. v, cap. 9) ne s'éloigne pas de ce sentiment des platoniciens, lorsqu'il dit que les choses fortuites, dont la fortune a tiré son nom, ne sont pas privées de causes, mais que ces causes nous sont cachées, et qu'elles doivent être rapportées à Dieu, et aux bons ou aux mauvais anges. Les épicuriens considéraient toutes les choses dans la nature comme fortuites, attribuant toutes sortes d'effets au mouvement et au concours des atomes, comme à sa cause unique et générale.

Sunt qui in fortunæ jam casibus omnia ponunt,
Et nullo credunt mundum rectore moveri;
Natura volvente vices et lucis et anni;
Atque ideo intrepidi quæcumque altaria tangunt.

JUVEN., *Sat.* XIII.

Épicure avait suivi l'opinion de Démocrite, qui étendait son système de la rencontre fortuite des atomes à tous les évènemens de la vie, soutenant que, comme l'univers avait été formé au hasard par l'accrochement des atomes, tous les évènemens étaient

produits aussi par le concours fortuit d'une infinité de circonstances imprévues et inévitables, et par l'action de la matière extérieure sur nos sens, qui entraînait malgré nous la détermination de notre volonté. Et ces réflexions, qui se présentaient sans cesse à son esprit, le faisaient rire continuellement des projets des hommes et de leur vaine prudence.

Pausanias dit (*in Achaic.*) « que la fortune est la seconde des Parques. » Gracian (*Le héros de Balthazar*, chap. x) définit la fortune « un assemblage de circonstances bonnes ou mauvaises. » « Une bonne action, dit Saint-Évremond, engage ordinairement dans une seconde, et une mauvaise précipite assez souvent dans beaucoup d'autres. Il en est de même dans la route de la fortune : un heureux succès conduit à un autre, et un fâcheux accident entraîne vers un second. Ainsi les évènemens ont des liaisons entre eux : voilà peut-être ce que les hommes appellent bonheur ou malheur. »

Anaxagore, Chrysippe, Diodore et Possidonius ont avoué que la fortune était une cause inconnue aux hommes.

Les uns soutiennent que la fortune est un vain nom ; qu'on ne peut appeler un homme heureux ou malheureux que par rapport aux évènemens passés ; mais que la bonne ou la mauvaise fortune passée ne décide rien pour le présent ou pour l'avenir : les autres croient que le malheur passé est une raison du bonheur futur. Ainsi, parmi les joueurs, l'un évite une carte, parce qu'elle est, dit-il, en mauvaise veine ; l'autre la préfère, parce qu'elle a souvent perdu, et que, suivant son opinion, elle ne doit pas toujours perdre. D'autres sont persuadés que le bonheur ou le malheur est quelque chose de réel et d'inhérent, pour ainsi dire, aux mêmes sujets. Ils opposent aux raisonnemens l'expérience, qui fait voir si souvent, et d'une manière si évidente, qu'il y a des personnes qui réussissent dans tout ce qu'elles entreprennent, et qu'il y en a d'autres dont tous les efforts pour parvenir à un résultat heureux sont absolument inutiles. Si je suis heurté, disent-ils, une seule fois par un passant, il pourra me persuader que c'est sans dessein ; mais si la même personne affecte de me heurter toutes les fois que je la rencontrerai, je ne doute pas que ce ne soit un effet de sa volonté. Il y a donc une cause du bonheur et du malheur, bien que cette cause ne soit pas visible à nos yeux.

Lucrèce, le plus zélé des épicuriens, est obligé d'avouer qu'il y a une puissance secrète qui dispose des évènemens et qui ordonne des grandeurs humaines.

> Usque adeo res humanas vis abdita quædam
> Obterit, et pulchros fasces, sævasque secures
> Proculcare, et ludibrio sibi habere videtur.
>
> LUCRET., lib. v.

Avicenne met la cause du bonheur dans une forte et véhémente pensée qui remplit l'imagination et qui lui donne le pouvoir de réussir dans ce qu'elle désire. Cette opinion d'Avicenne est exprimée par cet adage de l'école : *Fortis imaginatio generat casum.* Mais si le pouvoir de l'imagination est grand et surprenant dans toutes les choses qui ont quelque liaison avec elle, il est sûr qu'elle ne peut agir sur les choses qui lui sont entièrement étrangères, comme la plupart des évènemens fortuits.

A consulter purement la physique, la fortune ou le hasard n'est autre chose qu'un peu de matière agitée qui, par une rencontre imprévue, produit, en conséquence des lois générales du mouvement, un effet dont on est surpris. Les astrologues rapportent la fortune, comme toutes les choses d'ici-bas, aux influences célestes. Saint Thomas (*contr. Gentil.*, lib. III, cap. 92) pense que, si plusieurs choses naturelles, comme des pierres, des métaux, des plantes, ont reçu vraisemblablement des astres certaines propriétés que les hommes ne connaissent que par leurs effets, les hommes peuvent également avoir reçu des influences célestes certaines dispositions générales, plus favorables aux uns qu'aux autres, pour réussir dans ce qu'ils entreprennent. Mais ce sentiment n'a rien de plus solide que les prédictions astrologiques : car de croire, par exemple, qu'un homme qui gagne toujours au jeu, rencontre à point nommé les dispositions des cartes et des dés, c'est un raisonnement aussi chimérique et aussi vain, que de fonder sur les influences des astres le nombre d'enfans qu'un homme doit avoir, ou le nombre d'années qu'il doit vivre. Comment cette influence des astres peut-elle porter sur un coup de dés? et si c'était cette influence qui eût déterminé l'homme au moment de sa naissance à être heureux, comment cette même influence pourrait-elle, après soixante ans et même davantage, arranger les

cartes ou tourner les dés d'une manière avantageuse pour le joueur? D'ailleurs, comme toute la terre n'est qu'un point, par rapport à l'étendue immense des cieux, comment les influences distinguent-elles deux joueurs qui sont si près l'un de l'autre? Si le bonheur ou le malheur était l'effet des impressions que l'enfant reçoit des astres à l'instant où il vient au monde, la fortune, qui est si variable, devrait toujours être la même : on ne verrait point un homme, après avoir été heureux pendant plusieurs années, devenir ensuite malheureux.

Boëce, Simplicius et les autres philosophes qui admettent le hasard, en sorte que, selon leur système, certains évènemens n'ont aucune cause prochaine, sont obligés, en reconnaissant une cause première, de retomber dans quelqu'un des sentimens développés ci-dessus. Ils ne disputent que sur les termes, puisque le hasard, qu'ils placent dans les choses fortuites entre la cause première et l'effet, n'a rien de réel à leur avis même.

Cette cause du bonheur et du malheur, inconnue à tous les hommes, ne saurait être physique ou naturelle. Les évènemens qui nous paraissent fortuits, ne peuvent être attribués qu'à la providence divine; et ce qu'on appelle fortune, n'est autre chose que les décrets de cette providence. L'Écriture nous apprend (*in lib. Job, et in Genes.*, vers. 30) que la providence a été la source des malheurs de Job et des richesses de Laban. Saint Augustin se repent d'avoir fait abus du mot fortune, non pas en y attachant une idée d'idolâtrie, mais en se laissant entraîner par l'opinion commune, qui attribue au hasard un pouvoir chimérique. « Non mihi placet toties me appellasse fortunam, quamvis non aliquam deam voluerim hoc nomine intelligi, sed fortuitum rerum eventum, vel in corporis nostri, vel in externis bonis aut malis. Unde et illa verba sunt, quæ nulla religio prohibet, forte, forsan, forsitan, fortasse, fortuito. Quod tamen totum ad divinam revocandum est providentiam. (S. Augustin., *Retract.*, lib. 1, cap. 1.) Faisons le même aveu, et reconnaissons que l'idée de la fortune et du hasard est une idée que nous n'entendons pas nous-mêmes, et que nous ne pouvons pas expliquer; que la raison, dépourvue même des vérités révélées, ne peut être satisfaite de rapporter à des êtres imaginaires un pouvoir qui ne dépend que de la volonté de Dieu et de sa providence. Néanmoins ne blâmons

pas l'expression vulgaire, pourvu qu'on rejette l'abus que Saint Augustin a signalé. Les termes de l'inconstance, de l'instabilité de la fortune, peuvent servir à exprimer et à représenter les vicissitudes des choses humaines, et la vanité de tous les biens fragiles et périssables.

Il paraît que le destin a été connu dans l'antiquité profane la plus reculée, avant qu'on ait eu aucune idée de la fortune; et Macrobe (*Saturnal.*, lib. v, cap. 16) a fait observer que le mot fortune ne se trouve nulle part dans les deux poëmes d'Homère.

Un philosophe chrétien ne peut entendre par le destin que cette disposition souveraine et impénétrable de l'être tout-puissant, qui laisse agir les causes contingentes, subordonnées à sa providence, conformément aux lois naturelles qu'elle a établies. « *Quid aliud est fatum, quam id quod de unoquoque nostrum fatus est Deus?* » (MINUT. FELIC. OCTAV.)

Hanc igitur seriem caussarum dicimus esse
Fatum : quod deus ipse semel quasi fatus, ut ista
Omnia sic fierent, decrevit lege perenni.
MARCELL. *Paling. Zodiac. in Scorp.*, lib. VIII, v. 37.

Les philosophes ont eu, comme c'est leur habitude, des opinions fort opposées sur le destin. Empédocle, Aristote, Apollonius de Thyane, établissaient dans l'univers une fatalité générale à laquelle ils attribuaient toute chose : Pythagore et Leucippe disaient que le destin est la puissance insurmontable de la nécessité. La plupart des poètes ont suivi ce sentiment : Eschyle exhorte les hommes à supporter patiemment leurs destinées, dont la force est invincible :

. . . . . Τὴν πεπρωμένην δ' ἐχρὴ
Αἶσαν φέρειν ὡς ῥᾷστα, γινώσκοντθ' ὅτι
Τὸ τῆς ἀνάγκης ἔστ' ἀδήριτον σθένος.
In Prometh. vincto.

Homère dit qu'aucun homme, bon ou méchant, ne peut éviter sa destinée, dès le moment de sa naissance :

. . . . . Μοίραν δ' οὔ τινα φημὶ πεφυγμένον ἀνδρῶν,
Οὐ κακὸν, οὐδὲ μὲν ἐσθλὸν, ἐπὴν τὰ πρῶτα γένηται.

Horace dépeint la nécessité comme une déesse impitoyable qui porte des coins et des clous énormes dans sa main de fer :

> Te (*fortunam*) semper anteit sæva necessitas,
> Clavos trabales, et cuneos manu
> Gestans ahena; nec severus
> Uncus abest, liquidumque plumbum.
>
> *Od.*, lib. I, 35.

Pindare exprime le pouvoir de la destinée en disant que ni le feu, ni les murs d'airain ne peuvent l'arrêter :

> Τὸ πεπρωμένον οὐ πῦρ, οὐ σιδαροῦν σχήσει τεῖχος.
>
> *Ap. Plutarch. in Marcel.*

Homère nous montre Jupiter se plaignant de ne pouvoir fléchir le destin ni garantir de la mort son fils Sarpédon. Ovide a imité cette pensée d'Homère, en faisant dire à Jupiter qu'il est soumis à la loi du destin, et que, s'il pouvait la changer, Éaque, Minos et Rhadamanthe ne resteraient pas accablés sous le poids de leur vieillesse :

> Me quoque fata regunt : quæ si mutare valerem,
> Nec nostrum seri curvarent Æacon anni;
> Perpetuumque ævi florem Rhadamanthus haberet
> Cum Minoe meo : qui propter amara senectæ
> Pondera despicitur; nec, quo prius, ordine regnat.
>
> *Metam.*, lib. IX, v. 433.

Zénon, Panétius et tous les stoïciens soutenaient que Dieu et le destin sont une seule et même chose.

Ἕν τι εἶναι θεὸν, καὶ νοῦν, καὶ εἱμαρμένην, καὶ Δία, πολλαῖς τε ἑτέραις ὀνομασίαις προσονομάζεσθαι. (DIOG. LAERT., lib. VII.)

« Eumdem et fatum vocari, et deum, et animum Jovis, et necessitatem omnium rerum. » (TERTULL., *Apologet.*, cap. XXI.)

« Natura, providentia, fatum, fortuna, nomina sunt unius et ejusdem dei, varie agentis in rebus humanis. » (SEN.)

Sénèque ajoute que Dieu a fait les destinées, et que lui-même ne peut s'écarter des règles qu'il a prescrites. « Scripsit quidem fata, sed sequitur; semper paret, semel jussit. »

Les stoïciens avaient une opinion singulière; ils croyaient qu'a-

près un certain nombre de siècles, on voyait revenir les mêmes évènemens dans les mêmes circonstances, en sorte que non-seulement cette révolution uniforme ramenait les faits les plus illustres, comme la prise de Troie, la fondation de Rome par des héros entièrement semblables, mais même tout ce qui se passe dans le particulier, et entre les gens les plus obscurs.

Alexandre d'Aphrodisée, dans le traité qu'il a composé sur cette matière, explique le destin par le cours ordinaire et immuable de la nature. Dans le système absurde de Spinosa, tout est l'effet d'une nécessité produite par l'arrangement de la matière. Quinte-Curce attribue les évènemens à des décrets éternels et à l'enchaînement des causes métaphysiques. « Et eludant licet, quibus forte ac temere humana negotia volvi agique persuasum est, equidem æterna constitutione crediderim, nexuque caussarum latentium et multo ante destinatarum, suum quæque ordinem immutabili lege percurrere. » (Lib. v.)

Héraclite entendait par le destin la force de l'air qui s'insinue dans toute la nature. Possidonius a établi trois souveraines puissances : la première, de Jupiter; la seconde, de la nature; la troisième, de la destinée. Platon s'explique plutôt en poète qu'en philosophe, lorsque, dans le *Phédon*, il appelle le destin la loi d'Adrastée, et qu'il le nomme, dans les livres *de la République*, la raison de Lachésis, fille de la nécessité. Plutarque (*de Placit. philosophor.*, lib. 1, cap. 27) attribue à Platon une autre explication du destin, savoir que c'est l'enchaînement des évènemens joints à notre volonté.

Boëce soumet le destin à la volonté de Dieu. Épicure et Anaxagore supprimaient totalement le destin. Carnéade et plusieurs autres, apercevant les conséquences du pouvoir du destin, qui renverse tous les fondemens de la morale en nous ôtant la liberté, ont affranchi les hommes de cette dépendance. Ceux qui ôtent à l'homme la liberté, ne peuvent éviter de faire Dieu l'auteur de tous les crimes; opinion (Grot., *de Dogmatib. reipubl. noxiis*) qui, au jugement de Platon, ne doit point être tolérée dans la république, et que Grotius regarde comme la plus pernicieuse de toutes les erreurs, parce qu'elle anéantit les vertus, et qu'elle autorise les crimes.

L'esclave de Zénon prétendait s'assurer l'impunité d'un vol par

la doctrine de son maître; il disait que le destin l'avait forcé d'être larron : son maître lui répondit que sa destinée était aussi de recevoir le châtiment que l'on infligeait d'ordinaire aux larcins des esclaves. Suétone représente Tibère comme un prince qui avait peu de religion, à cause de la prévention où il était que tout dépend d'une destinée inévitable. « Circa deos ac religiones neglegentior Tiberius, quippe addictus mathematicæ, persuasionisque plenus cuncta fato agi. (Suet., *in Tiber.*, cap. 69.)

Mahomet persuadait à ses soldats qu'en s'exposant à tous les dangers, ou en prenant toutes les précautions possibles pour éviter les périls, ils ne mourraient ni plus tôt ni plus tard qu'il avait été réglé par le destin.

Joinville, dans la *Vie de saint Louis*, page 49, parle ainsi de cette opinion : « Sont aucuns qui disent que nul ne peut mourir qu'à ung jour déterminé sans aucune faille; qui est une chose faulce : car autant je estime telle créance, comme s'ils voulaient dire que Dieu n'eût point de puissance de nous mal faire, ou aider, et de nous eslonger ou abrégier les vies; qui est une chose hérétique. »

Plutarque a eu une opinion subtile (*in Coriol.*) : il prétend que c'est Dieu qui nous détermine à toutes nos actions, et que nous sommes réellement forcés d'agir, en sorte néanmoins que nos actions nous paraissent libres, et nous semblent des effets de notre volonté. C'est réduire la liberté de l'homme à une imagination séduite par la divinité même, bien que la plus certaine de toutes les maximes, et le principe de toute vérité, soit que Dieu ne peut nous tromper.

Sénèque dit (*Epist.* 66) que ce qui est fait par contrainte ne saurait être vertueux; et qu'il n'y a point de vertu là où il n'existe pas de liberté.

Corneille, dans sa tragédie d'*OEdipe*, fait raisonner ainsi Thésée :

> Quoi ? la nécessité des vertus et des vices
> D'un astre impérieux doit suivre les caprices;
> Et Delphes malgré nous conduit nos actions
> Au plus bizarre effet de ses prédictions !
> L'âme est donc tout esclave ? une loi souveraine
> Vers le bien ou le mal incessamment l'entraîne,

Et nous ne recevons ni crainte ni désir
De cette liberté qui n'a rien à choisir?
Attachés sans relâche à cet ordre sublime,
Vertueux sans mérite, et vicieux sans crime.....

Eurysthée, dans les *Héraclides* d'Euridipe, Hélène, dans les *Troyennes*, et Phèdre, dans l'*Hippolyte* du même poète, rejettent tous leurs crimes sur le destin et sur les dieux.

La fatalité détruit également la religion, la société et la morale. L'homme est libre; nous en sommes convaincus par un sentiment réel et intérieur. Toutes les fois que j'agis, j'éprouve que je pourrais agir autrement. Pourquoi ne puis-je pas douter de l'existence de la pensée? c'est que je pense. Je sens également que je suis libre, que c'est ma volonté qui se détermine à telle action plutôt qu'à telle autre. Le sentiment de ma liberté est gravé au dedans de moi-même; et, s'il est permis de mêler un rayon de la vérité divine à tant d'opinions philosophiques, rapportons ici ces paroles de saint Paul : Dieu est le seigneur de tous; il répand ses richesses sur tous ceux qui l'invoquent : « Idem dominus omnium, dives in omnes qui invocant illum. » (*Rom.*, cap. 10, v. 12.) Le même apôtre dit ailleurs : Où est l'esprit de Dieu, là est la liberté. « Ubi autem spiritus domini, ibi libertas. » (*Corinth.*, II, cap. 3.)

Cicéron, embarrassé d'accorder ensemble la prescience de Dieu et la liberté de l'homme, a pris le parti de nier la prescience de Dieu : « Nihil est tam contrarium rationi et constantiæ, quam fortuna, ut mihi ne in Deum quidem cadere videatur, ut sciat quid casu et fortuito futurum sit. Si enim scit, certe illud eveniet : sin certe eveniet, nulla fortuna est; est autem fortuna : rerum igitur fortuitarum nulla est præsensio. » (Cic., *de Divinat.*, lib. II.) A ce sujet, saint Augustin dit (*de Civitat. Dei*, lib. V, cap. 9) que Cicéron, pour faire les hommes libres, les a faits sacrilèges.

Un philosophe moderne (La Motte le Vayer, *Lettre* 99) essaie de soutenir le sentiment de Cicéron, sans néanmoins le suivre. « Ce n'est pas un défaut de puissance en Dieu de ne pouvoir pas empêcher que le passé n'ait été. Toute l'impuissance est dans le sujet qui enveloppe une répugnance de contradiction. Il n'y a pas plus d'impiété à soutenir que Dieu ne sait pas détermi-

nément quelles seront les actions d'un homme considéré comme agent libre, qu'à dire que Dieu ne peut pas les choses qui sont contre sa nature, comme de pécher, de s'anéantir soi-même. La prescience de Dieu, ajoute-t-il, renferme deux propositions contradictoires, l'une assurant la nécessité de l'opération future, l'autre soutenant la franchise de la volonté. Il est impossible de comprendre ce que c'est qu'une certitude contingente, et qu'une chose soit infaillible, et non pas nécessaire. La comparaison de ceux qui prévoient le malheur d'un homme courant vers un précipice, contient ces conditions, au cas qu'il s'arrête, ou ne se détourne pas. Cette similitude n'attribue à Dieu qu'une connaissance hypothétique que personne ne conteste, et qui n'est pas même disputée aux hommes. L'exception des actions contingentes mise à la science divine, ne marque donc nul défaut en elle, puisqu'elle demeure infinie, et qu'elle embrasse tout ce qui peut être connu. »

La dernière des *Lettres persanes* de Montesquieu roule sur le même sujet.

Le raisonnement de La Motte le Vayer et celui de Montesquieu reposent sur un faux principe, que la prescience de Dieu et la liberté de l'homme sont deux idées contradictoires. Si nous adoptons le sentiment de l'Église, nous reconnaissons que la prescience de Dieu s'étend sur toutes les choses futures. Est-il permis de douter que Dieu prévoie les choses nécessaires comme nécessaires, et les choses contingentes comme contingentes? Si ce doute ne peut être admis, il faut humilier son esprit en l'arrêtant sur la conclusion de saint Justin (*Quæst.* LVIII, *ad Orthod.*), que la prescience divine n'est pas la cause des choses futures, mais que ce sont elles qui font la prescience de Dieu, sans pour cela qu'elles portent préjudice à notre liberté.

Parmi les Juifs, les Esséens (JOSÈPHE, *Antiquités*, liv. XIII, chap. 9, et liv. XVIII, chap. 2; *et de la Guerre contre les Romains*, liv. II, chap. 12) soumettaient tout au pouvoir de la destinée; les Saducéens donnaient tout au franc arbitre : les Pharisiens (PRIDEAUX, *Hist. des Juifs*, partie II, tome IV, liv. V, page 67) tâchaient de concilier ces deux sentimens opposés.

Chrysippe, comme un gracieux entremetteur, prit la voie moyenne d'un arbitre, dit Cicéron (*tamquam arbiter honora-*

rius), conservant la liberté de l'homme, sans ôter la prescience de Dieu. Proclus avait fait un livre pour accorder la prescience de Dieu avec notre liberté. Ammonius a enseigné que les évènemens n'arrivent pas, parce que Dieu les a prévus; mais que Dieu les a prévus, parce qu'il est nécessaire que ces évènemens arrivent d'une manière ou d'une autre, sentiment qui revient à celui que j'ai rapporté de saint Justin.

La prescience de Dieu, bien qu'infaillible, n'impose pas plus de nécessité à nos actions, que notre prévoyance ordinaire aux choses à venir sur lesquelles nous faisons des conjectures plus ou moins fondées. La différence est, que ce qui est en nous une conjecture, est en Dieu une prescience. Si notre mémoire n'a aucune part aux choses passées qu'elle se représente, la prescience de Dieu ne contribue en rien aux choses futures qu'elle prévoit. Nous ne voulons pas les choses, parce que Dieu les a prévues de toute éternité; mais Dieu les a prévues, parce que nous devions avoir cette volonté.

Le cardinal Caïétan dit que cette question est une de celles que nous devons examiner avec le plus de modération et de retenue. Les disputes sur le destin et sur la liberté ont été de tous les temps, de tous les pays et de toutes les sectes. Cette question a été appelée l'éponge de toutes les religions. L'esprit humain qui ne connaît pas les choses naturelles, et qui sont à la portée des sens, veut pénétrer dans la prescience de Dieu, en expliquer les propriétés et l'étendue, et dévoiler le mystère dont Dieu a enveloppé l'union et l'accord de cette prescience avec la liberté de l'homme. Toute l'histoire de l'esprit humain nous prouve que son plus grand écueil est sa présomption et sa témérité.

EPITOME LIBRI XXVII.

Cn. Fulvius proconsul cum exercitu ab Annibale ad Herdoneam cæsus est. Meliore eventu a Claudio Marcello consule adversus eumdem ad Numistronem pugnatum est; inde Annibal noctu recessit. Marcellus insecutus est, et subinde cedentem pressit, donec confligeret; priore pugna, Annibal superior fuit, Marcellus insequenti. Fabius Maximus pater consul Tarentinos per proditionem recepit. In Hispania, ad Bæculam Scipio cum Asdrubale Amilcaris conflixit, et vicit; inter alia captum puerum regalem eximiæ formæ ad avunculum Masinisam cum donis dimisit. Claudius Marcellus, T. Quinctius Crispinus consules, speculandi caussa progressi e castris, insidiis ab Annibale circumventi sunt. Marcellus occisus fuit, Crispinus fugit. Res præterea a P. Sulpicio prætore adversus Philippum et Achæos gestas continet. Lustrum a censoribus conditum est : censa sunt civium capita centum triginta septem millia centum et octo : ex quo numero adparuit, quantum hominum tot prœliorum adversa fortuna populo romano abstulisset. Asdrubal, qui cum exercitu novo transcenderat Alpes, ut se Annibali conjungeret, cum millibus hominum quinquaginta sex cæsus est, M. Livii consulis ductu, sed non minore opera Claudii Neronis consulis; qui, quum Annibali obpositus esset, relictis castris, ita ut hostem falleret, cum electa manu profectus, Asdrubalem circumvenit.

SOMMAIRE DU LIVRE XXVII.

Le proconsul Cn. Fulvius est taillé en pièces avec son armée, par Annibal, auprès d'Herdonée. Le consul Marcellus combat avec plus d'avantage contre le même général, auprès de Numistron, d'où Annibal se retire pendant la nuit. Marcellus le poursuit dans sa retraite, et le force à livrer bataille. Annibal est vainqueur dans la première action, Marcellus dans la seconde. Fabius Maximus le père, nommé consul, reprend Tarente par trahison. En Espagne, Scipion combat, auprès de Bécula, Asdrubal, fils d'Amilcar, et remporte la victoire. Parmi les prisonniers se trouve un jeune prince d'une rare beauté, neveu de Masinissa; Scipion le lui renvoie comblé de présens. Les consuls Claudius Marcellus et T. Quinctius Crispinus, sortis de leur camp pour faire une reconnaissance, tombent dans une embuscade que leur a dressée Annibal. Marcellus y périt, Crispinus échappe. Exploits du prêteur P. Sulpicius contre Philippe et les Achéens. Clôture du lustre par les censeurs; dénombrement des citoyens : il monte à cent trente-sept mille cent huit chefs de famille. Ce résultat fait connaître les pertes que tant de désastres avaient causées au peuple romain. Asdrubal, à la tête d'une armée nouvelle, passe les Alpes, pour opérer sa jonction avec Annibal; il est défait et tué avec cinquante-six mille hommes, par le consul M. Livius, auquel son collègue Claudius Néron vient prêter un puissant secours : Néron, qui avait en tête Annibal, quitte son camp, trompe l'ennemi, part avec une troupe d'élite, et vient envelopper Asdrubal.

T. LIVII PATAVINI

HISTORIARUM

AB URBE CONDITA

LIBER XXVII.

I. Hic status rerum Hispaniæ erat. In Italia, consul Marcellus, Salapia per proditionem recepta, Maroneam et Meles de Samnitibus vi cepit. Ad tria millia militum ibi Annibalis, quæ præsidii caussa relicta erant, oppressa. Præda (et aliquantum ejus fuit) militi concessa; tritici quoque ducenta quadraginta millia modium, et centum decem millia hordei inventa. Ceterum nequaquam inde tantum gaudium fuit, quanta clades, intra paucos dies, accepta est, haud procul ab Herdonea urbe. Castra ibi Cn. Fulvius proconsul habebat, spe recipiendæ Herdoneæ, quæ, post cannensem cladem, ab Romanis defecerat, nec loco satis tuto posita, nec præsidiis firmata. Neglegentiam insitam ingenio ducis augebat spes ea, quod labare iis adversus Pœnum fidem senserat, postquam, Salapia amissa, excessisse his locis in

TITE-LIVE.

HISTOIRE DE ROME

DEPUIS SA FONDATION.

LIVRE XXVII.

I. Telle était en Espagne la situation des affaires. En Italie, le consul Marcellus, maître de Salapie par trahison, prit de force sur les Samnites Maronée et Mélès. Les trois mille hommes de garnison qu'Annibal y avait laissés, y périrent : le butin, assez considérable, fut abandonné aux soldats. On y trouva de plus deux cent quarante mille boisseaux de froment et cent dix mille d'orge. Mais la joie de ce succès fut cruellement troublée par la défaite que les armes romaines essuyèrent, quelques jours après, non loin de la ville d'Herdonée. Le proconsul Cn. Fulvius était venu camper près de ses murs, dans l'espoir de réduire cette place qui, après la bataille de Cannes, avait abandonné le parti des Romains; mais il n'avait pas pris une position assez avantageuse, et ne s'était pas mis à l'abri des surprises. Sa négligence naturelle était augmentée par la confiance où il était que les habitans commençaient à se détacher des Carthaginois, depuis qu'Annibal, après la perte de Salapie, avait quitté ces lieux pour passer dans le Bruttium. Annibal,

Bruttios Annibalem auditum est. Ea omnia, ab Herdonea per occultos nuncios delata Annibali, simul curam sociæ retinendæ urbis, et spem fecere incautum hostem adgrediendi : exercitu expedito, ita ut famam prope præveniret, magnis itineribus ad Herdoneam contendit, et, quo plus terroris hosti objiceret, acie instructa accessit. Par audacia Romanus, consilio et viribus inpar, copiis raptim eductis, conflixit; quinta legio et sinistra ala acriter pugnam inierunt. Ceterum Annibal, signo equitibus dato, ut, quum pedestres acies occupassent præsenti certamine oculos animosque, circumvecti, pars castra hostium, pars terga trepidantium invaderent, ipse in Fulvii similitudinem nominis, quod Cn. Fulvium prætorem, biennio ante, in iisdem devicerat locis, increpans, similem eventum pugnæ fore adfirmabat. Neque ea spes vana fuit; nam quum cominus acie et peditum certamine multi cecidissent Romanorum, starent tamen ordines signaque, equestris a tergo tumultus, simul a castris clamor hostilis auditus, sextam ante legionem, quæ, in secunda acie posita, prior ab Numidis turbata est; quintam deinde atque eos, qui ad prima signa erant, avertit. Pars in fugam effusi, pars in medio cæsi: ubi et ipse Cn. Fulvius cum undecim tribunis militum cecidit. Romanorum sociorumque quot cæsa in eo prœlio millia sint, quis pro certo adfirmet? quum tredecim

informé de ces dispositions par des émissaires secrets, conçut tout à la fois le désir de conserver une ville alliée et l'espérance de surprendre un ennemi si peu sur ses gardes : il choisit un corps de troupes leste et sans bagage, et se dirige si rapidement vers Herdonée, qu'il prévient, en quelque sorte, le bruit de sa marche; et, pour inspirer plus de terreur à l'ennemi, il s'avance en ordre de bataille. Le Romain, aussi audacieux, mais bien inférieur en talent et en forces, fait sortir ses troupes à la hâte, et accepte le défi. La cinquième légion et l'aile gauche engagent l'action avec vigueur. Mais Annibal donne l'ordre à ses cavaliers d'attendre le moment où le combat d'infanterie occuperait l'attention, de faire alors un grand circuit, et d'attaquer, les uns le camp ennemi, les autres les Romains par derrière; tirant alors un présage de la ressemblance de nom, il leur rappelle que, deux ans auparavant, et au même endroit, ils ont battu le préteur Cn. Fulvius, et leur promet aujourd'hui un succès semblable. L'évènement justifia cette prédiction : les Romains, malgré le monde qu'ils avaient perdu dans le combat d'infanterie, tenaient encore ferme, sans quitter ni leurs rangs ni leurs drapeaux; mais la charge de cavalerie qui vient les prendre en queue, et les cris des Carthaginois qui s'élèvent du côté du camp, les mettent bientôt en désordre. La sixième légion, qui combattait à la seconde ligne, est la première rompue par les Numides; la cinquième et la première ligne tournent le dos. Les uns prennent la fuite; les autres, enfermés entre deux corps ennemis, sont taillés en pièces. Cn. Fulvius lui-même est tué avec onze tribuns militaires. Il serait difficile de préciser le nombre des Romains et des alliés qui périrent dans cette occasion :

millia alibi, alibi haud plus, quam septem, inveniam. Castris prædaque victor potitur. Herdoneam, quia et defecturam fuisse ad Romanos comperit, nec mansuram in fide, si inde abscessisset, multitudine omni Metapontum ac Thurios traducta, incendit: occidit principes, qui cum Fulvio conloquia occulta habuisse comperti sunt. Romani, qui ex tanta clade evaserant, diversis itineribus semiermes ad Marcellum consulem in Samnium perfugerunt.

II. Marcellus, nihil admodum tanta clade territus, literas Romam ad senatum de duce et exercitu ad Herdoneam amisso scribit; « ceterum, eumdem se, qui, post cannensem pugnam, ferocem victoria Annibalem contudisset, ire adversus eum, brevem illi lætitiam, qua exsultet, facturum. » Et Romæ quidem quum luctus ingens ex præterito, tum timor in futurum erat. Consul, ex Samnio in Lucanos transgressus, ad Numistronem, in conspectu Annibalis, loco plano, quum Pœnus collem teneret, posuit castra. Addidit et aliam fidentis speciem, quod prior in aciem eduxit; nec detrectavit Annibal, ut signa portis efferri vidit. Ita tamen aciem instruxerunt, ut Pœnus dextrum cornu in collem erigeret, Romani sinistrum ad oppidum adplicarent. Ab hora tertia quum ad noctem pugnam extendissent, fessæque pugnando primæ acies essent, ab Romanis prima legio et dextera

les uns le portent à treize mille, les autres à sept mille seulement. Le vainqueur s'empare du camp et du butin. A l'égard d'Herdonée, Annibal, bien sûr qu'elle ouvrirait ses portes aux Romains, et qu'elle le trahirait aussitôt qu'il aurait quitté le pays, en fit passer les habitans à Métapont et à Thurium, incendia la ville, et punit de mort les principaux citoyens convaincus d'intelligence avec Fulvius. Les Romains, qui avaient échappé à ce sanglant désastre, la plupart sans armes, se réfugièrent par diverses routes, auprès du consul Marcellus, dans le Samnium.

II. Ce général, sans être épouvanté d'un si grand échec, manda au sénat romain la mort de Fulvius et la défaite de ses troupes, auprès d'Herdonée. « Au reste, le même Marcellus, qui, après la bataille de Cannes, avait rabattu l'orgueil d'Annibal, marchait contre lui, et ne le laisserait pas jouir long-temps du triomphe dont il était fier. » Mais à Rome l'on songeait avec effroi au passé, et l'on n'envisageait l'avenir qu'avec crainte. Le consul, passant du Samnium en Lucanie, vint camper auprès de Numistron, en présence d'Annibal, dans une vaste plaine; le Carthaginois occupait une hauteur. Afin de témoigner plus de confiance encore, Marcellus s'avança le premier en ordre de bataille. Annibal ne refusa pas d'en venir aux mains, dès qu'il aperçut les enseignes romaines. Il plaça son aile droite sur la pente de la colline, et les Romains appuyèrent leur aile gauche aux murs de la ville. L'action se prolongea depuis la troisième heure jusqu'à la nuit; la première ligne, formée, du côté des Romains, de la première légion et du corps auxiliaire de l'aile droite, et du côté d'Annibal,

ala, ab Annibale hispani milites et funditor balearis, elephanti quoque, commisso jam certamine in prœlium acti. Diu pugna neutro inclinata stetit. Primæ legioni tertia, dexteræ alæ sinistra subiit, et apud hostes integri a fessis pugnam accepere. Novum atque atrox prœlium ex tam segni repente exarsit, recentibus animis corporibusque: sed nox incerta victoria diremit pugnantes. Postero die, Romani ab sole orto in multum diei stetere in acie: ubi nemo hostium adversus prodiit, spolia per otium legere, et congestos in unum locum cremavere suos. Nocte insequenti, Annibal silentio movit castra, et in Apuliam abiit. Marcellus, ubi lux fugam hostium aperuit, sauciis cum præsidio modico Numistrone relictis, præpositoque his L. Furio Purpureone, tribuno militum, vestigiis institit sequi. Ad Venusiam adeptus eum est. Ibi, per dies aliquot, quum ab stationibus procursaretur, mixta equitum peditumque tumultuosa magis prœlia, quam magna, et ferme omnia Romanis secunda fuerunt. Inde per Apuliam ducti exercitus sine ullo memorando certamine; quum Annibal nocte signa moveret, locum insidiis quærens; Marcellus, nisi certa luce, et explorato ante, non sequeretur.

III. Capuæ interim Flaccus dum bonis principum vendendis, agro, qui publicatus fuerat, locando (locavit autem omnem frumento) tempus terit; ne deesset mate-

des Espagnols, des frondeurs baléares et des éléphans, avait commencé le combat, et se trouvait épuisée de fatigue; la victoire restait long-temps indécise. Alors la première légion fut relevée par la troisième, et l'aile droite par l'aile gauche : de son côté, l'ennemi remplaça par des troupes fraîches celles qui étaient harassées. Aussitôt la lutte, qui s'était ralentie, devient plus furieuse, plus acharnée entre des adversaires dont l'ardeur et la force étaient toutes nouvelles : enfin la nuit sépara les combattans, sans qu'il y eût succès marqué de part ou d'autre. Le lendemain, les Romains demeurèrent sous les armes, depuis le lever du soleil jusqu'à une heure du jour fort avancée; mais, voyant que l'ennemi ne se montrait pas, ils recueillirent à loisir les dépouilles, mirent leurs morts en monceau, et les brûlèrent. La nuit suivante, Annibal partit en silence, et se porta vers l'Apulie. Marcellus, qui, au point du jour, s'aperçut de la retraite des Africains, laissa ses blessés à Numistron sous la garde de quelques troupes commandées par le tribun militaire L. Furius Purpuréon, et suivit les traces d'Annibal, qu'il atteignit près de Venusia. Là, pendant quelques jours, il y eut des charges tumultueuses d'infanterie et de cavalerie; c'étaient plutôt des escarmouches que de véritables batailles : elles furent presque toutes à l'avantage des Romains. Ensuite les deux armées parcoururent l'Apulie sans livrer de combat mémorable : Annibal décampait la nuit, et cherchait l'occasion de tendre des pièges; Marcellus ne le suivait qu'en plein jour, et après avoir pris toutes ses précautions.

III. Cependant, à Capoue, Flaccus s'occupait de vendre les biens des principaux citoyens, et d'affermer les terres confisquées au profit de la république; il en exigea

ria in Campanos sæviendi, novum in occulto gliscens per indicium protractum est facinus. Milites ædificiis emotos, simul ut cum agro tecta urbis fruenda locarentur, simul metuens, ne suum quoque exercitum, sicut Annibalis, nimia urbis amœnitas emolliret, in portis murisque sibimet ipsos tecta militariter coegerat ædificare; erant autem pleraque ex cratibus aut tabulis facta, alia arundine texta, stramento intecta omnia, velut de industria, alimentis ignis. Hæc noctis una hora ut omnia incenderent, centum septuaginta Campani, principibus fratribus Blosiis, conjuraverant: indicio ejus rei ex familia Blosiorum facto, portis repente, jussu proconsulis, clausis, quum ad arma, signo dato, milites concurrissent; comprehensi omnes, qui in noxa erant, et quæstione acriter habita, damnati necatique: indicibus libertas, et æris dena millia data. Nucerinos et Acerranos querentes, ubi habitarent, non esse; Acerris ex parte incensis, Nuceria deleta, Romam Fulvius ad senatum misit. Acerranis permissum, ut ædificarent, quæ incensa erant: Nucerini Atellam, quia id maluerant (Atellanis Calatiam migrare jussis), traducti. Inter multas magnasque res, quæ, nunc secundæ, nunc adversæ, occupabant cogitationes hominum, ne tarentinæ quidem arcis excidit memoria. M. Ogulnius et P. Aquillius in Etruriam legati ad frumentum coemendum, quod Tarentum

tout le prix en blé. La fatalité devait lui fournir encore de nouveaux griefs contre les Campaniens : un complot, qui se trâmait dans l'ombre, fut découvert. Fulvius avait fait sortir ses troupes des maisons, pour que la jouissance des habitations rendît plus facile la location des terres, et dans la crainte aussi que le séjour d'une ville de délices n'amollît son armée comme celle d'Annibal; il avait obligé ses soldats de se bâtir des casernes hors des portes et des murailles. La plupart étaient construites de claies, de planches ou de roseaux, et couvertes de chaume, matières qui toutes semblaient appeler le feu. Brûler le tout la nuit et dans l'espace d'une heure, telle était la conspiration formée par cent soixante-dix Campaniens, qui avaient à leur tête les frères Blosius. Sur la dénonciation faite par un des esclaves des Blosius, le proconsul ordonne tout à coup de fermer les portes, rassemble, à un signal, les soldats sous les armes, et fait arrêter tous les coupables; on les applique aux tortures de la question, ils sont condamnés et mis à mort: les dénonciateurs eurent pour récompense la liberté, et chacun dix mille sesterces. Les habitans de Nucérie et d'Acerra étaient venus se plaindre de n'avoir plus d'habitations, par l'embrasement d'une partie d'Acerra, et par la destruction de Nucérie; Fulvius les envoya au sénat qui permit aux Acerrans de rebâtir les édifices consumés par les flammes : pour les Nucériens, on les fit passer, d'après leur désir, à Atella, dont les habitans reçurent l'ordre d'aller s'établir à Calatie. Tous ces évènemens de haute importance, heureux ou malheureux, qui occupaient l'attention générale, ne firent cependant pas oublier la citadelle de Tarente. M. Ogulnius et P. Aquillius furent envoyés en Étrurie pour acheter

portaretur, profecti; et mille milites de exercitu urbano, par numerus Romanorum sociorumque, eodem in præsidium cum frumento missi sunt.

IV. Jam æstas in exitu erat, comitiorumque consularium instabat tempus; sed litteræ Marcelli, negantis e republica esse, vestigium abscedi ab Annibale, cui cedenti certamenque abnuenti gravis ipse instaret, curam injecerant, ne aut consulem, tum maxime res agentem, a bello avocarent, aut in annum consules deessent. Optimum visum est, quamquam extra Italiam esset, Valerium potius consulem ex Sicilia revocari. Ad eum litteræ, jussu senatus, ab L. Manlio, prætore urbis, missæ, cum litteris consulis M. Marcelli, ut ex iis nosceret, quæ caussa patribus eum potius, quam collegam, revocandi ex provincia esset. Eo fere tempore, legati ab rege Syphace Romam venerunt, quæ is prospera prœlia cum Carthaginiensibus fecisset, memorantes. « Regem nec inimiciorem ulli populo, quam carthaginiensi, nec amiciorem, quam romano, » adfirmabant « esse; misisse cum antea legatos in Hispaniam ad Cn. et P. Cornelios, imperatores romanos; nunc ab ipso velut fonte petere romanam amicitiam voluisse. » Senatus non legatis modo benigne respondit, sed et ipse legatos cum donis ad regem misit, L. Genucium, P. Pœtelium, P. Popillium. Dona tulere, togam, et tunicam purpuream, sellam

du blé qu'ils dûrent faire transporter à Tarente. On donna pour escorte à ce convoi mille soldats de l'armée urbaine, tant Romains qu'alliés, destinés à renforcer la garnison.

IV. Déjà la campagne touchait à sa fin, et le temps des comices pour l'élection des consuls approchait : mais les lettres de Marcellus mandaient que l'intérêt de la république ne lui permettait pas de quitter les traces d'Annibal qu'il poursuivait sans relâche dans ses retraites multipliées, pour le forcer à un engagement qu'il refusait toujours : les sénateurs se virent alors partagés entre le danger de détourner des opérations militaires un consul qui les poussait avec tant d'activité, ou de laisser pour l'année suivante la république sans consuls. On pensa que le meilleur parti était de faire revenir de la Sicile le consul Valerius, bien qu'il fût hors de l'Italie. Le préteur de la ville, L. Manlius, lui écrivit au nom du sénat, et joignit à sa lettre celle de M. Marcellus; il connaîtrait par-là le motif qui avait déterminé les sénateurs à le rappeler plutôt que son collègue. A peu près à cette époque, des ambassadeurs du roi Syphax vinrent à Rome porter la nouvelle des avantages que ce prince avait obtenus sur les Carthaginois. « Carthage n'avait pas, disaient-ils, d'ennemi plus mortel que leur maître, ni Rome d'allié plus fidèle : Syphax avait déjà envoyé des députés en Espagne à Cn. et P. Scipion, généraux de la république; maintenant ils venaient, par son ordre, puiser à la source même l'amitié du peuple romain. » Le sénat leur fit une réponse obligeante, et envoya en ambassade à ce monarque L. Genucius, P. Pételius et P. Popillius, chargés de lui remettre, à titre de présens, une toge, une tunique de pourpre, une chaise

eburneam, pateram ex quinque pondo auri factam. Protinus et alios Africæ regulos jussi adire; iis quoque quæ darentur, portata, togæ prætextæ, et terna pondo pateræ aureæ. Et Alexandriam ad Ptolemæum Cleopatramque reges M. Atilius et M'. Acilius legati, ad commemorandam renovandamque amicitiam missi, dona tulere, regi togam et tunicam purpuream cum sella eburnea; reginæ pallam pictam cum amiculo purpureo. Multa, ea æstate, qua hæc facta sunt, ex propinquis urbibus agrisque nunciata sunt prodigia; Tusculi agnum cum ubere lactenti natum: Jovis ædis culmen fulmine ictum, ac prope omni tecto nudatum: iisdem ferme diebus, Anagniæ terram ante portam ictam, diem ac noctem sine ullo ignis alimento arsisse: et aves, ad compitum anagninum, in luco Dianæ, nidos in arboribus reliquisse: Tarracinæ in mari, haud procul portu, angues magnitudinis miræ, lascivientium piscium modo exsultasse: Tarquiniis porcum cum ore humano genitum: et in agro capenate, ad lucum Feroniæ, quatuor signa sanguine multo diem ac noctem sudasse. Hæc prodigia hostiis majoribus procurata decreto pontificum; et supplicatio diem unum Romæ ad omnia pulvinaria, alterum, in capenate agro, ad Feroniæ lucum, indicta.

curule, et une coupe d'or du poids de cinq livres. On leur avait enjoint de se rendre ensuite à la cour des autres petits rois de l'Afrique, et de leur offrir, au nom du sénat, des robes prétextes et des coupes d'or du poids de trois livres. Une autre députation, composée de M. Atilius et de M'. Acilius, partit pour Alexandrie, afin de renouveler alliance avec Ptolémée et Cléopâtre, qui régnaient alors, et de leur offrir, au roi une toge et une tunique de pourpre, avec une chaise curule; et à la reine un manteau brodé, avec un voile de pourpre. Dans l'année où se passèrent ces évènemens, plusieurs prodiges furent annoncés des villes et des campagnes voisines : à Tusculum, un agneau était né avec une mamelle remplie de lait; la foudre était tombée sur le faîte du temple de Jupiter, et l'avait laissé presque tout à découvert; dans les mêmes jours, à la porte d'Anagnia, la terre, frappée du tonnerre, avait brûlé un jour et une nuit, sans qu'il y eût de matières combustibles; au bourg du même nom, des oiseaux avaient abandonné les nids qu'ils avaient construits dans la forêt sacrée de Diane; à Terracine, au bord de la mer, non loin du port, on avait vu des serpens d'une grandeur monstrueuse s'élancer et sauter vivement comme des poissons; à Tarquinies, un porc était venu au monde avec un visage et une tête d'homme; enfin, dans le territoire de Capène, près le bois de Féronie, quatre statues avaient eu une sueur de sang l'espace d'un jour et d'une nuit. En expiation de ces prodiges, un décret des pontifes fit immoler aux dieux les grandes victimes; un jour fut indiqué pour faire à Rome des prières dans tous les temples, près de chaque pulvinar, et un autre, pour les répéter sur le territoire de Capène, et dans le bois sacré de Féronie.

V. M. Valerius consul litteris excitus, provincia exercituque mandato Cincio prætori, M. Valerio Messalla, præfecto classis, cum parte navium in Africam prædatum simul speculatumque, quæ populus carthaginiensis ageret pararetque, misso, ipse decem navibus Romam profectus quum prospere pervenisset, senatum extemplo habuit; ibi de suis rebus gestis commemoravit. « Quum annos prope sexaginta in Sicilia terra marique sæpe magnis cladibus bellatum esset, se eam provinciam confecisse; neminem Carthaginiensem in Sicilia esse: nemem Siculum, qui metu inde fugati afuerint, non esse: omnes in urbes, in agros suos reductos, arare, serere: desertam recoli tandem terram, frugiferam ipsis cultoribus, populoque romano, pace ac bello, fidissimum annonæ subsidium. » Exin Mutine, et si quorum aliorum merita erga populum romanum erant, in senatum introductis, honores omnibus, ad exsolvendam fidem a consule, habiti. Mutines etiam civis romanus factus, rogatione ab tribuno plebis, ex auctoritate patrum, ad plebem lata. Dum hæc Romæ geruntur, M. Valerius Messalla quinquaginta navibus quum ante lucem ad Africam accessisset, inproviso in agrum uticensem exscensionem fecit; eumque late depopulatus, multis mortalibus cum alia omnis generis præda captis, ad naves rediit, atque in Siciliam transmisit: tertio decimo die, quam profe-

V. A la réception de la lettre de Manlius, le consul M. Valerius remit le commandement de la province et de l'armée au préteur Cincius, envoya M. Valerius Messalla, commandant de la flotte, avec une partie des vaisseaux qu'il faisait passer en Afrique, à la fois pour piller et pour reconnaître les mouvemens et les desseins des Carthaginois, et partit lui-même pour Rome avec dix galères. Après une heureuse traversée, à son arrivée, il convoqua aussitôt le sénat, et rendit compte de ce qu'il avait fait dans son département. « Après une lutte de près de soixante ans, qui avait entraîné tant de désastres sur terre et sur mer, il avait terminé cette expédition. Il ne restait plus en Sicile un seul Carthaginois. Tous les Siciliens, que la crainte avait exilés de leur patrie, étaient rentrés dans leurs villes, dans leurs campagnes, et s'y livraient aux différens travaux de l'agriculture. Cette terre, long-temps abandonnée, allait retrouver enfin cette fertilité heureuse pour ses propres cultivateurs, et qui en faisait la plus sûre ressource du peuple romain, en temps de paix comme en temps de guerre. » Ensuite il présenta au sénat Mutine et ceux qui avaient bien mérité de la république; on leur fit à tous un traitement honorable, pour remplir les promesses du consul. Mutine obtint même le titre de citoyen romain, en vertu d'une loi proposée au peuple par un tribun, d'après l'autorisation du sénat. Tandis que ces évènemens se passent à Rome, M. Valerius Messalla, arrivé avant le jour sur les côtes d'Afrique avec cinquante vaisseaux, hasarde une descente sur les terres d'Utique, étend au loin le ravage, fait un grand nombre de prisonniers et un immense butin, se rembarque, cingle vers la Sicile, et aborde au port de Lilybée, treize jours après en être

ctus inde erat, Lilybæum revectus. Ex captivis, quæstione habita, hæc comperta, consulique Lævino omnia ordine perscripta, ut sciret, quo in statu res Africæ essent. « Quinque millia Numidarum cum Masinissa, Galæ filio, acerrimo juvene, Carthagine esse; et alios per totam Africam milites mercede conduci, qui in Hispaniam ad Asdrubalem trajicerentur : ut is, quam maximo exercitu, primo quoque tempore, in Italiam transgressus, jungeret se Annibali; in eo positam victoriam credere Carthaginienses. Classem præterea ingentem adparari ad Siciliam repetendam, eamque se credere brevi trajecturam ». Hæc recitata a consule ita movere senatum, ut non exspectanda comitia consuli censerent, sed dictatorem comitiorum habendorum caussa dici, et extemplo in provinciam redeundum. Illa disceptatio tenebat, quod consul in Sicilia se M. Valerium Messalam, qui tum classi præesset, dictatorem dicturum esse aiebat : patres extra romanum agrum (eum autem in Italia terminari) negabant dictatorem dici posse. M. Lucretius, tribunus plebis, quum de ea re consuleret, ita decrevit senatus, « Ut consul prius, quam ab urbe discederet, populum rogaret, quem dictatorem dici placeret; eumque, quem populus jussisset, diceret dictatorem. Si consul noluisset, prætor populum rogaret : si ne is quidem vellet, tum tribuni ad plebem ferrent. » Quum

parti. Il questionna les prisonniers, et manda au consul Lévinus le résultat de ses informations, pour qu'il connût l'état des affaires de l'Afrique. « Il y avait à Carthage cinq mille Numides, commandés par Masinissa, fils de Gala, jeune prince aussi brave qu'entreprenant; on faisait des levées dans toute l'Afrique, pour renforcer en Espagne l'armée d'Asdrubal, qui devait, avec le plus de troupes qu'il pourrait rassembler, passer au plus tôt en Italie, pour se réunir à son frère Annibal, jonction à laquelle les Carthaginois attachaient l'espoir du succès. En outre ils équipaient une flotte considérable, pour rentrer en Sicile, et, selon toute apparence, elle mettrait bientôt à la voile. » La lecture de cette lettre alarma vivement les sénateurs; ils pensèrent que le consul, au lieu d'attendre les élections, devait nommer un dictateur pour y présider, et retourner aussitôt dans son département. Une difficulté les arrêtait : le consul disait qu'à son retour en Sicile il proclamerait dictateur M. Valerius Messalla, alors commandant de la flotte : le sénat prétendait que, hors du territoire romain, territoire renfermé dans les bornes de l'Italie, on ne pouvait élire un dictateur. M. Lucretius, tribun du peuple, prit l'avis du sénat, et il fut décidé « que le consul, avant de s'éloigner de Rome, demanderait au peuple quel citoyen il voulait élever à la dictature, et qu'il nommerait celui que le peuple aurait désigné. Si le consul refusait, le préteur ferait la proposition; et si lui-même se récusait, alors les tribuns l'adresseraient au peuple. » Le consul ne consentit pas à soumettre au peuple une élection qui lui appartenait de droit, et défendit au préteur d'intervenir dans cette affaire; les tribuns la proposèrent au peuple, qui ordonna de créer dictateur Q. Fulvius,

consul se populum rogaturum negasset, quod suæ potestatis esset, prætoremque vetuisset rogare; tribuni plebis rogarunt, plebesque scivit, ut Q. Fulvius, qui tum ad Capuam erat, dictator diceretur: sed, quo die id plebis concilium futurum erat, consul clam nocte in Siciliam abiit; destitutique patres litteras ad M. Claudium mittendas censuerunt, ut desertæ ab collega reipublicæ subveniret, diceretque, quem populus jussisset, dictatorem. Ita a M. Claudio consule Q. Fulvius dictator dictus, et ex eodem plebiscito et ab Q. Fulvio dictatore P. Licinius Crassus, pontifex maximus, magiste requitum dictus.

VI. Dictator, postquam Romam venit, Cn. Sempronium Blæsum legatum, quem ad Capuam habuerat, in Etruriam provinciam ad exercitum misit, in locum C. Calpurnii prætoris; quem, ut Capuæ exercituique suo præesset, litteris excivit. Ipse comitia, in quem diem primum potuit, edixit: quæ, certamine inter tribunos dictatoremque injecto, perfici non potuerunt. Galeria juniorum, quæ sorte prærogativa erat, Q. Fulvium et Q. Fabium consules dixerat, eodemque jure vocatæ inclinassent, ni tribuni plebis C. et L. Arennii se interposuissent: qui, « neque magistratum continuari satis civile esse, » aiebant; « et multo fœdioris exempli, eum ipsum creari, qui comitia haberet. Itaque, si suum no-

alors à Capoue. Mais la nuit même qui précéda le jour où devait se tenir cette assemblée, le consul partit secrètement pour la Sicile. Le sénat déconcerté écrivit au consul M. Claudius, pour qu'il vînt au secours de la république abandonnée par son collègue, et pour qu'il créât dictateur celui qu'avait choisi le peuple. Le consul M. Claudius élut donc Q. Fulvius, qui, d'après le même plébiscite, prit pour maître de la cavalerie le grand pontife P. Licinius Crassus.

VI. Le dictateur, à son arrivée à Rome, envoya en Étrurie Cn. Sempronius Blésus, son lieutenant à Capoue, pour y commander l'armée du préteur C. Calpurnius, à qui il écrivit de se rendre à Capoue, afin de se mettre à la tête des troupes. Pour lui, il indiqua au jour le plus voisin la tenue des comices consulaires; mais les débats qui s'élevèrent entre le dictateur et les tribuns, empêchèrent de terminer les élections. Les jeunes gens de la tribu Galeria, qui avaient l'initiative des suffrages, avaient nommé consuls Q. Fulvius et Q. Fabius, et les autres tribus étaient disposées à confirmer ce choix, lorsque les tribuns du peuple C. et L. Arennius y mirent opposition. « Il était dangereux pour la liberté, disaient-ils, de continuer un citoyen dans la même magistrature; et c'était donner un exemple bien plus funeste encore, que de choisir pour consul celui qui présidait les assem-

men dictator acciperet, se comitiis intercessuros: si aliorum, præterquam ipsius, ratio haberetur, comitiis se moram non facere. » Dictator caussam comitiorum auctoritate senatus, plebiscito, exemplis tutabatur. « Namque, Cn. Servilio consule, quum C. Flaminius, alter consul, ad Trasimenum cecidisset, ex auctoritate patrum ad plebem latum, plebemque scivisse, ut, quoad bellum in Italia esset, ex iis, qui consules fuissent, quos et quoties vellet, reficiendi consules populo jus esset; exemplumque eam in rem se habere vetus L. Postumii Megelli, qui interrex iis comitiis, quæ ipse habuisset, consul cum C. Junio Bubulco creatus esset; recens Q. Fabii, qui sibi continuari consulatum, nisi id bono publico fieret, profecto numquam sivisset. » His orationibus quum diu certatum esset, postremo ita inter dictatorem ac tribunos convenit, ut eo, quod censuisset senatus, staretur. Patribus id tempus reipublicæ visum est, ut per veteres, et expertos, bellique peritos imperatores respublica gereretur; itaque moram fieri comitiis non placere. Concedentibus tribunis, comitia habita. Declarati consules Q. Fabius Maximus quintum, Q. Fulvius Flaccus quartum. Prætores inde creati, L. Veturius Philo, T. Quinctius Crispinus, C. Hostilius Tubulus, C. Aurunculeius. Magistratibus in annum creatis, Q. Fulvius dictatura se abdicavit. Extremo æstatis hu-

blées. Si donc le dictateur acceptait son élection, ils s'opposeraient, eux, au résultat des comices; mais si le peuple désignait tout autre consul, ils n'y mettraient aucun obstacle. » Le dictateur défendait la cause des comices par l'autorité du sénat, par un plébiscite, par des exemples. « Ainsi, disait-il, lorsque Cn. Servilius resta seul consul après la mort de son collègue, C. Flaminius, tué à Trasimène, le peuple consulté, d'après l'avis du sénat, s'était réservé le droit de rappeler au consulat, pendant toute la durée de la guerre en Italie, ceux qu'il voudrait, et autant de fois qu'il le jugerait à propos; il citait à l'appui deux exemples, l'un déjà ancien, de L. Postumius Megellus, créé consul avec C. Junius Bubulcus, dans l'assemblée même qu'il présidait comme interroi; l'autre plus récent, de Q. Fabius, qui ne se fût jamais laissé continuer dans cette magistrature, s'il n'eût pas cru que le bien public y était intéressé. » Ces contestations se prolongèrent; enfin le dictateur et les tribuns convinrent de s'en rapporter à la décision du sénat. Les sénateurs furent d'avis que, dans les circonstances critiques où l'on se trouvait, il fallait confier le commandement aux anciens capitaines les plus habiles, les plus expérimentés; et que, par ce motif, on ne devait pas entraver les opérations des comices. Les tribuns levèrent leur opposition, et l'assemblée se rouvrit. On élut consuls Q. Fabius Maximus pour la cinquième fois, et Q. Fulvius Flaccus pour la quatrième. Les préteurs furent ensuite L. Veturius Philon, T. Quinctius Crispinus, C. Hostilius Tubulus et C. Aurunculeius. Après l'élection de ces magistrats, Q. Fulvius abdiqua la dictature. Sur la fin de cette campagne, une flotte carthaginoise, composée de quarante vaisseaux, passa en Sar-

jus, classis punica navium quadraginta, cum præfecto Amilcare in Sardiniam trajecta, olbiensem primo, dein, postquam ibi P. Manlius Vulso prætor cum exercitu adparuit, circumacta inde ad alterum insulæ latus, caralitanum agrum vastavit, et cum præda omnis generis in Africam rediit. Sacerdotes romani, eo anno, mortui aliquot subfectique. C. Servilius pontifex factus in locum T. Otacilii Crassi, Ti. Sempronius Ti. F. Longus augur factus in locum T. Otacilii Crassi. Decemvir item sacris faciundis in locum Ti. Sempronii C. F. Longi Ti. Sempronius Ti. F. Longus subfectus. M. Marcius, rex sacrorum, mortuus est, et M. Æmilius Papus, maximus curio; neque in eorum locum sacerdotes, eo anno, subfecti. Et censores hic annus habuit L. Veturium Philonem et P. Licinium Crassum, maximum pontificem. Crassus Licinius nec consul, nec prætor ante fuerat, quam censor est factus; ex ædilitate gradum ad censuram fecit. Sed hi censores neque senatum legerunt, nec quidquam publicæ rei egerunt: mors diremit L. Veturii; inde et Licinius censura se abdicavit. Ædiles curules L. Veturius et P. Licinius Varus ludos romanos diem unum instaurarunt. Ædiles plebis Q. Catius et L. Porcius Licinus ex multaticio argento signa ænea ad Cereris dedere: et ludos, pro temporis ejùs copia, magnifici adparatus fecerunt.

daigne, sous les ordres d'Amilcar, et fit une descente sur le territoire des Olbiens; mais, à l'apparition du préteur P. Manlius Vulson avec son armée, elle doubla l'île, alla ravager les terres de Caralis, située sur la côte opposée, et s'en retourna en Afrique avec un butin considérable. Cette année, il mourut à Rome plusieurs prêtres, que l'on remplaça. C. Servilius succéda comme pontife à T. Otacilius Crassus, et Ti. Sempronius Longus, fils de Titus, fut fait augure à la place de T. Otacilius Crassus. Dans le collège des décemvirs, chargés du soin des sacrifices, Ti. Sempronius Longus, fils de Caïus, eut pour successeur Ti. Sempronius Longus, fils de Titus. M. Marcius, roi des sacrifices, mourut, ainsi que M. Émilius Papus, grand curion; mais on n'appela personne à leur sacerdoce. Cette année eut pour censeurs L. Veturius Philon et P. Licinius Crassus, grand pontife. Ce dernier, sans avoir été ni consul, ni préteur, passa de l'édilité à la censure. Ces deux magistrats ne complétèrent point le sénat, et ne firent aucun acte public. Cette inaction fut causée par la mort de L. Veturius, qui entraîna l'abdication de Licinius. Les édiles curules, L. Veturius et P. Licinius Varus, firent célébrer, pendant un jour, les jeux romains. Les édiles plébéiens, Q. Catius et L. Porcius Licinus, consacrèrent le produit des amendes à des statues de bronze qu'ils firent placer dans le temple de Cérès, et donnèrent des jeux avec tout l'apparcil de magnificence que comportait le luxe de ce temps-là.

VII. Exitu anni hujus, die quarto et tricesimo, quam ab Tarracone profectus erat, C. Lælius, legatus Scipionis, Romam venit; isque, cum agmine captivorum ingressus urbem, magnum concursum hominum fecit. Postero die, in senatum introductus, captam Carthaginem, caput Hispaniæ, uno die, receptasque aliquot urbes, quæ defecissent, novasque in societatem adscitas, exposuit; ex captivis comperta his fere congruentia, quæ in litteris fuerant M. Valerii Messallæ. Maxime movit patres Asdrubalis transitus in Italiam, vix Annibali atque ejus armis subsistentem. Productus et in concionem Lælius eadem edisseruit. Senatus ob res feliciter a P. Scipione gestas supplicationem in unum diem decrevit. C. Lælium primo quoque tempore, cum quibus venerat navibus, redire in Hispaniam jussit. Carthaginis expugnationem in hunc annum contuli, multis auctoribus; haud nescius, quosdam esse, qui, anno insequenti, captam tradiderint: quod mihi minus simile veri visum est, annum integrum Scipionem nihil gerundo in Hispania consumsisse. Q. Fabio Maximo quintum, Q. Fulvio Flacco quartum consulibus, idibus martiis*, quo die magistratum inierunt, Italia ambobus provincia decreta; regionibus tamen partitum imperium: Fabius ad Tarentum, Fulvius in Lucanis ac Bruttiis rem gereret. M. Clau-

* U. C. 543. A. C. 209.

VII. Vers la fin de l'année, trente-quatre jours après être parti de Tarragone, C. Lélius, lieutenant de Scipion, arriva à Rome, et entra dans la ville avec une foule de captifs, dont la vue attira un grand concours de citoyens. Le lendemain, introduit dans le sénat, il exposa la prise de Carthagène, capitale de l'Espagne, emportée en un seul jour; la réduction de plusieurs villes rebelles, et l'alliance faite avec de nouveaux peuples. Le rapport des prisonniers se trouva presque entièrement conforme à la lettre de M. Valerius Messalla. Ce qui alarma surtout, ce fut le passage d'Asdrubal en Italie, où déjà l'on avait peine à résister aux armes d'Annibal. Lélius, présenté au peuple, lui rendit le même compte. Le sénat, en actions de grâces des heureux succès de P. Scipion, décréta des prières solennelles pour un jour, et ordonna à C. Lélius de repartir au plus tôt avec sa flotte, pour retourner en Espagne. J'ai placé la prise de Carthagène, cette année, sur la foi de beaucoup d'historiens, sans ignorer pourtant que plusieurs la rejettent à l'année suivante; il m'a paru peu vraisemblable que Scipion ait passé en Espagne une année entière dans l'inaction. Q. Fabius Maximus, consul pour la cinquième fois, et Q. Fulvius Flaccus pour la quatrième, entrèrent en fonctions aux ides de mars. On leur assigna à tous deux l'Italie pour département, mais avec une mission distincte : Fabius devait agir du côté de Tarente, Fulvius dans la Lucanie et dans le Bruttium. M. Claudius eut pour un an une prolongation de commandement. Le sort donna la préture de la ville à C. Hostilius Tubulus, celle des étrangers et la Gaule à L. Veturius Philon, Capoue au préteur T. Quinctius Crispinus, et la Sardaigne à C. Aurunculeius. Tel fut ensuite

dio prorogatum in annum imperium. Prætores sortiti provincias : C. Hostilius Tubulus urbanam, L. Veturius Philo peregrinam cum Gallia, T. Quinctius Crispinus Capuam, C. Aurunculeius Sardiniam. Exercitus ita per provincias divisi. Fulvio duæ legiones, quas in Sicilia M. Valerius Lævinus haberet; Q. Fabio, quibus in Etruria C. Calpurnius præfuisset, decretæ. Exercitus urbanus ut in Etruriam succederet: C. Calpurnius eidem præesset provinciæ exercituique: Capuam exercitumque, quem Q. Fulvius habuisset, T. Quinctius obtineret. L. Veturius ab C. Lætorio proprætore provinciam exercitumque, qui tum jam Arimini erat, acciperet. M. Marcello, quibus consul bene rem gesserat, legiones decretæ. M. Valerio cum L. Cincio (his quoque est enim prorogatum in Sicilia imperium) cannensis exercitus datus; eumque supplere ex militibus, qui ex legionibus Cn. Fulvii superessent, jussi. Conquisitos eos consules in Siciliam miserunt : additaque eadem militiæ ignominia, sub qua Cannenses militabant, quique ex prætoris Cn. Fulvii exercitu, ob similis iram fugæ, missi eo ab senatu fuerant. C. Aurunculeio eædem in Sardinia legiones, quibus P. Manlius Vulso eam provinciam obtinuerat, decretæ. P. Sulpicio, eadem legione eademque classe Macedoniam obtinere jusso, prorogatum in annum imperium; triginta quinqueremes ex Sicilia Taren-

le partage des armées : Fulvius dut prendre les deux légions que M. Valerius Lévinus avait en Sicile, et Q. Fabius celles que C. Calpurnius commandait en Étrurie, où l'armée urbaine aurait à les remplacer, sous les ordres du même C. Calpurnius. Capoue et les guerriers qui avaient servi sous Q. Fulvius, échurent à T. Quinctius. L. Veturius reçut de C. Létorius, propréteur, le commandement de la province et des forces qui déjà se trouvaient à Ariminum. M. Marcellus resta avec les légions qui avaient illustré son consulat; M. Valerius et L. Cincius, dont on avait aussi prorogé les pouvoirs en Sicile, obtinrent les troupes de Cannes, et eurent ordre de les recruter avec les débris des légions de Cn. Fulvius. Après les avoir rassemblés de toutes parts, les consuls les envoyèrent en Sicile, pour y servir avec la même flétrissure que les soldats de Cannes et que les troupes du préteur Cn. Fulvius, que le ressentiment du sénat y avait relégués, en expiation de leur fuite honteuse. On décréta que C. Aurunculeius garderait en Sardaigne les légions qui avaient tenu cette île sous l'autorité de P. Manlius Vulson. P. Sulpicius conserva la même légion et la même flotte, et fut continué pour un an dans le gouvernement de la Macédoine. On fit envoyer de la Sicile à Tarente trente quinquérèmes au consul Q. Fabius; M. Valerius Lévinus eut ordre d'aller ravager lui-même l'Afrique avec le reste de la flotte, ou de confier cette expédition soit à L. Cincius, soit à M. Valerius Messalla. On ne changea rien pour l'Espagne; seulement on prorogea le commandement à Scipion et à Silanus pour un an, ou plutôt pour tout le temps que le sénat le jugerait convenable. Telle fut, cette année, la répartition des armées et des provinces.

tum ad Q. Fabium consulem mitti jussæ: cetera classe prædatum in Africam aut ipsum M. Valerium Lævinum trajicere, aut mittere, seu L. Cincium, seu M. Valerium Messallam. Nec de Hispania quidquam mutatum, nisi quod non in annum Scipioni Silanoque, sed donec revocati ab senatu forent, prorogatum imperium est. Ita provinciæ exercituumque in eum annum partita imperia.

VIII. Inter majorum curas, comitia maximi curionis, quum in locum M. Æmilii sacerdos crearetur, vetùs excitaverunt certamen; patriciis negantibus C. Mamilii Vituli, qui unus ex plebe petebat, habendam rationem esse, quia nemo ante eum, nisi ex patribus, id sacerdotium habuisset. Tribuni adpellati ad senatum rejecerunt. Senatus populi potestatem fecit. Ita primus ex plebe creatus maximus curio C. Mamilius Vitulus. Et flaminem dialem invitum inaugurari coegit P. Licinius, pontifex maximus, C. Valerium Flaccum. Decemvir sacris faciundis creatus in locum Q. Mucii Scævolæ demortui C. Lætorius. Caussam inaugurari coacti flaminis libens reticuissem, ni ex mala fama in bonam vertisset. Ob adolescentiam neglegentem luxuriosamque C. Flaccus flamen captus a P. Licinio, pontifice maximo, erat, L. Flacco, fratri germano, cognatisque aliis ob eadem vitia invisus. Is, ut animum ejus cura sacrorum et ceremoniarum cepit, ita repente exuit antiquos mores, ut nemo tota juventute haberetur prior, nec probatior pri-

VIII. Au milieu des soins importans dont on était occupé, l'élection d'un grand curion à la place de M. Émilius renouvela une vieille querelle. Les patriciens prétendaient qu'on ne devait point avoir égard à la demande de C. Mamilius Vitulus, le seul plébéien qui briguât cette dignité, parce que, jusqu'alors, elle avait été le partage exclusif des patriciens. On en appela aux tribuns, qui renvoyèrent l'affaire à la décision du sénat. Les sénateurs firent le peuple juge du différent. Par là, C. Mamilius Vitulus fut le premier plébéien que l'on nomma grand curion. Le grand-pontife, P. Licinius, obligea, malgré lui, C. Valerius Flaccus à se faire inaugurer flamine de Jupiter. C. Létorius fut créé décemvir pour offrir les sacrifices, à la place de Q. Mucius Scévola qui était mort. J'aurais volontiers passé sous silence les motifs de l'inauguration forcée du nouveau flamine, s'il n'avait fait oublier ses anciens désordres par une conduite plus régulière. Pour arracher C. Flaccus à la mollesse et à l'indolence qui corrompaient sa jeunesse, le grand-pontife, P. Licinius, l'avait engagé dans ce sacerdoce, à l'époque où ses vices l'avaient rendu odieux à L. Flaccus, son frère, et à toute sa famille. Mais lorsqu'il eut pris goût aux cérémonies sacrées, il abjura entièrement ses anciens travers, et il n'y eut personne dans

moribus patrum, suis pariter alienisque, esset. Hujus famæ consensu elatus ad justam fiduciam sui, rem intermissam per multos annos ob indignitatem flaminum priorum repetivit, ut in senatum introiret. Ingressum eum Curiam quum L. Licinius prætor inde eduxisset, tribunos plebis adpellavit flamen. Vetustum jus sacerdotii repetebat: datum id cum toga prætexta et sella curuli flaminio esse. Prætor, non exoletis vetustate annalium exemplis stare jus, sed recentissimæ cujusque consuetudinis usu, volebat: nec patrum, nec avorum memoria dialem quemquam id jus usurpasse. Tribuni, rem inertia flaminum obliteratam ipsis, non sacerdotio, damno fuisse, quum æquum censuissent, ne ipso quidem contra tendente prætore, magno adsensu patrum plebisque, flaminem in senatum introduxerunt; omnibus ita existimantibus, magis sanctitate vitæ, quam sacerdotii jure, rem eam flaminem obtinuisse. Consules prius, quam in provincias irent, duas urbanas legiones, in supplementum, quantum opus erat ceteris exercitibus militum, scripserunt. Urbanum veterem exercitum Fulvius consul C. Fulvio Flacco legato (frater hic consulis erat) in Etruriam dedit ducendum, et legiones, quæ in Etruria erant, Romam deducendas. Et Fabius consul reliquias exercitus Fulviani conquisitas (fuere autem ad tria millia trecenti triginta sex) Q. Maximum

toute la ville qui fût plus considéré, plus estimé des principaux sénateurs, de ses parens et de ses concitoyens. Animé par la noble confiance que lui inspirait cette approbation universelle, il réclama un droit tombé en désuétude par le peu de mérite de ses prédécesseurs, celui d'entrer dans le sénat. Il y vint en effet; mais le préteur, L. Licinius, l'en fit sortir : alors il en appela aux tribuns. Il redemanda un privilège autrefois attaché à ce sacerdoce, et qui était accordé au flamine, avec la robe prétexte et la chaise curule. Le préteur soutenait qu'un tel droit devait être fondé, non pas sur des exemples perdus dans la poussière des annales, mais sur les coutumes, sur les usages les plus récens : du temps de leurs pères, de leurs aïeux même, aucun prêtre de Jupiter ne s'était arrogé cette prérogative. Les tribuns pensèrent, avec raison, que l'insouciance des prêtres avait pu leur être nuisible, sans pour cela nuire au sacerdoce : le tribun ne persista pas dans son opposition, et Flaccus fut admis, avec le consentement unanime du sénat et du peuple. Tout le monde jugea qu'il avait obtenu cette faveur, plutôt par la pureté de ses mœurs, qu'à cause de son titre de flamine. Les consuls, avant de partir pour leurs départemens, levèrent deux légions urbaines, pour compléter, au besoin, les autres armées. Le consul Fulvius chargea le lieutenant C. Fulvius Flaccus, son frère, de conduire en Étrurie l'ancienne armée urbaine, et de ramener à Rome les légions d'Étrurie. Le consul Fabius donna ordre à Q. Maximus, son fils, de faire passer en Sicile au proconsul M. Valerius, les débris de l'armée de Fulvius, qui se montaient environ à trois mille trois cent trente-six hommes, et de recevoir de lui deux légions et trente quinquérèmes. Ces rappels

filium ducere in Siciliam ad M. Valerium proconsulem jussit, atque ab eo duas legiones et triginta quinqueremes accipere. Nihil hæ eductæ ex insula legiones minuerunt nec viribus, nec specie, ejus provinciæ præsidium; nam quum, præter egregie suppletas duas veteres legiones, transfugarum etiam Numidarum equitum peditumque magnam vim haberet, Siculos quoque, qui in exercitu Epicydis aut Pœnorum fuerant, belli peritos viros, milites scripsit. Ea externa auxilia quum singulis romanis legionibus adjunxisset, duorum speciem exercituum servavit: altero L. Cincium partem insulæ, qua regnum Hieronis fuerat, tueri jussit; altero ipse ceteram insulam tuebatur, divisam quondam romani punicique imperii finibus; classe quoque navium septuaginta partita, ut omni ambitu litorum præsidia oræ maritimæ essent. Ipse cum Mutinis equitatu provinciam peragrabat, ut viseret agros, cultaque ab incultis notaret, et perinde dominos laudaret castigaretque. Ita tantum ea cura frumenti provenit, ut et Romam mitteret, et Catanam conveheret, unde exercitui, qui ad Tarentum æstiva acturus esset, posset præberi.

IX. Ceterum transportati milites in Siciliam (et erant major pars latini nominis sociorumque) prope magni motus caussa fuere: adeo ex parvis sæpe magnarum momenta rerum pendent! Fremitus enim inter Latinos so-

ne diminuèrent ni en réalité, ni même en apparence, la garnison de cette province; car, outre deux vieilles légions mises au grand complet, et une grande quantité de transfuges numides, cavaliers et fantassins, Valerius avait enrôlé tous les Siciliens aguerris qui avaient servi avec Épicyde, ou dans les armées carthaginoises. Ces auxiliaires, incorporés aux légions romaines, lui donnèrent deux corps d'armée : il confia l'un à L. Cincius, pour garder la partie de l'île qui avait composé les états d'Hiéron ; lui-même, à la tête de l'autre, défendit le reste de la province, divisée naguère entre les Romains et les Carthaginois. Il partagea également sa flotte de soixante-dix vaisseaux, de manière à embrasser tous les points de l'île, et à protéger toutes les côtes. Pour lui, il parcourait la Sicile avec la cavalerie de Mutine, inspectait les campagnes, remarquait les terres en friche, celles qui étaient bien cultivées, et distribuait ensuite aux propriétaires ou l'éloge ou le blâme. Ces soins lui procurèrent assez de blés pour en approvisionner Rome, et en faire voiturer à Catane, d'où l'on pouvait les diriger sur l'armée qui devait passer l'été devant Tarente.

IX. Au reste, l'envoi en Sicile des soldats, pour la plupart alliés du nom latin, faillit causer un soulèvement dangereux : tant il est vrai que les motifs les plus légers entraînent souvent les plus grandes conséquences ! Des murmures éclatèrent dans les assemblées des

ciosque in conciliis ortus: « Decimum annum delectibus, stipendiis exhaustos esse; quotannis ferme clade magna pugnare. Alios in acie occidi, alios morbo absumi: magis perire sibi civem, qui ab Romano miles lectus sit, quam qui a Pœno captus; quippe ab hoste gratis remitti in patriam; ab Romanis extra Italiam in exsilium verius, quam in militiam, ablegari. Octavum jam ibi annum senescere cannensem militem, moriturum ante, quam Italia hostis (quippe nunc quum maxime florens viribus) excedat. Si veteres milites non redeant in patriam, novi legantur, brevi neminem superfuturum. Itaque, quod propediem res ipsa negatura sit, priusquam ad ultimam solitudinem atque egestatem perveniant, negandum populo romano esse. Si consentientes in hoc socios videant Romani, profecto de pace cum Carthaginiensibus jungenda cogitaturos; aliter numquam, vivo Annibale, sine bello Italiam fore. » Hæc acta in conciliis. Triginta tum coloniæ populi romani erant; ex iis duodecim, quum omnium legationes Romæ essent, negaverunt consulibus esse, unde milites pecuniam darent. Eæ fuere Ardea, Nepete, Sutrium, Alba, Carseoli, Cora, Suessa, Setia, Circeii, Cales, Narnia, Interamna. Nova re consules icti, quum absterrere eos a tam detestabili consilio vellent, castigando increpandoque plus, quam leniter agendo, profecturos rati, « Eos ausos esse consulibus

Latius et des alliés : «Depuis dix ans, les levées, les campagnes avaient épuisé leur patrie ; presque chaque année était signalée par un désastre sanglant. Les Latins périssaient, les uns sur le champ de bataille, les autres par suite de maladie ; il y avait plus de péril pour leurs concitoyens à être enrôlés par les Romains, qu'à être faits prisonniers par les Carthaginois : car l'ennemi les renvoyait sans rançon dans leur pays, tandis que les Romains les reléguaient hors de l'Italie, dans des contrées lointaines, pour y vivre en exilés bien plus qu'en soldats. Il y avait déjà huit ans que l'armée de Cannes y vieillissait : certes elle y trouverait la mort avant la retraite des Africains dont la situation était plus florissante que jamais. Ne point renvoyer aux Latins leurs anciens soldats, exiger d'eux de nouvelles recrues, c'était vouloir réduire à rien leur population. Avant donc d'être contraints par la nécessité à tout refuser, avant de se trouver dans la dernière pénurie d'hommes et d'argent, il fallait faire aux Romains un refus formel. Si Rome voyait tous les alliés dans les mêmes dispositions, elle penserait sans doute à faire la paix avec Carthage : autrement, tant que vivrait Annibal, l'Italie serait toujours en guerre. » Telles étaient les plaintes des alliés. Le peuple romain comptait alors trente colonies, qui toutes avaient leurs députés dans la capitale : douze d'entre elles déclarèrent qu'elles ne pouvaient donner ni soldats ni argent. C'étaient Ardée, Nepi, Sutrium, Albe, Carseoli, Cora, Suessa, Setia, Circello, Calès, Narni et Interamna. Les consuls, frappés de cette étrange déclaration, crurent qu'ils gagneraient plus par les reproches et par la sévérité, que par la douceur. « Eh quoi! disaient-ils, les alliés avaient osé tenir aux consuls un

dicere, aiebant, quod consules, in senatu ut pronuncia-
rent, in animum inducere non possent; non enim de-
trectationem eam munerum militiæ, sed apertam defe-
ctionem a populo romano esse. Redirent itaque propere
in colonias, et, tamquam integra re, locuti magis, quam
ausi, tantum nefas, cum suis consulerent; admonerent,
non Campanos, neque Tarentinos eos esse, sed Roma-
nos; inde oriundos, inde in colonias atque in agrum
bello captum, stirpis augendæ caussa, missos : quæ liberi
parentibus deberent, ea illos Romanis debere, si ulla
pietas, si memoria antiquæ patriæ esset. Consulerent
igitur de integro; nam, tum quidem quæ temere agitas-
sent, ea prodendi imperii romani, tradendæ Annibali
victoriæ esse. » Quum alternis hæc consules diu jactas-
sent, nihil moti legati, « neque se, quod domum renun-
ciarent, habere, » dixerunt, « neque senatum suum, quid
novi consuleret, ubi nec miles, qui legeretur, nec pe-
cunia, quæ daretur in stipendium, esset. » Quum obsti-
natos eos viderent consules, rem ad senatum detulerunt;
ubi tantus pavor animis omnium est injectus, ut magna
pars, « actum de imperio, » diceret; « idem alias colonias
facturas; idem socios consensisse omnes, ad prodendam
Annibali urbem romanam. »

X. Consules hortari et consolari senatum, et dicere,
« Alias colonias in fide atque officio pristino fore : eas

langage que les consuls ne pourraient jamais se résoudre à répéter dans le sénat! Ce n'était pas là se refuser aux charges de la guerre, c'était abandonner ouvertement la cause de Rome. Ils les engageaient à retourner au plus tôt dans leurs colonies, et à consulter tout de nouveau leurs concitoyens sur un projet criminel, dont ils avaient pu parler, il est vrai, mais qui devait être loin de leur pensée. C'était à eux de leur rappeler qu'ils n'étaient ni des Campaniens, ni des Tarentins, mais des Romains; que leurs pères, originaires de Rome, ne l'avaient quittée, et n'avaient été mis en possession des terres prises sur les ennemis, que pour augmenter la population romaine : la piété filiale, que des enfans doivent aux auteurs de leurs jours, ils la devaient aux Romains, s'ils avaient encore quelque sentiment, quelque souvenir de leur ancienne patrie. Ils avaient donc de nouvelles réflexions à faire; car la résolution inconsidérée qu'ils avaient prise, tendait à trahir le peuple de Rome et à remettre la victoire aux mains d'Annibal. » Vainement les consuls firent tour-à-tour les plus vives instances : les députés, insensibles à leurs représentations, répondirent « qu'ils n'avaient rien à reporter à leurs commettans, et que leur sénat n'avait plus à prendre d'autre détermination, puisqu'il ne leur restait ni soldats ni argent à fournir. » Cette obstination força les consuls à faire leur rapport au sénat : la consternation fut si grande dans toute l'assemblée, que la plupart s'écrièrent : « C'en est fait de l'empire, les autres colonies vont imiter cet exemple; tous les alliés semblent avoir conspiré pour livrer Rome à Annibal. »

X. Les consuls exhortent, consolent le sénat, et lui disent, « que les autres colonies montreront plus de fi-

quoque ipsas, quæ officio decessissent, si legati circa eas colonias mittantur, qui castigent, non qui precentur, verecundiam imperii habituras esse. » Permissum ab senatu iis quum esset, agerent, facerentque, ut e republica ducerent, pertentatis prius aliarum coloniarum animis, citaverunt legatos, quæsiveruntque ab iis, « ecquid milites ex formula paratos haberent? » Pro duodeviginti coloniis M. Sextilius Fregellanus respondit, « et milites ex formula paratos esse; et, si pluribus opus esset, plures daturos, et, quidquid aliud imperaret velletque populus romanus, enixe facturos; ad id sibi neque opes deesse, animum etiam superesse. » Consules, sibi parum videri, præfati, pro merito eorum, sua voce conlaudari eos, nisi universi patres iis in Curia gratias egissent, sequi in senatum jusserunt. Senatus, quam poterat honoratissimo decreto adlocutus eos, mandat consulibus. ut ad populum quoque eos producerent, et inter multa alia præclara, quæ ipsis majoribusque suis præstitissent, recens etiam meritum eorum in rempublicam commemorarent. Ne nunc quidem post toi secula sileantur, fraudenturve laude sua. Signini fuere, et Norbani, Saticulanique, et Brundisini, et Fregellani, et Lucerini, et Venusini, et Adriani, et Firmani, et Ariminenses : et ab altero mari, Pontiani, et Pæstani, et Cosani : et mediterranei, Beneventani, et Æsernini, et Spoletini, et Placen-

délité, et resteront dans le devoir : celles même qui ont rompu les liens de l'obéissance, si on leur envoyait des députés avec ordre de leur tenir un langage ferme, et non suppliant, rentreraient dans les sentimens du respect qu'elles devaient à l'empire. » Le sénat leur permit de faire, de mettre en œuvre ce qu'ils jugeraient le plus convenable aux intérêts de la patrie. Après avoir sondé d'abord les dispositions des autres colonies, ils mandèrent leurs députés, et s'informèrent s'ils étaient prêts à fournir le contingent dû à la république. M. Sextilius, député de Frégelles, répondit au nom de dix-huit colonies, « que le contingent était prêt; s'il en était besoin, elles présenteraient un plus grand nombre d'hommes : tous les ordres qu'il plairait au peuple romain de leur donner, seraient exécutés avec le même zèle; elles avaient pour cela des moyens, et plus de bonne volonté encore. » Les consuls, non contens de prodiguer aux députés les éloges que méritait un tel dévouement, les firent venir au sénat, pour y recevoir les actions de grâces de toute l'assemblée. Les sénateurs, après les avoir remerciés par le décret le plus honorable, chargèrent les consuls de les présenter également au peuple, et de rappeler tous les services que les colonies avaient rendus à Rome en mille circonstances, et notamment celui qu'elles allaient lui rendre encore. Je ne veux pas, même après plusieurs siècles, laisser leurs noms dans l'oubli, et les priver des louanges qui leur sont dues; ces colonies furent Signia, Norba, Saticulum, Brindes, Frégelles, Lucérie, Venusia, Adria, Firmium, Ariminum; le long de l'autre mer, Ponza, Pæstum, Cosa; et plus avant dans les terres, Bénévent, Isernia, Spolette, Plaisance et Crémone. Leur secours soutint alors l'empire romain; aussi

tini, et Cremonenses. Harum coloniarum subsidio tum imperium populi romani stetit; iisque gratiæ et in senatu, et ad populum actæ. Duodecim aliarum colonia- - - - rum, quæ detrectaverunt imperium, mentionem fieri patres vetuerunt, neque illos dimitti, neque retineri, neque adpellari a consulibus: ea tacita castigatio maxime ex dignitate populi romani visa est. Cetera expedientibus, quæ ad bellum opus erant, consulibus, aurum vicesimarium, quod in sanctiore ærario ad ultimos casus servabatur, promi placuit. Promta ad quatuor millia pondo auri, inde quingena pondo data consulibus, et M. Marcello, et P. Sulpicio proconsulibus, et L. Veturio prætori, qui Galliam provinciam sortitus erat; additumque Fabio consuli centum pondo auri præcipuum, quod in arcem tarentinam portaretur; cetero usi sunt ad vestimenta præsenti pecunia locanda exercitui, qui in Hispania bellum secunda sua fama ducisque gerebat.

XI. Prodigia quoque, priusquam ab urbe consules proficiscerentur, procurari placuit. In Albano, monte tacta de cœlo erant signum Jovis, arborque templo propinqua, et Ostiæ lacus, et Capuæ murus, Fortunæque ædes, et Sinuessæ murus portaque. Hæc de cœlo tacta. Cruentam etiam fluxisse aquam albanam, quidam auctores erant. Et Romæ intus cellam ædis Fortis Fortunæ de capite signum, quod in corona erat, in manus sponte

elles reçurent les vifs remercîmens du sénat et du peuple. Pour les douze autres qui refusèrent d'obéir, le sénat défendit qu'il fût fait mention de ce refus; on ne congédia pas leurs députés, on ne les retint pas à Rome, on ne leur donna point audience, sorte de punition tacite qui parut plus conforme à la dignité du peuple romain. Tandis que les consuls hâtaient les préparatifs, on fut d'avis de tirer du trésor le vingtième des revenus publics, qu'on mettait en réserve, comme un dépôt sacré, pour les dernières extrémités. On prit donc environ quatre mille livres pesant d'or; on en donna cinq cents aux consuls, ainsi qu'aux proconsuls M. Marcellus et P. Sulpicius, et au préteur L. Veturius, à qui la Gaule était échue. Le consul Fabius eut cent livres de plus, pour mettre en état de défense la citadelle de Tarente; le reste servit à payer comptant les habillemens faits par entreprise pour l'armée dont le chef et les soldats se rendaient célèbres en Espagne.

XI. On crut aussi à propos d'expier les prodiges, avant le départ des consuls. Au mont Albain, la foudre était tombée sur la statue de Jupiter et sur un arbre voisin du temple, sur le lac d'Ostie, sur la muraille de Capoue, sur un temple de la Fortune, sur le mur et la porte de Sinuessa. On disait que les eaux du lac d'Albe avaient coulé toutes sanglantes; et qu'à Rome, dans le sanctuaire de la Fortune Forte, une des figures qui ornaient sa couronne était tombée de sa tête dans ses mains. On assurait qu'à Privernum un bœuf avait parlé, et qu'un

sua prolapsum. Et Priverni satis constabat bovem locutum, volturiumque frequenti foro in tabernam devolasse; et Sinuessæ natum ambiguo inter marem ac feminam sexu infantem, quos androgynos vulgus (ut pleraque, faciliore ad duplicanda verba græco sermone) adpellat: et lacte pluisse, et cum elephanti capite puerum natum. Ea prodigia hostiis majoribus procurata, et supplicatio circa omnia pulvinaria, et obsecratio in unum diem indicta; et decretum, ut C. Hostilius prætor ludos Apollini, sicut his annis voti factique erant, voveret faceretque. Per eos dies, et censoribus creandis Q. Fulvius consul comitia habuit. Creati censores, ambo qui nondum consules fuerant, M. Cornelius Cethegus, P. Sempronius Tuditanus. Hi censores, ut agrum campanum fruendum locarent, ex auctoritate patrum latum in plebem est, plebesque scivit. Senatus lectionem contentio inter censores de principe legendo tenuit. Sempronii lectio erat: ceterum Cornelius « morem traditum a patribus sequendum aiebat, ut, qui primus censor ex iis, qui viverent, fuisset, eum principem legerent: » is T. Manlius Torquatus erat. Sempronius, « cui dii sortem legendi dedissent, ei jus liberum eosdem dedisse deos. Se id suo arbitrio facturum, lecturumque Q. Fabium Maximum, quem tum principem romanæ civitatis esse, vel Annibale judice, victurus esset. » Quum diu cer-

vautour était venu s'abattre sur une boutique du Forum, en présence de la multitude. A Sinuessa, il était né un enfant d'un sexe douteux, un hermaphrodite, comme les appelle la langue grecque, par le privilège qu'elle a d'employer des mots composés; il était tombé une pluie de lait, un enfant était venu au monde avec une tête d'éléphant. Pour détourner les malheurs qu'annonçaient de tels prodiges, on immola les grandes victimes; on ordonna des processions et des prières publiques d'un jour dans tous les temples. Le préteur C. Hostilius eut ordre de vouer et de célébrer les jeux Apollinaires, avec le même appareil qu'on les représentait depuis quelques années. A cette époque, le consul Q. Fulvius tint les comices pour la nomination des censeurs : on éleva à cette dignité deux personnages qui n'avaient point encore été consuls, M. Cornelius Cethegus et P. Sempronius Tuditanus. On leur confia le soin d'affermer les terres de Capoue, d'après une loi présentée au peuple, avec l'autorisation du sénat, et acceptée par les citoyens. L'élection des nouveaux sénateurs fut retardée par la contestation que celle du prince du sénat provoqua entre les censeurs. Ce choix appartenait à Sempronius : mais Cornelius prétendait qu'il fallait, selon la coutume des anciens, conférer ce titre au premier des censeurs encore vivans; c'était T. Manlius Torquatus. Sempronius répondit « que les dieux, en lui accordant cette prérogative, lui avaient aussi laissé la liberté de choisir. Il voulait donc user de son droit, et proclamer Q. Fabius Maximus, alors le premier citoyen de Rome, au jugement même d'Annibal. » Après de longs débats, Cornelius se rendit enfin, et Sempronius nomma prince du sénat le consul Q. Fabius Maximus : on procéda ensuite à compléter le

tatum verbis esset, concedente collega, lectus a Sempronio princeps in senatu Q. Fabius Maximus consul : inde alius lectus senatus, octo præteritis, inter quos L. Cæcilius Metellus erat, infamis auctor deserendæ Italiæ post cannensem cladem. In equestribus quoque notis eadem servata caussa; sed erant perpauci, quos ea infamia adtingeret. Illis omnibus (et multi erant) ademti equi, qui cannensium legionum equites in Sicilia erant; addiderunt acerbitati etiam tempus, ne præterita stipendia procederent iis, quæ equo publico emeruerant, sed dena stipendia equis privatis facerent. Magnum præterea numerum eorum conquisiverunt, qui equo merere deberent; atque ex iis, qui principio ejus belli septemdecim annos nati fuerant, neque militaverant, omnes ærarios fecerunt. Locaverunt inde reficienda, quæ circa Forum incendio consumta erant, septem tabernas, macellum, atrium regium.

XII. Transactis omnibus, quæ Romæ agenda erant, consules ad bellum profecti. Prior Fulvius prægressus Capuam. Post paucos dies, consecutus Fabius; qui et collegam coram obtestatus, et per litteras Marcellum, ut quam acerrimo bello detinerent Annibalem, dum ipse Tarentum obpugnaret : ea urbe ademta hosti jam undique pulso, nec ubi consisteret, nec quid fidum respiceret habenti, ne remorandi quidem caussam in Italia fore.

corps des sénateurs, on passa huit noms sous silence, et entre autres celui de L. Cécilius Metellus, qui, après le désastre de Cannes, avait fait l'infâme proposition d'abandonner l'Italie. Pareille flétrissure fut imprimée aux chevaliers coupables de la même lâcheté; mais ils étaient en très-petite quantité. On priva de leurs chevaux tous les cavaliers, fort nombreux, qui avaient combattu à Cannes, et qui étaient alors en Sicile. A cette rigueur on joignit celle de ne leur tenir aucun compte de leurs anciens services dans la cavalerie, et on leur imposa l'obligation de faire dix campagnes, montés à leurs frais. Les censeurs recherchèrent ensuite tous ceux qui, âgés de dix-sept ans, au commencement de la campagne, auraient dû monter à cheval, et s'enrôler; ces réfractaires, en grand nombre, furent rejetés dans la classe des simples contribuables. On donna ensuite à l'entreprise le rétablissement des édifices du Forum, que le dernier incendie avait consumés; c'étaient sept boutiques, une boucherie et le palais de Numa.

XII. Après avoir terminé tout ce qu'il y avait à faire à Rome, les consuls partirent pour leur destination. Fulvius prit les devans, et se rendit à Capoue. Peu de jours après, Fabius l'y suivit, et pria de vive voix son collègue et Marcellus par lettres, de retenir Annibal par la guerre la plus acharnée, pendant que lui-même assiégerait Tarente. Cette ville une fois enlevée à l'ennemi déjà repoussé de toutes parts, il ne trouverait plus où reposer sa tête, ne pourrait plus compter sur la foi d'aucun allié, et n'aurait plus de motif pour rester en Italie. Le

Rhegium etiam nuncium mittit ad præfectum præsidii, quod ab Lævino consule adversus Bruttios ibi locatum erat, octo millia hominum : pars maxima ab Agathyrna (sicut antea dictum est) ex Sicilia traducta, rapto vivere hominum adsuetorum; additi erant Bruttiorum indidem perfugæ, et audacia et audendi omnia necessitatibus pares. Hanc manum ad Bruttium primum agrum depopulandum duci jussit, inde ad Cauloniam urbem obpugnandam. Imperata non inpigre solum, sed etiam avide, exsecuti, direptis fugatisque cultoribus agri, summa vi urbem obpugnabant. Marcellus, et consulis litteris excitus, et quia ita in animum induxerat, neminem ducem romanum tam parem Annibali, quam se, esse, ubi primum in agris pabuli copia fuit, ex hibernis profectus, ad Canusium Annibali obcurrit. Sollicitabat ad defectionem Canusinos Pœnus; ceterum, ut adpropinquare Marcellum audivit, castra inde movit. Aperta erat regio, sine ullis ad insidias latebris; itaque in loca saltuosa cedere inde cœpit. Marcellus vestigiis instabat, castraque castris conferebat : et, opere perfecto, extemplo in aciem legiones educebat. Annibal, turmatim per equites peditumque jaculatores levia certamina serens, casum universæ pugnæ non necessarium ducebat; tractus est tamen ad id, quod vitabat, certamen. Nocte prægressum adsequitur locis planis ac patentibus Marcellus; castra inde

consul envoya aussi un courrier au gouverneur qui commandait à Rhegium la garnison que le consul Lévinus y avait placée pour tenir tête aux Bruttiens; elle était composée de huit mille hommes, la plupart tirés, comme je l'ai dit plus haut, d'Agathyrne en Sicile, et accoutumés à vivre de rapine : on y avait ajouté les transfuges du Bruttium, que l'audace et la nécessité rendaient capables de tout. Le commandant fut chargé d'abord de conduire cette troupe sur les terres des Bruttiens pour les ravager, et d'aller ensuite assiéger Caulonia. Ces ordres furent exécutés avec autant d'ardeur que de promptitude; les campagnes furent dévastées, les cultivateurs chassés loin de là, le siège de la ville poussé vigoureusement. Marcellus, animé par les lettres du consul, et par l'intime conviction que nul capitaine romain n'était plus capable que lui de résister à Annibal, sortit de ses cantonnemens, dès que la saison permit de faire du fourrage, et vint au devant de l'ennemi auprès de Canusium. L'Africain sollicitait les habitans à se déclarer en sa faveur; mais, à la nouvelle de l'approche de Marcellus, il leva le camp. Le pays était découvert et peu propre à cacher une embuscade; ce qui le décida à chercher des lieux hérissés de bois. Marcellus le suivait de près, campait devant son camp, et, à peine retranché, présentait le combat. Annibal se bornait à faire escarmoucher quelques détachemens de cavaliers et de frondeurs, et ne jugeait pas à propos de risquer une action générale. Cependant il fut contraint de livrer la bataille qu'il voulait éviter. Il s'était éloigné pendant la nuit; Marcellus l'atteint dans une plaine vaste et spacieuse, attaque de tous côtés ses travailleurs, et l'empêche d'asseoir son camp. Alors les deux armées engagèrent la lutte, et se

ponentem, pugnando undique in munitores, operibus prohibet. Ita signa conlata, pugnatumque totis copiis : et, quum jam nox instaret, marte æquo discessum est; castra, exiguo distantia spatio, raptim ante noctem permunita. Postero die, luce prima, Marcellus in aciem copias eduxit; nec Annibal detrectavit certamen, multis verbis adhortatus milites, « ut, memores Trasimeni Cannarumque, contunderent ferociam hostis; urgere atque instare eum; non iter quietos facere, non castra ponere pati, non respirare aut circumspicere; quotidie simul orientem solem et romanam aciem in campis videndam esse. Si uno prœlio haud incruentus abeat, quietius deinde tranquilliusque eum bellaturum. » His irritati adhortationibus, simulque tædio ferociæ hostium quotidie instantium lacessentiumque, acriter prœlium ineunt. Pugnatum amplius duabus horis est; cedere inde ab Romanis dextra ala et extraordinarii cœpere. Quod ubi Marcellus vidit, duodevicesimam legionem in primam aciem inducit. Dum alii trepidi cedunt, alii segniter subeunt, turbata tota acies est, dein prorsus fusa; et, vincente pudorem metu, terga dabant. Cecidere in pugna fugaque ad duo millia et septingenti civium sociorumque : in his quatuor romani centuriones, duo tribuni militum, M. Licinius et M. Helvius. Signa militaria quatuor de ala, prima quæ

mesurèrent avec toutes leurs forces : la nuit survint, sépara les combattans, et laissa la victoire indécise. Les deux camps, à peu de distance l'un de l'autre, furent fortifiés à la hâte avant la chute du jour. Le lendemain, au lever du soleil, Marcellus range ses troupes en bataille; Annibal accepte le défi, et adresse à ses soldats des paroles d'encouragement. « Qu'ils se rappellent Trasimène et Cannes, et rabaissent l'orgueil d'un ennemi qui ne cesse de les presser, de les harceler dans leurs marches, dans leurs campemens, sans leur permettre de respirer, de jeter un coup d'œil autour d'eux. Tous les jours, au lever du soleil, il leur fallait voir l'armée romaine en bataille. Lui donner une sanglante leçon, était le seul moyen de s'assurer pour l'avenir quelque repos, quelque tranquillité. » Excités par ces exhortations, et irrités d'ailleurs de l'insolence d'un ennemi qui, chaque jour, les attaquait et revenait, chaque jour, à la charge, les Carthaginois engagent vivement le combat. L'action dura plus de deux heures; ensuite, du côté des Romains, les alliés de l'aile droite et leurs soldats d'élite commencèrent à plier : Marcellus s'en aperçut, et fit aussitôt avancer en première ligne la dix-huitième légion. Mais le désordre des uns, et la lenteur des autres qui viennent les remplacer, répandent partout la confusion; les Romains tournent le dos, la crainte l'emporte sur la honte, et la déroute est complète. Il périt dans la bataille et dans la fuite environ deux mille sept cents hommes, tant citoyens qu'alliés, entre autres quatre centurions romains et deux tribuns militaires, M. Licinius et M. Helvius. On perdit quatre étendards de l'aile qui la première avait pris la fuite, et deux de la légion qui était venue prendre sa place.

fugit; duo de legione, quæ cedentibus sociis successerat, amissa.

XIII. Marcellus, postquam in castra reditum est, concionem adeo sævam atque acerbam apud milites habuit, ut prœlio, per diem totum infeliciter tolerato, tristior iis irati ducis oratio esset. « Diis inmortalibus, ut in tali re, laudes gratesque, inquit, ago; quod victor hostis, cum tanto pavore incidentibus vobis in vallum portasque, non ipsa castra est adgressus : deseruissetis profecto eodem terrore castra, quo omisistis pugnam. Qui pavor hic, qui terror, quæ repente, qui, et cum quibus pugnaretis, oblivio animos cepit? nempe iidem sunt hi hostes, quos vincendo et victos sequendo priorem æstatem absumsistis; quibus dies noctesque fugientibus per hos dies institistis; quos levibus prœliis fatigastis; quos hesterno die nec iter facere, nec castra ponere passi estis. Omitto ea, quibus gloriari potestis : cujus et ipsius pudere ac pœnitere vos oportet, referam; nempe, æquis manibus hesterno die diremistis pugnam. Quid hæc nox, quid hic dies adtulit? vestræ his copiæ inminutæ sunt, an illorum auctæ? Non equidem mihi cum exercitu meo loqui videor, nec cum romanis militibus; corpora tantum atque arma eadem sunt. An, si eosdem animos habuissetis, terga vestra vidisset hostis? signa alicui manipulo aut cohorti abstulisset? Adhuc

XIII. De retour dans son camp, Marcellus fit à ses soldats des reproches si durs et si amers, que la chance funeste de tout un jour de combat malheureux leur parut moins accablante que le discours de leur général irrité. « Je rends grâces aux dieux immortels, dit-il, autant que je puis le faire après un tel échec, de ce que l'ennemi victorieux, au moment où vous vous précipitiez avec tant de frayeur dans les retranchemens, n'ait point attaqué le camp même : vous l'eussiez sans doute abandonné, par suite de la terreur qui vous a fait quitter le champ de bataille. Mais la cause de cet effroi, de cette épouvante? le motif qui vous a fait oublier qui vous êtes, et quels ennemis vous combattiez? Ce sont toujours ceux que vous avez vaincus et poursuivis pendant toute la dernière campagne; ceux que tout récemment vous avez, jour et nuit, harcelés dans leur fuite; ceux que vous avez fatigués par des escarmouches; ceux que vous avez empêchés hier de continuer leur marche, de fortifier leur camp. Mais ne parlons pas de titres de gloire qui ne vous appartiennent plus; je ne veux vous rappeler que ce qui peut vous couvrir de repentir et de honte : hier vous êtes sortis du combat avec un égal avantage. Une nuit, un jour, ont-ils pu changer quelque chose à votre situation? ont-ils diminué votre nombre, augmenté celui des Carthaginois? Non, je ne puis croire que je parle à mon armée, à des soldats romains. J'aperçois seulement les mêmes hommes, les mêmes armes; mais si vous aviez eu le même courage, des Africains vous auraient-ils vus tourner le dos? auraient-ils enlevé

cæsis romanis legionibus gloriabatur; vos illi hodierno die primum fugati exercitus dedistis decus. » Clamor inde ortus, ut veniam ejus diei daret; ubi vellet, deinde experiretur militum suorum animos. « Ego vero experiar, inquit, milites : et vos crastino die in aciem educam, ut victores potius, quam victi, veniam impetretis, quam petitis. » Cohortibus, quæ signa amiserant, hordeum dari jussit; centurionesque manipulorum, quorum signa amissa fuerant, destrictis gladiis discinctos destituit; et, ut, postero die, omnes, equites, pedites, armati adessent, edixit. Ita concio dimissa fatentium, jure ac merito sese increpitos; neque, illo die, virum quemquam in acie romana fuisse, præter unum ducem, cui aut morte satisfaciendum, aut egregia victoria esset. Postero die, ornati armatique ad edictum aderant. Imperator eos conlaudat, pronunciatque, « a quibus orta pridie fuga esset, cohortesque, quæ signa amisissent, se in primam aciem inducturum : edicere jam sese, omnibus pugnandum ac vincendum esse; et adnitendum singulis universisque, ne prius hesternæ fugæ, quam hodiernæ victoriæ, fama Romam perveniat. » Inde cibo corpora firmare jussi, ut, si longior pugna esset, viribus subficerent. Ubi omnia dicta factaque sunt, quibus excitarentur animi militum, in aciem procedunt.

les enseignes d'un manipule, ou d'une cohorte? Jusqu'à présent l'ennemi se glorifiait d'avoir taillé en pièces des légions romaines; aujourd'hui, pour la première fois, il a fait fuir une armée entière, et c'est à vous qu'il doit cet honneur. » Ces paroles furent accueillies d'un cri unanime qui demandait grâce pour ce jour-là; quand le général le voudrait, il pourrait dans la suite mettre à l'épreuve le courage de ses soldats. « Eh bien! oui, reprit Marcellus, dès demain je vous mets à l'épreuve, dès demain je vous mène au combat, pour que vous obteniez vainqueurs un pardon que vous ne méritez pas vaincus. » Il fait donner du pain d'orge aux cohortes qui avaient perdu leurs étendards, prescrit aux centurions des manipules qui avaient laissé perdre leurs drapeaux de rester sans ceinturon et l'épée nue à la main, et commande à tous, cavaliers et fantassins, de se trouver, le lendemain, sous les armes. Alors il les congédie, et tous avouaient qu'ils avaient mérité ces reproches; dans cette occasion, il n'y avait eu véritablement d'homme, de Romain, que leur chef; il fallait, pour lui donner satisfaction, vaincre ou mourir avec gloire. Le lendemain, suivant l'ordre de Marcellus, l'armée paraît sous les armes et en bonne tenue. Le général applaudit à son zèle, et annonce « que ceux qui, la veille, ont donné l'exemple de la fuite, et les cohortes qui ont perdu leurs enseignes, vont être placés en première ligne; il leur déclare à tous qu'il faut combattre et vaincre, et que chacun doit redoubler d'efforts pour que la nouvelle de leur victoire précède à Rome celle de leur défaite. » Ensuite il leur ordonne de prendre de la nourriture, afin d'avoir plus de vigueur pour souffrir la fatigue, si la lutte se prolonge. Après avoir dit et fait tout

XIV. Quod ubi Annibali nunciatum est : « Cum eo - - - - - nimirum, inquit, hoste res est, qui nec bonam, nec malam ferre fortunam potest. Seu vicit, ferociter instat victis; seu victus est, instaurat cum victoribus certamen. » Signa inde canere jussit, copias educit. Pugnatum utrimque aliquanto, quam pridie, acrius est : Pœnis ad obtinendum hesternum decus adnitentibus, Romanis ad demendam ignominiam. Sinistra ala ab Romanis et cohortes, quæ amiserant signa, in prima acie pugnabant, et legio vicesima ab dextro cornu instructa. L. Cornelius Lentulus et C. Claudius Nero legati cornibus præerant, Marcellus mediam aciem, hortator testisque præsens, firmabat. Ab Annibale Hispani primam obtinebant frontem, et id roboris in omni exercitu erat. Quum anceps diu pugna esset, Annibal elephantos in primam aciem induci jussit, si quem injicere ea res tumultum ac pavorem posset. Et primo turbarunt signa ordinesque, et partim occulcatis, partim dissipatis terrore, qui circa erant, nudaverant una parte aciem; latiusque fuga manasset, ni C. Decimius Flavus, tribunus militum, signo adrepto primi hastati, manipulum ejus signi se sequi jussisset; duxit, ubi maxime tumultum conglobatæ beluæ faciebant, pilaque in eas conjici jussit. Hæsere omnia tela haud difficili ex propinquo in tanta corpora ictu;

ce qui pouvait exciter l'ardeur de ses troupes, il les mène au combat.

XIV. Annibal, à cette vue, s'écria : « Je n'en puis douter, nous avons affaire à un ennemi qui ne sait supporter ni la bonne, ni la mauvaise fortune. Victorieux, il poursuit fièrement sa victoire; vaincu, il revient défier son vainqueur. » Ensuite, il fait sonner la charge, et marche à la rencontre des Romains. Le combat fut plus opiniâtre que la veille; les Carthaginois s'efforçaient de soutenir la gloire qu'ils avaient obtenue, les Romains brûlaient d'effacer l'opprobre de leur défaite. La première ligne des deux ailes était composée des cohortes qui avaient perdu leurs étendards, et de la vingtième légion. Les lieutenans L. Cornelius Lentulus et C. Claudius Néron les commandaient : Marcellus se tenait au centre, pour animer les siens de la voix et par sa présence. Annibal avait placé au premier rang les Espagnols, qui formaient l'élite de ses guerriers. Voyant le combat long-temps douteux, il fit avancer les éléphans à la tête de son armée, dans l'espoir que leur apparition pourrait causer du trouble et de l'épouvante. En effet, ils jetèrent d'abord de la confusion dans les premiers rangs; foulant aux pieds les soldats qu'ils rencontraient, les dispersant çà et là, ils mirent à découvert un des flancs de l'ennemi; la déroute allait être complète, sans le tribun C. Decimius Flavus, qui saisit le drapeau du premier manipule des hastats, entraîne cette compagnie sur ses pas, la mène où les éléphans en troupe serrée causaient le plus de tumulte, et lui ordonne de lancer sur eux des javelots. A cette distance les coups devaient porter sur des masses énormes et pressées les unes contre les autres. Cependant tous ne furent pas blessés; mais

et tam conferta turba; sed ut non omnes vulnerati sunt, ita, in quorum tergis infixa stetere pila (ut est genus anceps), in fugam versi etiam integros avertere. Tum jam non unus manipulus, sed pro se quisque miles, qui modo adsequi agmen fugientium elephantorum poterat, pila conjicere; eo magis ruere in suos belluæ, tantoque majorem stragem edere, quam inter hostes ediderant, quanto acrius pavor consternatam agit, quam insidentis magistri imperio regitur. In perturbatam transcursu belluarum aciem signa inferunt romani pedites, et haud magno certamine dissipatos trepidantesque avertunt. Tum in fugientes equitatum inmittit Marcellus, nec ante finis sequendi est factus, quam in castra paventes compulsi sunt. Nam super alia, quæ terrorem trepidationemque facerent, elephanti quoque duo in ipsa porta conruerant, coactique erant milites per fossam vallumque ruere in castra; ibi maxima hostium cædes facta; cæsa ad octo millia hominum, quinque elephanti. Nec Romanis incruenta victoria fuit: mille ferme et septingenti de duabus legionibus, et sociorum supra mille et trecentos occisi; vulnerati permulti civium sociorumque. Annibal nocte proxima castra movit. Cupientem insequi Marcellum prohibuit multitudo sauciorum.

XV. Speculatores, qui prosequerentur agmen, missi, postero die, retulerunt, Bruttios Annibalem petere. Iis-

ceux que les javelots avaient atteints prirent la fuite, et aussi redoutables aux amis qu'aux ennemis, entraînèrent ceux même qui n'avaient point reçu de blessures. Alors ce ne fut pas seulement une compagnie, mais chaque soldat qui à l'envi cribla de traits tous les éléphans qu'il put joindre. Ces animaux, devenus plus furieux, se précipitent sur les Carthaginois, et font plus de mal dans leurs rangs qu'ils n'en avaient fait chez les Romains; car les éléphans, d'ailleurs dociles à la voix de leur maître, ne connaissent plus de frein une fois qu'ils sont effrayés. L'infanterie romaine a vu le corps de bataille des ennemis rompu par les éléphans qui se jetaient au travers; elle charge les Africains déjà en désordre, et sans beaucoup de peine les dissipe et les met en fuite. Alors Marcellus envoie contre eux sa cavalerie qui les poursuit jusqu'aux portes de leur camp, où ils rentrent pleins d'effroi. Pour surcroît de terreur et d'alarme, deux éléphans tombèrent en travers de la porte, et les combattans furent contraints de se précipiter dans les fossés et de franchir les palissades. Là se fit le plus grand carnage; il y périt environ huit mille soldats et cinq éléphans. La victoire coûta aussi du sang aux Romains; les deux légions perdirent à peu près dix-sept cents hommes, et les alliés plus de treize cents; il y eut beaucoup de blessés parmi ces derniers et les citoyens. Annibal décampa la nuit suivante. Marcellus voulait se mettre à sa poursuite; mais le grand nombre de ses blessés ne le lui permit pas.

XV. Les éclaireurs envoyés pour reconnaître la marche des ennemis, annoncèrent, le lendemain, qu'Anni-

dem fere diebus, et ad Q. Fulvium consulem Hirpini, et Lucani, et Volscentes, traditis præsidiis Annibalis, quæ in urbibus habebant, dediderunt sese, clementerque a consule, cum verborum tantum castigatione ob errorem præteritum, accepti sunt; et Bruttiis similis spes veniæ facta est, quum ab iis Vibius et Pactius fratres, longe nobilissimi gentis ejus, eamdem, quæ data Lucanis erat, conditionem deditionis petentes venissent. Q. Fabius consul oppidum in Sallentinis Manduriam vi cepit; ibi ad quatuor millia hominum capta, et ceteræ prædæ aliquantum. Inde Tarentum profectus, in ipsis faucibus portus posuit castra; naves, quas Livius tutandis commeatibus habuerat, partim machinationibus onerat adparatuque mœnium obpugnandorum, partim tormentis et saxis omnique missilium telorum genere instruit, onerarias quoque, non eas solum, quæ remis agerentur; ut alii machinas scalasque ad muros ferrent, alii procul ex navibus vulnerarent mœnium propugnatores. Eæ naves, ab aperto mari ut urbem adgrederentur, instructæ paratæque sunt. Et erat liberum mare, classe punica, quum Philippus obpugnare Ætolos pararet, Corcyram transmissa. In Bruttiis interim Caulonis obpugnatores, sub adventum Annibalis, ne obprimerentur, in tumulum, a præsenti inpetu tutum, se recepere. Fabium, Tarentum obsidentem, leve dictu momentum ad rem ingen-

bal se portait vers le Bruttium. Dans le même temps, le consul Q. Fulvius reçut la soumission des Hirpiniens, des Lucaniens et des Volcentes, qui lui livrèrent leurs garnisons carthaginoises. Fulvius les traita avec bonté, et leur fit seulement quelques reproches de leur ancienne faute. On permit aux Bruttiens d'espérer la même indulgence, lorsqu'ils eurent député Vibius et Pactius, deux frères les plus illustres du pays, pour offrir de se rendre aux mêmes conditions que les Lucaniens. Q. Fabius, de son côté, prit de force Mandurie, dans le pays des Sallentins. Quatre mille hommes furent faits prisonniers, et il y eut un butin assez considérable. De là, Fabius se dirigea vers Tarente, et vint camper à l'entrée même du port. Il chargea les vaisseaux, dont Livius s'était servi pour assurer ses convois, en partie des machines nécessaires pour battre les murs en brèche, en partie d'arbalètes, de pierres et d'armes qu'on lance de loin; il fit le même usage de tous les bâtimens de transport, et non pas seulement de ceux qu'on faisait avancer à force de rames; les uns furent destinés à porter les machines et les échelles jusqu'au pied des murailles, les autres à faire pleuvoir une grêle de traits sur les assiégés. Ces navires devaient partir de la pleine mer, pour venir attaquer la ville; et la mer était libre pour les Romains, depuis que la flotte carthaginoise était passée à Corcyre, afin d'y seconder l'entreprise de Philippe sur l'Étolie. Cependant ceux qui assiégeaient Caulonia dans le Bruttium, dans la crainte d'être surpris par Annibal, se retirèrent, à son arrivée, sur une éminence, où ils n'eurent pas d'attaque à redouter pour le moment. Tandis que Fabius assiégeait Tarente, un incident de peu d'importance amena pour lui le plus

tem potiundam adjuvit. Præsidium Bruttiorum datum ab Annibale Tarentini habebant : ejus præsidii præfectus deperibat amore mulierculæ, cujus frater in exercitu Fabii consulis erat. Is, certior litteris sororis factus de nova consuetudine advenæ locupletis, atque inter populares tam honorati, spem nactus per sororem quolibet inpelli amantem posse, quid speraret, ad consulem detulit : quæ quum haud vana cogitatio visa esset, pro perfuga jussus Tarentum transire, ac per sororem præfecto conciliatus, primo occulte animum ejus tentando, dein, satis explorata levitate, blanditiis muliebribus perpulit eum ad proditionem custodiæ loci, cui præpositus erat. Ubi et ratio agendæ rei, et tempus convenit, miles, nocte per intervalla stationum clam ex urbe emissus, ea, quæ acta erant, quæque ut agerentur, convenerat, ad consulem refert. Fabius vigilia prima, dato signo iis, qui in arce erant, quique custodiam portus habebant, ipse circuito portu ab regione urbis in orientem versa occultus consedit. Canere inde tubæ simul ab arce, simul a portu et ab navibus, quæ ab aperto mari adpulsæ erant; clamorque undique cum ingenti tumultu, unde minimum periculi erat, de industria ortus. Consul interim silentio continebat suos. Igitur Democrates, qui præfectus antea classis fuerat, forte illo loco præpositus, postquam quieta omnia circa

grand, le plus heureux résultat. Annibal avait renforcé d'un corps de Bruttiens la garnison de cette ville : le commandant était vivement épris d'une femme dont le frère servait dans l'armée du consul Fabius. Le frère, informé par sa sœur de ses liaisons avec cet officier, homme riche, et très-considéré parmi ses compatriotes, conçut l'espoir de l'amener, par le moyen de sa maîtresse, à faire ce qu'on lui demanderait; il communiqua son idée au consul, qui ne la trouva pas sans fondement. Il eut ordre de passer à Tarente comme transfuge, et de s'insinuer, par l'entremise de sa sœur, dans l'esprit du commandant. D'abord il sonde adroitement les dispositions du chef, et s'assure de la légèreté de son caractère; puis, à l'aide des caresses de femme, il le détermine à livrer aux Romains le poste dont la garde lui était confiée. Après avoir fixé avec lui le temps et les moyens d'exécution, il s'échappe secrètement une nuit à traver les postes ennemis, revient trouver le consul, et lui rend compte de ce qu'il a fait, et des mesures concertées. Fabius, à la première veille, donne le signal aux Romains qui défendaient la citadelle, et qui avaient la garde du port, fait lui-même un grand circuit, et va, sans être aperçu, prendre position vis-à-vis de la partie de la ville tournée vers l'orient. Alors les trompettes sonnent toutes à la fois, de la citadelle, du port et des vaisseaux qui venaient de la haute mer; des cris furieux, un fracas extraordinaire, semblent à dessein menacer les points qui n'ont à craindre aucun péril. Cependant le consul faisait garder à ses soldats un profond silence. Aussi Démocrate, qui avait autrefois commandé la flotte, et qui avait alors la défense de ce quartier, voyant que tout était calme autour de lui, et que les autres parties

se vidit, alias partes eo tumultu personare, ut captæ urbis interdum excitaretur clamor, veritus ne, inter cunctationem suam, consul aliquam vim faceret, signaque inferret, præsidium ad arcem, unde maxime terribilis accidebat sonus, traducit. Fabius, quum et ex temporis spatio et ex silentio ipso (quod ubi paullo ante strepebant excitantes vocantesque ad arma, inde nulla accidebat vox) deductas custodias sensisset, ferri scalas ad eam partem muri, qua Bruttiorum cohortem præsidium agitare proditionis conciliator nunciaverat, jubet. Ea primum est captus murus, adjuvantibus recipientibusque Bruttiis, et transcensum in urbem est; inde et proxima refracta porta, ut frequenti agmine signa inferrentur. Tum, clamore sublato, sub ortum ferme lucis, nullo obvio armato, in forum perveniunt; omnesque undique, qui ad arcem portumque pugnabant, in se converterunt.

XVI. Prœlium in aditu fori majore inpetu, quam perseverantia, commissum est; non animo, non armis, non arte belli, non vigore aut viribus corporis, par Romano Tarentinus erat. Igitur, pilis tantum conjectis, prius pene, quam consererent manus, terga dederunt, dilapsique per nota urbis itinera in suas amicorumque domos. Duo ex ducibus Nico et Democrates fortiter pugnantes cecidere. Philemenus, qui proditionis ad Annibalem auctor fuerat, quum citato equo ex prœlio avectus

retentissaient de tumulte et de clameurs, comme si déjà la ville eût été prise, craignit que Fabius ne mît ses délais à profit, pour faire avancer ses troupes et forcer quelque point; il marcha donc, avec toute sa division, vers la citadelle d'où partaient les cris les plus menaçans. Au temps qui s'était écoulé, au silence qui avait remplacé le bruit que faisaient les soldats en s'animant et en criant aux armes, Fabius s'aperçut bien que le poste était dégarni; il fit porter les échelles vers la partie du mur où le soldat, qui avait ménagé ces intelligences, lui avait appris que se tenait la cohorte des Bruttiens. Ce fut par là d'abord qu'on gagna les remparts, avec le secours des Bruttiens qui ouvrirent une première porte; puis on passa dans la ville, une seconde porte fut enfoncée, ce qui permit aux Romains d'entrer en plus grand nombre. Poussant alors des cris, ils arrivent, à la pointe du jour, sans rencontrer d'obstacles, jusqu'au forum; là ils attirèrent de leur côté tous ceux qui combattaient près du port et de la citadelle.

XVI. L'action s'engagea vers l'entrée du forum avec plus d'impétuosité que de persévérance; les Romains avaient sur les Tarentins l'avantage de la valeur, des armes, de l'art militaire, de la vigueur et de la force. Les traits une fois lancés, presque avant d'en venir aux mains, les assiégés tournèrent le dos, et, se dispersant dans la ville, gagnèrent par des détours connus leurs demeures ou celles de leurs amis. Deux de leurs chefs, Nicon et Démocrate, périrent en combattant avec vaillance. Philémène, auteur de la défection, fut emporté par son cheval hors de la mêlée; peu de temps après,

esset, vagus paullo post equus errans per urbem cognitus; corpus nusquam inventum est: creditum vulgo est, in puteum apertum ex equo præcipitasse. Carthalonem autem, præfectum præsidii punici, cum commemoratione paterni hospitii, positis armis, venientem ad consulem, miles obvius obtruncat. Alii alios passim sine discrimine armatos, inermes, cædunt, Carthaginienses Tarentinosque pariter. Bruttii quoque multi interfecti, seu per errorem, seu vetere in eos insito odio, seu ad proditionis famam (ut vi potius atque armis captum Tarentum videretur) exstinguendam. Tum ab cæde ad diripiendam urbem discursum; millia triginta servilium capitum dicuntur capti: argenti vis ingens facti signatique: auri octoginta tria millia pondo: signa tabulæque, prope ut Syracusarum ornamenta æquaverint. Sed majore animo generis ejus præda abstinuit Fabius, quam Marcellus; qui interroganti scribæ, quid fieri signis vellet (ingentis magnitudinis dii sunt, suo quisque habitu in modum pugnantium formati), « deos iratos Tarentinis relinqui » jussit. Murus inde, qui urbem ab arce dirimebat, dirutus est ac disjectus. Dum hæc Tarenti aguntur, Annibal iis, qui Cauloniam obsidebant, in deditionem acceptis, audita obpugnatione Tarenti, dies noctesque cursim agmine acto, quum festinans ad opem ferendam, captam urbem audisset; « Et Ro-

on rencontra le cheval errant par la ville sans son cavalier, dont le corps ne se retrouva nulle part. On crut qu'il était tombé de sa monture dans un puits ouvert sur son chemin. Carthalon, commandant la garnison carthaginoise, s'avançait sans armes vers le consul, pour lui rappeler l'hospitalité qui l'avait uni à son père; un soldat le rencontre et le tue. Ensuite on égorgea çà et là sans distinction, hommes armés ou désarmés, Carthaginois ou Tarentins. Il y eut aussi beaucoup de Bruttiens massacrés, soit méprise, soit haine invétérée, ou pour étouffer toute idée de trahison, et faire croire qu'on ne devait la prise de Tarente qu'à la force des armes. Enfin, le meurtre fit place au pillage. Trente mille esclaves, dit-on, furent faits prisonniers; on trouva une énorme quantité d'argent ciselé et en monnaie; quatre-vingt-trois mille livres d'or; presque autant de statues et de tableaux qu'à Syracuse. Mais, plus austère que Marcellus, Fabius dédaigna ce genre de butin : le greffier lui demandait ce qu'il voulait qu'on fît des statues colossales qui représentaient des dieux avec différens attributs, et tous en attitude de combattans : « Laissons, dit-il, aux Tarentins leurs dieux irrités. » Le mur, qui séparait la ville de la citadelle, fut ensuite détruit et renversé. Cependant Annibal avait reçu la soumission de ceux qui assiégeaient Caulonia. A la nouvelle du danger qui menaçait Tarente, il fait jour et nuit une marche forcée pour voler à son secours; mais il apprend que la ville est prise : « Les Romains, dit-il, ont aussi leur Annibal; la ruse nous avait rendus maîtres de Tarente, la ruse nous l'a fait perdre. » Toutefois, pour que sa retraite n'eût pas l'air d'une fuite, il campa à l'endroit où il avait fait halte, à cinq milles environ de Tarente, resta

mani, inquit, suum Annibalem habent; eadem, qua ceperamus, arte Tarentum amisimus. » Ne tamen fugientis modo convertisse agmen videretur, quo constituerat loco, quinque millia ferme ab urbe posuit castra; ibi paucos moratus dies, Metapontum sese recepit : inde duos Metapontinos cum litteris principum ejus civitatis ad Fabium Tarentum mittit, fidem ab consule accepturos, inpunita iis priora fore, si Metapontum ei cum præsidio punico prodidissent. Fabius, vera, quæ adferrent, esse ratus, diem, qua accessurus esset Metapontum, constituit; litterasque ad principes dedit, quæ ad Annibalem delatæ sunt. Enimvero lætus successu fraudis, si ne Fabius quidem dolo invictus fuisset, haud procul Metaponto insidias ponit. Fabio auspicanti prius, quam egrederetur ab Tarento, aves semel atque iterum non addixerunt; hostia quoque cæsa, consulenti deos aruspex, cavendum a fraude hostili et ab insidiis, prædixit. Metapontini, postquam ad constitutam non venerat diem, remissi, ut cunctantem hortarentur, repente comprehensi, metu gravioris quæstionis, detegunt insidias.

XVII. Æstatis ejus principio, qua hæc agebantur, P. Scipio in Hispania, quum hiemem totam reconciliandis Barbarorum animis, partim donis, partim remissione obsidum captivorumque, absumsisset, Edesco ad eum, clarus inter duces hispanos, venit. Erant conjux liberi-

peu de jours près de la ville, et se rendit à Métapont. De là il envoya deux habitans à Fabius, encore à Tarente, avec des lettres supposées des principaux citoyens qui s'engageaient, si on leur promettait amnistie entière pour le passé, à livrer au consul la ville et la garnison carthaginoise. Fabius, qui ne soupçonnait aucun subterfuge, prit jour pour s'approcher de Métapont, et remit aux ambassadeurs, pour les premiers de la ville, des lettres qui furent portées à Annibal. L'Africain, ravi du succès de sa ruse, qui avait pu tromper Fabius lui-même, dispose une embuscade près de Métapont. Fabius consulta les auspices avant de sortir de Tarente, et deux fois le vol des oiseaux fut contraire; il fit immoler une victime pour connaître la volonté des dieux, et l'aruspice déclara qu'il fallait se tenir en garde contre la fraude, contre les pièges de l'ennemi. Comme le consul n'avait point paru au jour fixé, les émissaires revinrent pour hâter son départ; mais ils furent aussitôt arrêtés, et la crainte de la torture leur fit avouer toute la trame.

XVII. P. Scipion avait employé tout l'hiver précédent à regagner les Espagnols, tantôt par des présens, tantôt par le renvoi des ôtages et des prisonniers. A l'entrée de la campagne où se passaient les évènemens dont j'ai parlé, Édescon, un des chefs espagnols les plus distingués, vint le trouver. Sa femme et ses enfans étaient au pouvoir des Romains : mais, outre cet intérêt, la

que ejus apud Romanos; sed, præter eam caussam, etiam velut fortuita inclinatio animorum, quæ Hispaniam omnem averterat ad romanum a punico imperio, traxit eum. Eadem caussa Indibili Mandonïoque fuit, haud dubie omnis Hispaniæ principibus, cum omni popularium manu, relicto Asdrubale, secedendi in inminentes castris ejus tumulos, unde per continentia juga tutus receptus ad Romanos esset. Asdrubal, quum hostium res tantis augescere incrementis cerneret, suas inminui, ac fore, ut, nisi audendo aliquid moveret, qua cœpissent, fluerent, dimicare quam primum statuit. Scipio avidior etiam certaminis erat, quum a spe, quam successus rerum augebat, tum quod prius, quam jungerentur hostium exercitus, cum uno dimicare duce exercituque, quam simul cum universis, malebat. Ceterum, etiam, si cum pluribus pariter dimicandum foret, arte quadam copias auxerat: nam quum videret, nullum esse navium usum, quia vacua omnis Hispaniæ ora classibus punïcis erat, subductis navibus Tarracone, navales socios terrestribus copiis addidit; et armorum adfatim erat captorum Carthagine, et quæ post captam eam fecerat, tanto opificum numero incluso. Cum iis copiis, Scipio, veris principio, ab Tarracone egressus (jam enim et Lælius redierat ab Roma, sine quo nihil majoris rei motum volebat), ducere ad hostem pergit. Per omnia pa-

pente générale des esprits à préférer la domination de Rome à celle de Carthage, l'entraîna comme les autres. Le même motif porta Mandonius et Indibilis, alors les princes les plus puissans de l'Espagne, à quitter Asdrubal, eux et tous leurs sujets, pour se retirer sur les hauteurs qui dominaient son camp, et d'où ils pouvaient, par une chaîne de montagnes, gagner sans péril les retranchemens des Romains. Asdrubal, qui voyait les forces de l'ennemi s'augmenter de jour en jour à mesure que les siennes s'affaiblissaient, pensa qu'une tentative hardie pouvait seule en arrêter l'anéantissement total, et résolut de livrer bataille au plus tôt. Scipion le désirait avec plus d'impatience encore, parce que ses premiers succès semblaient lui en promettre de nouveaux, et qu'il aimait mieux, avant la jonction des trois armées ennemies, combattre un seul chef et ses troupes, que d'avoir à résister à tous à la fois. Au reste, lors même qu'il lui eût fallu tenir tête à plusieurs adversaires, il avait eu l'art d'augmenter ses forces. Sa flotte lui était devenue inutile, depuis que les Carthaginois avaient laissé libres toutes les côtes d'Espagne; il mit donc ses vaisseaux en sûreté dans le port de Tarragone, et joignit ses troupes navales à son armée de terre. Pour des armes, il avait en abondance et celles des prisonniers faits à Carthagène, et celles qu'il devait au travail de tant d'ouvriers enfermés dans les ateliers de cette ville. Avec ces forces, Scipion, au commencement du printemps, sortit de Tarragone, et marcha contre les ennemis, secondé de Lélius, déjà revenu de Rome, et sans lequel il ne voulait commencer aucune entreprise importante. Il ne trouva partout que des amis et des alliés, qui venaient à sa rencontre sur les confins de leur terri-

cata eunti, ut cujusque populi fines transiret, prosequentibus excipientibusque sociis, Indibilis et Mandonius cum suis copiis obcurrerunt. Indibilis pro utroque locutus, haudquaquam ut Barbarus stolide incauteque, sed potius cum verecunda gravitate; propiorque excusanti transitionem ut necessariam, quam glorianti eam velut primam occasionem raptam. « Scire enim se, transfugæ nomen exsecrabile veteribus sociis, novis suspectum esse; neque eum se reprehendere morem hominum, si tamen anceps odium caussa, non nomen, faciat. » Merita inde sua in duces carthaginienses commemoravit, avaritiam contra eorum, superbiamque, et omnis generis injurias in se atque populares. « Itaque corpus dumtaxat suum ad id tempus apud eos fuisse : animum jam pridem ibi esse, ubi jus ac fas crederent coli; ad deos quoque confugere supplices, qui nequeant hominum vim atque injurias pati. Se id Scipionem orare, ut transitio sibi nec fraudi apud eum, nec honori sit; quales ex hac die experiundo cognorit, perinde operæ eorum pretium faceret. » Ita prorsus respondet facturum Romanus, nec pro transfugis habiturum, qui non duxerint societatem ratam, ubi nec divini quidquam, nec humani sanctum esset. Productæ deinde in conspectum iis conjuges liberique lacrymantibus gaudio redduntur, atque, eo die, in hospitium abducti. Postero die, fœdere accepta fides, dimissique ad

toire, et lui faisaient cortège dans sa marche. Ce fut alors qu'Indibilis et Mandonius vinrent le joindre avec leurs troupes. Indibilis porta la parole au nom de tous les deux, non pas avec la rudesse et la grossière inhabileté d'un Barbare, mais avec une dignité modeste, et chercha plutôt à excuser sa démarche par la nécessité, qu'à la faire valoir comme un service, bien qu'il eût saisi la première occasion qui s'était offerte. « Il savait, disait-il, qu'un transfuge est odieux à ses anciens amis, suspect aux nouveaux. Il ne pouvait blâmer cette opinion, pourvu que la haine des deux partis s'attachât moins au mot qu'à la chose. » Il exposa ensuite les services qu'il avait rendus aux généraux carthaginois, et en récompense leur avarice, leur orgueil, et les outrages de toute sorte qu'ils avaient prodigués et à ces princes et à leurs sujets. « Aussi il y avait long-temps que son frère et lui n'avaient plus que leurs personnes auprès des Carthaginois; mais leurs cœurs étaient tout entiers, là où ils voyaient qu'on respectait la justice et les lois. Ils adressaient aussi leurs humbles prières aux dieux ennemis de la violence et de la tyrannie des hommes. Ils demandaient surtout une grâce à Scipion, c'était de ne leur faire ni un crime, ni un mérite de leur démarche, mais d'apprécier leurs sentimens par les épreuves auxquelles il pouvait les mettre, dès ce jour. » Scipion répondit que telles étaient ses intentions, et qu'il ne regarderait point comme des transfuges ceux qui n'avaient pu voir une alliance réelle là où l'on ne craignait ni les dieux, ni les hommes. Alors on fit paraître en leur présence leurs femmes et leurs enfans, qu'ils reçurent en pleurant de joie; et, ce jour-là, Scipion leur donna l'hospitalité. Le lendemain, on conclut avec eux un traité, et on les

copias adducendas. Iisdem deinde castris tendebant, donec ducibus iis ad hostem perventum est.

XVIII. Proximus Carthaginiensium exercitus Asdrubalis prope urbem Bæculam erat; pro castris equitum stationes habebat. In eas velites antesignanique, et qui primi agminis erant, advenientes ex itinere, priusquam castris locum caperent, adeo contemtim inpetum fecerunt, ut facile adpareret, quid utrique parti animorum esset. In castra trepida fuga compulsi equites sunt, signaque romana portis prope ipsis inlata. Atque illo quidem die, irritatis tantum ad certamen animis, castra Romani posuerunt. Nocte Asdrubal in tumulum copias recipit, plano campo in summo patentem : fluvius ab tergo; ante circaque velut ripa præceps oram ejus omnem cingebat. Suberat et altera inferior submissa fastigio planities; eam quoque altera crepido haud facilior in adscensum ambibat. In hunc inferiorem campum, postero die, Asdrubal, postquam stantem pro castris hostium aciem vidit, equites Numidas, leviumque armorum Baleares, et Afros dimisit. Scipio, circumvectus ordines signaque, ostendebat, « hostem prædamnata spe æquo dimicandi campo, captantem tumulos, loci fiducia, non virtutis armorumque : stare in conspectu : sed altiora mœnia habuisse Carthaginem, quæ transcendisset miles romanus. Nec tumulos, nec arcem, ne mare quidem

congédia pour qu'ils revinssent avec des troupes. Depuis ce moment, ils campèrent avec les Romains, et leur servirent de guides pour arriver jusqu'à l'ennemi.

XVIII. L'armée carthaginoise la plus voisine, celle d'Asdrubal, se trouvait près de la ville de Bécula; devant ses lignes, elle avait des piquets de cavalerie. Les vélites, les éclaireurs et le reste de l'avant-garde de Scipion, à leur arrivée, et avant même d'avoir choisi une place pour le campement, les chargèrent avec tant de dédain, qu'on put dès-lors augurer des dispositions des deux partis. Les cavaliers repoussés rentrèrent en désordre dans leur camp, où les enseignes romaines furent sur le point de pénétrer. Les Romains, dont cette escarmouche n'avait fait qu'exciter l'ardeur, passèrent le reste du jour à se retrancher. Pendant la nuit, Asdrubal retira ses troupes sur une hauteur dont le sommet présentait une plaine assez étendue. Un fleuve couvrait ses derrières; par devant et sur ses flancs régnait un escarpement rapide qui en embrassait tout le contour. De la première élévation une pente plus douce conduisait à une autre plaine dont les bords n'étaient pas d'un accès plus facile. Ce fut là que, le lendemain, Asdrubal, à la vue des Romains rangés en bataille devant leur camp, fit descendre la cavalerie numide, les Africains et les Baléares armés à la légère. Scipion parcourt à cheval les rangs de son armée, et leur montre « l'ennemi qui d'avance, sans espoir de résister en rase campagne, cherchait les hauteurs, pour trouver dans l'avantage de sa position la sûreté qu'il ne pouvait tenir ni de ses armes ni de sa valeur : mais Carthagène avait eu des remparts bien plus élevés, qu'avait cependant franchis le soldat romain. Ni coteaux, ni citadelle, ni la mer elle-

armis obstitisse suis : ad id fore altitudines, quas cepissent hostes, ut per præcipitia et prærupta salientes fugerent; eam quoque se illis fugam clausurum. » Cohortesque duas, alteram tenere fauces vallis, per quam deferretur amnis, jubet; alteram, viam insidere, quæ ab urbe per tumuli obliqua in agros ferret; ipse expeditos, qui pridie stationes hostium pepulerant, ad levem armaturam, infimo stantem supercilio, ducit. Per aspreta primo, nihil aliud quam via inpediti, iere; deinde, ut sub ictum venerunt, telorum primo omnis generis vis ingens effusa est in eos; ipsi contra, saxa, quæ locus strata passim, omnia ferme missilia, præbet, ingerere, non milites solum, sed etiam turba calonum inmixta armatis. Ceterum, quamquam adscensus difficilis erat, et prope obruebantur telis saxisque, adsuetudine tamen succedendi muros, et pertinacia animi, subierunt primi. Qui, simul cepere aliquid æqui loci, ubi firmo consisterent gradu, levem et concursatorem hostem, atque intervallo tutum, quum procul missilibus pugna eluditur, instabilem eumdem ad cominus conserendas manus, expulerunt loco, et cum cæde magna in aciem altiori superstantem tumulo inpegere. Inde Scipio, jussis adversus mediam evadere aciem victoribus, ceteras copias cum Lælio dividit; atque eum parte dextra tumuli circumire, donec mollioris adscensus viam inveniret, jubet : ipse ab

même, n'avaient pu l'arrêter. En se réfugiant sur une éminence, les ennemis n'obtiendraient d'autre résultat que d'opposer à leur fuite des escarpemens et des précipices; mais il saurait leur ôter jusqu'à cette ressource. » Alors il détache deux cohortes, dont l'une reçoit l'ordre de garder la gorge du vallon où coulait la rivière; l'autre, de s'emparer de la route qui conduisait de la ville dans la campagne par les sentiers obliques du coteau : pour lui, à la tête des troupes légères qui, la veille, avaient repoussé les postes avancés des Carthaginois, il marche contre les Numides et les Baléares qui occupaient le second plateau. Le seul obstacle qu'ils rencontrèrent fut d'abord l'âpreté du chemin; ensuite, lorsqu'ils furent à portée, une grêle de traits tomba sur eux de toutes parts; les soldats romains, auxquels se mêlent les valets de l'armée, répondent en lançant les cailloux dont le sol était couvert. Malgré la rapidité de la pente, malgré les traits et les pierres dont on les accablait, l'habitude de monter à l'assaut et leur constance opiniâtre aplanirent tous les obstacles. Dès que les premiers rangs eurent atteint un sol uni, où ils pouvaient combattre de pied ferme, n'ayant plus devant eux que des voltigeurs propres aux escarmouches, et habiles à se défendre de loin à coups de traits, mais incapables de soutenir le choc, dès qu'on en vient aux mains, ils les repoussèrent, en massacrèrent un grand nombre, et les chassèrent vers le gros de l'armée qui occupait la plus haute éminence. Alors Scipion ordonne aux vainqueurs d'aller attaquer le centre, partage avec Lélius le reste de ses troupes, et le charge de tourner le coteau par la droite, jusqu'à ce qu'il ait trouvé une montée plus facile. Pour lui, il prend à gauche, et, après un circuit assez

læva, circuitu haud magno, in transversos hostes incurrit. Inde primo turbata acies est, dum ad circumsonantem undique clamorem flectere cornua et obvertere ordines volunt. Hoc tumultu et Lælius subiit; et, dum pedem referunt, ne ab tergo vulnerarentur, laxata prima acies, locusque ad evadendum et mediis datus est; qui per tam iniquum locum, stantibus integris ordinibus, elephantisque ante signa locatis, numquam evasissent. Quum ab omni parte cædes fieret, Scipio, qui lævo cornu in dextrum incucurrerat, maxime in nuda hostium latera pugnabat. Et jam ne fugæ quidem patebat locus; nam et stationes utrimque romaniæ dextra lævaque insederant vias, et portam castrorum ducis principumque fuga clauserat; addita trepidatione elephantorum, quos territos æque atque hostes timebant. Cæsa igitur ad octo millia hominum.

XIX. Asdrubal jam ante, quam dimicaret, pecunia rapta, elephantisque præmissis, quam plurimos poterat, de fuga excipiens, præter Tagum flumen ad Pyrenæum tendit. Scipio, castris hostium potitus, quum, præter libera capita, omnem prædam militibus concessisset, in recensendis captivis decem millia peditum, duo millia equitum invenit; ex iis Hispanos sine pretio omnes domum dimisit: Afros vendere quæstorem jussit. Circumfusa inde multitudo Hispanorum, et ante deditorum, et pridie ca-

court, tombe sur les flancs de l'ennemi. Bientôt la confusion se met dans les rangs des Carthaginois, qui, frappés des cris retentissant autour d'eux, se replient et s'ébranlent pour faire face sur tous les points. Lélius arrive au milieu de ce tumulte; et tandis que l'ennemi recule, pour ne pas être frappé par derrière, ce mouvement rétrograde permet à la division du centre de gagner la hauteur, qu'elle n'aurait jamais pu atteindre par un chemin si rude, tant que les Africains eussent gardé leurs rangs, et que les éléphans se fussent tenus devant les enseignes. Déjà le carnage était général, et Scipion, qui d'abord dirigeait l'attaque de gauche, venait de charger le flanc droit qu'il avait trouvé presque entièrement dégarni. L'ennemi n'avait pas même les moyens de fuir : car les issues de droite et de gauche étaient coupées par des détachemens de l'armée romaine; d'ailleurs la fuite d'Asdrubal et des principaux chefs avait fermé la porte du camp; de plus, les éléphans étaient effarouchés, et, dans leur fureur, ils étaient aussi redoutables pour les Carthaginois que pour les Romains. On tua donc environ huit mille hommes à l'ennemi.

XIX. Asdrubal, avant la bataille, avait mis le trésor en sûreté; après sa défaite, il fit prendre les devans aux éléphans, recueillit, autant qu'il lui fut possible, les débris de l'armée, et se dirigea vers les Pyrénées, en côtoyant le Tage. Scipion, maître du camp ennemi, abandonna tout le butin à ses soldats, excepté les personnes de condition libre, dont le nombre s'élevait à dix mille fantassins et à deux mille cavaliers. Il renvoya sans rançon tous les Espagnols, et fit vendre les Africains par son questeur. Alors tous les Espagnols qui s'étaient rendus précédemment, et ceux qui, la veille, avaient été faits

ptorum, regem eum ingenti consensu adpellavit. Tum Scipio, silentio per præconem facto, « sibi maximum nomen imperatoris esse, dixit, quo se milites sui adpellassent : regium nomen alibi magnum, Romæ intolerabile esse. Regalem animum in se esse, si id in hominis ingenio amplissimum ducerent, tacite judicarent; vocis usurpatione abstinerent. » Sensere etiam Barbari magnitudinem animi, cujus miraculo nominis alii mortales stuperent, id ex tam alto fastigio adspernantis. Dona inde regulis principibusque Hispanorum divisa, et ex magna copia captorum equorum trecentos, quos vellet, eligere Indibilem jussit. Quum Afros venderet, jussu imperatoris, quæstor, puerum adultum inter eos forma insigni, quum audisset regii generis esse, ad Scipionem misit; quem quum percunctaretur Scipio, « quis, et cujas, et cur id ætatis in castris fuisset? — Numidam esse, ait, Massivam populares vocare; orbum a patre relictum, apud maternum avum Galam, regem Numidarum, eductum, cum avunculo Masinissa, qui nuper cum equitatu subsidio Carthaginiensibus venisset, in Hispaniam trajecisse. Prohibitum propter ætatem a Masinissa, numquam ante prœlium iniisse. Eo die, quo pugnatum cum Romanis esset, inscio avunculo, clam armis equoque sumto, in aciem exisse : ibi, prolapso equo effusum in præceps, captum ab Romanis esse. » Scipio, quum adservari Numidam

prisonniers, l'entourèrent en foule, et le proclamèrent roi, d'un consentement unanime. Scipion fait faire silence par un héraut, et répond « que le titre le plus glorieux pour lui était celui d'*imperator*, dont ses soldats l'avaient salué; le nom de roi, grand partout ailleurs, était odieux à Rome. Si une âme toute royale leur semblait le type de la véritable magnanimité, ils pouvaient l'estimer tacitement en lui, mais sans prononcer un nom qu'il ne devait pas entendre. » Ces Barbares eux-mêmes sentirent toute la noblesse qu'il y avait à dédaigner, au faîte de la puissance, un titre dont l'éclat éblouit les autres mortels. Scipion distribua ensuite des présens aux princes et aux petits rois de l'Espagne, et laissa à Indibilis le choix de trois cents chevaux dans le grand nombre de ceux que l'on avait pris. Tandis que, sur l'ordre du général, le questeur vendait les Africains, il trouva parmi eux un jeune enfant d'une beauté remarquable, et, apprenant qu'il était de race royale, il l'envoya à Scipion. Le Romain lui demanda « qui il était, quel était son pays, et comment, dans un âge si tendre, il prenait déjà part aux combats? » L'enfant répondit « qu'il était Numide, qu'on l'appelait Massiva. Laissé orphelin par son père, il avait été élevé à la cour de son aïeul maternel, Gala, roi de Numidie, et était passé en Espagne avec son oncle Masinissa, lorsque ce prince était venu à la tête de sa cavalerie au secours des Carthaginois. Jusqu'alors Masinissa l'avait empêché, à cause de son âge, de se trouver à aucune bataille. Mais le jour où l'on avait combattu avec les Romains, à l'insu de son oncle, il s'était procuré des armes, un cheval, et s'était élancé dans la mêlée; son cheval s'était abattu et l'avait renversé à terre; alors il avait été pris par les Romains. »

jussisset, quæ pro tribunali agenda erant, peragit; inde, quum se in prætorium recepisset, vocatum eum interrogat, « velletne ad Masinissam reverti? » Quum, effusis gaudio lacrymis, « cupere vero, » diceret; tum puero annulum aureum, tunicam lato clavo, cum hispano sagulo et aurea fibula, equumque ornatum donat, jussisque prosequi, quoad vellet, equitibus dimisit.

XX. De bello inde consilium habitum, et, auctoribus quibusdam, ut confestim Asdrubalem consequeretur, anceps id ratus, ne Mago atque alter Asdrubal cum eo jungerent copias, præsidio tantum ad insidendum Pyrenæum misso, ipse reliquum æstatis recipiendis in fidem Hispaniæ populis absumsit. Paucis post prœlium factum ad Bæculam diebus, quum Scipio, rediens jam Tarraconem, saltu castulonensi excessisset, Asdrudal, Gisgonis filius, et Mago imperatores ex Ulteriore Hispania ad Asdrubalem venere, serum post male gestam rem auxilium; consilio in cetera exsequenda belli haud parum opportuni. Ibi conferentibus, quid in cujusque provinciæ regione animorum Hispanis esset, unus Asdrubal Gisgonis, ultimam Hispaniæ oram, quæ ad Oceanum et Gades vergit, ignaram adhuc Romanorum esse, eoque Carthaginiensibus satis fidam, censebat. Inter Asdrubalem alterum et Magonem constabat, « beneficiis Scipionis occupatos omnium animos publice privatimque esse; nec

Scipion confie le Numide à un officier, et termine sur son tribunal les affaires qui réclamaient sa présence. De retour dans sa tente, il fait appeler le jeune captif, et lui demande « s'il voudrait retourner auprès de Masinissa? — Oh! oui!» s'écrie l'enfant en pleurant de joie. Alors Scipion lui donna un anneau d'or, un laticlave, une casaque à l'espagnole, une agrafe d'or, un cheval richement équipé, et le laissa partir sous la garde de plusieurs cavaliers qui avaient ordre de l'escorter jusqu'où il le désirerait.

XX. Scipion tint ensuite un conseil, pour y régler les opérations de la guerre : quelques membres étaient d'avis de se mettre sur-le-champ à la poursuite d'Asdrubal ; mais il trouva ce parti trop hasardeux : on pouvait craindre que Magon et l'autre Asdrubal ne fissent leur jonction avec lui. Il se borna donc à envoyer des troupes s'emparer du passage des Pyrénées, et employa le reste de la campagne à recevoir la soumission des peuples de l'Espagne. Peu de jours après la bataille de Bécula, Scipion, de retour à Tarragone, était à peine sorti des défilés de Castulon, qu'Asdrubal, fils de Gisgon, et Magon vinrent de l'Espagne Ultérieure joindre Asdrubal; secours tardif après sa défaite, mais qui arriva fort à propos, lorsqu'il fut question de décider ce qu'il y aurait à faire pour le reste de la campagne. Dans la conférence où l'on examina les dispositions des diverses provinces espagnoles, Asdrubal, fils de Gisgon, fut seul d'avis que l'extrémité de l'Espagne, du côté de l'Océan et de Cadix, connaissait à peine les Romains, et que, pour ce motif, les Carthaginois pouvaient compter encore sur sa fidélité. Mais l'autre Asdrubal et Magon donnaient pour certain « que les bienfaits de Scipion avaient gagné les

transitionibus finem ante fore, quam omnes hispani milites aut in ultima Hispaniæ amoti, aut traducti in Galliam forent. Itaque, etiamsi senatus Carthaginiensium non censuisset, eundum tamen Asdrubali fuisse in Italiam, ubi belli caput rerumque summa esset : simul, ut Hispanos omnes procul ab nomine Scipionis ex Hispania abduceret; exercitum ejus, quum transitionibus, tum adverso prœlio inminutum, hispanis repleri militibus. Et Magonem, Asdrubali, Gisgonis filio, tradito exercitu, ipsum cum grandi pecunia ad conducenda mercede auxilia in Baleares trajicere. Asdrubalem Gisgonis cum exercitu penitus in Lusitaniam abire, nec cum Romanis manus conserere. Masinissæ ex omni equitatu, quod roboris esset, tria millia equitum expleri; eumque vagum per Citeriorem Hispaniam sociis opem ferre, hostium oppida atque agros populari. » His decretis, ad exsequenda, quæ statuerant, duces digressi. Hæc, eo anno, in Hispania acta. Romæ fama Scipionis in dies crescere; Fabio Tarentum captum astu magis, quam virtute, gloriæ tamen esse : Fulvii senescere fama. Marcellus etiam adverso rumore esse, super quam quod primo male pugnaverat, quia, vagante per Italiam Annibale, media æstate Venusiam in tecta milites abduxisset. Inimicus erat ei C. Publicius Bibulus, tribunus plebis. Is jam a prima pugna, quæ adversa fuerat, adsiduis concionibus infa-

cœurs de tous les peuples, et de chacun des habitans en particulier; les désertions ne cesseraient que lorsqu'on aurait relégué tous les soldats espagnols aux derniers confins de la province, ou qu'on les aurait fait passer dans la Gaule. Aussi, au défaut même des ordres du sénat de Carthage, Asdrubal aurait dû se rendre en Italie, où était le foyer de la guerre, où la querelle allait se décider; il fallait également éloigner de leur patrie tous les Espagnols, et les arracher à l'influence du nom de Scipion; car l'armée d'Asdrubal, affaiblie par les désertions et par le dernier échec, était encore remplie de soldats espagnols. Quant à Magon, il laisserait ses troupes sous les ordres d'Asdrubal, fils de Gisgon, et passerait, avec une forte somme d'argent, dans les îles Baléares, pour y faire de nouvelles recrues. Asdrubal, fils de Gisgon, s'enfoncerait avec ses soldats dans la Lusitanie, en évitant toute rencontre avec les Romains. On prendrait l'élite de la cavalerie pour former à Masinissa un corps de trois mille chevaux, à la tête desquels ce prince parcourrait l'Espagne Citérieure, pour secourir les alliés, et pour dévaster les villes et les campagnes de l'ennemi. » Ce plan arrêté, les généraux carthaginois se séparèrent pour le mettre à exécution. Tels furent en Espagne les évènemens de l'année. A Rome, la renommée de Scipion croissait de jour en jour; la prise de Tarente, due à la ruse plutôt qu'à la valeur, était cependant un titre de gloire pour Fabius; la réputation de Fulvius n'était plus qu'un vieux souvenir. Marcellus même était en assez mauvais renom, et on lui reprochait, outre son premier échec, d'avoir mis ses troupes à couvert dans Venusia, au milieu de l'été, pendant qu'Annibal errait çà et là dans l'Italie. Il avait un en-

mem invisumque plebei Claudium fecerat, et jam de imperio abrogando ejus agebat; quum tamen necessarii Claudii obtinuerunt, ut, relicto Venusiæ legato, Marcellus Romam rediret ad purganda ea, quæ inimici decernerent; nec de imperio ejus abrogando, absente ipso, ageretur. Forte sub idem tempus, et Marcellus ad deprecandam ignominiam, et Q. Fulvius consul comitiorum caussa Romam venit.

XXI. Actum de imperio Marcelli in circo Flaminio est, ingenti concursu plebisque et omnium ordinum. Accusavitque tribunus plebis, non Marcellum modo, sed omnem nobilitatem. « Fraude eorum et cunctatione fieri, ut Annibal decimum jam annum Italiam provinciam habeat; diutius ibi, quam Carthagine, vixerit. Habere fructum imperii prorogati Marcello populum romanum: bis cæsum exercitum ejus æstiva Venusiæ sub tectis agere. » Hanc tribuni orationem ita obruit Marcellus commemoratione rerum suarum, ut non rogatio solum de imperio ejus abrogando antiquaretur, sed, postero die, consulem eum ingenti consensu centuriæ omnes crearent. Additur collega T. Quinctius Crispinus, qui tum prætor erat. Postero die, prætores creati P. Licinius Crassus Dives, pontifex maximus, P. Licinius Varus, Sex. Julius Cæsar, Q. Claudius Flamen. Comitiorum ipsorum diebus, sollicita civitas de Etruriæ defectione fuit. Prin-

nemi déclaré dans le tribun du peuple C. Publicius Bibulus. Dès la première bataille, que Marcellus avait perdue, le tribun n'avait cessé de déclamer contre lui; il l'avait décrié, calomnié dans l'esprit du peuple, et déjà il proposait de lui ôter le commandement; mais ses amis obtinrent qu'il laisserait un de ses lieutenans à Venusia, qu'il reviendrait à Rome se justifier des imputations de la haine, et qu'on n'agiterait point, en son absence, la question de le destituer. Le hasard voulut qu'à la même époque Marcellus et Fulvius arrivassent à Rome, le premier pour repousser l'opprobre dont on voulait le flétrir, le second pour présider aux comices.

XXI. L'affaire de Marcellus se traita dans le cirque Flaminien, au milieu d'un grand concours de peuple et de tous les ordres de l'état. Le tribun accusa et Marcellus et toute la noblesse avec lui. « C'était par leur mauvaise foi, par leurs délais funestes, qu'Annibal avait, depuis dix ans, pris possession de l'Italie, où son séjour avait été plus long qu'à Carthage. Le peuple romain était dignement récompensé d'avoir prorogé les pouvoirs de Marcellus : son armée, deux fois battue par l'ennemi, passait l'été à l'ombre des murs de Venusia ! » Pour détruire les invectives du tribun, Marcellus fit le récit de ses actions, il confondit son accusateur, et non-seulement on rejeta la proposition de lui ôter l'autorité, mais, le lendemain, les suffrages unanimes de toutes les centuries le portèrent au consulat. On lui donna pour collègue T. Quinctius Crispinus, alors préteur. Le jour suivant, on nomma préteurs P. Licinius Crassus le Riche, grand-pontife, P. Licinius Varus, Sex. Julius César, et Q. Claudius Flamen. Pendant la tenue même des comices, Rome fut inquiétée par

cipium ejus rei ab Arretinis fieri, C. Calpurnius scripserat, qui eam provinciam pro prætore obtinebat. Itaque confestim eo missus Marcellus, consul designatus, qui rem inspiceret, ac, si digna videretur, exercitu adcito, bellum ex Apulia in Etruriam transferret. Eo metu compressi Etrusci quieverunt. Tarentinorum legatis pacem petentibus cum libertate ac legibus suis responsum ab senatu est, ut redirent, quum Fabius consul Romam venisset. Ludi et romani et plebeii, eo anno, in singulos dies instaurati. Ædiles curules fuere L. Cornelius Caudinus et Ser. Sulpicius Galba; plebeii C. Servilius et Q. Cæcilius Metellus. Servilium negabant jure aut tribunum plebis fuisse, aut ædilem esse, quod patrem ejus, quem triumvirum agrarium occisum a Boiis circa Mutinam esse opinio per decem annos fuerat, vivere, atque in hostium potestate esse, satis constabat.

la nouvelle d'une révolte en Étrurie. Le signal de la défection avait été donné par les Arrétiens, à ce qu'écrivait C. Calpurnius, qui commandait dans cette province en qualité de propréteur. Aussi l'on y envoya sur-le-champ Marcellus, consul désigné, pour examiner la chose sur les lieux mêmes : si le soulèvement était sérieux, il ferait passer son armée de l'Apulie en Étrurie. La crainte arrêta les Étruriens qui restèrent en repos. Les députés de Tarente vinrent demander la paix, la liberté et l'autorisation de se gouverner par leurs propres lois; le sénat remit sa réponse au retour du consul Fabius. Les jeux romains et les jeux plébéiens furent, cette année, célébrés pendant un jour. Les édiles curules furent L. Cornelius Caudinus et Ser. Sulpicius Galba; les plébéiens, C. Servilius et Q. Cécilius Metellus. On attaquait la légitimité du tribunat et de l'édilité de Servilius, parce qu'on sut d'une manière assez positive que son père, employé autrefois comme triumvir pour la distribution des terres, et qui, depuis dix ans, passait pour avoir été tué par les Boïens, auprès de Mutine, vivait encore, et était au pouvoir des ennemis.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE IMPRIMÉS.